

Passage à l'euro dans 250 jours : selon Bruxelles, les Douze sont loin d'être prêts

DANS maintenant 250 jours, douze pays européens adopteront la même monnaie pour l'ensemble de leurs transactions. Les Etats sont loin d'être tous aussi avancés dans leur préparation à l'euro. Dans un rapport de 75 pages, la Commission européenne distribue les bons et les mauvais points. Dans l'ensemble, les petits pays, et notamment ceux du Benelux (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) sont les mieux préparés. La France et l'Allemagne se situent en général dans la moyenne, tandis que l'Irlande et l'Italie font partie des mauvais élèves. Si la France est bien placée dans le basculement des comptes bancaires, elle affiche un grand retard dans l'adaptation des distributeurs automatiques de billets. Seulement 55 % des automates seront prêts le 1^{er} janvier 2002.

Lire page 20

▶ www.lemonde.fr/euro

Cités : le scandale des viols collectifs

DANS les cités, les jeunes appellent cela une « tournée ». La justice parle de « viol en réunion ». Le débat sur la violence en banlieue contribue, enfin, à faire des viols collectifs un sujet de préoccupation pour les pouvoirs publics. Le phénomène, révélé au grand public par le film *La Squalle*, n'est pas nouveau et traduit la perte de repères de certains jeunes par un passage à l'acte banalisé, voire valorisé. Les jeunes filles portent rarement plainte et sont partagées entre un sentiment de honte et la culpabilité. Une étude menée auprès de 200 collégiens et lycéens de banlieue sur les relations avec leurs parents, la drogue et le sexe montre « la grande pauvreté des sentiments et des rapports ».

Lire page 10

Monténégro : courte victoire



MILO DJOKANOVIC

LE CAMP des indépendantistes, mené par le chef de l'Etat monténégrin, Milo Djukanovic, n'a pas obtenu la majorité absolue aux élections législatives du 22 avril. Il lui faudra négocier au Parlement pour organiser le référendum sur la sortie de la République de la fédération yougoslave.

Lire page 4

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 € ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KNR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Dini ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 424 - 7,50 F



Le gouvernement face aux plans sociaux

- Après Danone et Marks & Spencer, inquiétude chez Moulinex, AOM-Air Liberté et Dim
- Les obligations des entreprises qui licencient vont être renforcées ● M. Seillière est pris à partie
- M. Sapin au « Monde » : les salaires des fonctionnaires revalorisés de 1,2 % en 2001 et en 2002

LE GOUVERNEMENT mettait, lundi matin, la dernière main aux dispositions destinées à répondre aux inquiétudes des salariés victimes de licenciements, en renforçant les obligations des entreprises qui suppriment des emplois. Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, détaillera la liste de ces mesures, mardi 24 avril, devant l'Assemblée nationale et le Sénat. Le gouvernement a décidé de porter l'indemnité minimale de licenciement d'un dixième à un cinquième du salaire mensuel par année d'ancienneté. Les entreprises devront renforcer la formation de leurs salariés avant de s'en séparer. Les plans sociaux seront davantage contrôlés par l'administration du travail. Eric Besson, secrétaire national du PS chargé de l'emploi, envisage d'aller au-delà en proposant d'obliger les entreprises à provisionner une certaine somme d'argent par salarié licencié, somme qu'elles ne récupéreraient que si le salarié a retrouvé un emploi « convenable ».

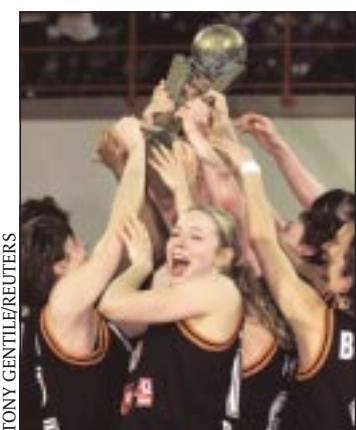


- Les arbitrages de Matignon p. 6
 ● Entretien avec Michel Sapin p. 6
 ● Reportage à Calais p. 7
- Portrait de Franck Riboud p. 15
 ● L'affaire AOM-Air Liberté p. 21
 ● Notre éditorial p. 17

Dans la fonction publique, le gouvernement n'est pas parvenu à un accord salarial avec les syndicats. Dans un entretien au *Monde*, Michel Sapin, ministre de la fonction publique, annonce une revalorisation unilatérale des traitements de 1,2 % en 2001 et en 2002, ainsi qu'un coup de pouce pour les salaires inférieurs à 1,4 SMIC. Il estime que la modernisation du dialogue est un préalable à la réforme de l'Etat.

La manifestation « contre les licenciements boursiers » organisée à Calais, samedi 21 avril, par le Parti communiste, a rassemblé quelque dix mille personnes autour des salariés de Danone. Les tensions sociales dans le privé s'accroissent avec l'annonce de restructurations chez Moulinex, Dim et AOM-Air Liberté. Ce dernier dossier nourrit une vive polémique entre le gouvernement et Ernest-Antoine Seillière, actionnaire majoritaire de la compagnie et président du Medef.

▶ www.lemonde.fr/restructurations



SPORTS Talentueux basket féminin

Le club de basket féminin de Bourges a remporté, dimanche, face à Valenciennes (73-71) la finale de l'Euroligue. C'est la troisième victoire des basketteuses de Bourges dans cette épreuve et la première fois que, dans une compétition européenne, deux clubs français s'affrontaient en finale. Le basket féminin prouve ainsi sa bonne santé. « Grâce au travail effectué dans les centres de formation, une culture du basket féminin se développe en France », souligne Olivier Hirsch, l'entraîneur de Bourges. p. 28 à 30

La Chine, pays de la peine de mort, des pelotons d'exécution et du « frapper fort »

PÉKIN
 de notre correspondant

« Frapper fort » : c'est sous ce mot d'ordre qu'est engagée depuis une dizaine de jours en Chine une « campagne » de lutte contre la criminalité. Sur une échelle comparable, le pays n'en a connu que deux d'une ampleur semblable, en 1983 et 1996. « Frapper fort », cela signifie aligner les « criminels » devant les pelotons. Depuis le 11 avril, date du lancement de la « campagne », chaque jour amène son lot de charrettes.

Quelques exemples puisés dans les dépêches de l'agence officielle Chine nouvelle : onze exécutions et cent trente condamnations à mort sur l'île de Hainan (21 avril) – rien à voir avec l'avion-espion américain ; quatorze exécutions dans la ville de Chongqing et dans la province du Hunan (21 avril) ; cinquante exécutions dans la province du Hubei (21 avril) ; vingt-deux condamnations à mort à Canton (19 avril) ; neuf exécutions à Lanzhou dans la province du Gansu (19 avril)... Aucun chiffre synthétique n'a été publié à ce jour, mais il doit vraisemblablement déjà se situer dans une fourchette de deux cents à trois cents. A titre de comparaison, cinq cents exécutions avaient été

enregistrées en six semaines lors de la campagne de 1996. Quant au « Frapper fort » de 1983, il s'était soldé par trois mille exécutions (le chiffre réel devant probablement être multiplié par trois).

Ce genre de répression s'inscrit dans les rituels de mobilisation du pouvoir chinois qui, à intervalles réguliers et dans le plus grand arbitraire, « frappe fort » afin de réaffirmer son autorité sur une société qui lui échappe de plus en plus à la faveur des effets sociaux de la réforme économique. En l'occurrence, la campagne actuelle a plus à voir avec l'imminence d'échéances politiques, notamment la transition de l'autonomie 2002 qui verra une relève de générations à la direction du Parti communiste. En frappant fort, le régime cherche se à faire une virginité auprès d'une population inclinée à lui reprocher son laxisme – plutôt que sa sévérité – à l'égard de la montée des criminalités en Chine.

Une des sources du ressentiment populaire tient en effet à l'infiltration des pouvoirs locaux corrompus par des mafias en plein essor. A Shenyang, capitale de la province du Liaoning, le maire a récemment été destitué pour accointances avec des gangs locaux. Selon les chiffres officiels, le

nombre des enquêtes concernant les mafias – dont beaucoup sont liées à Hongkong, Macao et Taïwan – a été multiplié par sept entre 1999 et 2000. Les autorités ne nient plus que la tumeur a gagné les échelons locaux de l'appareil politique. Dans une récente circulaire sur la lutte antimafia diffusée par la Cour suprême, trois des sept articles du texte traitaient de la « connivence » entre organisations criminelles et officiels du parti ou de l'administration.

Mais il s'en faudra encore de beaucoup pour convaincre une opinion sceptique. Car on s'arrête souvent à des boucs émissaires. C'est sans doute le cas du condamné à mort Jin Ruchao, auteur présumé du quadruple attentat de Shijiazhuang (province du Hebei) qui a fait plus de 108 morts en février. La rumeur avait évoqué la piste de gangs liés à l'ancienne équipe municipale. Jin Ruchao, sourd et instable, aura fait un coupable idéal dispensant de chercher plus haut. Le « Frapper fort » ne frappe pas toujours très loin.

Frédéric Bobin

▶ www.lemonde.fr/chine



GRANDS TRAVAUX La route de l'A-380

A l'automne 2003, le premier exemple de l'avion géant du constructeur européen doit être assemblé à Toulouse. Ses immenses éléments, construits en Allemagne et en Angleterre, seront acheminés par mer, puis remonteront l'estuaire de la Gironde et emprunteront une route qu'il faut construire pour ces convois exceptionnels de 50 mètres de long et 13 mètres de haut. p. 14

BOUYGUES CONSTRUCTION

Sophie, 25 ans, ESCP-EAP

La culture du défi, je la vis au quotidien. Combien de jeunes diplômés peuvent en dire autant ?

TOUT UN SIÈCLE À BÂTIR, C'EST FORMIDABLE !

BOUYGUES CONSTRUCTION

www.bouygues-construction.com

Le temps et l'espace d'Ariel Sharon

« LA GUERRE d'indépendance n'est pas terminée. Non, 1948 ne fut que le premier chapitre » d'une histoire qui reste à écrire. Mais qu'a voulu signifier Ariel Sharon par cette phrase sibylline ? Le premier ministre israélien, dans l'étonnant entretien qu'il a accordé au quotidien israélien *Haaretz* (Le Monde du 18 avril), donne lui-même les clés pour comprendre. L'homme s'y dévoile avec une franchise confondante. Non, « il n'y a pas de nouveau Sharon (...) Je n'ai pas changé. » Et de balayer l'idée d'être « un de Gaulle israélien ». Avec sincérité, candeur presque, il révèle son univers mental et politique. Sa vision divise les Palestiniens entre les « bons », qui n'ont d'autre ambition que de « ramener du pain à la maison et d'élever leurs enfants », et ceux qui auraient des aspirations plus politiques, forcément « impliqués dans le terrorisme ».

Un univers profondément imprégné de la nostalgie d'un homme de soixante-treize ans pour la période héroïque du sionisme. « Toute ma vie s'est passée dans ce conflit. » Et de se souvenir des « troubles de 1937 » (la révolte palestinienne contre le mandat britannique), des « jours les plus difficiles de la guerre d'indépendance » (1948), de la ten-

sion accompagnant « la préparation de la guerre de six jours » (1967). Les Israéliens étaient moins forts qu'aujourd'hui. Mais, alors, un « esprit » conquérant les animait. « Jamais il n'a vacillé. Car nous savions que nous allions quelque part ; nous faisons partie de quelque chose (...) qui va toujours de l'avant. De l'avant. » Et de se lamenter sur le « moral » insuffisant de la nation israélienne aujourd'hui.

Ce « quelque chose » qui régnait dans les temps glorieux et qu'il faut restaurer, Sharon le désigne plusieurs fois : c'est « le sionisme », du moins tel que lui l'entend. C'est d'ailleurs plus pour des motifs idéologiques que sécuritaires qu'il refuse d'évacuer la moindre colonie. Question : « Pas même des colonies isolées ? » « Non. A aucun prix (...). Tout d'abord parce qu'elles ont une importance sioniste... » D'où aussi la volonté – déjà manifestée par sa ministre de l'éducation, qui a mis à l'index un livre scolaire d'histoire jugé non sioniste – de « rétablir l'instruction dans le sens des valeurs sionistes ».

Sylvain Cypel

Lire la suite et l'analyse d'Alain Frachon page 17 ainsi que nos informations page 2



PRINTEMPS DE BOURGES Le goût du risque

L'équipe artistique du festival a volontairement choisi de miser sur le risque, comme c'était la règle au moment de la création de ce festival de musiques populaires, en 1977. Aux stars en mégatournées, le Printemps préfère à nouveau les artistes motivés (en photo, Natalia M. King). Le public, pourtant un peu moins nombreux cette année, paraît vouloir suivre. p. 32

International	2	Carnet	27
France	6	Aujourd'hui	28
Société	10	Météorologie-Jeux	31
Régions	14	Culture	32
Horizons	15	Guide culture	35
Entreprises	20	Kiosque	37
Communication	22	Abonnements	37
Tableau de bord	24	Radio-Télévision	38

PROCHE-ORIENT Une bombe a explosé, lundi 23 avril, près d'un bus, aux abords de la colonie de peuplement juive d'Ariel, en Cisjordanie, sans faire de blessé. La veille, un attentat-

suicide avait fait deux morts, dont le kamikaze palestinien, et blessé 61 autres Israéliens près de Tel-Aviv. Un engin piégé avait, le même jour, blessé un policier israélien à Haifa.

● UNE ORGANISATION INCONNUE, le Front de l'armée populaire-Bataillons du retour, a revendiqué l'attentat de Tel-Aviv, tandis que le groupe des Brigades des martyrs

d'Al-Aqsa s'est attribué celui de Haifa. ● ISRAËL a imputé la responsabilité des deux explosions à l'Autorité palestinienne, qui a affirmé qu'elle est « opposée aux actes visant les

civils des deux bords ». ● EDWARD DJEREDJIAN, ancien secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient, met en garde contre les risques d'escalade vers une guerre régionale.

Une nouvelle vague d'attentats sanglants frappe Israël

Ces actes terroristes, qui ont fait deux morts et des dizaines de blessés en vingt-quatre heures, sont survenus au lendemain d'une réunion entre les deux parties sur les questions de sécurité. L'Etat juif en a imputé la responsabilité à l'Autorité palestinienne

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Quelques heures à peine après une rencontre réunissant responsables israéliens et palestiniens de la sécurité au point de passage d'Erez, au nord de la bande de Gaza, un kamikaze palestinien s'est fait sauter avec la bombe qu'il transportait, dimanche 22 avril, dans la petite ville israélienne de Kfar Saba, au nord de Tel-Aviv, entraînant dans sa mort un Israélien et en blessant 61 autres, la plupart légèrement, selon le bilan officiel communiqué lundi. Le rendez-vous d'Erez, où devait être discuté l'allégement de certaines mesures prises contre les Palestiniens n'a, du coup, pas eu de suite, les autorités israéliennes annonçant qu'elles remettaient à plus tard les changements qu'elles auraient pu envisager.

D'autres rencontres prévues avec les représentants de l'Autorité palestinienne ont également été repoussées. Le chef du parti Meretz (laïque de gauche), Yossi Sarid, qui devait voir Yasser Arafat dimanche, a reporté sa visite, officiellement en accord avec son interlocuteur. Les mesures de contrôle prises autour des territoires palestiniens ont été renforcées, Israël redoutant d'autres attentats.



Revendiqué au nom d'un groupe de circonstance - le Front de l'armée populaire-Bataillons du retour -, derrière lequel les services israéliens voient la main du Hamas ou celle du Djihad islamique, l'attentat a été commis devant un arrêt d'autobus de Kfar Saba, non loin de la ville palestinienne de Kalkilya. Le 14 avril, deux engins de faible

puissance avaient explosé à Kfar Saba, faisant un blessé. Le 28 mars, à l'entrée de la ville, un kamikaze avait fait deux morts dans une attaque-suicide. Dès que la nouvelle de l'attentat a été connue, plusieurs locaux publics ont été évacués à Gaza, les Palestiniens redoutant des représailles qui n'ont pas eu lieu.

Le bilan de ces attentats, relativement léger comparé à celui des sanglantes actions menées en 1996, semble indiquer que les candidats au suicide manquent, pour le moment, d'explosifs. Les services de sécurité israéliens ont récemment arrêté un routier jordanien accusé d'avoir transporté, à partir du Liban et de Jordanie, et via Israël, des armes dissimulées dans son camion. En mars, un entrepreneur israélien avait été arrêté pour avoir, en compagnie de ses ouvriers arabes, dévalisé l'armure d'un kibbutz du nord du pays et revendu une soixantaine de fusils d'assaut à des Palestiniens.

L'ALTERNATIVE ÉGYPTO-JORDANIENNE

Comme auparavant, Israël a accusé l'Autorité palestinienne de ne pas en faire assez pour s'opposer aux attentats qui frappent son territoire, soulignant involontairement combien la coopération avec les autorités palestiniennes, telle qu'elle se menait dans les années précédant l'Intifada, était importante pour sa sécurité. L'Autorité palestinienne, qui a condamné les attentats « menés contre des civils », affirme de son côté qu'une telle coopération ne peut pas reprendre sans accord politique plus global. Depuis plusieurs mois, le sujet est au centre

des discussions qu'Israéliens et Palestiniens tentent de renouer.

Alors que le blocage demeure total, les diplomates tentent de sortir de l'impasse en mettant en avant

dans les colonies. Les Palestiniens, en échange, s'engageraient à renouer leur coopération sécuritaire avec les Israéliens et à combattre les appels à la violence émanant de

Menaces du Hezbollah libanais

Hussein Hajj Hassan, député du Hezbollah libanais, a affirmé, dimanche 22 avril, que son mouvement frapperait l'armée israélienne dans les hameaux de Chebaa (situés aux confins des territoires libanais, syrien et israélien) revendiqués par le Liban, « dès qu'une cible israélienne sera à la portée des combattants ». Le Hezbollah estime que le raid aérien israélien du 16 avril contre des objectifs militaires syriens au Liban le visait directement.

En Syrie, la plus haute instance politique, le Front national progressiste (FNP), a affirmé que Damas « riposterait d'une manière adéquate » aux frappes israéliennes du 16 avril : « La direction syrienne se réserve le droit de riposter [à Israël] de la manière qu'elle jugera adéquate. Israël assume la responsabilité de tout ce qui se passe dans la région », a affirmé le FNP, une coalition de sept partis au pouvoir, dont le Baas. Le président syrien, Bachar El Assad, avait averti Israël, le 18 avril, que son pays « ne pouvait pas rester les bras croisés ». - (AFP)

le plan égypto-jordanien, soutenu par l'Union européenne. Celui-ci vise à rétablir un début de confiance en demandant à Israël de lever le blocus qu'il maintient autour des territoires palestiniens, de retirer ses troupes sur les positions occupées en septembre 2000, lors du début de l'Intifada Al-Aqsa, et de geler toute nouvelle construction

leur camp, c'est-à-dire, comme avant, à emprisonner ceux qui appellent à la lutte armée. Après quelques mois de calme, les négociations sur le fond pourraient reprendre.

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel

Edward Djeredjian, directeur du James A. Baker Institute for Public Policy à l'université Rice, à Houston, Texas

« Des événements en chaîne peuvent provoquer une escalade et aboutir à la guerre »

ARABISANT, directeur du James A. Baker Institute for Public Policy à l'Université Rice aux Etats-Unis, Edward Djeredjian a été ambassadeur en Syrie et en Israël et sous-secrétaire d'Etat chargé du Proche-Orient sous les administrations Bush et Clinton.

« Comment expliquez-vous l'attitude du secrétaire d'Etat, Colin Powell, qui semble avoir quasiment intimé l'ordre à Israël de replier son armée du territoire palestinien où elle s'était introduite à Gaza ?

— La situation au Proche-Orient est devenue très dangereuse. Il existe un vrai risque d'escalade, qui peut aboutir à un vaste conflit armé. Je suis convaincu que ni les pays arabes ni Israël ne le souhaitent. Mais dans cette région, une étincelle peut faire que la violence débouche sur une large conflagration, même si aucune des parties

présentes ne l'a voulu. Là est le plus gros danger. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer la déclaration de Colin Powell.

— Imaginez-vous une succession d'événements qui rendraient possible l'éclatement d'une guerre israélo-arabe ?

— Malheureusement, dans cette région, cela peut tout à fait survenir. Et il faut absolument l'empêcher. C'est pourquoi il faut imposer aux deux parties, israélienne et arabe, d'agir avec énormément de retenue. D'où l'attitude de Colin Powell. Car le soit-disant « processus de paix » n'a apporté aucun résultat positif. La négociation israélo-syrienne a échoué. Celle de Camp David, entre Israéliens et Palestiniens, également. Le prix de ces échecs, c'est, du côté arabe, une énorme frustration populaire. L'immense désespoir des Palestiniens, dont la vie n'a fait qu'empirer

durant la longue période des pourparlers, s'est traduit par l'intifada Al-Aqsa. Les Juifs d'Israël, eux, ont été sous le choc quand ils ont vu les Palestiniens d'Israël manifester leur solidarité avec ceux des territoires. Ils en ont conclu qu'ils étaient menacés jusqu'au sein même de leur Etat. Aujourd'hui, les Israéliens considèrent massivement qu'après toutes ces négociations ils n'ont ni paix ni sécurité. C'est l'une des leçons que l'administration Bush a tirées : en diplomatie, on ne peut pas procéder sans tenir compte de l'opinion publique des parties.

» A cela, il faut ajouter le facteur Hezbollah. Ehoud Barak a pris la décision stratégique de se retirer unilatéralement du sud du Liban, alors qu'une négociation était engagée avec le président [syrien, Hafez El] Assad. Il voulait indiquer à Damas que la Syrie ne pouvait plus jouer de la « carte libanaise ». Ensuite, le sommet Clinton-Assad, à Genève, a tourné court. Bilan : le Hezbollah a exploité le retrait israélien pour clamer : « Nous avons acquis par la lutte ce qu'aucune armée arabe n'a jamais obtenu d'Israël. » Le message envoyé aux Palestiniens était clair : « Oubliez Oslo, nous vous avons montré la bonne voie. » Lorsque Camp David a

échoué, cette vision a commencé à trouver un écho jusqu'au sein même du Fatah, le parti de Yasser Arafat. Au final, vous avez le désespoir palestinien, la peur et la déception israéliennes, qui font un cocktail éminemment dangereux et rendent la situation imprévisible.



EDWARD DJEREDJIAN

les régimes en place, par exemple s'ils se sentent menacés dans leur survie. On l'a vu en 1967. Hussein de Jordanie ne voulait pas la guerre. Mais il s'est trouvé obligé de s'y engager, à cause de l'**'unité arabe'** et de la pression de la rue, pour préserver sa monarchie. Il faut absolument restreindre la violence.

« Le désespoir palestinien, la peur et la déception israéliennes font un cocktail dangereux, qui rend la situation imprévisible »

Vous craignez des « dérapages incontrôlés » ?

— Evidemment. On peut tout à fait imaginer une série d'événements en chaîne, qui provoque l'escalade et aboutisse à une nouvelle guerre israélo-arabe. Dans les sociétés proche-orientales, on peut facilement aller vers des développements non souhaités par

l'ennemi, reprendre la collaboration sécuritaire entre Israéliens et Palestiniens, qui permettra de relancer plus facilement les canaux de négociation. Pour cela, il faut que [le premier ministre israélien, Ariel] Sharon et l'Autorité palestinienne discutent.

— Que peuvent faire les Etats-Unis pour empêcher l'escalade

entre Israéliens et Palestiniens ? — Le défi consiste à réunir les parties, sur les fronts israélo-palestinien et aussi israélo-syrien, pour réamorcer les négociations. Il n'y a pas d'autre issue. A la fin, les deux camps devront finir par discuter de la paix. Autant que ce soit en évitant une guerre. Comme l'a dit Colin Powell, il n'y a pas de solution militaire au conflit israélo-palestinien. Mais combien d'Arabes et combien de Juifs devront encore mourir avant d'en arriver à l'inéluctable solution politique ? Aujourd'hui, effectivement, la situation profite à Saddam Hussein. Il joue avec succès la carte du nationalisme panarabe. Il pourrait être le principal bénéficiaire d'une guerre israélo-arabe.

Pourtant, je ne suis pas exagérément inquiet. Il reste de la place pour l'action diplomatique. Les Etats-Unis doivent définir une politique globale envers le monde arabe et musulman, du Maroc au golfe Arabe-Persique. Mais la nouvelle administration ne veut pas répéter les erreurs des démocrates. Elle n'est en fonctions que depuis trois mois. Il faut lui donner le temps. C'est l'affaire de quelques mois.

Propos recueillis par Sylvain Cypel

« Moins il y aura de contacts entre eux et nous et mieux ça vaudra »

NÉTIV HASAARA de notre envoyé spécial

La Ligne verte passe au bout des champs, à une bonne centaine de mètres de la clôture qui entoure le mochav, le village de Nétiv Haasara. Après, c'est la bande de Gaza et les colonies israéliennes d'Aley Sinaï, Dugit, Nisarit et Erez. Les trois tirs de mortiers palestiniens enregistrés à ce jour dans ce village, fondé en Israël au début des années quatre-vingt par des colons expulsés du Sinaï égyptien, sont tombés sur des terres agricoles. « Heureusement, ils n'ont pas fait de dégâts, ce sont des obus de faible puissance, ce sont des tirs de mortiers, pas les katiouchas du Hezbollah. Jusqu'à présent, il faut dire que ce n'est pas terrible », estime Yacov Weissmann.

Yacov et sa femme Alisa étaient absents du village lorsque le premier obus est tombé. Ils assurent ne pas avoir été surpris. « La frontière est si proche ! Déjà, lors de la première Intifada, l'armée s'était opposée à une manifestation de Palestiniens qui voulaient monter au mochav », raconte Alisa. La haute clôture grillagée qui entoure Nétiv Haasara et le portail électrique imposant qui commande l'entrée principale donnent au village des allures de camp retranché.

ch. « On nous a installé ce portail après les accords d'Oslo [signés en 1993], soit-disant pour nous rassurer, tout comme on nous a installé un mirador pour surveiller la plage », précise Yacov. Depuis les tirs, les habitants du village ont révisé les dispositions de défense passive. Ils ont vérifié l'état des masques à gaz dont ils disposent depuis la guerre du Golfe, il y a dix ans, et l'état de l'abri dont est pourvu chaque maison. « La routine », selon Yacov.

LA RÉPLIQUE ISRAÉLIENNE A ÉTÉ MESURÉE

Du village juché sur les dunes entre la mer et la route qui dessert Gaza, on aperçoit les toits de tôle du point de passage d'Erez et, un peu plus loin, les terres palestiniennes de Beit Hanoun dont l'armée israélienne avait brièvement pris le contrôle mardi 17 avril. « J'étais sûre que l'armée ne resterait pas à Beit Hanoun », déclare Alisa.

Elle et son mari sont convaincus que « la dissuasion » est « indispensable et obligatoire, parce qu'Israël ne peut pas rester sans rien faire, surtout après être parti du Liban la queue entre les jambes » en mai dernier. Mais ils pensent aussi que les militaires n'ont pas intérêt à rentrer dans les zones autonomes. « Moins il y aura de

contacts entre eux et nous et mieux ça vaudra », assure Yacov.

« Arafat veut tester Sharon, lui faire commettre une faute pour que les Européens intervennent. Heureusement, pour l'instant, les tirs de mortiers ne sont pas massifs et ils n'ont pas encore fait de victimes, la réplique israélienne a été mesurée, les bombardements ont visé des bâtiments de la Force 17 [la garde du président palestinien] qui étaient bien évidemment vides depuis longtemps. C'est encore de l'ordre de la guerre », estime Yacov.

Si Alisa ni lui ne font de différence entre des tirs contre des colonies et des tirs qui tombent au-delà de la Ligne verte. Au contraire, les obus lancés sur le sol israélien montrent selon eux « le vrai visage d'Arafat ». « Tout ce qui se passe depuis sept mois est plutôt bénéfique pour l'opinion israélienne », assure Yacov, « avant, il y avait une opposition entre la gauche, qui disait que les colonies étaient un obstacle à la paix, et la droite, qui assurait qu'elles étaient au contraire un obstacle à la guerre. Maintenant, on voit bien qu'Arafat ne fait pas de différence entre les colonies et Israël. »

Gilles Paris

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

ISM

Admissions : janvier, avril, octobre.

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York. 520 heures plus thèse

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures plus thèse

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Multicultural, Part time" sur 12 ou 18 mois : 18 semaines, 6 à New York, 6 à Paris et 6 à Tokyo.
520 heures plus thèse

■ "Full-time" : 4 mois à Paris et 6 mois à New York.
520 heures plus thèse

e-PROGRAMS ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION - MBA

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
<http://www.ism-mba.edu>

ISM

La nouvelle direction du Vietnam face au défi de l'ouverture économique

Fin du IX^e congrès du Parti communiste

HANOÏ

de notre envoyé spécial

Une direction communiste largement remaniée va s'employer à poursuivre, à pas sages, l'ouverture du Vietnam sur le reste du monde. Tel est le résultat du IX^e congrès du Parti communiste vietnamien, qui s'est clos, dimanche 22 avril à Hanoï, sur une promesse du nouveau secrétaire général du parti, Nong Duc Manh, d'engager une « lutte sans relâche » contre la corruption et de continuer des réformes entreprises en 1986 et menées depuis avec plus ou moins de bonheur.

Même si la construction d'une « économie de marché à orientation

**Nong Duc Manh,
l'homme de l'apaisement**

Le nouveau secrétaire général du Parti communiste est, avant tout, un militaire assez discipliné pour bénéficier du consensus nécessaire pour sortir l'appareil de la crise provoquée par le limogeage de son prédécesseur, le général Lê Kha Phieu. Qu'il appartienne à une minorité ethnique – les Tays du Vietnam septentrional – ne semble pas avoir pesé dans le choix d'un homme jugé conciliant et dont la présidence de l'Assemblée nationale, depuis 1992, a coïncidé avec l'éveil de ce qui n'était jusqu'alors qu'une Chambre d'enregistrement.

Ingénieur des eaux et forêts, aujourd'hui âgé de soixante ans, Nong Duc Manh est entré au PC en 1963 et a fait une partie de sa carrière dans sa province natale de Bac Thai. Il est membre du comité central du PC depuis 1986 et du bureau politique depuis 1991. Il a tourné en dérision, dimanche 22 avril, les rumeurs selon lesquelles il serait le fils de Ho Chi Minh, en déclarant qu'il visitait chaque année les tombes de ses parents, à Bac Thai, et en ajoutant : « Nous sommes tous les fils de l'Oncle Ho ». – (Corresp.)

tion socialiste » demeure l'objectif affiché, la langue de bois a perdu du terrain. Phan Van Khai, premier ministre depuis 1997, n'a pas hésité à confier, non sans candeur et dans un clin d'œil inquiet à l'imposition de l'Indonésie, que « le Vietnam tente d'éviter » le processus dont sont victimes « certains pays » où « une crise économique a provoqué l'instabilité politique ».

Surtout, sans attendre la proclamation officielle des votes, des « anciens » du PC n'ont pas caché que les jeux étaient déjà faits, rompt ainsi avec un fort penchant pour le secret. Do Muoi, 84 ans et secrétaire général du PC de 1991 à 1997, a déclaré dès jeudi que, tout

Jean-Claude Pomonti

en ayant « apporté une importante contribution au parti », son successeur avait « également commis des erreurs ». Le général Lê Kha Phieu, numéro un de 1997 à 2001, était donc déjà bel et bien limogé.

Vo Van Kiêt, 79 ans, a été plus cinglant en jugeant samedi que « tout secrétaire général qui se sépare du parti ne peut pas œuvrer » avec efficacité. L'ancien premier ministre (1991-1997) a également estimé que le bureau politique sortant avait reçu un avertissement à propos « des abus concernant l'utilisation des services de renseignement à des fins partisanes », allusion directe à la création, par Lê Kha Phieu, d'un service non agréé de renseignement connu sous le label de A-10. Cette initiative hasardeuse semble avoir précipité la sortie prémature de l'ancien chef du département politique de l'armée et encouragé un renforcement du contrôle du comité central, dont le secrétariat a été restauré, sur le bureau politique, dont le comité permanent a été supprimé.

PLUS DE TRANSPARENCE

Le ménage ainsi fait par les « anciens », qui affirment avoir tiré leur révérence en abandonnant toute fonction officielle, a été apparemment apprécié au sein d'un appareil menacé de sclérose.

Le bureau politique est sorti rajeuni de l'empoignade. Surtout, il compte sept membres originaires du Sud, une première pour les représentants du principal pôle de développement économique du pays. L'Armée populaire, en revanche, rentre plutôt dans le rang, avec 10 % seulement des sièges au sein du comité central.

Plus transparents que par le passé, ces rééquilibrages collent avec la poursuite prudente de réformes.

Les déficits fréquents des entreprises publiques, qui ne survivent que grâce à des subventions, ont été séchement dénoncés. En 2000, une nouvelle loi a permis de doubler le nombre des micro-sociétés, et celle sur les investissements étrangers a été amendée pour faciliter, notamment, la gestion des sociétés mixtes. Geste symbolique, une petite Bourse s'est ouverte à Ho Chi Minh-Ville. Cette année enfin, un accord a été signé, avant la tenue du congrès, avec le Fonds monétaire international (FMI), et un autre avec la Banque mondiale va suivre.

Tout se passe, explique un banquier étranger, comme si, au sein du PC, « même les conservateurs se sont rendus à l'évidence que leur modèle avait atteint ses limites et que, pour rester au pouvoir, il fallait ouvrir le pays ».

« Leur modèle, ne leur offre pas les moyens de fournir des emplois au million de jeunes qui rejoignent le marché chaque année. »

Jean-Claude Pomonti

A Québec, 34 dirigeants des Amériques décident de lier libre-échange et démocratie

Le Venezuela a émis des réserves, en attendant de consulter sa population

Le troisième Sommet des Amériques s'est conclu, dimanche 22 avril, par une déclaration affirmant que les pays non démocratiques seront

exclus de la zone de libre-échange continentale qui sera créée d'ici à 2005. Le Venezuela a émis des réserves sur plusieurs points et indiqué qu'il

souhaitait consulter sa population par référendum. Selon M. Bush, le grand marché américain pourra à terme « concurrencer l'Europe ».

QUÉBEC
de notre envoyé spécial

Le Sommet des Amériques s'est clos, dimanche 22 avril, par une déclaration de Québec dans laquelle les trente-quatre participants – Cuba n'avait pas été invité – ont annoncé la mise en œuvre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), de 800 millions de consommateurs, d'ici à 2005, et adopté une « clause démocratique ». Le président des Etats-Unis, George W. Bush, dont c'était la première vraie sortie internationale, peut se féliciter d'avoir ainsi lancé le « siècle des Amériques » qu'il avait évoqué durant la campagne électorale.

Mais les images qui resteront seront surtout celles des manifestations de samedi et dimanche contre la mondialisation. La plus importante a rassemblé 30 000 à 50 000 personnes, qui ont protesté pacifiquement contre l'impact de la mondialisation sur l'environnement, l'emploi ou les pays du tiers-monde. La seconde a opposé des milliers de contestataires à la police le long du mur, dans un nuage de gaz lacrymogènes. Le prochain sommet se tiendra en Argentine en 2004. « Il n'y aura pas lieu de construire de mur pour tenir à l'écart ceux qui sont venus pour protester », a espéré le président argentin, Fernando de la Rua.

Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a insisté sur l'importance de cette « clause démocratique » en vertu de laquelle « toute altération ou interruption constitutionnelle de l'ordre démocratique

dans un Etat de l'hémisphère constitue un obstacle insurmontable à sa participation au processus du Sommet des Amériques ». C'est au nom de ce principe que Cuba était absent et que Haïti devait être mis en garde. Mais la sanction annoncée dans la déclaration n'est pas

Unis veulent avant tout de nouveaux marchés. Mais la seconde puissance régionale, le Brésil, demande plus. Dans son allocution très remarquée, le président Cardoso a exigé une « ouverture réciproque » et critiqué entre autres les mesures antidumping

Deux minutes pour les droits de l'homme

Pour montrer son ouverture à la société civile, le Sommet des Amériques a organisé, samedi 21 avril, une rencontre avec les organisations non gouvernementales (ONG) qui s'étaient réunies auparavant dans un Sommet des peuples. Une douzaine de ministres étaient présents contre une cinquantaine d'ONG. Les ministres se sont octroyés dix minutes chacun et ont offert à six ONG deux minutes pour exprimer leurs propositions... Mais la transparence a ses limites et les quatre journalistes présents ont été expulsés de la salle sans ménagement. Sans doute représentaient-ils une presse subversive : outre l'envoyé spécial du *Monde*, il y avait ceux du *Financial Times*, de *The Economist* et d'*El Universal* de Mexico. Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, s'est néanmoins félicité de ce dialogue, rappelant que son gouvernement avait financé le Sommet des peuples ; il a aussi fait l'éloge du comportement de la police. Le secrétaire américain au commerce, Donald Evans, n'a pas été troublé par les protestations : juste « un petit bruit de fond », a-t-il dit. – (Corresp.)

automatique ; elle sera soumise à des consultations au sein de l'Organisation des Etats américains.

La mise en place de la ZLEA est, d'autre part, encore lointaine. Il faudra d'abord que M. Bush obtienne d'un Congrès réticent l'autorisation de négocier des accords commerciaux (l'*Ex-Fast Track*) ; rien n'est moins sûr. Il faudra ensuite que les négociations aboutissent. Certes, il devrait y avoir une ZLEA d'ici à 2005, mais qu'y aura-t-il dedans ? Les Etats-

américaines et « les asymétries consacrées à ce moment-là, surtout en matière agricole », en clair la fermeture du marché américain à des produits brésiliens comme le soja, le sucre ou le jus d'orange. « Autrement, la ZLEA serait inutile et, dans la pire des hypothèses, indésirable. »

Nombre de passages du projet d'accord restent entre crochets en raison de divergences. D'autres sont tellement obscurs qu'il faut l'aide d'experts pour les déchiffrer. Sur une clause aussi importante

que le droit des multinationales à poursuivre les Etats pour pertes de bénéfices – qui figure dans l'article 10 intitulé « Expropriation et compensation » –, le ministre canadien du commerce international, Pierre Pettigrew, n'a pas pu donner la position des trente-quatre, ou de son propre gouvernement, qui n'a pas encore été arrêtée, dit-il, alors que cette clause figure déjà au chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena).

INQUIÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ce flou savamment entretenu inquiète nombre d'organisations non gouvernementales (ONG), échaudées par l'exemple de l'Alena, et qui disent ne pas pouvoir obtenir de réponse claire de leurs interlocuteurs officiels. Certains cas évoqués sont préoccupants : l'Alliance pour un commerce équitable, une ONG de Washington, cite ainsi le cas du Canada, qui a abrogé l'interdiction de l'utilisation d'un additif au carburant, le MMT, jugé dangereux pour le système nerveux, après une plainte de la société américaine Ethyl Corp. Ou d'une plainte du même type d'une société canadienne réclamant 1 milliard de dollars au gouvernement américain.

Il reste donc beaucoup à faire pour rassurer cette fraction de plus en plus grande de la société civile qui s'inquiète des conséquences de la mondialisation sur sa vie quotidienne.

Patrice de Beer

► www.lemonde.fr/sommetameriques

Le protocole de Kyoto dépend maintenant du Japon et des Européens

NEW YORK

de notre envoyé spécial

« La déclaration par les Etats-Unis de leur opposition au protocole de Kyoto a induit la première crise en dix ans de négociations », a résumé, samedi 21 avril, Michael Zammit Cutajar, secrétaire de la Convention de l'ONU sur le changement climatique. Crise : c'est bien le sentiment qui émergeait de la réunion à New York de quarante pays pour dresser l'état des négociations climatiques après la position du président Bush exprimée le 13 mars. La délégation américaine à New York n'a pas apporté le moindre assouplissement. Le protocole, signé en 1997, engage les pays industrialisés à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010. La délégation a précisé que les Etats-Unis participeraient à la prochaine session de négociations à Bonn, en juillet, et que c'est sans doute à ce moment-là qu'ils présenteraient de nouvelles propositions.

Les Européens ont promu l'idée que l'on pourrait appliquer le protocole sans les Etats-Unis ; dans un communiqué, l'Union européenne indique : « Nous restons attachés à l'objectif de la ratification du protocole en 2002 et appelons les autres parties à faire de même. » Mais ce volontarisme n'est, pour l'instant, guère partagé, en particulier par la troisième puissance économique du monde, le Japon. Il recule devant une ratification du protocole de Kyoto en l'absence des Etats-Unis, certes en raison de la gravité du geste politique que cela représenterait,

mais aussi pour une raison propre à la problématique de l'effet de serre : du fait de l'importance des émissions de gaz américaines, « il est important, pour l'efficacité environnementale, de conserver les Etats-Unis dans le processus », indique Mme Yoriko Kawaguchi, ministre de l'environnement du Japon. La position de M. Bush menace donc gravement l'effort international pour organiser la prévention du changement climatique, même si tous les pays présents à New York – sauf les Etats-Unis – ont proclamé leur attachement au protocole de Kyoto et leur volonté de parvenir à un accord en juillet.

RENDEZ-VOUS À GOTEBORG

Celui-ci, quoi qu'il en soit, sera difficile à réaliser : « Même sans le problème américain », rappelle M. David Anderson, le ministre de l'environnement du Canada, « de nombreuses difficultés qui n'ont pas été tranchées à La Haye, en novembre, restent non résolues ». La prochaine conférence de Bonn s'annonce donc intrinsèquement difficile. Elle sera encore compliquée par les propositions des Etats-Unis qui, logiquement, viseront à ébranler, pour dire le moins, l'architecture du protocole. Le scepticisme est donc de mise, et il était significatif que plusieurs diplomates, parmi lesquels Jan Pronk, le président de la conférence sur le climat, ou l'Argentin Raoul Estrada, maître d'œuvre de la conférence de Kyoto en 1997, soulignent que les Etats-Unis restent attachés à la convention sur le climat

signée en 1992 : une façon de dire que l'on pourrait faire son deuil du protocole, et reprendre la discussion sur la base de la convention. Celle-ci fixe l'objectif de réduction des émissions, mais sans précision de date ni de quantité.

Malgré ces difficultés, la situation est d'une certaine manière clarifiée : la négociation a maintenant un caractère directement politique et engage la crédibilité des principaux acteurs, en l'occurrence les Etats-Unis et l'Europe. Le Sud est un témoin plutôt proche des Européens mais reste sur la réserve. Le Japon n'est pas prêt à rompre avec les Etats-Unis, même s'il est très attaché à un protocole signé chez lui.

Si les Européens ne veulent pas laisser les Etats-Unis ruiner le protocole, ils doivent répondre par une déclaration de même force et de même nature que celle de M. Bush. Les ministres de l'environnement pèsent un poids politique trop faible par rapport au président des Etats-Unis. L'échéance est, dès lors, fixée au sommet européen des chefs de gouvernement de juin, à Göteborg – à l'occasion duquel ils doivent rencontrer M. Bush. Les formes que prendra l'effort international de lutte contre le changement climatique dépendront en grande partie de la teneur du message qu'ils délivreront alors.

Hervé Kempf

► www.lemonde.fr/climat



BREITLING

1884

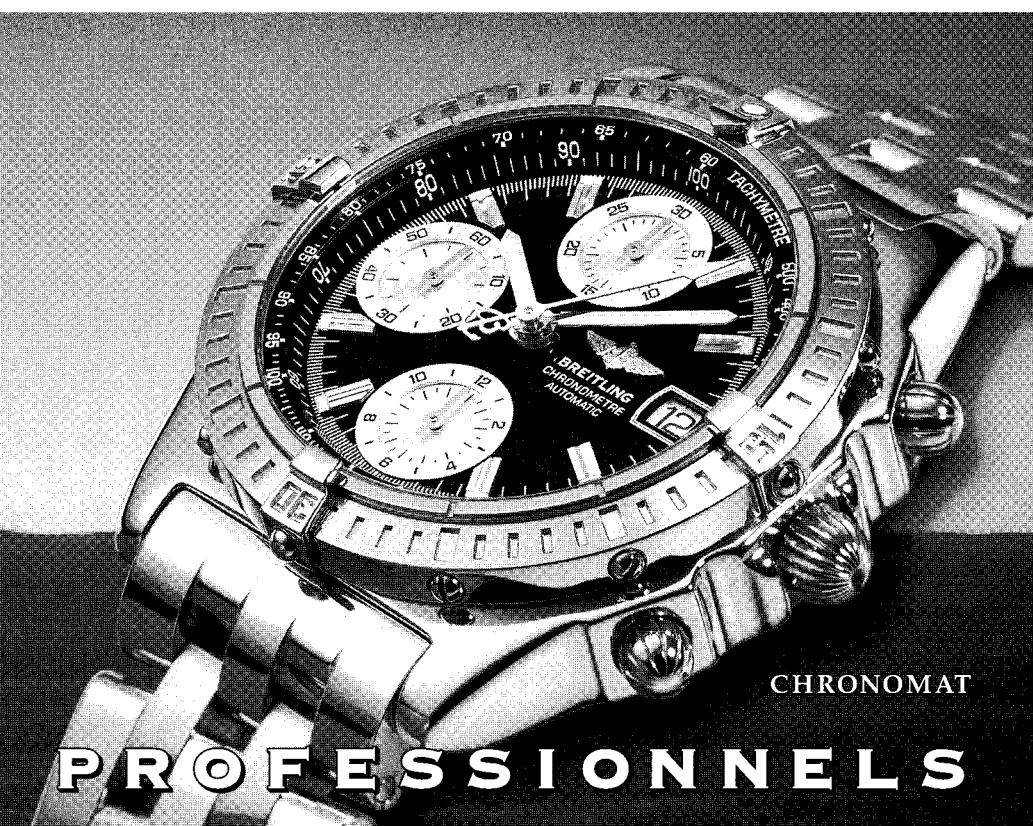
CADET

64 rue Pierre Charron
75008 PARIS
Tél. 01 45 61 40 40

Marley

19 rue de la Paix
75002 PARIS
Tél. 01 42 65 68 71

INSTRUMENTS POUR PROFESSIONNELS



CHRONOMAT

La coalition indépendantiste remporte une victoire plus courte que prévu au Monténégro

Le président Djukanovic devra rechercher le soutien de l'Alliance libérale pour constituer une majorité

Le président du Monténégro, Milo Djukanovic, a annoncé, lundi 23 avril, la victoire du camp pro-indépendantiste aux législatives. Mais la coalition

au pouvoir n'a pas obtenu la victoire écrasante qu'elle escomptait. Elle devra s'allier avec les forces indépendantistes du Parlement, pres-

sées de voir se tenir un référendum sur l'indépendance de la dernière République alliée à la Serbie au sein de la Fédération yougoslave.

PODGORICA de notre envoyé spécial

Selon des résultats partiels, le camp des indépendantistes, mené par le président Milo Djukanovic, est arrivé en tête des élections législatives anticipées organisées, dimanche 22 avril, au Monténégro. Pourtant, le chef de l'Etat n'a pas remporté le triomphe escompté, sa coalition n'ayant pas obtenu la majorité absolue qu'elle convoitait.

La soirée avait pourtant bien commencé pour Pobjeda ze Crne Gore (« Victoire pour le Monténégro ») : au vu des premiers dépouilllements, la coalition au pouvoir s'empressait d'annoncer qu'elle détenait la majorité absolue des 77 sièges de députés, avant de revoir ses prévisions à la baisse. Au final, le groupe concurrent, pro-yugoslave, talonne la coalition au pouvoir, chacun des deux camps obtenant entre 30 et 35 sièges. Selon plusieurs sources, la coalition de Milo Djukanovic devrait toutefois pouvoir construire une majorité au Parlement. Il lui faudra pour cela s'appuyer sur les élus indépendantistes de la première heure de l'Alliance libérale. Ceux-ci pourraient monnayer leur soutien au prix de l'organisation rapide d'un référendum sur l'indépendance qu'ils réclament de longue date.

L'alliance avec les libéraux risque donc de compliquer les contacts avec Belgrade, alors que les discussions entre les autorités

des deux dernières républiques yougoslaves « sont déjà au point mort, dans l'impassé », selon les termes d'un proche de la présidence monténégroise.

Quelques jours avant le scrutin, le chef de l'Etat avait bien annoncé son intention de reprendre le dialogue avec Belgrade sur l'avenir de la Fédération. « Ce sera le dialogue de la dernière chance et, en fonction de son résultat, les Monténégrois auront à se prononcer lors d'un référendum, soit sur une alliance entre deux Etats souverains, soit sur l'indépendance », avait ajouté Milo Djukanovic.

Divers projets ont été avancés, depuis la première plate-forme réformatrice présentée par le gouvernement monténégro en août 1999, du temps de Slobodan Milošević. « A ce jour, toutes les tentatives de négociation entre Belgrade et Podgorica se sont révélées infructueuses. Elles achoppent sur la question du maintien d'un seul Etat [option défendue par Belgrade] ou d'une association de deux Etats [solution monténégroise] », rappelle l'organisation non gouvernementale International Crisis Group (ICG), basée à Bruxelles, dans son dernier rapport sur la petite république yougoslave.

L'avenir des discussions s'est progressivement bouché, y compris avec le premier ministre serbe, Zoran Djindjic, au cours des derniers mois. La dernière rencontre tripartite Djindjic-Kostunica-Dju-

kanovic, le 17 janvier 2001 à Belgrade, s'est terminée sur un constat d'échec.

« Il existe encore des contacts informels entre Podgorica et l'entourage du premier ministre serbe. En revanche, les ponts avec la présidence fédérale [de Vojislav Kostunica] sont coupés », affirme une bonne source monténégroise. « Zoran Djindjic, dopé par l'opposition de la communauté internationale à l'indépendance, a durci son discours, mais il est encore perçu à Podgorica comme davantage ouvert au compromis que Vojislav Kostunica », ajoute notre interlocutrice.

CHANGEMENT DE TON

La première proposition de réforme avancée par Podgorica en août 1999, avait pourtant été acceptée par l'Opposition démocratique de Serbie (DOS) de Zoran Djindjic, qui fit tomber Milošević à l'issue des élections présidentielles et législatives fédérales de septembre et décembre 2000. Lors d'un premier accroc, la coalition de Milo Djukanovic avait boycotté les deux scrutins.

La plate-forme monténégroise de 1999 prévoyait une fédération très lâche avec des institutions communes, une même unité monétaire et une coopération en matière de défense et de politique étrangère. Mais, lorsque que l'ancienne opposition serbe a pris le pouvoir, un an plus tard, le ton avait changé à Podgorica. La réforme de la fédéra-

tion était passée à la trappe au profit du référendum sur l'indépendance monténégroise, préalable à la création d'une union très souple de deux Etats indépendants : Serbie et Monténégro. Inacceptable, rétorque Belgrade.

Depuis, les relations entre le premier ministre et Podgorica n'ont cessé de s'assombrir. Parallèlement, le président yougoslave s'est rapproché d'une coalition monténégroise pro-yugoslave jugée fréquentable depuis le départ de son ancien dirigeant, Momir Bulatovic, ancien homologue de Slobodan Milošević au Monténégro. « La DOS nous a soutenus matériellement pendant la campagne », confie un militant du Parti populaire (pro-serbe).

La dernière contre-proposition du président yougoslave, Vojislav Kostunica, pour ranimer une fédération dotée de pouvoirs centraux limités, avait été froidement accueillie par Podgorica. Avant même d'entrer dans le détail des discussions en matière de défense, de politique étrangère, d'économie de communication et de protection des droits et libertés fondamentales, Podgorica avait rejeté la proposition qui ne comprenait pas la reconnaissance internationale du Monténégro comme Etat indépendant doté d'un siège à l'ONU.

Christophe Châtelot

► www.lemonde.fr/balkans

Mobilisation générale avant les élections au Pays basque espagnol

ERMUA de notre envoyé spécial

Peut-être n'étaient-ils que deux à trois mille seulement à Vitoria, siège du gouvernement basque, ce samedi 21 avril, mais ils étaient déterminés à défilé « pour la liberté et contre l'extermination ». Beaucoup avaient épingle, symboliquement, une étoile de David jaune au revers de leur veste. Une façon, comme le confiait l'un d'eux dont le fils, menacé, s'est exilé en Catalogne, de montrer que « le Pays basque aussi est devenu un camp d'extermination pour ceux qui ne suivent pas les thèses nationalistes radicales et sont frappés d'exclusion, comme les juifs au temps du nazisme ».

Cette manifestation était organisée par la Plate-forme Liberté, qui regroupe des associations de résistance citoyenne au terrorisme, comme il s'en est formé plusieurs ces dernières années. Une autre avait lieu au même moment à Ermua, en Guipúzcoa, où, en juillet 1997, a été enlevé et tué par l'ETA un jeune conseiller municipal. Cet assassinat avait, à l'époque, jeté des millions d'Espagnols dans les rues et fait de cette petite ville le symbole du réveil de la société civile contre la violence.

Il s'agissait là, à l'initiative de l'organisation Mains blanches, de remettre un prix aux conseillers municipaux basques les plus menacés par l'organisation séparatiste ETA, ceux du Parti populaire (PP), qui gouverne à Madrid,

et du Parti socialiste (PSOE), en reconnaissant « à leur résistance démocratique au terrorisme ». Cette initiative intervenait alors que neuf conseillers socialistes viennent de démissionner devant la pression des attentats. On peut les comprendre : samedi matin encore, une explosion a visé la maison d'une élue du PP de Hondarribia ; ses fils s'en sont sortis indemnes par miracle.

DANS UN PAYS NORMAL...

Dans le petit centre sportif d'Ermua où avait lieu la cérémonie, en présence du candidat de la droite aux élections basques du 13 mai, l'ex-ministre de l'intérieur Jaime Mayor Oreja, et du socialiste Nicolas Redondo, les familles des victimes étaient aussi émues que tendues. A l'extérieur, la ville était couverte d'uniformes, arrachant à l'un des orateurs une remarque un peu amère : « Dans un pays normal, disait-il, une réunion comme celle-là, dont le but est de rendre hommage aux victimes tombées pour défendre la démocratie, n'aurait pas lieu d'être. Dans un pays normal, nous ne serions pas obligés non plus d'être protégés, comme si se réunir était célébrer quelque culte maléfique ! »

A quelques jours de l'ouverture de la campagne officielle pour les élections, la mobilisation est déjà générale. Un simple coup d'œil au centre de Saint-Sébastien suffit pour s'en convaincre : sous une affiche de Jaime Mayor

Oreja promettant « la liberté », une main a écrit, en rouge : « tortionnaire espagnol ! » et « fasciste ! ». A quelques rues de là, face à une affiche de Euskal Herritarrok, la coalition indépendante, vitrine politique de l'ETA qui montre une photo d'une femme enceinte nue sur le point d'accoucher du futur Pays basque, un graffiti plus discret propose un « avortement thérapeutique ».

La campagne électorale s'annonce très dure. Pour la première fois peut-être, les nationalistes modérés du Parti nationaliste basque (PNV), au pouvoir à Vitoria depuis vingt ans, pourraient céder du terrain. D'où le forcing des partis nationaux espagnols (populaire et socialiste) pour proposer une alternative. Une polémique a éclaté sur la couverture de la télévision basque et de la télévision d'Etat espagnole, accusée de parti pris.

On l'aura compris, chaque voix va compter ; le vote des Basques à l'étranger (31 850) et de ceux qui vivent dans d'autres régions d'Espagne (plus de 65 000) n'a jamais été aussi courtié. Un chiffre domine cette campagne : celui des 2515 millions de pesetas (100 millions de francs) de crédits extraordinaires votés par Madrid pour renforcer la protection de tous les élus du PP et des socialistes au Pays basque...

Marie-Claude Decamps

La campagne électorale se durcit en Italie

Silvio Berlusconi affirme avoir reçu des « menaces » et annonce qu'il ne tiendra plus aucun meeting public d'ici au 13 mai

ROME

de notre correspondante

Sur la Piazza del Popolo, devant vingt mille auditeurs qui brandissaient une forêt de drapeaux, Francesco Rutelli, le leader de l'Olivier pouvait, samedi 21 avril, avoir le sourire conquérant. Tout autour de lui se seraient les ministres actuels, les chefs des gouvernements qui se sont succédé pendant les cinq dernières années de législature et les chefs des huit formations de la coalition de centre-gauche qu'il espère mener à la victoire électorale le 13 mai. Juste derrière se pressaient de nombreuses personnalités du spectacle.

Au terme d'une convention détournée de deux jours qui a adopté le programme de son futur gouvernement, s'il l'emporte lors du scrutin, Francesco Rutelli, candidat au poste de premier ministre, et son second, Piero Fassino, garde des sceaux et chef d'orchestre de ce week-end, ont présenté au finish l'Olivier comme un seul homme devant son public. Cela changeait des images ternes par des mésententes plus ou moins explicites. Et la nuit était tombée depuis longtemps quand les orchestres qui avaient animé la réunion ont quitté la scène, sans incident.

La foule avait, avec sérieux, applaudi les moments forts d'un programme qui s'inscrit dans le droit fil de la législature écoulée. Elle s'était enthousiasmée à l'appel des noms de ceux qui figurent au gouvernement si la coalition l'emporte, tels Giuliano Amato, actuel président du conseil, et Massimo D'Alema, son prédecesseur, qui préside les Démocrates de gauche (DS).

Walter Veltroni, secrétaire général de ce parti, qui se présente le 13 mai au scrutin municipal pour la mairie de Rome, a pu, lui aussi, mesurer sa forte popularité.

CONGRÈS ANNULÉ

« Je lance un défi à nos adversaires pour voir s'ils seront capables de mettre sur leur liste deux personnalités comme D'Alema et Amato, qui ont accepté de poursuivre leur engagement pour le pays » : M. Rutelli a tenté, par contraste, de tirer profit de l'apparente difficulté des dirigeants de la Maison des libertés (CDL), l'alliance de droite conduite par Silvio Berlusconi, pour ajuster les équilibres entre les forces qui la composent.

Umberto Bossi, l'imprévisible chef de la Ligue du Nord, a repris ses invectives, traitant le chef du gouvernement de « nain nazi » en raison du report d'un référendum en Lombardie au sujet de la « dévolution » – c'est-à-dire le transfert à la région de pouvoirs importants.

De son côté, Silvio Berlusconi a fait savoir que, pour des raisons de sécurité, et après avoir reçu une série de menaces, il ne ferait plus aucun meeting d'ici le 13 mai. Le congrès de Forza Italia, prévu fin avril, est annulé pour ce même motif.

Dans une conférence de presse convoquée à la hâte, vendredi, au siège de son parti, Forza Italia, le leader de la Maison des libertés avait lu, sur un ton tendu, un long

communiqué énumérant les dites menaces et mettant en cause l'autorité du ministre de l'intérieur, sans cependant porter plainte formellement. Refusant toute question, il s'en était allé sous la protection de ses gardes du corps. L'affaire avait fait, ce soir-là, l'ouverture des journaux télévisés.

Le lendemain, nouvelle conférence de presse : Silvio Berlusconi revient sur ces « menaces ». Après avoir émis l'hypothèse que le centre-gauche, par « sa campagne de haine » à son égard ces temps-ci, pourrait ne pas être étranger aux pressions qu'il dit subir, il évoque l'assassinat, le 20 mai 1999, d'un conseiller du gouvernement, Massimo D'Antona, revendiqué par les Brigades Rouges ; s'appuyant sur des informations dites « réservées » qu'il prétend avoir en sa possession, il avance que M. D'Antona a été « victime d'un règlement de comptes interne au centre-gauche ».

L'Olivier : un programme pour « rénover l'Italie ensemble »

Diffusé sous la forme d'un petit livre rouge de 127 pages, le programme de la coalition de l'Olivier pour les élections italiennes du 13 mai, intitulé « Rénovons l'Italie ensemble », met en priorité la santé, l'emploi, l'environnement et la sécurité.

Le centre-gauche, qui dirige le gouvernement sortant, prévoit une réduction de la pression fiscale à moins de 40 % du PIB d'ici cinq ans, des aides aux petites entreprises sous forme de crédits d'impôts et de détaxation des investissements, des primes pour l'emploi des jeunes, un encouragement à la flexibilité. Les familles, « noyaux de base de la société » seront aidées, ainsi que les retraités (plus de 10 millions d'habitants ont plus de 65 ans).

En matière de sécurité, des mesures sont annoncées contre les « nouvelles mafias » et l'immigration clandestine. De grands travaux devront améliorer les réseaux routier et ferroviaire, et en particulier relier par un pont la Calabre et la Sicile. – (Corresp.)

Son insinuation déclenche des protestations indignées. La veuve de M. D'Antona, Olga, se déclare « offensée par ces propos barbares ». Le président de la République, Carlo Azeglio Ciampi, rappelle les leaders à leurs devoirs de campagne, celui de débattre des programmes devant les citoyens.

Des sondages les plus récents, il ressort que la partie se resserre : la Maison des libertés reste en tête, mais avec un écart qui se réduit au fil des semaines et serait aujourd'hui de cinq à neuf points, au lieu de quinze à vingt en septembre dernier, alors qu'un Italien sur quatre continue de se déclarer indécis.

Danielle Rouard

Nouvelle Polo Match[®]... mais vrai.



1 500 F/mois pendant 36 mois

228° C

• Si vous doutez encore, venez dès aujourd'hui découvrir la Nouvelle Polo Match[®] qui vous propose de série : 4 airbags, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV, direction assistée, climatisation manuelle, système audio Volkswagen, vitres avant électriques, verrouillage centralisé, sièges avant réglables en hauteur... oui, c'est incroyable... mais vrai.

Une liste d'équipements de série incroyable

VW Logo

3615 Volkswagen (0,12 franc l'accès, 1,28 franc la minute) - 0 826 020 000 (0,98 franc la minute). *Polo Match 1.4i, 3 portes, tarif au 01/02/2001. Consommation CE 93/116 (l/100km) : cycle urbain 8,5 ; extra-urbain 4,9 ; mixte 6,2 ; CO₂ (g/km) 149.

Espace Suffren
40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

March - HFP 2001

BAC + 1

RÉORIENTEZ-VOUS VERS UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE

L'AFIG

(ANNÉE DE FORMATION INITIALE À LA GESTION)

VOUS PRÉPARE À INTÉGRER

L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Contactez Marion Maury : 45, rue Spontini - 75116 Paris

Tél. 01 56 26 26 10

ETABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



* Pour une Polo Match 3 portes 1.4 prix de 78 800 F TTC (12 012,98 euros) incluant le contrat de maintenance de 5 500 F (888,47 euros). Tarif hors options de 73 300 F TTC (11 174,51 euros) au 01/02/2001. Versement comptant de 11 497,87 F (1 752,84 euros). Abrogé. Crédit de 67 302,13 F (10 260,14 euros) au T.E.G. de 11,75 % (soit 0,979 % par mois). Durée 37 mois. 36 mensualités de 1 500 F (228,67 euros) puis 1 mensualité de 31 519 F (4 805,04 euros) égale à la valeur de reprise du concessionnaire pour un kilométrage annuel parcouru de 15 000 km diminué des frais de remise à l'état standard et des kilométrages supplémentaires). Coût total du crédit de 10 216,87 F (2 777,14 euros) (hors assurances facultatives). Offre réservée aux particuliers jusqu'au 30 avril 2001, sous réserve d'acceptation du dossier par VOLKSWAGEN FINANCE SA, 11 avenue de Bourdonne 02600 Villers-Cotterêts - RC SOISSONS B 642 032 148.

Japon : Junichiro Koizumi favori au poste de premier ministre

TOKYO. Les chances de Junichiro Koizumi de devenir premier ministre du Japon se sont accrues, dimanche 22 avril, grâce à la forte avance (deux tiers environ des voix) qu'il a prise face à son rival, Ryutaro Hashimoto, lors des primaires de l'élection à la présidence du Parti libéral démocrate (PLD).

Le nouveau président du PLD, parti au pouvoir, sera élu mardi par les parlementaires du parti et 141 délégués des fédérations, qui sont désignés par les militants. M. Koizumi, âgé de cinquante-neuf ans, est populaire dans l'opinion en raison de son franc-parler et de sa politique pro-réformiste. « Je ne pensais pas gagner un tel nombre de voix et occuper la première place, a déclaré le candidat, à la télévision. « Le magma qui bouillait s'est transformé en explosion », a-t-il ajouté, faisant allusion au mécontentement de la base du parti face à ses actuels dirigeants. Le nouveau premier ministre devrait prendre ses fonctions le 26 avril en remplacement de Yoshiro Mori, qui est démissionnaire. – (AFP)

Un baron de la drogue brésilien a été arrêté en Colombie

BOGOTA. Agé de tente-trois ans, le trafiquant de drogue brésilien, Luis Fernando da Costa, alias « Fernandinho », a été arrêté samedi, 21 avril, dans le département du Vichada, dans l'Est de la Colombie. Une véritable chasse à l'homme, qui a mobilisé pendant dix semaines quelque trois mille soldats, a permis à l'armée colombienne de le capturer.

Demandé en extradition par le Brésil d'où il s'est échappé de prison en 1997, « Fernandinho » est accusé d'avoir mis en place un vaste réseau de trafic d'armes et de cocaïne avec les FARC, la principale guérilla colombienne, aux frontières avec le Venezuela et le Brésil. De source officielle, l'opération militaire contre M. da Costa a permis de démanteler cinq grands « laboratoires » (installations sommaires où la coca est transformée en cocaïne) et de saisir d'importants documents prouvant les liens entre le trafiquant et l'organisation rebelle. – (Corresp.)

Deux civils américains tués dans un incident aérien au-dessus du Pérou

WASHINGTON. Un appareil de reconnaissance américain Citation, qui appartenait à la CIA ou aux douanes selon les versions, a guidé un avion de combat A-37B péruvien vers sa cible, un petit avion Cessna de tourisme, qu'il a abattu vendredi soir 20 avril, dans le nord-est du Pérou. Deux des quatre occupants, membres de l'association des Baptistes américains, ont été tués.

Les Etats-Unis aident le Pérou dans sa lutte contre les narcotrafiquants par le biais de diverses agences fédérales et il est plus que vraisemblable que l'avion de tourisme ait été abattu par erreur. Un officier péruvien était à bord du Citation américain. Sur ses directives, l'A-37B a intercepté le Cessna, mais il semble que des malentendus dans les transmissions avec l'appareil américain et avec le centre de contrôle péruvien de la circulation aérienne sont à l'origine des tirs de l'équipage chargé d'opérer. « Les Etats-Unis, a déclaré George W. Bush au Sommet des Amériques, sont sans aucun doute bouleversés par le fait que deux citoyens américains ont perdu la vie ». – (AFP, AP.)

Les grèves de la faim font trois nouvelles victimes en Turquie

ANKARA. Trois femmes – deux détenues et l'épouse d'un prisonnier – sont décédées, dimanche 22 avril, des suites de leur grève de la faim, portant à dix-sept le nombre de morts parmi ceux qui protestent contre la réforme du système carcéral en Turquie. Sibel Surucu, 24 ans, emprisonnée pour appartenance à un groupe clandestin d'extrême gauche est décédée à Istanbul des suites de la grève qu'elle poursuivait depuis décembre. Cette détenue ne pesait que 29 kg à sa mort et refusait de se faire traiter. Peu après, Senay Hanoglu, 30 ans, l'épouse d'un prisonnier qui s'était jointe aux grévistes de la faim par solidarité est décédée après un jeûne de cent soixante jours à Istanbul. Enfin Hatice Yurekli, emprisonnée à Ankara, est aussi décédée le même jour.

Une loi interdisant tout contact des détenus condamnés pour terrorisme avec les autres, ainsi que la mise en service de nouvelles prisons dites de « Type F » (pour une à trois personnes) est au cœur du mouvement lancé en octobre 2000. – (AFP.)

DÉPÈCHES

■ **ITALIE :** un bateau avec près d'un millier de clandestins à son bord, selon les premières estimations, est arrivé dimanche 22 avril en milieu de journée au port de Gallipoli, dans le sud de l'Italie. Les passagers sont essentiellement des Turcs d'origine kurde, dont au moins deux cents enfants et de nombreuses femmes, dont certaines enceintes. Le navire, le *Koiduk-s*, en provenance de Turquie, a été repéré dans la nuit au large des côtes italiennes, alors qu'il se trouvait en difficulté. – (AFP.)

■ **CHINE :** Mgr Shi Enxiang, évêque clandestin du diocèse de Yixiang, dans la province du Hebei (Nord), aurait été arrêté vendredi 13 avril, alors qu'il visitait Pékin. Cette information a été donnée, lundi 23 avril, par la Fondation cardinal-Kung, installée aux Etats-Unis. Elle a été démentie par la police locale, qui a néanmoins reconnu qu'elle recherchait Mgr Shi depuis 1996. Consacré évêque en 1982, après avoir passé trente ans en prison, il avait à nouveau été détenu entre 1990 et 1993, avant d'échapper à une nouvelle arrestation en 1996. Il se cachait depuis cette date. – (AFP.)

Découverte d'un charnier datant de la guerre d'Algérie

ALGER. Le ministre algérien des Moudjahidine (combattants de la guerre d'indépendance), Mohamed Chérif Abbès, a annoncé, dimanche 22 avril, la découverte d'un « grand charnier » datant de la guerre d'Algérie (1954-1962) dans la région de Tébessa (630 km à l'est d'Alger). Il a précisé que 290 squelettes avaient été retirés d'une fosse commune dans la localité de Chréa depuis le 20 mars et que les fouilles se poursuivaient. Les premiers squelettes avaient été déterrés par des ouvriers qui procédaient à des travaux de terrassement dans un lieu abritant le siège de la Section administrative spécialisée (SAS) de l'armée française durant la guerre.

Selon un film tourné par un vidéaste amateur, il s'agirait de squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges, tués par des militaires français, selon M. Abbès. Certains portent des traces de torture, d'autres avaient les mains et les pieds liés avec du fil de fer, selon ces images. – (AFP.)

Les Eglises d'Europe, réunies à Strasbourg, ont adopté une charte œcuménique

Un espoir de paix confessionnelle entre l'orthodoxie et le Vatican se dessine

Un nouvel élan dans le processus de réunification des Eglises chrétiennes en Europe ? Tel était l'espoir formulé, dimanche 22 avril à Strasbourg,

après la signature d'une « charte œcuménique », devant lier les chrétiens de toutes les confessions du Vieux Continent. Cette charte établit un code de bonne conduite entre des Eglises divisées et condamne toute utilisation de la religion à des fins nationalistes.

dépend du patriarchat de Moscou. Du côté catholique, le cardinal Roger Etchegaray était venu apporter la caution du Vatican à cette charte œcuménique. Mais ses appels à la « *nouvel élan* » lancées par les présidents des épiscopats présents à Strasbourg cachent mal des prudences romaines qu'ils sont les premiers à connaître.

S'il en fallait une preuve, ce serait l'échec de Mgr Karl Lehmann, président des évêques allemands, désigné comme favori pour la succession du cardinal tchèque Miloslav Vlk à la présidence du Conseil des conférences épiscopales européennes (CCEE). Mgr Lehmann a été battu à Strasbourg au profit de Mgr Amédée Grab, évêque suisse de Coire (Zurich), soixante et onze ans. Cet échec doit être rapproché des divisions que suscite le président de la conférence allemande, chef de file d'une ligne progressiste à qui le « chapeau » de cardinal n'avait été accordé que par rattempage en janvier.

Henri Tincq

que œcuménique de Jean Paul II en 1995 et le froid avec le cardinal Ratzinger contestant aux protestants, en septembre 2000, leur qualité d'Eglise – ont contraint le dialogue interconfessionnel à plus de modestie et de réalisme. La seule ambition de la charte signée dimanche à Strasbourg est de servir d'*« outil de travail »*, de *« code de bonne conduite »*, de *« référence »* à l'activité d'Eglises dont la division persistante reste un handicap majeur.

PRUDENCES ROMAINES

Elle contient toutefois des engagements qui, pris au pied de la lettre, mettraient fin aux tensions qui ont resurgi avec le retour à la liberté religieuse dans les pays post-marxistes, avec la réactivation des nationalismes et les crises balkaniques. « Nous nous engageons à éviter une concurrence dommageable », promettent des chefs d'Eglise dont les fidèles, orthodoxes et gréco-catholiques, en sont venus aux mains en Ukraine ou en Roumanie. Ils demandent que « toute personne puisse choisir son engagement

religieux et ecclésial dans la liberté de conscience » et que « personne ne soit poussé à se convertir ou empêché de se convertir selon sa libre décision ». Autant d'allusions à des pratiques d'Eglises à prétention monopolistique en Russie ou en Grèce.

Au chapitre politique, « toutes les tentatives d'abuser de la religion et de l'Eglise à des fins ethniques et nationalistes » sont vigoureusement condamnées. Les auteurs de cette charte s'engagent à « s'opposer à toute forme de nationalisme qui conduit à l'oppression de minorités nationales », à promouvoir des solutions non violentes, à lutter contre tout antisémitisme, à nouer des relations d'*« estime »* avec les populations musulmanes, à tout faire pour éviter une nouvelle coupure entre « l'Europe de l'Ouest intégrée » et « l'Est désintégré ».

On peut s'interroger pourtant sur les chances de succès d'un tel texte dans les Eglises orthodoxes comme celles de Russie et de Grèce, faiblement représentées à Strasbourg, très indisposées à la veille des voyages de Jean Paul II à Athènes et à Kiev (l'Eglise ukrainienne

L'intelligence pour l'intelligence.



Nous travaillons au cœur de la révolution numérique, précisément là où vous aimerez être.



Nos puces équipent une voiture sur trois produites dans le monde, 40% des téléphones portables mis sur le marché et environ la moitié des cartes à puce et des décodeurs TV.

Nous sommes le partenaire stratégique des plus grands fabricants de l'industrie liée à la microélectronique.

Notre domaine exclusif: la microélectronique. Nous investissons plus de 13% de notre chiffre d'affaires en R&D et nous développons les technologies de prochaine génération qui atteindront bientôt 0,10 micron.

Nous déposons en moyenne deux brevets chaque jour et en détenons plus de 19.000 portant sur plus de 11.000 inventions.

Nous responsabilisons nos équipes et encourageons leur créativité, car l'innovation est le moteur de notre croissance.



Nous ajoutons partout plus d'intelligence.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) • www.st.com • Leader mondial des semi-conducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle • Opportunités: <http://jobs.st.com>

STMicroelectronics

GAUCHE Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, devait présenter, mardi 24 avril, des mesures destinées à dissuader les entreprises de licencier. ● L'INDEMNIS-

TÉ DE LICENCIEMENT serait portée d'un dixième à un cinquième du salaire mensuel par année d'ancienneté. Le gouvernement veut favoriser le reclassement des salariés en obli-

geant les entreprises à les former. ● LES TENSIONS se multiplient dans le privé alors que plusieurs entreprises risquent d'annoncer des suppressions d'emplois (AOM-Air Liberté,

Moulinex, DIM) ● LA MANIFESTATION organisée à Calais, samedi 21 avril, par le PCF a réuni 10 000 personnes. ● LES FONCTIONNAIRES verront leurs salaires augmenter de 1,2 %

en 2001 et en 2002. Dans un entretien au *Monde*, le ministre de la fonction publique, Michel Sapin, juge que la modernisation du dialogue social est un préalable à la réforme de l'Etat.

Le gouvernement fait ses choix face à la demande sociale

Les ministres et le PS travaillaient encore, lundi 23 avril, au renforcement annoncé des obligations des entreprises qui suppriment des emplois. Les traitements des fonctionnaires seront revalorisés de 1,2 % en 2001 et en 2002, annonce Michel Sapin au « Monde »

TANDIS que les annonces de restructuration donnent lieu, selon le premier secrétaire du PS, François Hollande, à « un effet de série qui risque de se retourner contre ses auteurs », les discussions se sont poursuivies entre Matignon et le ministère de l'emploi pour caler le dispositif censé combattre, sans les interdire, les licenciements. Mardi 24 avril, Lionel Jospin doit s'entretenir avec les responsables socialistes des propositions du gouvernement lors de leur petit-déjeuner traditionnel ; à midi, Elisabeth Guigou sera entendue par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale ; à 16 heures, la ministre présentera ses amendements au Sénat, qui examine le projet de loi de modernisation sociale ; enfin, dans la soirée, le bureau national du PS discutera des propositions d'Eric Besson, chargé de l'emploi au secrétariat national.

Côté gouvernement, l'exploration des « pistes » a donné lieu à d'intenses négociations. Ainsi, d'un tiers, la revalorisation de l'indemnité minimale de licenciement, actuellement fixée à un dixième du salaire mensuel par année d'ancienneté, a été rabaisée à un cinquième. L'allongement de la durée de préavis – aujourd'hui d'un mois pour les ouvriers et employés, de trois mois pour les cadres – a été très discuté, le but

premier étant de doubler la durée. Là aussi, les conventions professionnelles sont parfois allées plus loin que la loi, et l'impact se révèle délicat à mesurer. Il s'agit néanmoins de permettre aux salariés de bénéficier de formation, avant et après un licenciement ; le gouvernement s'apprête à remettre au goût du jour les conventions de conversion, supprimées par les signataires du PARE.

Suivant le même principe – donner du temps aux syndicats et aux salariés –, le délai octroyé aux comités d'entreprise pour recourir

aux cabinets d'expertise-conseil devrait être étendu. Des propositions en matière d'obligations de réindustrialisation des sites, ainsi qu'un contrôle renforcé des pouvoirs de l'administration sur l'application des plans sociaux, sont aussi sur la table.

« NI LAISSER FAIRE NI INTERDIRE »

Le rapporteur du projet de loi de modernisation sociale à l'Assemblée, Gérard Terrier (PS), a suggéré d'impliquer davantage les conseils de surveillance et les directoires en leur faisant signer une sorte

de document « lu et approuvé » pertinentie » de l'indemnité minimale de licenciement, sans indication chiffrée. *On suggérera cependant de ne pas augmenter que faiblement ces indemnités, afin de ne pas pénaliser les PME*, précise le député. Il évoque ensuite une « obligation de réindustrialisation » des sites, sans plus de précision que le renforcement de création d'« activités nouvelles ».

Une troisième piste consisterait à favoriser la consultation des élus du personnel en distinguant « plus clairement l'évaluation de la décision de restructuration de celles des mesures d'accompagnement ». La quatrième, inspirée par la Gauche socialiste, étend le délai de huit jours dont dispose l'administration pour examiner un plan social et, le cas échéant, dresser un constat de carence. « Reporter » ce constat « en fin de procédure, après que le comité d'entreprise a pu se prononcer, pourrait améliorer la capacité de l'administration à veiller au respect » des obligations des chefs d'entreprise. Un système de « caution-reclassement » – cinquième piste envisagée – obligerait l'employeur à « consigner une somme d'un montant significatif pour chaque salarié licencié », récupérable uniquement si le salarié retrouve un « emploi convenable ». Sinon, cette somme devrait être versée à l'Unedic ou à un fonds spécial. Enfin, sixième axe, une

Une semaine sociale chargée

● **Transports.** Lundi 23 avril, les transports urbains de Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Grenoble et d'une quarantaine d'autres villes seront perturbés par la troisième grève organisée par les tramways, qui veulent obtenir un départ anticipé à la retraite, à 55 ans. Une réunion entre patronat et syndicats devait se tenir lundi, à Paris, sous l'égide du ministère des transports.

● **Sages-femmes.** En grève depuis le 20 mars, elles devraient manifester pour la quatrième fois à Paris, jeudi 26 avril. Elles réclament une amélioration de leur statut, une augmentation des effectifs et une revalorisation de leurs salaires.

● **Moulinex.** Les salariés manifesteront, mercredi 25 avril, à la Défense (Hauts-de-Seine), au moment où se tiendra un conseil d'administration de l'entreprise d'électroménager. Celui-ci doit étudier les conséquences de la fusion Moulinex-Brandt.

Les usines de Cormeilles-le-Royal (Calvados, 1 100 salariés), Alençon (Orne, 1 100 salariés) et Lesquin (Nord, 700 salariés) sont menacées.

● **AOM-Air Liberté.** Les salariés d'AOM, d'Air Liberté et d'Air Littoral seront fixés sur leur sort mercredi 25 avril. Jour où une assemblée générale des actionnaires de SAir group

se tiendra pour décider de sa participation dans ses filiales, dont AOM et Air Liberté.

● **Dim.** Les usines de la société Dim, implantées à Ruitz (Pas-de-Calais), Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) et Château-Chinon (Nièvre), qui fabriquent des collants, de la lingerie et des sous-vêtements, sont menacées par un plan de restructuration, ont annoncé les syndicats FO et CGT, dimanche 22 avril, dans un communiqué. Les syndicats ont appelé à une manifestation le 9 mai à l'occasion de la réunion du comité central d'entreprise à Autun (Saône-et-Loire), le siège social de Dim.

Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

« On peut toujours revendiquer davantage. Mais ce gouvernement aura fait beaucoup »

« Le 17 avril, lors de son intervention télévisée, Lionel Jospin n'était pas sûr qu'il puisse y avoir un accord sur les salaires dans la fonction publique, "compte tenu des revendications qui sont formulées". Confirmez-vous ses propos ?

– Lorsque j'ai lancé les négociations, j'avais une double préoccupation. La première, classique, portait sur les évolutions salariales. Mon second souci était, à cette occasion, de mettre en œuvre une nouvelle méthode de négociation collective dans la fonction publique, en instaurant une continuité et une régularité dans la négociation salariale.

» Autant sur le premier point j'ai avancé avec certaines organisations syndicales, et nous allons prendre des décisions qui, bien qu'unilatérales, sont positives pour la fonction publique. Autant sur le second, je n'ai pas réussi cette fois-ci à surmonter les vieilles habitudes. Le dialogue social rencontre aujourd'hui un accroc, un accroc sérieux.

– En l'absence d'accord, de quelles augmentations salariales les fonctionnaires vont-ils bénéficier ?



MICHEL SAPIN

– Nous maintenons l'objectif que nous nous étions fixé de maintenir le pouvoir d'achat des traitements pour tous sur les cinq années allant de 1998 à 2002. La valeur du point augmentera de 1,2 % en 2001 (0,5 % au 1^{er} mai et 0,7 % au 1^{er} novembre), et de 1,2 % en 2002 (0,5 % au 1^{er} mars et 0,7 % au 1^{er} décembre). Si l'hypothèse d'une inflation à 1,2 % pour ces deux années devait être modifiée, nous en tiendrons compte.

– Des mesures spécifiques seront-elles prises en faveur des bas salaires comme le

prévoit le projet d'accord ?

– C'était notre second objectif. Nous demandons au secteur privé d'avoir, d'ici juillet, une politique dynamique de revalorisation de ses bas salaires. L'Etat employeur entend montrer l'exemple. Nous allons attribuer, dès le 1^{er} mai prochain, de un à cinq points aux salariés allant jusqu'à l'indice 350. Cet indice correspond à 1,4 fois le smic, c'est-à-dire le niveau retenu par ailleurs pour la prime pour l'emploi.

» Ces mesures profiteront à un tiers des fonctionnaires de l'Etat, à 60 % des agents des collectivités territoriales et à 50 % des agents de la fonction publique hospitalière, et ceci indépendamment du plan de revalorisation signé mi-mars au sein de cette dernière. Sur les cinq ans, les bas salaires de la fonction publique augmenteront de 14 % en termes de pouvoir d'achat.

» Il y avait un troisième objectif, auquel j'attache beaucoup d'importance : les évolutions de carrière. J'ai fait des propositions pour lesquelles nombre d'organisations syndicales ont montré beaucoup d'intérêt. Que celles-ci soient rassurées, nous en discuterons dans les mois

qui viennent selon des modalités qui restent à arrêter avec elles.

– Cela fait trois mois que les négociations ont été suspendues, pourquoi avoir attendu autant de temps pour vous prononcer

– Il ne nous semblait pas bon de trancher en période électorale. Toutefois, j'ai recherché, passionnément, les voies d'un accord. Cela peut prendre du temps, d'autant que certaines organisations syndicales ne pouvaient se résoudre à une issue non négociée.

– L'archaïsme du dialogue social dans la fonction publique, que vous dénoncez le 19 janvier, est-il seul en cause dans l'échec des négociations ?

– La question budgétaire se pose dans tout débat salarial. Mais ce n'est pas là-dessus que nous avons principalement buté, mais sur une question de principe. Je souhaitais, contrairement aux habitudes, négocier les évolutions salariales en tenant compte du bilan du précédent accord, comme cela se fait aujourd'hui dans toutes les grandes entreprises. Les syndicats n'ont pas accepté cette méthode. L'année 2000 aurait pu être le pivot de deux accords salariaux courrant – situation inédite – cinq années (1998-2002). Elle a en fait cristallisé les malentendus. La responsabilité d'une telle situation n'est jamais d'un seul côté. Du côté gouvernemental, le fait de négocier les évolutions salariales de l'année 2000, une fois celle-ci écoulée, n'était pas favorable. Je ne me résigne pas à cet échec. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas abouti à un accord cette fois-ci que nous ne devons pas continuer dans la voie de la rénovation du dialogue social.

– Après l'échec des négociations

ciations sur les 35 heures, puis celui aujourd'hui sur les salaires, réaffirmer vouloir rénover le dialogue social n'est-il pas paradoxal ?

– Négocier après un succès est plus facile. Pour autant, il n'y a pas de contradiction entre l'accroc que connaît aujourd'hui le dialogue social et la volonté de le rénover. Au contraire, une négociation sur la négociation se révèle aujourd'hui

Nous demandons au privé d'avoir une politique dynamique de revalorisation de ses bas salaires. L'Etat employeur entend montrer l'exemple

d'autant plus nécessaire. Nous ne pouvons pas continuer à négocier de la même manière, avec un Etat tout puissant, qui décide du moment, du sujet, des modalités de la négociation, et qui choisit de négocier quand il pense pouvoir conclure et de ne pas négocier dans le cas inverse. Cette vision très unilatérale dont se satisfont les syndicats est dépassée. Il faut banaliser le dialogue social dans la fonction publique, établir de nouvelles règles, négocier plus souvent, sur des sujets plus diversifiés. Je suis persuadé que la principale réforme de l'Etat est celle du dialogue social. Ce n'est certes pas la plus facile, mais c'est la plus décisive car lorsque

nous aurons réussi sur ce point, nous avancerons sur bien d'autres.

– Depuis le début de l'année, les foyers de contestation se multiplient dans la fonction publique. Ne craignez-vous pas, en l'absence d'accord salarial, une surenchère dans les revendications ?

– On peut toujours revendiquer davantage. Mais ce gouvernement aura fait beaucoup : si l'on regarde les choses objectivement, c'est la première fois depuis des décennies que, sur six ans, le pouvoir d'achat du point aura gardé sa valeur. Et, c'est la première fois que des décisions unilatérales comprennent un plan en faveur des bas salaires. Le gouvernement n'a pas à rougir de la manière dont il considère les salariés de la fonction publique les moins bien rémunérés.

– N'y a-t-il pas un réel malaise dans la fonction publique, qui dépasse la seule question des salaires ?

– Je n'en ai pas le sentiment. La croissance et la baisse du chômage ont mis fin – et tant mieux – au complexe des fonctionnaires sur la sécurité de l'emploi. Ce que vous appelez "malaise" se manifeste notamment par des revendications sur le partage des fruits de la croissance et sur l'amélioration des conditions de travail. Mais ce dont les fonctionnaires ont besoin et envie, c'est de sentir que l'Etat bouge, qu'il se réforme et que sa volonté d'améliorer le service aux usagers est réelle. Les fonctionnaires sont plus mal à l'aise de voir des usagers insatisfaits faisant la queue aux guichets que de leur évolution salariale. »

Propos recueillis par Alexandre Garcia et Laetitia Van Eeckhout

NEUBAUER

ENTRE LA ROUTE ET VOUS, UNE NOUVELLE HISTOIRE D'AMOUR

NEUBAUER à Paris Porte de Champeret

9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88

AF AQ

SCIENCES PO formation
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

LE NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS,
entre simplification et efficacité

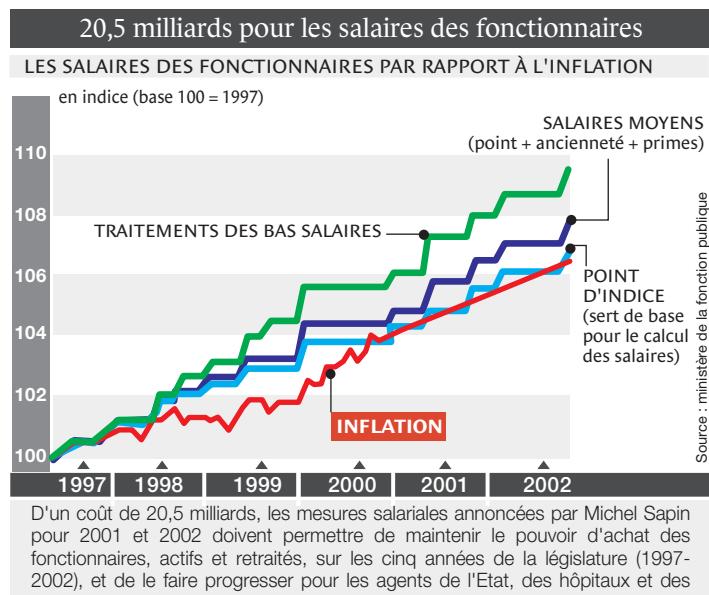
sous la présidence de Bernard Stirn et Daniel Chabanol,
le jeudi 31 mai 2001 au Futuroscope de Poitiers

Renseignements et inscriptions : Isabelle DUCROQ, 01 44 39 07 51/50
en partenariat avec l'Université de Poitiers

BACCALAUREAT

► Stages intensifs
Pour terminales S, ES et L, pré-rentrée, Noël, février, Pâques.
Stages de Première (français et maths)
► Terminales ES "piliotes"
Orientées HEC ou orientées Sciences Po
100% d'admis au bac
de 56 à 82% de mentions

PREPASUP
38, rue des Blancs Manteaux
75004 Paris 01 42 77 27 26
enseignement secondaire privé www.prepasup.fr



A Calais, Robert Hue fait sienne la mobilisation des « LU »

CALAIS

de nos envoyées spéciales

Robert Hue rayonne. Samedi 21 avril, à Calais, une large brochette de responsables communistes, attend le départ du cortège, sur la ligne de tête, derrière la banderole « Tous et toutes contre les licenciements », l'écharpe tricolore en bandoulière. Le député de la Somme, Maxime Gremet, devise avec le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Alain Bocquet. Puissance invitante, Jean-Claude Danglot, le secrétaire de la très orthodoxe fédération du Pas-de-Calais, fait patte de velours, non loin de la secrétaire d'Etat au tourisme, Michèle Demessine et de la sénatrice Hélène Luc.

L'ambiance est résolument « fête de l'Huma ». Les cheminots de Sotteville-lès-Rouen font chauffer leurs plaques à crêpes. Les bises claquent. Les slogans se rodent, les pancartes se hissent : « Plus de social, moins de libéral », « Jospin, on est tous dans la rue », « Danone, dégrasse tes yaourts, pas l'emploi ». Des militants communistes distribuent des chasubles imprimées, « Application de la loi Hue, contrôle des fonds publics pour les

ges, ceux des unions CGT du Nord et des sections du PCF de la région. La manifestation est nationale, mais hors Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais, rares sont les structures PCF qui ont mobilisé.

Mais où sont les Danone ? Ici, c'est le PS local, emmené par Michel Delebarre, une affiche : « Nous sommes tous des P'tits Lu » placardée sur le ventre. Là, c'est le MDC, puis les Verts de la région dont l'un des responsables, Eric Quiquet, adjoint de Martine Aubry à Lille, est plutôt morose. « C'est le type de manif qui ne fait pas réfléchir. C'est plutôt un enterrement de première classe », lâche-t-il. Les employés du Prisunic de Calais, dont la fermeture a été annoncée, cotoient ceux de Brandt-Seclin qui ont été rachetés par Moulinex et qui redoutent eux aussi une restructuration. « Mes grands-parents bosaient chez Brandt, mes parents aussi. Cela fait trois générations. J'ai 44 ans. Va savoir comment je vais retrouver du boulot ! », s'exclame Annie.

Des cris fusent : « Jospin, écoute les Français ». « Du nerf, la gauche, attaquons le pouvoir de l'argent », dit le PCF du Bas-Rhin. « Nos achats sont nos emplois », explique celui de Clichy. « Assez, Jospin ! A l'action contre l'Europe de Maastricht et du capital », réclame celui de Lens. L'usine LU de Calais est en vue. C'est là que les Danone, la casquette blanche frappée du sigle de la marque, attendent. Parmi eux, un faux Jospin et un faux Chirac déambulent, le premier les oreilles bouchées, le second aidé d'une canne blanche. Les responsables communistes cèdent la place en tête à la CGT de l'usine. « Les P'tits Lu sont tous bien déterminés, c'est dans leur mentalité, ils veulent vivre et travailler », chantent les filles de Calais. « Riboud pourri », reprennent-ils dans les rangs. « Robert Hue, lui, il tape un peu du poing sur table car les autres, ils sont tous endormis », explique Jean-Jacques, ouvrier chez Danone depuis 1972. Vient le tour de Ris-Orangis, dont les salariés ont refusé les banderoles siglées et scandent le « Tous ensemble ». Ils doivent s'expliquer avec les premiers rangs PCF pour pouvoir, eux aussi, être en tête.

Le défilé longe le canal. La population de Calais, plutôt spectatrice, s'est donné rendez-vous sur les ponts. Elle regarde, armée de caméscopes et d'appareils photo. Une dizaine de salariés de l'usine Delphi dans l'Eure ont fait le déplacement. Leur usine va fermer en juin. « Hue, Jospin, Voynet, assez de baratin, interdisons les licenciements », martèlent-ils au passage du secrétaire général du PCF. Le service d'ordre leur arrache la sono des mains. Plusieurs centaines de militants de Lutte ouvrière réclament « la réquisition », suivis par Attac-Pas-de-Calais et la CNT locale.

licenciements ». Arlette Laguillier pour LO, Alain Krivine pour la LCR ont rejoint les premiers rangs tout comme Francine Bavay et Stéphane Pocrain, porte-parole nationaux des Verts.

Affrétés par la place du Colonel-Fabien, une quinzaine de cars sont venus de la région parisienne. Dans celui de Pantin, les militants de LO, qui ont aidé à remplir un tiers des sièges, ont distribué des feuilles de chants : *La Jeune garde* est entonnée en boucle trois heures durant. Une poignée de retraités CGT a bien tenté de réagir, sans pouvoir imposer *Nini pot de chien*.

Les rues de Calais ne sont pas bien larges. On joue des coudes pour trouver sa place. « Nous sommes 55 000 au moins », s'enthousiasme un militant lilleois. La réalité est plus proche de la dizaine de milliers de participants, 14 000 annonceront plus tard la police. Le cortège se forme sous une nuée de drapeaux rou-

Matignon explique aux députés socialistes comment « donner du sens » au calendrier parlementaire

Une note classe les projets en cours par ordre d'importance

Les services du premier ministre ont adressé aux députés socialistes, vendredi 20 avril, une fiche technique destinée à donner du « sens » aux derniers mois de la législature. Matignon encourage les élus à mettre en valeur les sujets de proximité, tels que la défense des salariés, la démocratie

locale ou la lutte contre l'insécurité. François Hollande invite les partenaires de la gauche plurielle à être « cohérents ».

l'allocation d'autonomie des personnes âgées – se référer aux « arguments n° 359 » – et la prime pour l'emploi. Viennent ensuite la lutte « contre l'insécurité », la « paix civile et le développement en Corse » – là, on renvoie à trois fiches ! –, la « démocratie locale », les « droits des femmes », la réforme « du droit de la famille » et la « qualité de l'environnement ».

Matignon a privilégié les réformes de proximité, auxquelles les gens peuvent s'identifier. Plus près de toi, électeur ! Au nom de ce dogme, la note expédie en quelques lignes, à la fin, le « statut de Mayotte » ou encore l'*« ordonnance de 1959 »* relative aux lois de finances. Pas un mot sur la réforme des tribunaux de commerce – dont on ne sait pas si elle sera inscrite à la rentrée d'octobre... – ni sur l'inversion du calendrier électoral qui vise à organiser les législatives après la présidentielle, et qui doit être définitivement adoptée, mardi 24. Cela n'intéresse que les intéressés.

Clarisse Fabre

ON A BEAU être député, on ne sait pas toujours lire le programme du Parlement et, plus dangereux, on a parfois du mal à le vendre sur le marché, le dimanche matin. Or il ne reste que « cent jours » utiles jusqu'à la fin de la législature, au printemps 2002. Et les socialistes sont malmenés par leurs alliés de la majorité plurielle, si bien que le premier secrétaire du PS, François Hollande, a jugé utile de demander à ceux-ci d'être « cohérents », dimanche 22 avril, sur France 3 : car, « au bout du compte », le « bilan sera commun » et « il n'y aura qu'un candidat de gauche au second tour », a analysé le maire de Tulle.

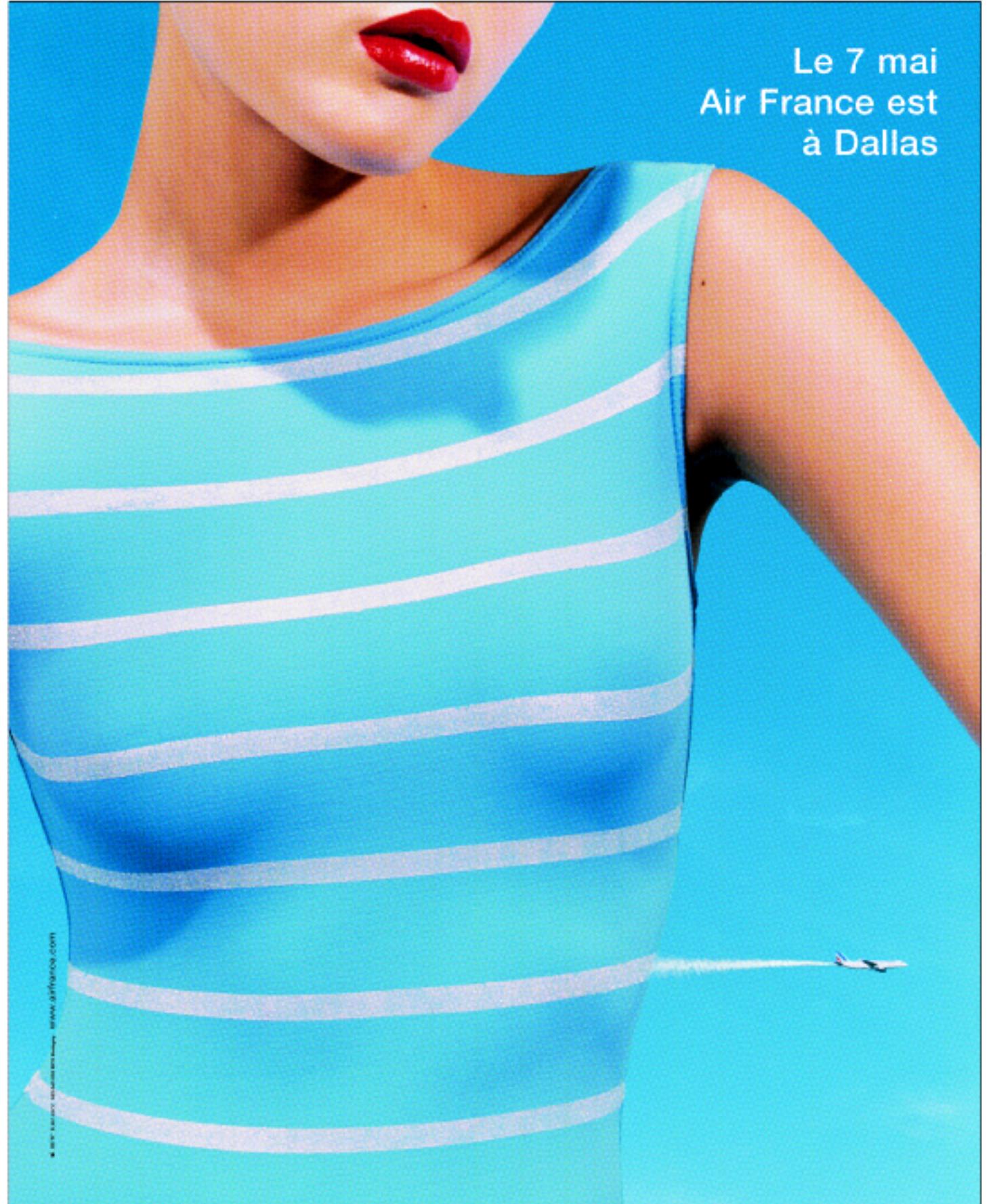
Députés socialistes, défendez votre bilan ! Pour leur venir en aide, le conseiller parlementaire de Lionel Jospin, Pierre Guelmann, leur a adressé une note, vendredi 20 avril, qui classe le programme parlementaire selon huit thèmes clés. Régulièrement, le service d'information du gouvernement (SIG) leur envoie des fiches intitulées « arguments ». Celle-ci porte le numéro « 376 » et c'est la premiè-

re fois, en quatre ans, que son contenu vise à reformuler l'agenda de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les députés doivent savoir le « vendre » dans leurs circonscriptions. Si vous dites aux électeurs : « La première quinzaine de mai, on va examiner des mesures à caractère économique et financier, puis le DMOS [diverses mesures d'ordre social], le NRE [nouvelles régulations économiques], la réforme de la Corse et la ratification du traité de Nice », ils risquent d'avoir tourné les talons avant la fin de l'inventaire. Trop technico, pas assez proche de leurs préoccupations ! N'énumérez plus les textes dans l'ordre chronologique, et peu importe si vous avez oublié à quel stade de la navette parlementaire on en est sur tel texte : première lecture ou commission mixte paritaire ? L'électeur s'en fiche. Il veut avoir des informations concrètes et savoir vers où l'on s'achemine.

Vous l'avez deviné : il faut donner du sens... au sens propre et au sens figuré, comme l'a indiqué Lionel Jospin sur France 2, mercredi

18 avril : « Le sens dans lequel on va, la perspective » et « la signification de ce que l'on fait » et « dans quel intérêt, à la fois, de la France et, si possible des Français » (*Le Monde* du 19 avril). Le lendemain, jeudi, lors de la réunion des ministres, M. Jospin avait regretté que l'on ne parle plus des textes au-delà de la première lecture. Il a demandé à son équipe de « faire vivre et revivre » les projets de loi en discussion.

Donner du sens, chapitre II. Selon la note de Matignon, l'action du gouvernement vise d'abord à « améliorer les droits des salariés et des chômeurs » : ainsi, les parlementaires poursuivront l'examen du texte sur la modernisation sociale et renforceront, à cette occasion, le « contrôle » des entreprises « qui licencient alors qu'elles sont bénéficiaires » ; ils voteront définitivement le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques tandis que la lutte contre les discriminations aboutira « avant la fin de la session ». Deux, pour « lutter contre les inégalités », les élus se pencheront sur



Vol quotidien Paris-CDG/Dallas-Fort Worth à partir de 3290 F TTC A/R (501,55€).
Air France offre désormais 101 destinations aux USA dont 13 villes en vol direct.

AIR FRANCE

faire du ciel le plus bel endroit de la terre

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Alain Juppé propose à la gauche bordelaise un accord pour gérer la communauté urbaine

L'ancien premier ministre est prêt à accorder davantage de vice-présidences à la « majorité »

Réélu président de la Communauté urbaine de Bordeaux grâce à deux voix venues de la gauche, Alain Juppé (RPR), maire de la ville-centre,

refuse la démission qu'exigent de lui plusieurs maires de gauche. En revanche, a-t-il déclaré sur Radio-Classique, samedi 21 avril, il lui « paraît normal que la majorité ait un nombre de vice-présidents supérieur à celui de la minorité ». La CUB élira son exécutif le 27 avril.

BORDEAUX

de notre correspondant régional

La gauche bordelaise ne s'est pas encore remise de la réélection d'Alain Juppé (RPR) à la présidence de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), alors que la droite y était minoritaire au lendemain des élections municipales des 11 et 18 mars (*Le Monde* du 7 avril). Pas seulement parce que cette élection, le 5 avril, a été permise par la « trahison » de deux élus de gauche, à un moment où n'apparaissait aucun contentieux véritable, mais aussi parce qu'elle a du mal à choisir une ligne politique. Elle doit le faire avant la prochaine assemblée plénière, fixée au 27 avril. « Je ne démissionnerai pas », assure M. Juppé dans un entretien publié lundi 23 avril par *Sud-Ouest*. Le président de la CUB explique qu'il a été « élu dans des conditions de clarté et de démocratie absolues » et que « cette élection ne peut pas être remise en question ». D'ailleurs, observe-t-il, le maire socialiste de Lyon, Gérard Collomb, « s'est présenté à la Communauté urbaine de Lyon alors qu'il était plus minoritaire que moi à Bordeaux », et « douze voix de droite se sont reportées sur lui » (*Le Monde* date 22-23 avril). L'ancien premier ministre ajoute : « Il y a des interprétations tordues, du style "on a acheté des voix". C'est assez loufoque. S'ils ont voté pour moi, c'est le fruit de l'excellent travail accompli de 1995 à 2001. » M. Juppé estime qu'a joué en sa faveur, aussi, le fait qu'il était « le seul candidat à être maire d'une commune de la communauté urbaine ». Sur Radio-Classique, samedi, le maire de Bordeaux et député de la Gironde a affirmé qu'il est « dans un état d'esprit de totale ouverture ». « Nous pouvons parfaitement cogérer cette communauté urbaine », a-t-il dit, ajoutant : « Il me paraît normal que la majo-



rité ait un nombre de vice-présidents supérieur à celui de la minorité. » Cette bonne volonté répond à la « lettre ouverte », signée par dix-neuf maires de la CUB et selon laquelle celle-ci connaît « une crise institutionnelle sans précédent, [qui] ne trouvera son issue que dans la démission de M. Juppé ».

QUI SONT LES « TRAITRES » ?

La gauche n'a pas encore arrêté sa ligne de conduite, après avoir recherché en son sein qui pouvait être les « traîtres ». Il lui est en effet difficile d'établir une stratégie sans savoir d'où vient la faille. Les soupçons se sont portés dans tous les sens, ajoutant un sentiment de désordre et de ridicule à l'humiliation de la défaite. Il y avait eu deux « traîtres », mais, si l'on avait répertorié tous les coupables désignés comme probables, M. Juppé aurait été élu avec au moins dix voix d'avance !

Les uns montraient du doigt les

communistes, qui auraient eu des comptes à régler avec le candidat socialiste, Alain Rousset, président du conseil régional d'Aquitaine. D'autres soupçonnaient les Verts. Certains désignaient les fabiusiens. On parlait aussi beaucoup de Michel Sainte-Marie, maire de Mérignac, président de la CUB entre 1977 et 1983, qui aurait tant aimé assumer la présidence d'une collectivité qu'il considère comme son grand œuvre et dont il avait partagé la gestion avec l'ancien maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas. Il restait l'hypothèse d'élus « ficelés » par des dossiers comme on en trouve toujours dans une collectivité de vingt-sept communes et 730 000 habitants. Il faut sans doute chercher, en fait, dans le jeu trop solitaire de M. Rousset l'explication de sa défaite. Le président du conseil régional n'a peut-être pas pris assez de contacts préalables avec ses alliés comme avec ses adversaires, appa-

raissant partout comme un partenaire ambitieux et peu accommodant. Renonçant au siège de maire de Pessac, pour respecter la loi sur le cumul des mandats, il a mis en cause l'équilibre en place depuis des décennies entre, d'une part, la ville de Bordeaux et, d'autre part, le département et le reste de la communauté urbaine, contrôlés par la gauche. Il a paru ainsi chercher la position idéale pour briguer la mairie de Bordeaux en 2007, même s'il n'en a jamais affiché l'intention. C'était le meilleur moyen de se faire des ennemis à droite comme à gauche.

Il reste une situation très inconfortable pour les deux parties et dont il est peu probable qu'elle soit dénouée avant la séance du 27 avril. La gauche peut difficilement bloquer une machine qui concerne la vie d'une agglomération de plus de 700 000 personnes. Elle ne peut y renoncer sans obtenir du nouveau président un geste significatif, mais la perspective d'une guerre d'usure sur les petits dossiers, tout en votant les grands projets, ne lui paraît pas non plus très reluisante.

Quant à M. Juppé, passée la satisfaction d'une victoire qui a redonné son blason au plan national comme auprès des militants, il doit faire face à un problème d'image, sur le plan local, qui risque d'être beaucoup plus encombrant que ne l'aurait été un retrait sans bataille. Du temps de « Chaban », son succès aurait été qualifié, en termes de rugby, de brillante feinte d'ailier. Aujourd'hui, tout le monde de parle de coup tordu sous la mêlée. S'il n'a pas élargi le cercle de ses amis, il a infligé à la gauche des blessures qui sont loin d'être refermées.

Pierre Cherruau

► www.lemonde.fr/bordeaux

Jean-Marie Le Pen cherche la signature de 500 maires pour la présidentielle

Le président du Front national se dit le premier défenseur du « souverainisme »

JEAN-MARIE LE PEN a donné officiellement, samedi 21 avril, le coup d'envoi de la préparation de sa campagne présidentielle.

S'adressant aux quelque cent cinquante personnes présentes au conseil national organisé ce jour-là au siège du parti, à Saint-Cloud, le président du Front national a recommandé aux militants de profiter des élections sénatoriales, prévues en septembre, pour prendre contact avec les élus et commencer à recueillir les cinq cents signatures nécessaires à la validation de sa candidature à l'élection présidentielle. Cette quête peut en effet s'avérer difficile si tous les candidats concurrents potentiels – Bruno Mégret

(MNR), Charles Pasqua (RPF), Philippe de Villiers (MPF) et Christine Boutin (UDF) – décident de se lancer dans la course à l'Elysée.

Le comité de soutien a été confié à Michel de Rostolan, membre du bureau politique, et la coordination de la collecte des signatures d'élus à Martine Lehiedoux, membre du bureau exécutif. Celle-ci va se charger de faire distribuer un argumentaire destiné « à faire mieux connaître » M. Le Pen. Une biographie officielle du président du parti d'extrême droite insiste sur ses origines modestes. Jean-Marie Le Pen y affirme que lui accorder sa signature « n'est pas un acte politique mais un acte civique », car il s'agirait seulement

« de ne pas priver de candidat une partie des Français, dont 15 % avaient voté pour (lui) en 1995 ». Le président du FN a aussi insisté sur l'importance des élections législatives, dont le résultat conditionne la dotation annuelle que l'Etat apporte aux partis politiques. Celle-ci, basée sur les élections de 1997, s'élève actuellement à 41 millions de francs pour le Front national, qui avait obtenu 15,24 % des voix. Les dates rapprochées de la présidentielle et des législatives permet une synergie et l'utilisation d'un même slogan : « La bataille de la France pour la France ». Revenant sur les municipales, le fondateur du FN a parlé d'*« un indiscutable redressement*

du Front national et [du] recul corrélatif de toutes les formations qui, à un moment ou à un autre, ont semblé pouvoir » concurrencer son parti, comme le RPF, « encombré de son leader, mais sans cet encombrement, c'est un couteau sans manche qui n'aurait pas de lame », le MPF, les chasseurs et le MNR.

Alors qu'il évoquait la possible marginalisation de M. Pasqua, à la suite de ses déboires judiciaires, M. Le Pen s'est posé en chantre du combat contre « l'eurocéisme et le mondialisme », et donc du « souverainisme », dans lequel il estime « avoir une légitimité, une antériorité, un sérieux indiscutables ».

Christiane Chombeau

Le Conseil de Paris examine le premier budget de M. Delanoë

RÉUNIS pour la première fois depuis le changement de majorité à l'Hôtel de Ville, les 163 conseillers de Paris, issus des élections des 11 et 18 mars, devaient consacrer deux jours, lundi 23 et mardi 24 avril, à la discussion du budget pour 2001 présenté par le maire de Paris, Bertrand Delanoë (*Le Monde* du 20 avril).

Ce premier budget de la nouvelle mandature s'élève, comme l'an passé, à environ 33 milliards de francs. Le logement, l'accueil de la petite enfance, les locaux scolaires et la sécurité en sont les priorités. Pour ce baptême du feu de la gauche plurielle municipale, les Verts ont déposé une dizaine d'amendements, parmi lesquels la demande d'une remise en cause de la subvention de 43 millions de francs alloués par la Ville de Paris au club de football du PSG.

Trois élections cantonales partielles

ARIÈGE

Canton de Lavelanet (premier tour).

I, 10 581 ; V, 4 400 ; A, 58,42 % ; E, 4 379.

Ball. : Pierre Saboy, PS, m. de Saint-Jean-d'Aigues-Vives, 1 724 (39,37 %) ; André Lannes, CPNT, 1 046 (23,89 %).

Elim. : Lyliane Cassan, PCF, 553 (12,63 %) ; Sandrine Bautista-Jolivet, RPR, 552 (12,61 %) ; Thérèse Aliot, FN, 257 (5,87 %) ; Laurent Carrère, Verts, 247 (5,64 %).

[Pierre Saboy (PS) est arrivé nettement en tête du premier tour de cette partielle destinée à pourvoir le siège du sénateur PS Jean-Pierre Bel, élu maire de Lavelanet en mars, démissionnaire pour cause de cumul des mandats. Le candidat chasseur André Lannes, ancien joueur de rugby, a créé la surprise en obtenant 23,89 % des voix, confirmant ainsi la percée réalisée par son mouvement dans l'Ariège lors des élections de mars.]

15 mars 1998 : I, 10 665 ; V, 7 120 ; A, 33,24 % ; E, 6 745 ; Bernard Marty, UDF, m., 2 559 (37,94 %) ; Jean-Pierre Bel, PS, c.r., 2 244 (33,27 %) ; Georges Mesplié, FN, 815 (12,08 %) ; Lyliane Cassan, PCF, 769 (11,40 %) ; Laurent Carrère, Verts, 358 (5,31 %).]

JURA

Canton de Moirans-en-Montagne (premier tour).

I, 4 000 ; V, 2 076 ; A, 48,10 % ; E, 2 012.

Ball. : Marie-Christine Dalloz, RPR, m. de Martigna, 916 (45,53 %) ; Jean-Pierre Vuilletot, PS, 472 (23,46 %) ; Bernard Giry, DL, 438 (21,77 %).

Elim. : Maurice Batail, FN, 186 (9,24 %).

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Jean Burdeyron (DL), maire de Moirans et conseiller régional, qui a démissionné du conseil général pour cause de cumul de mandats. La présidente du RPR départemental, Marie-Christine Dalloz, arrive en tête du scrutin du premier tour dans ce canton ancré à droite. Elle devance notamment le candidat DL, Bernard Giry.]

15 mars 1998 : I, 3 896 ; V, 2 549 ; A, 34,57 % ; E, 2 380 ; Jean Burdeyron, UDF-DL, m., 1 365 (37,35 %) ; Bernard Isoir, FN, 437 (18,36 %) ; Christophe Perny, PS, c.m., 409 (17,18 %) ; Maurice Coquelin, PCF, 169 (7,10 %).]

MARTINIQUE

Canton du Vauclin (premier tour).

I, 7 135 ; V, 3 077 ; A, 56,87 % ; E, 3 011.

Georges Cléon, PS, adj. m. de Vauclin, 2 187 (72,63 %) ... ÉLU

Jean-Claude Dimbou, div. d., 824 (27,37 %).

[Georges Cléon (PS) l'emporte devant son unique adversaire, le divers droite Jean-Claude Dimbou. M. Cléon était soutenu par le maire (PS) Raymond Occolier. Conseiller régional, M. Occolier, touché par la loi sur le cumul des mandats, avait démissionné de son siège de conseiller général après sa réélection comme maire, en mars.]

15 mars 1998 : I, 6 711 ; V, 3 413 ; A, 49,14 % ; E, 3 182 ; Raymond Occolier, PS, c.r., m., 1 778 (55,88 %) ; Judes Démar, div. d., c.r., 1 186 (37,27 %) ; Ferdinand Charlery, div. g., 218 (6,85 %).]

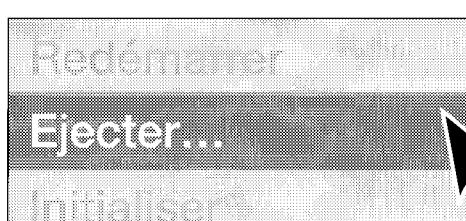
FNSEA et CNJA demandent des mesures en faveur du monde rural

DES MANIFESTATIONS départementales, regroupant souvent plusieurs centaines de personnes et plus d'un millier en Aveyron ou en Corrèze, ont eu lieu, samedi 21 avril, dans le but d'attirer l'attention sur la crise de la viande bovine et les risques d'un déclin de l'économie rurale. Organisées par la FNSEA et le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), ces actions étaient soutenues par de nombreux élus politiques, représentants des commerçants et artisans, chasseurs, membres de l'enseignement agricole...

La Confédération paysanne ne s'était pas associée au mouvement, contrairement aux adhérents du Mouvement de défense des exploitants familiaux et de la Coordination rurale. « Les pouvoirs publics ne peuvent rester insensibles à une telle mobilisation et doivent sans tarder prendre les mesures qui s'imposent », indique un communiqué commun du CNJA et de la FNSEA, dont les responsables doivent être reçus par Lionel Jospin jeudi 26 avril.

DÉPÈCHE

■ SONDE : Jacques Chirac et Lionel Jospin voient leur cote de popularité baisser, l'un et l'autre, de 4 points, selon la dernière enquête de l'Ifop, réalisée du 13 au 20 avril auprès d'un échantillon de 1 839 personnes pour *Le Journal du dimanche* (daté 22 avril). Le chef de l'Etat recueille 56 % de bonnes opinions, contre 33 % de mauvaises ; le premier ministre 48 % de bonnes opinions contre 42 % de mauvaises.



C'est ce que vous risquez de souhaiter à votre banquier si vous apprenez que notre taux de courtage est réduit à 0,15 %* pour vos transactions boursières online**

0,15 %
Taux de courtage

Plus de performance, plus de souplesse, une grande disponibilité,

une relation différente avec votre banquier, des Financial Planners*** qui se déplacent où vous voulez quand vous voulez.

LE MONDE D'AUJOURD'HUI AVEUT BESOIN DE LA BANQUE DU DEMAIN

*Taux hors taxe pour tout ordre exécuté d'un montant supérieur à 4 000 euros, minimum de perception hors taxe de 14,50 euros. **En ligne. ***Conseillers Financiers Personnels.

N°Vert 0 800 643 643

www.banquebipop.fr

BANQUE
BIPOP

A BIPOP GROUP
COMPANY

DÉLINQUANCE Les « tournantes », viols collectifs commis dans les cités de banlieue, sortent peu à peu de la confidentialité, notamment grâce à l'impact médiatique

du film *La Squale*, sorti en novembre 2000. ● LA JUSTICE commence seulement à être saisie de crimes de ce type. Les jeunes filles osent toutefois rarement porter plainte, et ce

phénomène demeure très difficile à évaluer. ● LA « TOURNANTE » révèle la misère affective et sexuelle de ces jeunes, en telle perte de repères qu'ils en viennent à ne plus avoir

conscience de la gravité de leurs passages à l'acte. ● UNE RECTRICE, Mme Belloubet-Frier, a été chargée par le ministre de l'éducation d'une mission sur les relations filles-gar-

cons. ● A BESANÇON, quatre adolescents âgés de 11 à 14 ans font l'objet d'une procédure judiciaire pour avoir agressé sexuellement une jeune fille de 13 ans.

Les viols collectifs révèlent la misère affective et sexuelle des cités

Les « tournantes » constituent depuis longtemps un rite tabou dont la justice commence seulement à être saisie. Ces passages à l'acte quasi banalisés dans les quartiers témoignent de la dureté des rapports filles-garçons, ces derniers n'ayant souvent pas conscience de la gravité de leurs crimes

DANS le vocabulaire des garçons, c'est l'occasion de « tirer un coup » à plusieurs avec une « salope » qui, selon eux, l'avait bien cherché. Pour les filles, c'est un traumatisme qui se vit dans la honte et la solitude. Chez les jeunes des cités, on appelle ça une « tournée ». La justice, elle, parle de « viols en réunion ». Selon Jean-Michel Bourlès, substitut du procureur et responsable du service des mineurs au parquet d'Evry (Essonne) pendant cinq ans, le scénario est presque à chaque fois le même. « La fille sort avec un garçon qui décide d'en faire profiter les copains. Les garçons peuvent avoir quatorze-quinze ans, parfois la fille est encore plus jeune, explique M. Bourlès. Après coup, ils disent qu'elle était d'accord et que, de toute façon, elle couchait avec tout le monde. » Les jeunes invoquent aussi l'effet de groupe. « J'ai voulu faire comme les autres, je ne pouvais pas me dégonfler », c'est aussi une explication qui revient souvent », reconnaît M. Bourlès.

LE FILM « LA SQUALE »

Après la sortie - en novembre 2000 - du film *La squale*, en partie consacrée à la question des tournantes, le phénomène est sorti de la confidentialité. La résurgence du débat sur la violence des jeunes et l'insécurité en banlieue a aussi contribué à en faire un sujet de préoccupation pour les pouvoirs publics. La mise en cause de quatre jeunes, âgés de onze à quatorze ans, pour viols collectifs à Besançon (lire ci-dessous) intervient après des poursuites similaires à Strasbourg et à Cergy (Val-

d'Oise), en mars. Pour autant, le phénomène des tournantes n'est pas récent et son ampleur semble difficile à évaluer. Il n'est d'ailleurs pas répertorié par les statistiques de la police et de la justice, qui ne distinguent pas le viol simple du viol en réunion. « Ce phénomène n'est pas nouveau et pas spécialement en augmentation », estime M. Bourlès. Selon lui, les auteurs appartiennent souvent au noyau des délinquants du quartier : « A une exception près, tous les jeunes impliqués dans des viols collectifs étaient déjà connus pour d'autres affaires ».

Au parquet d'Evry, l'un des plus sollicités en matière de délinquance des jeunes, une seule affaire de viol collectif est en cours depuis le début de l'année. Entre « quatre et cinq » ont été traitées pendant la période 1999-2000. Les jeunes filles, il est vrai, osent rarement s'adresser à la police ou à la justice.

« Ce n'est presque jamais la victime qui porte plainte. D'abord, elle ne dit rien puis elle en parle à sa petite copine qui va peut-être en toucher un mot à une assistante sociale ou à une prof. Cela peut prendre des mois, explique M. Bourlès. Il y a la peur des représailles. Une fois, la famille de la victime a dû déménager après que des jeunes eurent mis le feu à l'appartement. »

Pour Saadia Sahali, agent de développement social à Sarcelles (Val-d'Oise), les victimes sont partagées entre un sentiment de honte et de culpabilité : « Dans les quartiers, les filles sont souvent considérées comme des choses qu'on possède. Malgré elles, elles l'intériorisent. En cas de viol, elles sont victi-

mes mais elles se sentent aussi coupables. » Souvent agacés par la médiatisation des tournantes, les intervenants de quartiers se félicitent quand même de la prise de conscience et de la sensibilisation qu'elle a occasionnées.

« Il y a un tabou énorme sur ce sujet et les intervenants sont dépassés par un constat général de machisme et de violence de la part des garçons », analyse Isabelle

ports de force et où dominent les valeurs de virilité et de violence », souligne Saadia Sahali. Souvent, les jeunes ne sont pas conscients de la gravité des actes commis. « Pour eux, le viol collectif, c'est un jeu. Ils sont en permanence dans la transgression sans s'en rendre compte. C'est pareil quand un gamin en tue un autre, il n'a pas conscience de ce qu'il a fait », explique Mme Sahali.

Une mission sur les relations garçons-filles à l'école

« J'ai été profondément choqué par des articles qui ont récemment fait état d'une violence et d'un mépris sexuel inouïs dont étaient victimes les jeunes filles dans certains quartiers et à l'école », déclarait Jack Lang, en mars, lors d'un colloque à l'Unesco consacré aux violences scolaires. C'est pourquoi le ministre de l'éducation nationale a confié à Nicole Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse, une mission consacrée aux relations garçons-filles au sein des établissements scolaires.

La rectrice devrait rendre ses premières propositions début mai. Pour l'heure, elle entend mener sa réflexion dans trois directions : la prévention, l'écoute de proximité et le discours de l'institution sur les relations garçons-filles. Le ministère souhaite créer « des cellules départementales de soutien et d'écoute pour les jeunes filles » victimes de violence sexuelle. Pour Mme Belloubet-Frier, « il faut davantage trouver, au sein des établissements, un adulte référent ». ■

Gard, elle aussi agent de développement social à Sarcelles.

Comme les violences meurtrières entre adolescents et les rivalités entre bandes de quartiers, les viols collectifs reflètent, chez certains jeunes, une perte de repères qui se traduit, dans les rapports filles-garçons, par une rupture dans les comportements et un passage à l'acte banalisé, voire valorisé. « Les cités sont des zones de relégation qui sont régies par les rap-

Selon elle, les tournantes soulignent aussi le manque d'éducation sexuelle : « Il n'y a pas de modèle, pas d'adulte qui intervient. Les gamins apprennent entre eux, en regardant les films pornos ou se repassant les livres de cul qui circulent dans la cité. »

Au-delà des carences éducatives, la pratique des tournantes apparaît aussi, chez les garçons, comme une façon de retrouver du pouvoir et de compenser, aux

dépens des filles, leur sentiment de rejet et leur frustration de jeunes des cités. « Les viols collectifs illustrent la position dominante des garçons dans les cités et, en même temps, ils renvoient à leur impuissance vis-à-vis du reste de la société », analyse Joëlle Bordet, psychosociologue, spécialiste des banlieues.

LA PLACE DONNÉE AUX GARÇONS

Jeanne Sillam souligne, elle, le rôle des familles, qui sont souvent déstructurées et où la mère occupe rarement une place valorisante par rapport à l'homme. Ex-principale adjointe du collège de Sarcelles où ont été mis en place les ateliers pédagogiques d'écriture ayant servi de trame au scénario de *La Squale*, elle insiste sur la trop grande place donnée aux garçons par les parents. « Souvent, tout est permis au garçon, tout lui est pardonné. Il n'a pas de compte à rendre. Tout ce qui arrive à la fille, par contre, c'est de sa faute, elle l'a voulu », déplore Mme Sillam. Cette dernière se souvient du cas d'une collégienne qui se plaignait d'attouchements sexuels. « Après deux heures de discussions dans mon bureau, le garçon a reconnu les faits et la fille voulait porter plainte. Sa mère a dit : "Cela me fait de la peine pour le garçon" », raconte Mme Sillam.

Dans ce contexte, les filles adoptent des stratégies pour se protéger. La préservation affichée de la virginité, le retour vers les traditions religieuses, la protection du grand frère ou du cousin, la maternité même constituent autant de moyens de se préserver. « Il y a une montée des grossesses précoces parce que quand une fille a un

enfant, même illégitime, elle devient une mère. Cela lui donne un statut, ce n'est plus une "salope" », explique Amida Ben Sadia, chargée de mission pour la politique de la ville à Créteil (Val-de-Marne). D'avantage tournées vers les études, les filles ont tendance à rester à la maison et à délaisser la rue, investie par les garçons. Elles cherchent un petit copain en dehors du quartier plutôt que chez les jeunes de la cité en qui, souvent, elles n'ont pas confiance. L'importance du ondit dans la cité et le contrôle exercé par les familles contribuent également à restreindre les relations filles-garçons.

Derrière la pratique des tournantes, c'est une grande misère sexuelle et affective qui se révèle. « Les garçons sont dans une logique de pure consommation sexuelle comme le montre la prédominance de la fellation et de la sodomie dans les pratiques », explique Marie-Claude Fourment, professeur de psychologie à l'université de Villetaneuse. « Les filles, elles, ont peur : "Est-ce que ça fait mal, est-ce que mes parents vont le voir ?" », commente Mme Fourment. Cette dernière a été sollicitée pour analyser l'étude menée par des éducateurs de la banlieue parisienne, qui ont demandé à environ deux cents collégiens et lycéens de couper sur le papier les questions qu'ils se posent sur les relations avec leurs parents, la drogue et le sexe. Mme Fourment se dit atterrée par le résultat : « Ce qui est frappant, c'est l'absence d'affection, la grande pauvreté des sentiments et des rapports. »

F. Ch.

A Besançon, quatre mineurs soupçonnés d'avoir violé une jeune fille de treize ans

IL N'Y A PAS d'âge pour participer à un viol collectif. C'est le triste enseignement de la procédure judiciaire engagée à Besançon (Doubs) à l'encontre de quatre adolescents, âgés de onze à quatorze ans, soupçonnés d'avoir violé et agressé sexuellement une jeune fille de treize ans. Après la mise en examen du plus âgé du groupe, le 14 avril, les trois autres garçons - âgés de onze et douze ans - devraient également être poursuivis dans les tout prochains jours. Une information judiciaire a été confiée au juge d'instruction du tribunal de Besançon pour « viol en réunion sur une mineure de moins de quinze ans avec usage d'une arme ». ■

Vu leur âge, les trois jeunes ne sont pas responsables pénalement mais ils devraient faire l'objet d'une mesure éducative sous la forme d'un placement dans un centre d'accueil pour mineurs. Le plus âgé a déjà été placé dans une structure spécialisée, sous contrôle judiciaire. « Dans cette affaire, c'est l'âge des auteurs qui est frappant. On a déjà eu des viols en réunion mais pas par des adolescents aussi jeunes », constate le procureur de la République, Jean-Pierre Nahon. Le plus âgé du groupe semble avoir joué un rôle de meneur mais tous ont participé aux faits, commis il y a presque un an.

« PRIS ÇA POUR UN JEU »

C'est en juin 2000 que les quatre garçons auraient fait subir, à plusieurs reprises, des agressions sexuelles à leur victime. Cette dernière fréquentait le même collège que le groupe d'adolescents. Les sévices, fellations et attouchements ont eu lieu sous la contrainte d'un couteau et à coups de gifles et se sont déroulés dans une cave et dans un appartement inoccupé, dans un quartier dit sensible de Besançon.

Les adolescents ne semblent pas avoir pris conscience de la gravité de leurs actes et ils n'ont guère été capables de les expliquer. Les faits qu'on leur reproche relèvent du viol en réunion mais, pour autant, d'après les policiers, ils ne sont pas

entiièrement assimilables au phénomène des « tournantes » (lire ci-dessus). « On n'est pas dans le contexte d'adolescents de seize ou dix-sept ans qui se disent "on va se faire une gonzesse" et qui la séquestrent pour la violer », explique une source policière. Ce sont des gamins qui ont pris ça pour un jeu et qui ne se sont pas rendu compte de ce qu'ils faisaient. »

Comme souvent dans ce genre d'affaires, la honte et la peur des représailles expliquent le long délai qui s'est écoulé avant l'interpellation et la mise en examen des auteurs. Ce n'est d'ailleurs pas la victime elle-même qui a permis de découvrir les faits mais l'une de ses copines, qui en a parlé à ses parents. Ces derniers ont alors alerté la police. Jusqu'au bout, la jeune fille a manifesté de la réticence à s'exprimer, y compris devant les enquêteurs. « Les victimes ont toujours du mal à parler et la saisie de la justice est souvent tardive et indirecte », déplore M. Nahon. On se demande si l'il n'y a pas beaucoup de faits de même nature qui ne sont pas portés à la connaissance de la justice. »

F. Ch.

« Filles et garçons évoquent le phénomène des « tournantes », sans vraiment l'assimiler à une pratique répréhensible relevant du viol collectif. »

KARL, 19 ANS

« Dans le quartier, il y a deux genres de filles : celles qui ont bonne réputation, qui sont respectées, posées et celles qui traînent dehors, fument, veulent faire comme les garçons, parler comme une racaille et qui s'habillent pour provoquer les gars. Si une fille a mauvaise réputation, c'est elle qui l'a cherché. Mais moi, je force personne. Une fille qui se fait tourner dans le quartier, on la force pas, c'est qu'elle veut. Tout le monde le sait. C'est une taspé [pétasse], elle dit pas qu'elle veut

pas. Des fois, elle dit qu'elle s'est fait violer parce qu'elle est enceinte ou que tout le monde en parle. On lui a fait une mauvaise réputation alors elle a honte. Elle porte plainte pour se venger. »

« En général, les filles, elles essaient de s'écartier du quartier pour réussir. Pour les garçons, elles préfèrent aller voir ailleurs. Nous, on est mal perçus, elles pensent qu'on a des idées malsaines et qu'on n'est pas sérieux, elles se méfient. C'est vrai que quand on est en groupe, on est dans un dérègle. Avec les filles, on est des tchatteurs, on joue trop avec elles et on n'a pas froid aux yeux. »

« Dans les cités, on est endurcis, on montre pas notre vraie personnalité, c'est le Far West dans nos têtes. C'est pas Roméo et Juliette, on fait pas des grandes déclarations, mais il y a des histoires d'amour et on a des sentiments. On ne montre pas trop, sinon on se fait charrié par les autres. On n'est pas machos, les meufs, c'est des êtres humains comme les autres. Si elles ont du respect envers moi, je les respecte. »

■ ABDEL, 19 ANS

« Il ne faut pas exagérer, les filles qui se font tourner, c'est rare, c'est peut-être une sur cent. En général, c'est des filles d'ailleurs, d'un autre quartier, elles osent pas faire ça chez elles. C'est des filles paumées, qui savent plus où aller. Souvent, elles ont été virées de chez elles. De toute façon, quand la meuf dit qu'elle veut pas et qu'on la force, alors là, y a viol. »

« Dans la cité, c'est pas évident d'avoir une petite amie, de la tenir par la main et de l'embrasser devant tout le monde. Il y a les regards, les grands frères, la famille et puis les mecs jaloux, les rumeurs qui partent. Par contre, quand tu vas à Paris tout seul avec elle, alors là tu peux te lâcher. On ne connaît personne et on est vus par personne, on ne va pas tomber sur un frère ou un oncle. »

« Quand les filles disent qu'on

veut seulement couper avec elles, elles n'ont pas tort. Le romantisme, ça n'existe pas. D'un autre côté, moi, mon objectif, c'est de me marier à vingt-cinq ans et je veux une fille vierge. Mais où je vais la trouver ? En plus, moi aussi, je suis un grand frère qui surveille sa sœur. C'est une protection un peu hypocrite mais si jamais ta sœur passe pour une tasse [pétasse], alors c'est la honte. Tu ne peux même plus marcher dans la rue, les gens vont même plus te regarder. La réputation, elle suit jusqu'au bleu. »

■ JAYNA, 14 ANS

« Avec les garçons, la vraie relation vient plus de notre côté, c'est souvent les filles qui font le premier pas. Les garçons, c'est rare. De toute façon, ils ont tendance à juger les filles trop vite. Nous, on sait faire la différence entre les racailles et les sérieux. Les garçons, eux, ils vont voir une fille en jupe ou en pantalon moulant, ils vont dire "regarde la salope". Si une fille sort d'un immeuble en discutant avec un garçon, la même chose. Du coup, nous, on s'habille plus en garçon qu'en fille. On met un jogging ou un pantalon, sinon y a trop de regards. Rien que le fait de mettre une jupe, ça attire l'attention. Si vous croisez un groupe de garçons et que vous êtes en pantalon, ils ne vont pas vous accoster. Si vous êtes en jupe, c'est automatique. »

« Pour les garçons, c'est le côté physique qui est important, y a rien d'autre qui compte. Ils regardent pas le fond de la personne ou son intelligence. Nous, ce qu'on cherche, c'est un garçon sérieux, qui n'a pas honte de sa copine devant ceux de sa bande, qui ne fume pas du shit, qui est dans le droit chemin. Un garçon qui est patient et qui accepte d'attendre avant de couper avec sa copine, c'est rare. Chez les filles, il y en a beaucoup qui disent qu'elles sont vierges, mais c'est pas vrai. C'est parce qu'elles se disent "comme ça, je suis tranquille, on va pas dire que je suis une pute". »

« Les tournantes, ça existe et dès qu'il y a une fille qui se fait tourner dans un quartier, tout le monde le sait. Quand les garçons ont envie d'en profiter, ils vont sonner chez elle. Dans ce cas-là, la fille est d'accord, c'est comme ça qu'elle prend son plaisir. Dans notre quartier, en tout cas, on n'a jamais entendu parler de viols. »

un mec pour qu'on la regarde de travers et qu'il y ait des rumeurs sur elle. »

■ SAPHI, 17 ANS

« Chez les garçons, y a pas de respect, ils nous considèrent comme des objets. Quand ils abordent une fille, ils cherchent même pas à parler. Ils te demandent comment tu t'appelles, où tu habites et tout de suite après ton numéro de téléphone. Alors, tu inventes tout pour être tranquille. Quand tu réponds pas, c'est tout de suite "tu te prends pour qui ?" et puis les insultes. Le problème, c'est qu'ils se la jouent devant les copains. C'est pas du tout la même chose quand ils sont en groupe et quand ils sont tout seuls. Quand ils sont en bande, les garçons jouent les racailles. Sinon, ce sont de petits bébés. »

« Pour eux, on dirait que sortir avec une meuf, c'est un exploit, parler d'amour, ils s'en foutent. C'est une image qu'ils se donnent. Pour nous aussi, la réputation, ça compte. Moi, je sors avec un garçon de la cité depuis dix mois, mais je peux pas l'embrasser dans la rue. Vis-à-vis de mes parents, des gens que je connais, ça la fout mal. En dehors de la cité, là, sans problème. »

« Pour les garçons, participer à une tournante, c'est comme s'ils avaient gagné la Coupe du monde. On dirait qu'il y a une espèce de concours entre eux. De toute façon, les garçons peuvent faire toutes les conneries du monde, on ne leur dira jamais rien. Une fille, il suffit qu'elle se maquille un peu trop ou qu'on la voie avec

Propos recueillis par Frédéric Chambon

MEDECINE - PHARMACIE
Prépa. annuelle aux concours de 1^{re} année

PARAMÉDICAL
Prépa. annuelle aux concours

CARRIERES SOCIALES
Prépa. annuelle aux concours

DROIT - SCIENCES PO.
Prépa. annuelle et d'été aux concours

BTS OPTICIEN LUNETIER
Prépa. à l'examen national</

200 personnes ont assisté aux obsèques de l'instituteur de Zittersheim

A ZITTERSHEIM, samedi 21 avril, près de deux cents personnes ont assisté aux obsèques de Paul Jacquin. L'instituteur de ce petit village du Bas-Rhin, soupçonné d'attouchements sexuels sur deux élèves de sa classe unique, s'est suicidé le 12 avril lors de son interpellation par les gendarmes.

Une maman est restée chez elle, recluse. Elle a préféré envoyer ses trois enfants « chez leur marraine » pour le week-end. Il n'était pas question, souligne cette mère, que son petit garçon de huit ans, victime présumée de l'enseignant, et ses deux filles aînées, témoins des faits, entendent le témoignage très univoque des habitants de Zittersheim : « Chez nous, on entend que M. Jacquin était super, mais rien pour les victimes. On entend parler partout de ce genre d'affaires de nos jours. Si on traite les enfants de menteurs, ils n'oseront plus jamais parler. »

Peu de temps avant la cérémonie, les quelques familles rassemblées dans le « Collectif des enfants du silence de Zittersheim » (*Le Monde* du 21 avril) ont manifesté leur douleur en accrochant une pancarte sur la grille de l'école : « Parents, amis, aidez-nous à faire entendre la voix des enfants par compassion et par solidarité, dans la dignité ». Elles ont aussi, symboliquement, déposé des peluches à côté des fleurs qui ornent l'entrée du bâtiment depuis dix jours. « N'oublions pas ce qu'il a été pour nous tous, qu'il a donné du meilleur de lui-même », a dit le maire de Zittersheim, Gilbert Brock, lors de son hommage à l'instituteur. Affichant, depuis le suicide de Paul Jacquin, un soutien sans faille à cet « ami », l'élu local a aussi ajouté : « N'oublions pas nos enfants, ayons tous au fond du cœur le souci sincère de la vérité. »

Depuis ce jeudi traumatique pour le village, « mon fils est plus agressif ; il n'est plus comme avant », poursuit la mère qui a, comme celle de la deuxième victime présumée, longtemps hésité avant de s'exprimer. « Le 2 avril, quand mes filles sont rentrées de l'école à midi, j'ai vu que quelque chose n'allait pas. La plus grande m'a dit : "C'est dégueulasse ce qu'il a fait, le maître, il a pris la main de X. et l'a mise dans son pantalon." Je lui ai fait répéter trois fois. » Aussi, avant que la classe ne reprenne, son mari est-il allé voir l'instituteur. « Il lui a demandé : "Ecoute, Paul, qu'est-ce que c'est que cette histoire ?" Il ne s'est pas défendu, il n'a rien répondu. Il a seulement dit : "J'en parlerai cet après-midi avec tous les élèves au conseil". » Mais à la fin de la journée, les fillettes indiquent que le maître n'en a pas parlé. « Il les a priées à part, leur a demandé qui d'autre avait vu, et leur a dit que si elles en parlaient, elles risquaient d'aller en prison. »

Le couple « ne reproche rien à l'enseignement » de Paul Jacquin. « Mais, affirme-t-il, cela ne lui donnait pas le droit de toucher à nos enfants. » La maman confesse son désarroi : « Pourquoi le gamin n'en a pas parlé ? Pourquoi on n'a rien remarqué ? On se met un peu de culpabilité en nous. »

Samedi, la quasi-totalité des vingt enfants de la classe de M. Jacquin avaient été auditionnés par les gendarmes, à l'exception de quatre d'entre eux, encore en vacances. Le maire a lui aussi été entendu par le juge d'instruction de Saverne chargé de l'enquête sur les causes de la mort de l'enseignant, Gabriel Steffan. Ce dernier estime que le dossier, au centre duquel se trouve « un instituteur hors norme », est « extrêmement compliqué ». N. G.

Jack Lang présente ses orientations pour l'Université

L'organisation de l'enseignement supérieur en modules se trouve au centre de la réforme proposée, lundi 23 avril, par le ministre de l'éducation nationale. Le projet devrait faciliter les parcours européens, pluridisciplinaires, et les expériences professionnelles

La réorganisation en modules de l'ensemble de l'enseignement supérieur est la principale mesure que Jack Lang devait présenter, lundi 23 avril, devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser).

C'est un changement profond, et il n'est guère surprenant que Jack Lang appelle les universitaires à en « débattre » dans les semaines qui viennent. Le ministre de l'éducation nationale, qui devait s'adresser, lundi 23 avril, pour la première fois, au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), a présenté ses « orientations pédagogiques » pour ce niveau d'enseignement. Les mesures envisagées ambitionnent d'inscrire davantage les universités françaises dans l'espace européen. Elles visent essentiellement à réorganiser l'ensemble des études en modules, selon le Système européen de transfert de crédits (ECTS en anglais). Ce dernier doit tout à la fois « favoriser la mobilité étudiante », « diversifier les parcours de formation » et permettre de développer « la formation tout au long de la vie ».

Le système ECTS découpe les cursus non en années universitaires, mais en unités de crédit. Ces « crédits », ou « euro des universités » selon M. Lang, mesurent le succès de l'étudiant à divers modules cou-

rant informatique ou droit-langue vivante, par exemple. Il n'existe actuellement dans les 80 universités qu'une dizaine de parcours de ce type, pour l'heure dérogatoires au cadre national.

PROFESSIONNALISATION DURABLE

Avantage subsidiaire, non négligeable aux yeux du ministre pour qui « tout l'enseignement supérieur, d'une certaine manière, est à vocation professionnelle : la professionnalisation des formations sera mieux prise en compte ». Dans ce cadre, en effet, il conviendra « de traduire également les acquis des stages en crédits ». Jack Lang reprend l'idée de la « professionnalisation durable » défendue par le ministre délégué à l'enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon, notamment au travers des nouvelles licences professionnelles. Ce dernier devrait trouver là un motif de satisfaction dont Jack Lang l'a privé dans la réforme du collège.

Mais les obstacles à la mise en œuvre d'une telle réforme, soutenue par la Conférence des présidents d'université, ne manquent

pas. En premier lieu, les enseignants devront s'entendre pour traduire le poids de leurs disciplines respectives en un nombre de crédits. « La démarche est un acte de confiance dans les équipes enseignantes », insiste Jack Lang. Le travail en équipe, éloigné de la culture universitaire, s'impose. L'idée de départ – laisser à l'étudiant le soin de fabriquer lui-même son parcours – n'a pas été retenue. Le nouveau système ne doit pas, selon M. Lang, être « le supermarché, ni sous l'aspect marchand, ni sous la forme d'un dispositif où l'étudiant accumulerait sans contrainte et sans règles des modules sans liens entre eux ».

A charge pour les universités de proposer, à chaque niveau d'études, trois ou quatre parcours, à la carte et cohérents. En première année de DEUG, le ministère propose que l'agencement des modules permette à la fois « une initiation aux méthodes de l'enseignement supérieur et la découverte de deux ou trois disciplines, l'une d'entre elles pouvant être considérée comme la discipline privilégiée ». A l'autre

extrémité du système, des modules communs préparant aux DEA et au DESS pourraient permettre aux étudiants de s'orienter plus progressivement, qui vers la recherche, qui vers une insertion professionnelle. Pour que les « équipes enseignantes » innovent et inventent ces parcours, il revient cependant au ministère de modifier les règles statutaires de leurs services, reposant uniquement sur des heures de cours dues en face des étudiants. Afin d'encourager et de reconnaître l'investissement pédagogique des enseignants, un texte est promis pour juin.

ÉVALUATION RENFORCÉE

En contrepartie de cette « capacité d'initiative élargie », le ministre prévoit « une évaluation renforcée ». Visant les pratiques et les résultats des formations, elle devra associer les étudiants, « mais également les partenaires, en particulier les professionnels ». Les experts ministériels chargés d'habiliter, sur dossier, les diplômes, sont appelés à « aller sur le terrain regarder ce qui se passe ». En outre, le ministère

veut conditionner désormais toute habilitation de formation au fait qu'elle soit organisée en ECTS.

Claude Allègre avait posé les fondations d'un rapprochement universitaire européen avec le « 3, 5, ou 8 ». Depuis juin 1999, les sorties de l'enseignement supérieur s'organisent à trois niveaux : bac + 3 (licence), bac + 5 (avec le grade de mastère commun aux DEA, DESS, diplômes d'école d'ingénieurs et de commerce) et bac + 8 (le doctorat). Jack Lang se donne trois ans pour franchir la nouvelle étape de la généralisation de l'ECTS. Le sujet sera à l'ordre du jour de la réunion des ministres européens de l'enseignement supérieur, à la mi-mai. Un « texte de cadrage » est promis « cet été ». Restera à donner, réellement, aux étudiants, les moyens de circuler en Europe. Seuls 15 000 étudiants français sur 2 millions bénéficient des programmes d'échanges. Jack Lang promet la création de 1 000 nouvelles bourses de mobilité.

Nathalie Guibert

► www.lemonde.fr/éducation

Des universités de lettres et sciences humaines dénoncent une insuffisance de moyens

Depuis le mois de décembre, des mouvements sporadiques, parfois violents, agitent plusieurs universités de lettres et sciences humaines (*Le Monde* du 31 mars). A Montpellier-III, Metz, Aix-Marseille-I ou encore Paris-XIII, des étudiants et des enseignants ont protesté contre l'insuffisance des moyens accordés à leurs établissements. Dernière en date, l'université de Brest s'est mise en grève le 21 mars, les enseignants des départements de psychologie et de sociologie ayant pris le relais de leurs étudiants depuis lors. Ils ont déposé un préavis de grève pour cette semaine de rentrée des vacances de Pâques. « En psychos, nous sommes 9 enseignants en poste pour 955 étudiants, et 8 pour 450 en sociologie. C'est une caricature et nous souhaitons exprimer notre ras-le-bol », dénonce Michèle Bompard-Porte, professeur. Le budget des universités, rappelle le ministère, affiche la création de 4 000 nouveaux postes d'enseignants pour les quatre ans à venir.

vrant l'ensemble de ses activités : enseignement, travail personnel, stages, mémoires... Les pays européens ont décidé que 60 crédits correspondent aux connaissances acquises en une année universitaire. Avec l'ECTS, une licence française vaudra donc 180 crédits, une maîtrise, 240, et un troisième cycle, 300.

La généralisation de l'ECTS aurait des conséquences très concrètes. Les étudiants, appelés à s'engager, non dans une année de formation donnée, mais dans un parcours constitué de modules valant crédit, devraient pouvoir s'inscrire à l'Université à tout moment de l'année. Un étudiant ou un salarié pourrait obtenir une licence au terme d'un parcours plus court, ou plus long que la durée théorique actuelle des trois ans. Chacun pourrait obtenir des crédits en France, et les compléter dans un autre pays. Enfin, les étudiants pourraient plus facilement suivre un cursus pluridisciplinaire, biolo-



Groupe Envergure : 2^e groupe européen de l'hôtellerie-restauration.



L'hôtellerie est un grand métier au cœur de l'évolution des modes de vie d'aujourd'hui. De plus en plus d'hommes et de femmes se déplacent pour leur travail et pour leurs loisirs. Ils souhaitent trouver, partout où ils vont, des prestations simples et sûres et surtout la chaleur humaine dont ils ont besoin lorsqu'ils sont loin de chez eux.

Pour satisfaire ce besoin croissant de mobilité, le Groupe Envergure affirme une volonté de développement rapide. La plupart des pays européens offrent des opportunités d'implantation pour des enseignes, proposant des prestations de qualité pour un prix accessible.

HUMAIN PAR VOCATION.

Nous investissons dans une valeur d'avenir : l'Homme.

Conciliant forte croissance et relation de proximité, le Groupe Envergure passionne les hommes et les femmes qui souhaitent investir et s'investir dans un métier d'avenir profondément humain. Le groupe rassemble 9000 collaborateurs et plus de 2000 investisseurs qui font confiance au savoir-faire et à l'envie d'entreprendre des dirigeants et de leurs équipes.

Demain, c'est avec des enseignes reconnues et une forte culture d'entreprise basée sur l'accueil, la simplicité, l'empathie, l'initiative, que nous reserverons une référence incontournable des métiers de l'hôtellerie-restauration.

Pour de plus amples renseignements, connectez-vous sur notre nouveau site INTERNET :

www.envergure.fr

Si vous aussi voulez investir ou vous investir dans le Groupe Envergure,

CONTACTEZ-NOUS :

Service Investisseurs : investir@groupe-envergure.fr

ENVERGURE
Hôteliers et Restaurateurs

900 HOTELS & RESTAURANTS EN EUROPE

Bleu Marine - Kyriad - Clarine - Climat de France - Campanile
Balladins - Première Classe - Nuit d'Hôtel - Côte à Côte

ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LILLE, MEMBRE DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES

Vous avez un Bac +2 et 3 années d'expérience professionnelle...

... vous voulez valoriser vos acquis par une formation compatible avec une activité salariée (horaires adaptés).

ESC Lille vous permet d'accéder à son diplôme dans le cadre de la formation continue, ESC Potentiels : diplôme de second cycle visé par l'Etat niveau Bac +5, le même diplôme qu'en formation initiale... en 2 ans à Lille ou à Paris.

N. G.

Airbus A-380 : attention convoi exceptionnel !

L'avion géant du constructeur européen sera assemblé à Toulouse. Venus d'Angleterre et d'Allemagne, ses éléments remonteront l'estuaire de la Gironde, traverseront Bordeaux puis emprunteront une route qu'il faudra adapter pour le passage de ces grands gabarits. Des travaux à réaliser avant 2003

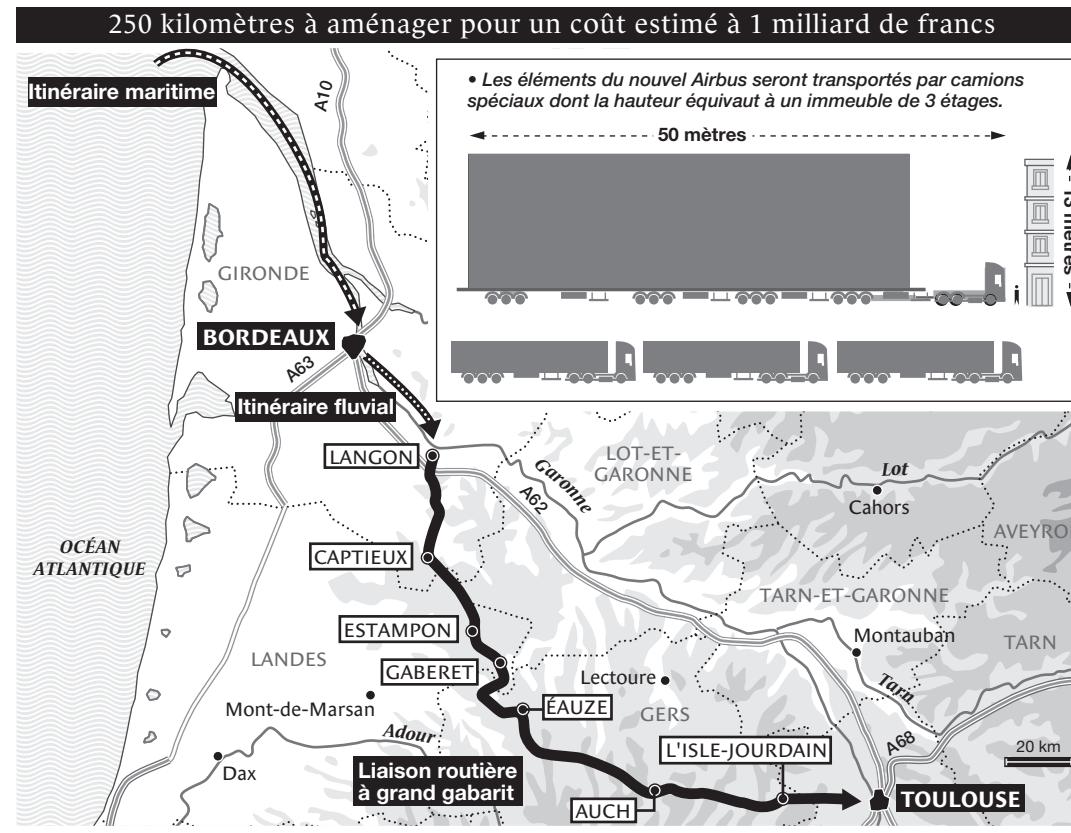
TOULOUSE

de notre correspondant régional

Avant de révolutionner les airs, l'A-380, l'avion géant d'Airbus, commencera par bouleverser les terres sur lesquelles ses immenses pièces détachées doivent être acheminées. Au programme : 250 kilomètres de travaux pour mettre à très grand gabarit la route entre Bordeaux, où arriveront par mer les éléments construits dans les usines EADS de Grande-Bretagne et d'Allemagne, et Toulouse, où aura lieu l'assemblage final ; des convois spéciaux comme jamais il n'en a été mis en œuvre en France sur une telle distance ; un calendrier serré de vingt-six mois.

A l'automne 2003, le premier A-380 doit commencer à être assemblé dans une zone construite à cet effet à proximité de l'aéroport de Blagnac. Premier vol prévu en 2006. Le temps presse. Le « paquebot du ciel » est une grande cause nationale. Tout le sud-ouest de la France, et l'agglomération toulousaine en particulier, en attend des milliers d'emplois. Mieux : c'est une partie de l'avenir de l'Europe qui se joue sur les ailes du géant. Avec l'A-380, l'Europe espère ravir aux Etats-Unis et à Boeing la suprématie aérienne. Pas étonnant, dans ces conditions, que dans un bel ensemble le Parlement ait voté une procédure d'extrême urgence pour s'approprier l'espace nécessaire au tracé de ce qu'on n'espère plus ici que « la route du futur ».

Avant que l'A-380 emporte à l'autre bout du monde jusqu'à 800 passagers en version charter, il faut le construire. Toulouse a été choisi par les industriels d'EADS plutôt que Hambourg, dont le port aurait pourtant évité les soucis de transport routier. Mais la ville de l'Aérospatiale, de Concorde et d'Airbus a su vendre son savoir-faire et son environnement technologique. Les bureaux d'études s'activent déjà, les services d'Airbus et d'EADS sont sur le pied de guerre, les 500 sous-traitants se



mobilisent, les 12 % de chômeurs de l'agglomération se prennent à espérer.

DIRIGEABLE OU HYDROGLISSEUR

Reste une « formalité » : acheminer la carlingue et les ailes du géant jusqu'à la Ville rose. Les contraintes que cela suppose ont-elles été bien intégrées au moment de la décision ? Comme l'a dit avec une pointe d'agacement Lionel Jospin : « On ne peut pas amener la mer à Toulouse. » Seule la route est possible, assure le ministère des transports. Le plus gros avion d'Airbus, le Beluga, n'est pas assez gros. Les charges – jusqu'à 20 tonnes – interdisent le transport par hélicoptère. Aucun dirigeable suffisamment fiable n'est envisageable avant une dizaine d'années, et le vent qui s'engouffre

dans la vallée de la Garonne rendrait la chose trop risquée. Le transport par rail est impossible : il faudrait construire des voies deux fois plus larges. Pas le temps. Quant à la solution d'un hydroglisseur sur la Garonne, elle s'avérerait trop bruyante et trop coûteuse.

Il n'y a donc que la route. Mais une route très spéciale. Les services de l'Etat, qui ne veulent pas donner prise aux menaces de plainte de Boeing auprès de l'OMC sur le soutien public au projet d'une société privée – ce qui est désormais le statut d'Airbus –, évitent soigneusement de parler d'une route nouvelle. « Il ne s'agit pas d'une nouvelle infrastructure, mais de l'aménagement d'un itinéraire déjà existant », précise le préfet de la région Midi-Pyrénées, Hubert Fournier. Elle res-

tera ouverte à la circulation normale sauf pendant les nuits de convoi. D'ailleurs, selon le préfet, le coût des travaux « hors gabarit » sera facturé à Airbus.

Mais où commence l'exceptionnel ? Aucun des 250 kilomètres de routes qui seront empruntées par les convois – l'autoroute étant exclue à cause des ouvrages d'art – ne sera épargné : abattage de milliers d'arbres, enterrement de centaines de kilomètres de lignes électriques, agrandissements de voie, rectifications de virage, consolidations de chaussée, déviations, démolitions de bâtiments et expropriations. Cette route coûtera cher à la collectivité : 1 milliard de francs selon l'hypothèse de départ.

Les services de l'Etat insistent sur le souci environnemental « exem-

plaire » qui doit présider au tracé. « Le respect de l'environnement humain, naturel et patrimonial sera privilégié », assure la direction de l'équipement. Les travaux et l'itinéraire précis devront donc obéir aux principes du label « haute qualité environnementale » tout en respectant les impératifs de délai et de

forêt de Bouconne, banderoles et panneaux appellent à la mobilisation. Pierre Sanchez, le maire de Montaigut, déclare par exemple : « On va se battre, cette route ne se fera pas à n'importe quel prix. » Une coordination locale – le NAPA, « Non au passage de l'A-380 en vallee de Save » – a vu le jour pour

Une caravane de six camions de 50 mètres de long

Si les délais sont respectés, c'est dans vingt-six mois que les premiers convois exceptionnels emprunteront « la route du futur », au rythme d'un par semaine. Les éléments de l'A-380 déchargés à Pauillac vont d'abord remonter la Garonne sur des bateaux. C'est à Langon qu'ils retrouveront la terre ferme, où les attendront des camions eux aussi exceptionnels : ils seront six, chacun long de 50 mètres, large de 8 et haut de 13. Ces véhicules seront spécialement construits pour supporter de telles charges : ils seront équipés d'essieux multidirectionnels et devraient bénéficier d'une isolation acoustique particulière.

Cette étrange caravane ne roulera qu'à une vitesse moyenne prévue entre 10 et 20 kilomètres/heure. Cinquante personnes seront mobilisées pour accompagner le convoi durant son trajet nocturne. Certaines portions de l'itinéraire seront équipées de techniques de téléguidage, comme des bandes optiques utilisées pour les bus-trams en ville.

faisabilité technique. Autre avantage : en faisant passer en réseau national des routes départementales, l'Etat prend à sa charge des travaux et un entretien de la voirie qui normalement relevaient des finances locales.

CALMER LES INQUIÉTUDES

C'est une bonne aubaine pour des communes et des départements qui, sans cela, n'auraient jamais pu espérer des routes aussi larges favorisant leur désenclavement. Les départements des Landes, du Gers et de la Haute-Garonne (à majorité socialiste) se sont d'ailleurs portés volontaires pour que cette route passe par leur territoire, le Lot-et-Garonne (à majorité UDF), qui avait regimbé, se voyant exclu de la manne.

Ces compensations ne seront pas de trop pour calmer l'inquiétude des populations concernées. Déjà, aux portes de Toulouse, du côté de la vallée de Save et de la

s'opposer à la dynamique d'urgence », et veut que « soient mises en place des alternatives aux convois terrestres ». Une pétition est déjà signée par plus d'un millier de riverains. Paradoxe : la plupart des habitants concernés travaillent dans le secteur aéronautique.

Pour parvenir à un compromis raisonnable entre l'intérêt économique général et les aspirations des particuliers, la préfecture a ouvert, la semaine passée, une période de concertation avec les élus et les populations. En octobre, l'enquête d'utilité publique sera engagée, et les travaux commenceront début 2002. Le premier convoi empruntera la « route du futur » en septembre 2003. A moins que les partisans du *No pasaran* s'entendent et que le grain de sable du facteur humain ne fasse obstacle au grand projet industriel de ce début de siècle.

Jean-Paul Basset

Au ras des piles du pont de Pierre, à Bordeaux

BORDEAUX

de notre correspondant régional
Les premières difficultés pour l'acheminement des pièces de l'Airbus A-380 vers Toulouse sont venues du Lot-et-Garonne. Jean François Poncet, président (UDF) du conseil général, a immédiatement fait savoir qu'il réclamait un droit de regard et, pourquoi pas, de péage. On n'y a pas attaché trop d'importance en Aquitaine. M. François-Poncet tentait la même opération que celle qu'il avait réussie pour l'ouverture du chantier de la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne), à la frontière de son département. Cette fois, l'entêche n'a pas été suivie, l'Etat ayant tout de suite fait savoir qu'il choisirait une route qui éviterait son département.

Les Aquitains ont alors vu l'opportunité de régler un vieux problème qui fait partie de leurs priorités depuis des décennies et figurait au premier contrat de plan de 1984, celui de la liaison autoroutière entre Bordeaux et Pau. Elle n'a jamais pu être seulement amorcée. La mise à grand gabarit de la route, entre Langon et Aire-sur-l'Adour, constituait pour eux une belle occasion de commencer enfin ce chantier. Peu importe si, après Aire-sur-l'Adour, la route prenait la direction du Gers et de Toulouse, c'était déjà un bout de chemin réalisé.

PASSAGE DÉLICAT

En choisissant de prendre, à partir de Captieux, une quarantaine de kilomètres au sud de Langon, le chemin de départementales élar-

gies, puis de la RN 124 entre Vic-Fezensac et Toulouse, le ministère des transports a repoussé une nouvelle fois un vieux rêve aquitain. La déception a sans doute été moindre, car les Aquitains se sont consolés en se disant qu'ils faisaient la moitié du chemin entre Langon et Aire-sur-l'Adour.

Il reste deux difficultés à surmonter, liées cette fois à la voie maritime. Déchargés sur une barge à Pauillac, sur la rive gauche de l'estuaire de la Gironde, les éléments de l'avion doivent remonter la Garonne. A Bordeaux, le pont de Pierre offre un passage suffisant, mais délicat, pour peu que la barge se présente à l'étaie de marée basse, le seul moment où les violents courants du fleuve sont atténués. Navigation assistée par satellite ou laser et puissante motorisation doivent permettre, selon les experts, un passage en douceur.

Seule réserve pour les ingénieurs du Port autonome, il est possible qu'il soit nécessaire de rogner un peu les enrochements des piles du pont. Alain Juppé, en tant que président (RPR) de la communauté urbaine de Bordeaux, a d'ailleurs demandé au préfet que l'Etat se déclare maître d'œuvre des travaux d'aménagement et d'entretien générés par ce transport.

Enfin, à Langon, où les éléments doivent emprunter la voie terrestre, le pont ferroviaire peut manquer de tirant d'air par temps de crue, quand le débit de la Garonne atteint 3 000 m³/seconde, alors que son débit moyen est de 600 m³. Cela n'arrive que sept à huit jours par an, sur de très courtes périodes. Jamais, au vu des statistiques de ces dix dernières années, selon la direction de l'équipement, cela n'interdira le passage pendant plus d'une semaine. Le risque est donc assez facile à évaluer pour l'industriel.

Pierre Cherruau

Une mégazone industrielle à proximité des pistes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac

TOULOUSE

de notre correspondant
L'A-380 sera assemblé sur une zone industrielle hors normes. La zone d'aménagement concerté (ZAC) baptisée « Aéroconstellation », qui va se construire en moins de trois ans sur les terres de Blagnac et des petites communes voisines, s'étendra sur au moins 220 hectares, avec des possibilités d'extension jusqu'à 380 hectares.

C'est une véritable ville dédiée à Airbus qui va pousser sur ces terrains quasiment vierges, jadis réservés au maraîchage

C'est une véritable ville dédiée à Airbus qui va pousser sur ces terrains quasiment vierges, jadis réservés au maraîchage.

Pour les concepteurs d'Airbus, Aéroconstellation est beaucoup plus qu'une simple zone industrielle. A l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine (AUAT), on a déjà planché sur l'intégration du site dans son environnement. Des aménagements paysagers sont prévus pour atténuer l'impact visuel des plus hauts bâtiments comme les halls de montage, qui culmineront à 45 mètres sur des terrains aussi plats qu'une lande, aujourd'hui dépourvus de toute construction d'importance en raison de la proximité des pistes de l'aéroport.

Aéroconstellation présentera l'avantage d'être directement reliée aux pistes grâce à des *taxiways*, des routes réservées à la circulation des avions.

Ces aménagements particuliers vont faire grimper le coût de la ZAC : près de 1 milliard de francs doivent y être investis par l'Etat et les collectivités. Le marché de la construction des bâtiments est pour sa part évalué entre 3 et 5 milliards de francs. En tout,

c'est donc un chantier de près de 6 milliards qui s'ouvre aux entreprises du BTP. Plus important que la deuxième ligne du métro toulousain, dont les travaux doivent également débuter cette année.

Pour éviter que le coût d'aménagement pharaonique de la zone vienne trop lourdement grever le prix du mètre carré viabilisé pour Airbus-EADS et les entreprises invitées à s'installer sur Aéroconstellation, un système de redéveance, calculé sur l'utilisation des infrastructures spécifiques, va être mis en place. Car l'immense ZAC n'est pas réservée exclusivement à Airbus. Tous les sous-traitants de l'avionneur européen qui souhaitent se rapprocher de leur donneur d'ordres sont attendus sur la zone, ainsi que les entreprises qui ont besoin d'un accès direct aux pistes.

C'est le cas d'Air France, qui a déjà prévu de quitter la zone historique de Montaudran et la piste

mythique de l'Aéropostale, de l'autre côté de l'agglomération toulousaine, pour y installer les activités de maintenance de ses avions. Les parcelles d'Aéroconstellation devraient être commercialisées à moins de 300 francs le mètre carré, hors taxes et hors redevance.

La construction de cette vaste zone industrielle entièrement réservée à l'industrie aéronautique impose quelques sacrifices. Il faut démolir un radar de l'aéroport Toulouse-Blagnac, mais aussi une zone de loisirs aménagée par la ville de Blagnac. Le maire de la commune, Bernard Keller (PRG), également chargé de la communication à Airbus, a promis pendant sa campagne électorale de la reconstruire à proximité, dans une des deux autres ZAC également en préparation. Car l'arrivée de l'Airbus géant et des 10 000 emplois promis pour sa construction s'accompagne d'une véritable urbanisation de tout le secteur : 6 500 habitants supplémentaires sont attendus sur les futures zones Andromède et Monges-Croix-du-Sud, qui accueilleront aussi des bureaux, des commerces, un nouveau lycée, et devraient être desservis par un nouveau système de transports en commun.

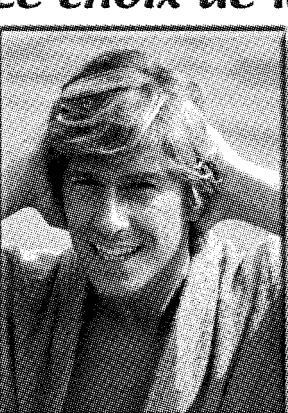
Stéphane Thépot

BRIDGE DESCCELLÉ?

Refixer avec Fixobridge™ par BONYPLUS®
EN PHARMACIE sous ref. ACL n° 768-85-92
"Facile, rapide et efficace!"

CALVITIE

Le choix de la compétence.



Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique du Rond-Point des Champs-Elysées dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Prix étudiés et application stricte des règles de sécurité sont nos principes permanents. Résultat rapide, discret, efficace.

Conseil gratuit et documentation au 01 53 77 26 00

Clinique d'esthétique du Rond-Point des Champs-Elysées

AUTORISÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

NOUVELLE ADRESSE

22, RUE QUENTIN BAUCHARD (angle Champs-Elysées)

club

OUVERT

TOUS LES JOURS

79

MÊME AMBIANCE - NOUVEAU DÉCOR

THÉ DANSANT SOIRÉE "DANCE"

TOUS LES JOURS VENDREDI ET SAMEDI de 14h30 à 19h de 22h à l'aube

SOIRÉE RÉTRO

DU dimanche au jeudi à 21h30

Tél. 01 47 23 68 75

Si Franck Riboud avait encore un doute sur sa légitimité de grand patron auprès de ses pairs, il a dû être rassuré ces dernières semaines. De Jean Peyrelade (Crédit lyonnais) à Antoine Guichard (Casino), déclarant qu'ils vont « manger trois fois plus de yaourts Danone », pour s'opposer au boycott, en passant par Philippe Bourguignon (Club Med), Michel-Edouard Leclerc, ou Daniel Bernard (Carrefour), qui trouve « dangereux que l'on se tire une balle dans le pied en s'attaquant à l'un de nos rares champions mondiaux », nombre de dirigeants de grandes entreprises ont apporté leur soutien à leur homologue de Danone. Ceux qui pourraient se réjouir le font en silence. Pour le fils d'Antoine Riboud, qui met un soin particulier à éviter mondanités et cercles patronaux, ces soutiens valent adoubement.

Malgré consolation. Le problème de Franck Riboud, après deux semaines de manifestations et d'appels au boycott, est moins d'être reconnu par ses pairs que de reprendre la main sur son entreprise et sur son image. L'homme est affecté. D'autant que certaines attaques ont pris une tournure personnelle, comme celle de ce petit parti indépendantiste qui l'a déclaré *persona non grata* au Pays basque, où il a ancré sa nouvelle vie familiale. Mais en ces temps de remise au goût du jour de la lutte des classes, version mondialisée, le patron Franck Riboud a choisi résolument une attitude combative : « Danone est devenu le bouc émissaire d'un combat politique », a-t-il lancé le 10 avril dans *Le Figaro*, pour son premier entretien depuis le début de l'affaire. Pas sûr que ce soit la meilleure posture, au vu des réactions qu'elle a suscitées. « J'ai été étonné du ton qu'il a employé », confie un dirigeant qui le connaît bien et qui approuve sur le fond les décisions « courageuses » prises par le PDG de Danone. Chez les Riboud, en effet, on affiche volontiers sa fibre sociale. Mais ceux qui s'imaginaient que Franck n'était encore que « le fils de son père » se trompaient. La tourmente dans laquelle est happé le groupe Danone depuis l'annonce de la restructuration de sa branche biscuits (LU) révèle les mutations en profondeur opérées, sans vague ni fureur jusqu'ici, par cet héritier-PDG de quarante-cinq ans.

« Le patron de demain sera iconoclaste et créatif », déclarait-il dans un entretien aux *Echos* en octobre 2000. Créatif, personne ne nie que Franck Riboud le soit, « il est passionné par les produits, les marques », dit Michel-Edouard Leclerc, qui se souvient d'avoir « débuté en même temps que lui comme « fils de son père » ». Icône, l'aura d'abord été vis-à-vis de son clan, celui des Riboud. Ces grands bourgeois de gauche, patrons éclairés proches de François Mitterrand, ont été incarnés jusqu'à la caricature par son oncle Jean, PDG de Schlumberger, et son père Antoine. Pas intello comme peuvent l'être certains membres de sa famille, Franck Riboud cultive son côté terrien. Il préfère toujours une soirée foot au Parc des Princes avec son fils et son copain Michel Platini – il est administrateur du PSG – aux événements mondains et culturels dont se délectait son père à Evian. »

C'est Antoine Riboud qui a fait entrer Franck, son plus jeune fils, dans l'entreprise BSN, qu'il a forgée dans les années 1960 à partir de grosses PME du verre, puis réorientée avec succès vers l'agroalimentaire. Dans les années 1970, le rejeton se révélait plutôt en champion de planche à voile ou de ski. Le sport est depuis son plus jeune âge un « refuge d'altitude » qui lui permet d'échapper à l'ambiance parfois pesante de la tribu Riboud. Après des études d'ingénieur à l'Institut polytechnique de Lausanne, il est en attente d'un départ pour Rossignol aux Etats-Unis lorsque, en 1981, son père le persuade de venir faire ses armes chez Panzani, l'une des marques-clés de BSN. Après ce qui ne devait être qu'un stage, l'héritier décide de rester. Antoine a sûrement déjà dans l'idée de le préparer en vue de sa succession... lorsqu'il aura fait ses preuves. Le grand patron couve son fils à sa façon : en multipliant les expériences et les obstacles sur sa route vers les sommets. Franck passe neuf ans dans les arcanes de l'entreprise, avant d'accéder, à trente-quatre ans, en 1990, à un poste de direction générale, celui des eaux d'Evian, le fleuron du groupe. Un parcours d'échauffement qui n'est pas pour déplaire au sportif de haut niveau



THIERRY LEDOUX

Le PDG de Danone a rompu avec l'héritage paternel en liquidant l'épicerie, les pâtes et la bière pour se recentrer sur l'eau et les produits laitiers. Mais c'est sur le social, qu'il croyait avoir préservé, qu'il essuie un grave revers. Portrait d'un hypersensible devenu un « dur »

qu'est resté Franck Riboud, dans l'âme comme dans la pratique. Du reste, il connaît son père par cœur : celui-ci, pour pousser ses enfants à être les meilleurs, attendait toujours qu'ils soient « arrivés » au niveau de la compétition pour leur offrir la panoplie complète du sport en question », se souvient un ami de Franck.

Le fils d'Antoine devra encore patienter six ans pour se voir confier la panoplie complète de grand patron de Danone... En 1992, il rejoint le siège, comme directeur du développement international. Deux ans encore, et le voilà vice-président : il pilote le changement de nom de BSN en Danone en 1994. En 1996, enfin, Antoine installe Franck sur son trône. Sans trop se soucier de ceux, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, qui font observer qu'avec une infime partie du capital, le patriarche-fondateur, s'il est un patron incontesté, n'est pas forcément légitime pour créer sa dynastie. Il réplique, patelin : « Je ne vois pas en quoi s'appeler Riboud est un handicap pour diriger Danone... »

Franck, lui, le sait. « Depuis son entrée dans le groupe, il n'a cessé de se battre pour imposer sa légitimité », disent ceux qui ont assisté à son ascension. Son père, s'il a soigneusement balisé son parcours, ne lui a pas facilité la tâche. En guise de sang neuf, il a recruté quelques quadras brillants, issus de ces grandes écoles que son fils n'a pas faites, et qui ne voient pas bien pourquoi ils devraient se laisser imposer ce « fils à papa ». « Quand il a endossé le costume d'Antoine, ça a été une passe difficile. Comme un sportif de haut niveau, il a affûté sa technique et a appris à connaître ses points forts. Cela lui a permis de survivre », raconte un proche.

Rusé, sous des dehors « nature » qu'il cultive volontiers, la voix aussi gouailleuse que son père, Franck va s'appuyer sur ceux qu'il appelle « les tempes grises » pour se débarrasser

des concurrents de sa génération. Les barons d'Antoine, ravis d'être remis en selle par l'héritier, se feront un plaisir de l'aider à évincer les Lionel Zinsou (ex-directeur de Panzani, parti chez Rothschild & Cie) ou Henri Giscard d'Estaing (patron des eaux minérales, aujourd'hui au Club Med). Rose-Marie Van Lerberghe, rédactrice du « rapport Riboud » sur l'emploi et la productivité, commandé à Antoine Riboud par Jacques Chirac en 1986, sera débarquée de la direction des ressources humaines (DRH) six semaines après la nomination de Franck, au profit du fidèle Jean-René Buisson (PDG de Kronenbourg), aujourd'hui le plus proche collaborateur du PDG. Certains de

champion du monde ». Les modèles, désormais, s'appellent Coca-Cola ou Kellogg's.

Premier signal de ce changement : le nouveau patron s'attaque d'entrée au périmètre du groupe. « Notre stratégie : être champion dans sa catégorie », théorise-t-il. Le sport toujours... Coup sur coup, en 1997, il cède la branche épicerie et la confiserie, avec ces marques et ces produits, Panzani, Carambar, Amora, qui firent la gloire de son père. A l'automne, Danone est introduit à la Bourse de New York. En 1998, Franck évacue en douceur ce qui reste de l'activité historique du verrier BSN en la partageant avec un partenaire allemand. En 2000, enfin, les

« Il a autant de respect qu'Antoine pour les individus. Son père aussi avait fait des plans sociaux »

Philippe Bourguignon, patron du Club Med

ces barons seront ensuite poussés vers la sortie, à l'instar d'un Thomas Derville, « vendu » en 1997 avec Amora-Maille, qu'il dirige toujours, au sein du groupe Unilever.

Au sein du groupe, on commence à comprendre que le « gentil Franck », si drôle et si nature, est aussi un patron, un vrai. Il a fait table rase d'un certain passé, celui de la gestion à l'ancienne, mélange de coups de gueule et de bousrades

dans le dos, que pratiquait Antoine, pour mettre en place ses propres règles du jeu. Son père, boulimique, a bâti un empire dans l'alimentaire, en emplissant des marques et des activités. Lui, en sportif émérite, va s'attacher à en peaufiner la silhouette. A défaut d'avoir pu devenir un champion lui-même, il tient enfin un défi à la mesure de ses aspirations d'adolescent : il va faire de Danone « un

bières Kronenbourg sont vendues. La Bourse applaudit, qui fait grimper la valorisation du groupe au-delà des 100 milliards de francs. Danone est recentré sur trois pôles d'envergure mondiale : les produits laitiers, les eaux et les biscuits, pour lesquels le groupe multiplie les acquisitions et les participations. Il réalise désormais 75 % de son activité hors de France. La page Antoine semble bien tournée.

Le jeune PDG se reconstitue une équipe à sa main. Il recrute à son tour des quadras. Mais il les choisit dans la fine fleur des multinationales de la grande consommation.

Le comité exécutif, jusqu'à présent franco-français, accueille le Néo-Zélandais Simon Israel, un ancien de Sara Lee, qui se voit confier la branche Asie-Pacifique, le Néerlandais Jan Bennink, cadre de Procter &

Gamble, bombardé directeur des produits laitiers frais, et le Vénézuélien Pedro Medina, venu de Pepsi-Cola et chargé de la direction mondiale du pôle eau. Parfois, la greffe ne prend pas : l'Américain Jim Curk, ancien des soupes Campbell, ne reste que quelques mois à la tête de la recherche et du développement. Pour favoriser les échanges entre les différentes entités mondiales, Franck Riboud met en place un comité international d'une vingtaine de personnes, qui se réunit trois ou quatre fois l'an.

Revers de la médaille, ces mercenaires de haute volée bousculent la vieille culture maison. Avec cette poignée d'hommes, le PDG fonctionne en réseau, « en clan », disent ses détracteurs. « On ne peut pas travailler de manière non affective avec Franck », justifie Jean-René Buisson. Mais à la base de l'entreprise, cette mutation fondamentale de l'entreprise issue du terroir en une multinationale n'est pas forcément perçue. D'autant que, sur le terrain du social, Franck reprend à son compte l'héritage de son père, patron « éclairé ». Il peaufine un discours sur le « double projet économique et social » de Danone, dont il se proclame « le garant ». L'entreprise sera l'une des premières en France à se doter d'un comité d'entreprise européen, avec lequel sera signé, dès mai 1997, un accord régissant les modalités des restructurations mondiales à venir. Le groupe sera aussi précurseur pour l'application des 35 heures.

LORS des restructurations qui implique inévitablement le remodelage du groupe, MM. Riboud et Buisson mettent un soin particulier à trouver des solutions de reclassement aux salariés licenciés. C'est encore le cas aujourd'hui pour le pôle biscuit, où les dirigeants se sont engagés à trouver trois emplois pour chaque poste supprimé. « Il a autant de respect qu'Antoine pour les individus. Son père aussi avait fait des plans sociaux », souligne Philippe Bourguignon, le patron du Club Med. Cependant, là où le père, en Savoyard matois, jouait jusqu'à l'outrance la fibre paternaliste, le fils préfère la carte de la rigueur et de la rationalité. « Nous avons toujours respecté à la lettre la législation et bien au-delà », argumente-t-il avec froideur dans son récent entretien au *Figaro*. Une attitude fortement conseillée par ses experts en communication, qui redoutent « son hypersensibilité ». « Il a joué le rôle du chef d'entreprise responsable d'autant plus que son père était charismatique », remarque un dirigeant qui le connaît bien.

Mais à force de prendre ses distances avec son père, Franck Riboud a durci son image. Peut-être au-delà de ce qu'il le souhaitait lui-même. Durant ses années de lutte interne pour imposer sa légitimité, il s'est forgé une carapace et a appris à rendre coup pour coup. « Il a dû se blinder. Quand on fait cela pendant dix ans, on finit parfois par ressembler à ce que l'on veut montrer », analyse un patron qui s'est trouvé dans un contexte analogue. Une attitude d'autodéfense qui confine parfois à l'obsession. Lorsque *Le Monde* révèle ses projets de restructuration, en janvier, le PDG crie d'abord au complot. Dans son entretien au *Figaro*, il se plaint que « Danone soit pris comme bouc émissaire de la mondialisation », sans se rendre compte qu'il apporte justement de l'eau au moulin des partis et organisations qui ont pris la tête de la contestation.

Mais a-t-il d'autre choix ? Ces fameux actionnaires, que la restructuration en cours est censée servir, ne lui ont guère laissé de répit depuis cinq ans. Début mars, alors que la tourmente sociale avait déjà commencé à se lever, la banque Lazar, partenaire historique du groupe, a annoncé qu'elle réduisait sa participation. Début avril, la famille Agnelli faisait savoir que la participation de 4 % qu'elle détient dans Danone, via la holding Worms & Cie, était désormais considérée comme « du cash », c'est-à-dire à vendre. La menace d'une OPA, que le PDG s'emploie à conjurer, resurgit. Les deux actionnaires ont depuis, bien sûr, protesté de leur satisfaction à l'égard du management du groupe. Mais l'impression de lâcher est difficile à effacer pour Franck Riboud.

Aujourd'hui, lui qui souhaitait rien tant que s'effacer derrière ses marques et son entreprise, va peut-être devoir se mettre davantage sous les projecteurs. Comme aimait à le faire son père.

Laure Belot et Pascal Galinier

Benjamin Stora, historien

L'image nous renseigne plus sur la société qui la regarde que sur elle-même

Les documents visuels ne servent pas à montrer, mais à mettre en perspective. Ils permettent de saisir l'imaginaire d'un fait historique plus que d'en rendre compte. Leur force est d'abord d'évocation, de restitution et de mémoire

« Comment, en tant qu'historien, en êtes-vous venu à prendre en compte des images dans vos recherches ?

— La photographie est pour moi une révélation tardive. Comme tous les historiens, je travaillais de façon traditionnelle à partir de sources "rassurantes". Le document écrit était la source reine à laquelle j'ajoutais l'entretien et le témoignage, des éléments importants pour tout chercheur en histoire contemporaine. J'ai "basculé" en 1988, à partir de la situation algérienne. Des affrontements autour du parti unique, à Alger, ont fait plusieurs centaines de morts, sans qu'on n'ait pu en voir aucune image. J'ai senti le pays disparaître, m'échapper. Je me suis interrogé. J'ai eu la conviction qu'un chercheur ne peut pas travailler sur un pays en crise sans réfléchir à ses représentations visuelles. L'image s'est alors imposée comme une troisième source, centrale et décisive.

— Vous avez cherché ces images manquantes de l'Algérie ?

— En 1989, j'ai voulu assembler ce qui existait pour le film documentaire *Les Années algériennes*, mais j'étais persuadé que l'Algérie filmée n'existe pas ou, du moins, qu'il y avait peu de choses. Or il existe beaucoup de sources visuelles, des documentaires comme des fictions. Pour les fictions, je pense à des films de Jean-Luc Godard (*Le Petit Soldat*), Jacques Rozier (*Adieu Philippe*), Alain Cavalier (*Le Combat dans l'île*), René Vautier (*Avoir vingt ans dans les Aures*), Yves Boisset (*R.A.S.*). J'ai cru naïvement que je pourrais écrire une histoire de l'Algérie en images. J'étais un homme de l'écrit, un positiviste de l'image, persuadé qu'aligner les documents visuels suffirait, que l'image pouvait tout dire. En fait, je méconnaissais ce langage.

» Comprendre qu'une narration historique par l'image est une illusion, que cette dernière ne peut se substituer à l'écrit, revient à s'interroger sur la nature de l'image photographique et filmée. L'historien sous-estime souvent sa puissance et son ressort émotif, mais aussi sa



HOCINE / AFP



« L'image elle-même recèle, fabrique et émet de l'histoire. » Deux exemples : « La Madone algérienne », prise par Hocine, en 1997 (ci-contre) ; la petite Delphine Renard, le visage défiguré par un attentat de l'OAS, en 1962. » (Ci-dessus, photo parue la première fois dans « Paris-Match » n° 671 en 1962.)

nature ambiguë par rapport à l'information. Godard a bien résumé le problème avec sa formule : « Ce n'est pas une image juste, c'est juste une image. » J'ai compris que pour l'historien les documents visuels ne servent pas à montrer, mais à mettre en perspective. Il ne peut écrire une histoire avec des images, il peut simplement restituer. L'image a une force d'évocation, de restitution, de mémoire. Elle participe plus à saisir l'imaginaire d'un fait historique qu'à écrire ce fait.

— Vous liez plus l'image à l'imaginaire qu'à la réalité ?

— C'est sans doute lié à mon domaine de recherche, le monde colonial, qui est un monde de ruptures, englouti ou disparu. Ce monde ne peut resurgir que par la force d'évocation de l'imaginaire, donc au moyen d'images. Ce lien avec l'imaginaire m'a également incité à aller vers la fiction, ce qui, par ailleurs, m'a permis d'"apaiser" ma relation aux documents visuels. J'ai été conseiller historique sur les films *Indochine* et *Une femme française*, de Régis Wargnier. La fiction me semble finalement plus cohérente que le récit prétendument vérifique. Elle est proche du travail de l'historien au sens où écrire l'histoi-

re contemporaine s'apparente à un montage de récits de vie.

— Comment les chercheurs en histoire contemporaine considèrent-ils l'image ?

— Comme une pièce de renfort, marginale. Lorsque j'ai conçu *Les Années algériennes*, on m'a fait comprendre que ce n'était pas un document noble. Il n'existe toujours pas, dans l'université française, de département d'histoire qui prenne en compte les images, alors que le XX^e siècle est celui de l'image. Il n'y a même pas d'unité de valeur, de cours spécifique, de DEA ou de formation doctorale. Nous en sommes aux balbutiements avec les travaux d'historiens comme Marc Ferro, Christian Delage ou Pierre Sorlin. On n'est pas plus en avance aux Etats-Unis ou en Allemagne. En fait, la méfiance reste générale.

— Pourquoi ?

— C'est une source nouvelle. La méfiance est absurde : la source écrite est autant subjective qu'une source visuelle. Un document écrit cache un rédacteur, un contexte, une mise en scène parfois spectaculaire, un risque d'erreur ; autant de facteurs subjectifs proches de ceux qui gouvernent l'image. Ensuite, les historiens n'ont pas encore les ins-

truments de réflexion qui leur permettent de "lire" et d'appréhender une source visuelle. Il y a enfin un retard culturel : il faut aimer les images de son temps pour les utiliser comme outil de travail. Or peu d'historiens aiment les images.

» Je ferai un parallèle entre le retard de l'historien dans la prise en compte des images et son retard par rapport à l'investigation journalistique en ce qui concerne l'histoire immédiate. Sur la "première" guerre d'Algérie, les enquêtes récentes de journalistes ont été en avance sur les travaux d'historiens, elles ont plus bousculé les choses. Je pense à la phrase de Marc Bloch : "On ne peut écrire l'histoire qu'à partir du présent." Beaucoup d'historiens ont oublié ce présent de l'histoire. Sur l'affaire Oufkir et ce qu'elle révèle du Maroc, ce sont des journalistes qui ont mis à jour l'histoire. Ce retard traduit une trop grande prudence ou même une filosité de l'historien. Finalement, aimer les images et se plonger dans l'histoire immédiate implique un même engagement.

— Entre la photographie et le film, que privilégiez-vous ?

— L'attitude naturelle de l'historien est de consulter des images fixes dans des centres d'archives, comme il le ferait pour une pièce écrite. J'ai pour ma part ressenti une frustration par rapport au mouvement, au son, au montage, et j'ai alors travaillé sur des films. En 1997, je suis revenu à la photographie parce que j'avais besoin de sécurité, de documents "fixes". J'ai notamment étudié des photos d'appelés durant la guerre d'Algérie, documents que j'appartenais aux témoignages écrits de gens anonymes, et qui viennent compléter la pièce d'archive institutionnelle ou étatique dans l'écriture de l'histoire. Toujours en 1997, j'ai pris moi-même des photographies pour mon livre *Algérie, formation d'une nation*. J'ai voulu visualiser Constantine, la ville où je suis né, à travers des lieux comme le campus de l'université, les abords d'un stade de football ou les cimetières, dans une Algérie frappée par la tra-

gédie. J'ai tenté de montrer un pays qui existe vraiment et non une terre fantasmée autour de la barbarie.

— Comment la prise en compte des images a-t-elle influencé vos recherches ?

— Prenons la guerre du Vietnam. L'opinion occidentale a en tête une iconographie dominante, façonnée par des photographes et caméramen qui se trouvaient aux côtés de l'armée américaine. Il s'agit d'images baroques, apocalyptiques, prises par des reporters au moment des faits ou reconstituées par la suite par des cinéastes comme Michael Cimino, Stanley Kubrick ou Francis Ford Coppola. J'ai travaillé au Vietnam une année entière. J'ai constaté que cette iconographie dominée par la jungle sombre est loin de la réalité. Mais cet imaginaire fabriqué nous aide à comprendre d'autres images, que l'on peut découvrir sur place. Cet imaginaire est indispensable au travail de l'historien, l'image elle-même recèle, fabrique et émet de l'histoire.

— Des exemples ?

— Je pense à trois images icônes : la madone algérienne prise par Hocine, en 1997 ; la fille nue et napalmée au Vietnam par Nick Ut, en 1972 ; la petite Delphine Renard, le visage défiguré par un attentat de l'OAS, en 1962. Ce sont des portraits féminins, ce qui est important pour leur charge émotionnelle. Ces trois photos n'apportent pas d'élément informatif déterminant sur le conflit mais elles ont frappé une société entière. Elles sont instructives parce qu'elles sont prises à des moments de basculement, disent un renversement, c'est-à-dire le moment où l'opinion publique commence à s'épuiser. L'icône nous renseigne plus sur la société qui la regarde que sur son contenu même. La madone algérienne dit une société bouleversée mais ne dit rien de la réalité du massacre de Benthalha. L'historien doit prendre en compte ces images pour en mesurer l'impact, mais à condition de prendre aussi en compte les images moins célèbres. Le travail de l'historien se fait "en haut" et "en bas".

— Quels enseignements tirez-vous des images prises de l'Algérie aujourd'hui ?

— Leur rareté accroît les confusions. Au même titre qu'une guerre surréaliste doit être décryptée, il nous appartient d'analyser le sens de cette absence, de cette opacité, au-delà de l'incontournable problème de la propagande. C'est une guerre qui a fait 100 000 morts depuis 1992. Plus le conflit s'est intensifié, plus l'Algérie s'est soustraite au regard du monde. On sait bien qu'il faut se méfier des images, de leur puissance et de leur ambiguïté, mais de quoi peut-on se méfier quand on n'en a pas ? Je vois d'abord une incidence sur la terminologie. Peut-on parler d'une guerre quand on n'a pas d'images ? La guerre du Vietnam a ses couleurs, ses images. Or je constate qu'on répugne à employer le terme de guerre pour l'Algérie d'aujourd'hui, qu'on lui préfère ceux de terrorisme, d'attentats, ou d'opérations, parce que les lumières de cette guerre sont éteintes.

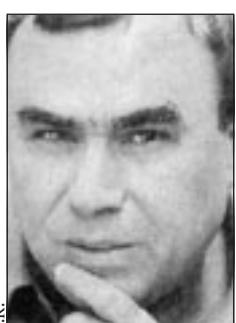
» L'absence d'images joue aussi son rôle dans la difficulté à saisir cette guerre, au sens où les protagonistes sont mal identifiés. L'Algérie est aussi vécue comme une guerre en différé — comme la première guerre d'Algérie du reste — au sens où nous ne recevons quasiment que des images "d'après" : après une opération, après un massacre. Nous venons à peine de découvrir des images du massacre de Relizane (800 personnes égorgées), qui a eu lieu en 1998. La principale conséquence d'une guerre en différé est un sentiment d'impuissance et de fatalité, parce que toute réaction sera en retard, et que le pays nous échappe. Enfin, l'absence d'images accentue, en Algérie mais aussi en Europe, l'idée que les deux guerres d'Algérie, celle de la fin des années 1950 et celle d'aujourd'hui, se ressemblent et se confondent ; ce qui est un contresens historique.

— Dans ce contexte d'absence d'images, quel imaginaire de l'Algérie actuelle se dessine-t-il ?

— Celui formé par les antennes paraboliques qui couvrent les foyers algériens : la population regarde ce que les télévisions étrangères lui envoient. L'imaginaire algérien se fabrique en partie à partir de l'extérieur. Or cet imaginaire est dominé par le spectacle. La violence, les bombes, les intellectuels et journalistes assassinés, les militaires déguisés en ninjas, la crise... Comment aller au-delà et montrer une société qui vit et résiste ? C'est extrêmement difficile, mais l'enjeu est là. Pour qu'un autre imaginaire se dessine, propre à aider l'Algérie à sortir de la guerre, il faut montrer une autre réalité : entendre la parole de ceux qui résistent et qui refusent d'être pris en otage, montrer des individus dans leur quotidien, montrer qu'ils existent, continuent de produire, de réfléchir, d'aimer. »

Propos recueillis par Michel Guerrin

Un spécialiste du Maghreb



BENJAMIN STORA

étudié, à l'Ecole française d'Extrême-Orient d'Hanoï, « l'imaginaire des guerres d'Indochine et du Vietnam ».

Plusieurs livres témoignent de son intérêt pour les images : *La Gangrène et l'Oubli, la mémoire dans la guerre d'Algérie* (1991), *Imaginaires de guerre* (1997), *Appelés en guerre d'Algérie* (1997), *Algérie, formation d'une nation* (Atlantica, 1998). Son dernier essai, *La Guerre invisible. Algérie, années 90* (2001), est une réflexion sur les effets de l'absence d'images sur le conflit algérien. Benjamin Stora est l'auteur de films documentaires : *Les Années algériennes*, avec Philippe Alfonsi et Bernard Favre (France 2, 1991), *Algérie, années d'espoir, années de cendres*, avec Jean-Michel Meurice (FR 3, 1996).

M. G.

« UN HISTORIEN en exil. » C'est ainsi qu'un hebdomadaire marocain a récemment qualifié Benjamin Stora, cinquante ans, historien et universitaire spécialiste de l'Algérie, installé depuis 1999 à Rabat, au Maroc, où il mène une étude comparative des nationalismes algérien et marocain. Né dans la vieille médina de Constantine, il est issu d'une famille juive qui a dû quitter l'Algérie après l'indépendance. En 1978, il consacre sa thèse de 3^e cycle à Messali Hadj, le fondateur du mouvement indépendantiste algérien.

Son doctorat d'Etat, en 1991, portait sur l'histoire politique de l'immigration algérienne en France, entre 1912 et 1962. Fondateur, en 1990, de l'Institut Maghreb-Europe, Benjamin Stora dirige, à l'université Paris-VIII - Saint-Denis, un des rares DEA en France consacrés au Maghreb. Il a également

d'hui, ne se sentent peut-être pas suffisamment concernés, se concentrent sur ces sujets.

— A qui pensez-vous ?

— Aux syndicats, aux professionnels, aux bailleurs sociaux, aux transporteurs et à combien d'autres, qui demandent légitimement de la sécurité et qui n'ont peut-être pas suffisamment conscience qu'ils ont à travailler en commun avec les services de l'Etat et les élus locaux pour produire cette sécurité.

— Comment se fait-il qu'il n'y ait pas un dispositif policier qui permette de garantir la sécurité des conducteurs de bus dans les quartiers difficiles ?

— Il existe des dispositifs policiers, notamment quand des conventions sont signées entre les transporteurs et la police nationale, parce que les policiers n'ont pas vocation à intervenir dans les sociétés de transports privées ou qui dépendent d'une autorité locale. Les policiers n'ont pas à se substituer dans des endroits où on n'est pas dans l'ordre public. Je pense

qu'avec les transporteurs — ou avec les bailleurs sociaux pour les parties communes d'immeubles et les cités —, un vrai travail peut être fait au service de nos concitoyens.

— Pour qui aboutit à quoi ? A ce que les bailleurs ou les transporteurs assurent eux-mêmes la sécurité de leurs immeubles ou de leurs véhicules ?

— Vous imaginez bien qu'une copropriété ou un office d'HLM peuvent trouver des dispositifs pour mieux fermer des parties communes d'immeubles ou éviter des intrusions ! L'enlèvement des épaves dans les cours de cités d'HLM, cela pose des problèmes, mais il faut trouver les procédures pour éviter qu'une voiture ne reste six mois sans être enlevée. Voilà par exemple une disposition qui pourrait bien s'inclure dans la loi sur la sécurité quotidienne.

— A partir de quel nombre peut-on dire qu'il y a suffisamment de police de proximité dans un quartier difficile ?

— La police de proximité a été mise en place dans 63 zones de poli-

ce, ce qui correspond à 11 millions d'habitants. La deuxième phase est en train de se mettre sur le terrain, et la troisième viendra l'année prochaine, c'est-à-dire que 33 millions de Français seront, dans un an, sous police de proximité. Pour réaliser cet objectif dans les zones policières — je ne parle pas des zones gendarmerie —, notre objectif est d'avoir 8 % d'effectifs en plus dans ces endroits de police de proximité. En 2002, 3 300 policiers recrutés en plus seront ainsi sur le terrain dans les endroits où la police de proximité est installée, et je puis vous dire que les premiers résultats sont encourageants.

— Est-ce que ce ne sont pas, le plus souvent, les policiers les plus jeunes et les moins expérimentés que l'on met sur le terrain ?

— C'est un reproche qui est fait. Je pense que des progrès ont été accomplis et que d'autres sont à accomplir. Il faut de l'encadrement, il faut des policiers, et les 3 300 policiers que nous avons décidé de recruter en plus des départs à la retraite sont des titulaires. Et

puis, il y a aussi les adjoints de sécurité, qui sont, eux, jeunes et qui remplacent, vous le savez, les policiers auxiliaires, lesquels ont disparu ou vont complètement disparaître avec la suppression du service national.

— Lionel Jospin avait promis des redéploiements internes, de tâches administratives vers des tâches de sécurité. Combien de policiers ont-ils été ainsi redéployés ?

— Dès cette année, j'ai procédé à l'embauche de 800 personnels administratifs pour que 800 policiers retournent sur le terrain. Il y en avait déjà eu, l'année dernière, de l'ordre de 600. Nous stabilisons les effectifs de la police d'ordre et de sécurité publique. Bien évidemment, à l'intérieur même de la police nationale, nous procéderons aux redéploiements nécessaires pour parvenir à ce que les effectifs de policiers soient de plus 8 % là où il y a la police de proximité.

— Comment améliorer la coopération entre la justice et la police ?

— La ministre de la justice, Maryline Lebranchu, et moi-même, nous partageons les mêmes objectifs. Nous allons traduire dans les actes. Je suis convaincu qu'il nous faut une efficacité de la chaîne pénale, police-justice, dans ce pays.

La police travaille pour prévenir, dissuader, réprimer ; mais la sanction doit aussi arriver et appliquer graduellement, de façon appropriée, des réponses, notamment, à la délinquance des jeunes.

» Cela prendra du temps, nécessairement, de recruter des magistrats, donner des moyens nouveaux, faire en sorte que les gens travaillent ensemble ; mais, avec Maryline Lebranchu, nous veillerons à ce que les procureurs, les préfets et, sous leur autorité, les commissaires de police et les substituts travaillent ensemble, au côté des élus, pour coproduire la sécurité. »

Propos recueillis par Richard Arzt, Patrick Jarreau et Pierre-Luc Séguillon

Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur, au « Grand Jury RTL - "Le Monde" - LCI »

« La police travaille pour prévenir, dissuader, réprimer, mais la sanction doit aussi arriver »

« Les maires seront davantage associés à la lutte contre la délinquance, selon le projet de loi sur la sécurité quotidienne, dont l'Assemblée nationale discute cette semaine. Quelle différence avec ce qui existe déjà dans les contrats locaux de sécurité ?

— La police doit être dirigée par des policiers, sous l'autorité des préfets, avec des commissaires de police sur lesquels je compte pour être en première ligne. Et puis, bien évidemment, il est nécessaire d'associer les maires. Je pense que, chaque semaine, le commissaire de police — ou le commandant de gendarmerie — et le maire doivent se retrouver pour faire le point. Ce que je propose, c'est de mieux associer les maires et de s'engager dans ce partenariat utile.

» Il ne faut pas que les gens s'ignorent. C'est vrai entre les élus et la police, mais c'est vrai aussi entre les services de l'Etat. Il faut aller dans le sens de la décentralisation,

L'étrange « programme » du premier ministre israélien

CONTRAIREMENT à ce que croient trop souvent diplomates et journalistes, les dirigeants politiques au Proche-Orient font ce qu'ils disent. Les discours n'y sont pas que figure de rhétorique. Celui que tient actuellement le premier ministre israélien, Ariel Sharon, est à prendre au sérieux. Il signe la fin de toute possibilité de paix avec les Palestiniens. Il solde des années d'efforts pour arriver à un compromis territorial entre les deux peuples. Il n'a pas, en tout cas pas encore, été contredit par son ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, pas plus que par les autres travailleurs participant au gouvernement d'union nationale.

Au pouvoir depuis plus d'un mois, le chef du Likoud (la droite nationaliste) était resté vague durant la campagne électorale. A peine avait-il consenti quelques professions de foi générales en faveur de « la paix ». Certains, sous les traits burinés du vieux général, croyaient pouvoir déceler un chef de guerre bon enfant, en voie de conversion aux mérites de la négociation avec l'ennemi. Erreur : « Je n'ai pas changé », vient d'avertir Ariel Sharon.

Au supplément hebdomadaire du quotidien Haaretz (*Le Monde* du 18 avril) et à notre confrère *Le Figaro* (21 avril), il explique que le temps travaille pour Israël : « D'un point de vue stratégique, il est possible que, dans dix ou quinze ans, le monde arabe n'ait pas la même capacité de s'en prendre à Israël qu'aujourd'hui. Parce qu'Israël sera un pays avec une économie florissante alors que le monde arabe sera sur le déclin... » C'est une vision que contrediraient la majorité des démographes et des spécialistes en équipements militaires, qui voient le budget défense des Etats arabes en constante augmentation.

Mais le chef du Likoud en tire ses conclusions : il est urgent de ne rien faire, urgent d'attendre. Il n'est pas besoin de faire des « concessions » inutiles aux Palestiniens. S'ils doivent avoir un Etat, un jour, ils devront se satisfaire de 42 % de la Cisjordanie et de la bande de Gaza – et à Jérusalem de... rien, pas un centimètre carré. Conséquence : point n'est besoin non plus de démanteler une seule des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires. Elles sont toutes « vitales », même les plus isolées. Et « d'expliquer » : « Ce n'est pas par hasard que les colonies se trouvent là où elles sont. Il faut conserver la zone de sécurité ouest [en Cisjordanie], la zone de sécurité-est, les routes qui relient les deux Jérusalem, et, bien sûr, la nappe phréatique (...) d'où vient un tiers de notre eau. »

IMPOSER SA « SOLUTION »

Sans la roubardise politique d'un Itzhak Shamir, qui n'en disait jamais autant, sans l'habillage « moderniste » d'un Benjamin Nétanyahou, qui se voulait plus glamour, Ariel Sharon expose la vieille thèse *likoudnik*, la ligne qu'avait tracée Menahem Begin en arrivant au pouvoir à la fin des années 1970 : il faut « tenir » (mot-clé au Likoud), contenir les Palestiniens, laminer leur capacité de résistance, jusqu'à ce qu'ils ramènent leurs revendications à ce qui est acceptable pour Israël (enfin, pour le Likoud) ; en attendant, il faut maintenir et étendre en Cisjordanie et à Gaza un réseau de colonies garantissant que le futur Etat palestinien ne sera jamais qu'une addition d'entités semi-autonomes coupées les unes des autres par des barrages de Tsahal.

On peut trouver nombre d'explications de circonstance à ce discours. Il serait la réponse à l'occasion qu'aurait ratée Yasser Arafat à la fin de l'été 2000. Le gouvernement israélien d'alors, celui du travailleur Ehoud Barak, pro-

posait à M. Arafat de constituer un Etat palestinien sur 95 % des territoires et de négocier un accommodement sur Jérusalem. Le chef de l'Autorité palestinienne a refusé. Il a nié que le mont du Temple, à Jérusalem, ait la moindre signification pour le judaïsme. Il a mis en avant une autre revendication palestinienne : le droit au retour pour les réfugiés de 1948. Le discours de Sharon peut être considéré comme la réponse aux « choix des armes » qu'auraient faits les Palestiniens au lendemain de l'échec des négociations avec le gouvernement Barak. Il peut être jugé comme le reflet de la lassitude ou de la radicalisation de l'opinion israélienne devant l'impossibilité de conclure la négociation avec les Palestiniens.

Hypothèse plus vraisemblable : les propos de M. Sharon ont la transparence de la sincérité ; ils traduisent le fond de sa pensée. Et le premier ministre croit pouvoir imposer sa « solution » en épousant les Palestiniens dans une épreuve de force dont ils n'ont pas les moyens de sortir vainqueurs.

Mais peu importe l'exégèse. L'essentiel est que le discours d'Ariel Sharon ferme la porte à toute négociation : à ces conditions-là, celles

exposées dans *Haaretz*, il n'y a pas d'Etat palestinien viable, donc pas d'interlocuteur palestinien – donc pas de négociation, pas de paix, au mieux la prolongation, sous une forme peut-être atténuée, peut-être aggravée, de la mini-guerre actuelle, avec, en gestation, le prochain drame : un obus de char, une charge de mortier, qui, d'un côté ou de l'autre, tombe sur une école...

Le premier ministre affirme ne pas vouloir négocier sous la violence. « *Sharon s'imagine qu'il peut obtenir la reprise de la coopération israélo-palestinienne pour rétablir le calme et la sécurité* », observe Yossi Beilin, ancien ministre d'Ehud Barak, ancien négociateur avec Yasser Arafat (dans *Le Nouvel Observateur* daté 29 mars - 4 avril) ; il se trompe. Sans une relance du processus de paix, une coopération dans le domaine de la sécurité sera impossible. L'absence de tout espoir politique et la détresse socio-économique dans laquelle vivent aujourd'hui les Palestiniens ne peuvent qu'entretenir et renforcer la violence. » Or l'espoir politique, Ariel Sharon, dans *Haaretz* au moins, l'a liquidé.

Alain Frachon

Hyperespace par Fabio Viscogliosi

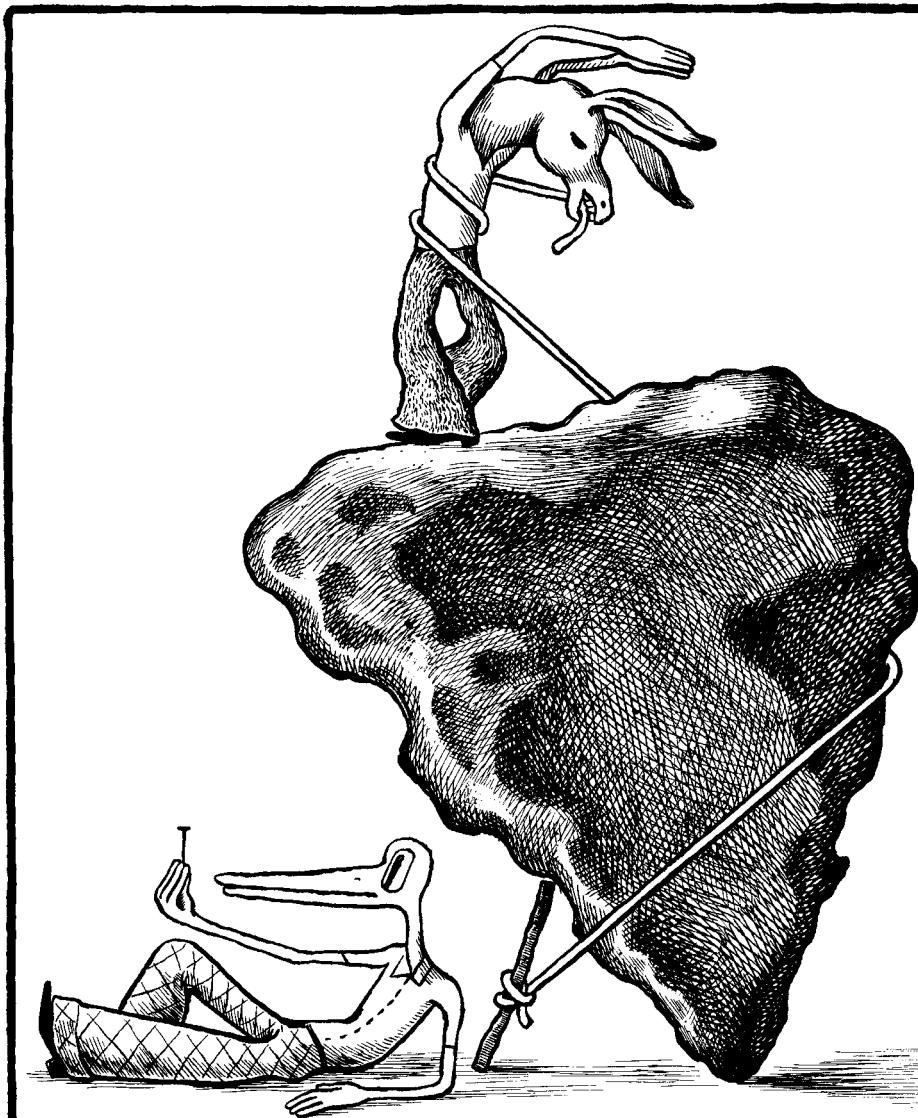


fig. 117 - Probabilité relative de dérapage

Le temps et l'espace d'Ariel Sharon

Suite de la première page

Le rapport entre tout cela et l'inachèvement de la guerre de 1948 ? Il se retrouve dans ces phrases : « Certes, le monde est aujourd'hui différent, plus ouvert. Mais je pense que ce qui était vrai avant l'établissement de l'Etat d'Israël reste vrai (...). Rien n'a changé fondamentalement. » Et encore : « Aujourd'hui, les gens ne s'excitent plus beaucoup à l'idée de gagner 1 hectare, et encore 1 hectare [mot d'ordre populaire des années 1930-1940]. Mais, moi, ça m'excite toujours. »

DU BEN GOURION DANS LE TEXTE

On croirait entendre du... Ben Gourion dans le texte. Pas le Ben Gourion socialiste, mais le nationaliste qui fit du chef de commandos Ariel Sharon son chien préféré dans les années 1950. Que disait le père fondateur d'Israël, en 1947, pour persuader ses partisans d'accepter la partition de la Palestine ? « Dès que nous serons devenus puissants, une fois notre Etat établi, nous l'annulerons [la partition] et nous nous étendrons sur tout le territoire d'Israël. » La conséquence est tout entière dans cette autre phrase, au lendemain de la guerre d'indépendance (1948) : « Nous en avons encore pour cent ans. » Sharon s'inscrit dans cette veine-là.

Israël, il en est convaincu, n'est pas à l'aube d'être accepté par le monde arabe. « Combattre a été et reste la charge de ma génération. Telle sera celle des générations à venir. » « Le chemin est encore très long. Il exige patience, sérénité et volonté. Beaucoup de volonté. »

C'est ce rapport au temps (à la fois figé et sans limite) et à l'espace (la terre, les frontières) qui structure la pensée d'Ariel Sharon. C'est lui qui explique pourquoi « la guerre d'indépendance n'est pas terminée » tant qu'elle n'a pas permis de posséder « tout le territoire d'Israël », c'est-à-dire toute la Palestine mandataire. Le plan qu'il propose aux Palestiniens le confirme, qui maintient la souveraineté israélienne de la Méditerranée au Jourdain. C'est cette conception d'un conflit sans terme prévisible qui explique qu'Israël n'aît jamais fixé ses propres frontières. L'Etat hébreu n'a même jamais formellement explicité les frontières qu'il revendique. Car l'idée est d'« aller toujours de l'avant » par des faits accomplis.

Dans cette région, dit encore Ariel Sharon, « chaque pas est irréversible ». Or c'est précisément cette idée-là qui fut la grande victime des accords d'Oslo (1993). La logique d'Oslo, c'était deux Etats sur une même terre. Avec, pour chaque peuple, Israélien et Palestinien, des frontières définitives. A l'inverse, pour les adversaires israéliens d'Oslo, dont Sharon a toujours fait partie, l'épopée sioniste perdure. D'où l'idée que « 1948 n'a été que le premier chapitre » d'un livre qui amène à ce « quelque part » que M. Sharon se garde de nommer. Et si les Palestiniens

n'acceptent pas ? Alors il faudra se battre et être patient. Car « le temps ne joue pas contre nous ». Il faut donc, d'abord, frapper les « terroristes » jusqu'à ce qu'ils admettent que leurs espoirs sont vains. Politiquement, il faut gagner du temps : un accord de paix final lui semble « une ambition trop prétentieuse ». Lui propose « une autre voie : aller par étapes vers une solution à long terme ». En commençant par un accord intérimaire sur dix ou quinze ans. Et il faut « aller de l'avant », « 1 hectare, encore 1 hectare » : prendre possession de leur territoire.

MAILLER LES ZONES D'HABITATION

Ce ne sont pas là de vaines parades. Le 23 mars, le ministère israélien du logement a annoncé la construction de 3 000 logements supplémentaires à Har Homa (Abou Ghneim, à Jérusalem-Est). Le 5 avril s'y sont ajoutés 700 bâtiments dans deux autres colonies. Un responsable du mouvement La Paix maintenant, Yossi Raz, a eu connaissance d'un plan gouvernemental pour une nouvelle colonie (6 000 maisons), Gvaot, en Cisjordanie. Avant Pâque, la Compagnie du développement du quartier juif à Jérusalem – celui de la Vieille Ville –, un organisme parapublic, a présenté son « plan 2000-2004 de développement du quartier juif et ses environs ». Comme l'a écrit l'éditorialiste israélien Akiva Eldar : ici, « le mot-clé est "environnement" ». Le projet a pour but de mailler toutes les zones d'habitation palestiniennes de population israélienne pour empêcher toute partition de la souveraineté sur la ville selon l'identité des habitants

(les quartiers habités par des Juifs à Israël, ceux habités par des Arabes aux Palestiniens, comme ce fut envisagé à Camp David).

Cette vision des choses, si passée, d'un homme qui semble n'avoir rien oublié ni rien appris – du sang et des larmes pour ses concitoyens, l'oppression et l'humiliation pour les Palestiniens – peut-être faire office de stratégie politique ? Sharon est convaincu que, jusqu'ici, l'Histoire lui donne raison. Depuis 1967, les « faits accomplis » israéliens dans les territoires occupés n'ont-ils pas fini, de facto, par être analysés par la communauté internationale ?

On retrouve là encore l'enseignement bengourioniste. Cependant, Sharon ne retient de l'homme qui l'a couvé lorsqu'il était jeune commandant que les facettes qui l'arrangent : le Ben Gurion manœuvrier, l'homme du « plan D » secret d'expulsion des Palestiniens en 1948, le Ben Gurion d'un moment particulier de l'Histoire. Ben Gurion était bien plus que cela, et tout d'abord un homme d'Etat pragmatique. On l'a oublié, mais dans le vent d'euphorie qui suivit la victoire de 1967, à plusieurs reprises, le fondateur de l'Etat d'Israël avait mis en garde ses compatriotes contre le risque d'une domination, sur le long terme, d'une population arabe maintenue dans l'oppression. Aujourd'hui, Ben Gurion n'aurait sans doute jamais affirmé que « rien n'a changé fondamentalement » depuis cinquante-trois ans.

Sylvain Cypel

► www.lemonde.fr/israel

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La faute de M. Seilliére

LES polémiques qui opposent le gouvernement au Medef et notamment à son président, Ernest-Antoine Seilliére, s'apparentent si souvent à un jeu de rôle qu'on peine, au gré de l'actualité, à applaudir l'un ou à siffler l'autre. Souvent, chacun des acteurs trouve un intérêt à ce que son protagoniste s'en tienne à un rôle souvent caricatural.

Ainsi les attaques de Jean-Claude Gayssot contre M. Seilliére, à propos de l'affaire AOM-Air Liberté, ne sont pas dénuées d'arrière-pensée : elles constituent un bon moyen de remobiliser des troupes, à gauche, sérieusement ébranlées par le résultat des municipales et par la cascade de plans sociaux. La ficelle est ancienne : quand un gouvernement de gauche est à la peine, quand il ne sait pas quelle ambition sociale afficher, il peut à tout le moins livrer le patron des patrons à la vindicte publique.

Pourtant la polémique sur le dossier AOM ne saurait se résumer à cette apparence politicienne. Que M. Seilliére se serve de l'argument, se proclamant victime d'un gouvernement cherchant « un dérivation à ses échecs électoraux », est de bonne guerre. Mais sa réponse n'emporte pas la conviction. Car, même si le président du Medef s'en défend avec énergie, le soupçon demeure : n'est-il pas entré dans le capital d'AOM-Air Liberté pour faire du « portage » pour le compte du groupe suisse SAirgroup ? N'a-t-il pas prêté la main à une opération permettant à cette firme de contourner une directive européenne interdisant à une

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directrice : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhumeau
Directeur artistique : Dominique Royette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fournier
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josiane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lescouer (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Yvonne de Bray ou le théâtre pur

OLIVIA, le film de Jacqueline Audry d'après le roman du même nom, est annoncé pour bientôt. Dans quelques jours il apparaîtra sur l'un de nos écrans et livrera aux spectateurs le visage fugitif de celle pour laquelle Cocteau écrivit *Les Monstres sacrés*. Comme dans *Caroline chérie*, comme dans *Agnès de rien*, Yvonne de Bray ne fera que passer. Sitôt entrebâillé le sourire de fauve rêveur, sitôt entrevus ce regard, cette chaleur, la « fourrure sombre de cette voix », ils disparaîtront. Et nous nous replongerons dans le fil de l'histoire, distraits, soudain lésés comme des enfants qui ont fini par voir une fée et que leurs jeux familiers ennuent.

Yvonne de Bray n'a jamais suivi un cours ni pris une leçon de déclamation. Comme Réjane, elle n'a pas abordé une seule fois aux rives du répertoire classique, et pourtant, comme son illustre devancière, elle incarne le théâtre dans ce qu'il a de plus complet. Sa présence sur une scène polarise les yeux de la salle comme le cône du maelström les flots environnants. Cette femme étonnante n'aime le théâtre que lorsqu'il devient véritablement un jeu, le chantier de ses inspirations.

Du temps où elle interprétait les pièces de Bataille, elle refusait d'apprendre ses rôles, et tissait ses répliques au fur et à mesure de l'action, sans jamais trahir l'esprit de la pièce ni dérouter ses partenaires. La routine a été la seule torture de sa vie. « J'aime créer, déclare-t-elle, façonner une pièce avec des amis que j'aide et qui m'aident. Je ne peux supporter le théâtre quand il devient un "bureau du soir". »

Christine de Rivoyre
(24 avril 1951)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du *Monde* : 01-42-17-29-89. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Eloge de la connaissance ordinaire *par Michel Maffesoli*

ON veut oublier les ouvertures verbales, les insultes et les à-peu-près théoriques qui s'apparentent plus à un règlement de comptes qu'à un vrai débat, pour s'en tenir au seul élément conséquent du point de vue de Baudelot et Establet (*Le Monde* du 18 avril), ce qu'ils appellent le « culte du vécu », ce que, pour ma part, je préférerais nommer la recherche du vivant.

C'est bien sûr dans ce cadre général qu'il convient de situer la thèse de Germaine Hanselmann (dite Elizabeth Teissier) sur « L'ambivalence fascination-rejet de l'astrologie », que j'ai dirigée et qui fut soutenue le 7 avril à l'université Paris-V, devant un jury présidé par Serge Moscovici.

Les diverses étapes du « contre » universitaire ont fait l'objet d'une très grande attention. On peut regretter – je le regrette personnellement – le battage médiatique et mondain autour de cette soutenance. Un titre de docteur dans telle ou telle matière ne garantit en rien ce qui peut être dit ou fait hors de la discipline. Mais nous ne pouvons pas sélectionner les candidats sur leurs intentions. Ou alors (ce pourrait être intéressant), il faudrait élargir le débat et réfléchir en quoi la recherche scientifique conforte ou non la technocratie militaro-industrielle, le saccage de la planète ou la répartition inégale des richesses.

En revanche, pour en revenir à la thèse en question, comme cela fut le cas pour d'autres thèses sur le phénomène de la croyance, ceux qui prendront la peine de s'informer sur le fond (thèse et rapports) verront que l'enjeu social et épistémologique (analyser les formes de croyance en l'astrologie) est d'importance.

Dans une telle perspective, analyser le vivant n'est nullement l'indice d'une abdication de l'esprit, mais bien le contraire. Puisqu'il en est fait état, ma singularité (qui tant en France qu'à l'étranger ne laisse plus indifférent) depuis un quart de siècle consiste à insister sur la nécessité de penser rationnellement ce qui est considéré comme « non rationnel ». Repérer son efficace sociale. Et pour peu que l'on ait de la culture sociologique, l'on sait le rôle qu'occupe le non-logique, la passion, l'imaginaire dans ce que Peter Berger et Thomas Luckmann appellent la « construction sociale » de la réalité. Même Durkheim, qui appelait à traiter les « faits sociaux comme des choses », a insisté à maintes reprises sur l'importance des représentations, quoi que l'on puisse penser de celles-ci. Reprenant comme titre d'un de ses livres l'expression de Bergson « la Machine à faire des dieux », Moscovici a bien montré comment toutes les grandes œuvres sociologiques (Simmel, Weber...) eurent à se coller à ce problème : la croyance

est une réalité, il convient de la penser.

L'astrologie est une de ces croyances et l'analyser sociologiquement ne consiste sûrement pas à lui donner un statut scientifique. Etablir une équivalence entre « ma » sociologie et l'astrologie est un amalgame dont on pouvait penser la pratique révolue.

Mais peut-être faut-il se purger de ses convictions pour bien comprendre l'évolution de nos sociétés ? En tout cas, c'est ce que, depuis longtemps, je m'efforce de

n'est pas loin, dès lors que l'on s'érigé en juge de qui doit être pensé et de comment on doit penser.

Certes, il est possible de cantonner la sociologie à reproduire, semipiternellement, sur la base d'une philosophie sociale héritée du siècle dernier, des débats d'écoles qui n'intéressent qu'elle-même. Il est instructif d'observer la lassitude éprouvée à l'endroit des querelles de chapelles qui ont lieu en sociologie. Là est la vraie « autodérision » d'une discipline qui n'est plus en prise avec la réalité sociale.

mettant de mieux saisir l'étonnante abstention et l'important phénomène des non-inscrits exprimant la saturation du mécanisme de représentation (philosophique, politique, social) sur lequel se fondent la majeure partie des analyses sociologiques.

Et que dire de la « proxémie » (école de Palo Alto), ou du retour du « nomadisme » sous ses diverses modulations (affectives, idéologiques, professionnelles) ? Est-ce de « l'interprétation gratuite » ou de « l'analyse spontanée » comme on me le reproche ? Peu importe, puisque empiriquement cela a permis et permet de donner un cadre analytique cohérent aux recherches sur les tendances profondes de nos sociétés. L'on pourrait dresser une liste fort longue d'études faites en France, au Brésil, en Corée, sur la musique techno, les effervescences sportives, religieuses, le Minitel, la convivialité sur Internet, les tribus homosexuelles et autres manifestations du lien social ne reposant plus sur le contrat rationnel, mais sur un sentiment d'appartenance beaucoup plus émotionnel.

Voilà le vrai problème épistémologique soulevé par cette thèse. Voilà le risque que j'ai pris depuis deux décennies en acceptant des sujets de thèse refusés ailleurs. Bien évidemment, j'ai toujours assumé et assume pleinement ce risque.

Une raison ouverte à l'imaginaire, au ludique, à l'onirique social est autrement plus riche en ce qu'elle sait intégrer, homéopathiquement, cette ombre qui aussi nous constitue.

Au-delà de l'auteure de la thèse en question, pour laquelle la question ne se pose pas, on peut espérer que les menaces à peine voilées contenues dans le texte de Baudelot et Establet ne serviront pas de prétexte, dans le secret des commissions, pour « liquider » des candidats dont le seul tort aura été d'étudier, avec rigueur, des sujets considérés comme tabous.

Parmi les différentes manières d'aborder les faits sociaux, aucune n'étant exclusive, celle qui le fait à partir du quotidien, du banal, de l'imaginaire, s'emploie à rester enracinée, sans a priori normatif ou judicatif, dans ce qui est l'existence de tout un chacun. Même si cela paraît paradoxal : une connaissance ordinaire.

On peut se demander, d'ailleurs, si ce n'est pas en étant outrecuidante, arrogante, moralisatrice, bref en ayant un savoir absolu et, en son sens, étymologique totalement abstrait, c'est-à-dire en refusant d'analyser ce qui est, qu'une certaine sociologie dogmatique fait le lit des diverses formes de fanatisme qui, d'une manière sauvage, risquent de proliférer ? La question mérite d'être posée et débattue, si possible sereinement.

Michel Maffesoli est professeur de sociologie à l'université Paris-V, directeur du Centre d'études sur l'actuel et le quotidien.

A côté de la voyance, du maraboutisme urbain et de divers syncrétismes religieux, il suffit que l'astrologie soit là pour qu'elle soit possible d'une « connaissance rationnelle »

faire, et c'est aussi ce que j'essaie d'enseigner à mes étudiants. Ce qui ne manque pas d'irriter mes détracteurs. Mais il me semble que c'est un bonne manière d'analyser ce qui est et non ce que l'on aime-rait qui soit.

En effet, la « logique du devoir être » (Weber), source de tout moralisme, est la pire des conseillères. Elle conduit tout droit à la police de la pensée, dont on sait les méfaits. La logique inquisitoriale

Plus risquée est une pensée, je ne dirai pas singulière, mais typique, c'est-à-dire ayant l'intuition des idées-forces d'une époque donnée, et s'employant à en faire ressortir les « caractères essentiels » (Durkheim).

Parmi celles-là, à l'opposé d'une structuration institutionnelle de la société, l'émergence d'un imaginaire des « tribus » dans tous les domaines du social. Ou encore la transfiguration du politique, per-

mettant de mieux saisir l'étonnante abstention et l'important phénomène des non-inscrits exprimant la saturation du mécanisme de représentation (philosophique, politique, social) sur lequel se fondent la majeure partie des analyses sociologiques.

Et que dire de la « proxémie » (école de Palo Alto), ou du retour du « nomadisme » sous ses diverses modulations (affectives, idéologiques, professionnelles) ? Est-ce de « l'interprétation gratuite » ou de « l'analyse spontanée » comme on me le reproche ? Peu importe, puisque empiriquement cela a permis et permet de donner un cadre analytique cohérent aux recherches sur les tendances profondes de nos sociétés. L'on pourrait dresser une liste fort longue d'études faites en France, au Brésil, en Corée, sur la musique techno, les effervescences sportives, religieuses, le Minitel, la convivialité sur Internet, les tribus homosexuelles et autres manifestations du lien social ne reposant plus sur le contrat rationnel, mais sur un sentiment d'appartenance beaucoup plus émotionnel.

Voilà le vrai problème épistémologique soulevé par cette thèse. Voilà le risque que j'ai pris depuis deux décennies en acceptant des sujets de thèse refusés ailleurs. Bien évidemment, j'ai toujours assumé et assume pleinement ce risque.

Une raison ouverte à l'imaginaire, au ludique, à l'onirique social est autrement plus riche en ce qu'elle sait intégrer, homéopathiquement, cette ombre qui aussi nous constitue.

Voilà le vrai problème épistémologique soulevé par cette thèse. Voilà le risque que j'ai pris depuis deux décennies en acceptant des sujets de thèse refusés ailleurs. Bien évidemment, j'ai toujours assumé et assume pleinement ce risque.

Par-delà de l'auteure de la thèse en question, pour laquelle la question ne se pose pas, on peut espérer que les menaces à peine voilées contenues dans le texte de Baudelot et Establet ne serviront pas de prétexte, dans le secret des commissions, pour « liquider » des candidats dont le seul tort aura été d'étudier, avec rigueur, des sujets considérés comme tabous.

Parmi les différentes manières d'aborder les faits sociaux, aucune n'étant exclusive, celle qui le fait à partir du quotidien, du banal, de l'imaginaire, s'emploie à rester enracinée, sans a priori normatif ou judicatif, dans ce qui est l'existence de tout un chacun. Même si cela paraît paradoxal : une connaissance ordinaire.

On peut se demander, d'ailleurs, si ce n'est pas en étant outrecuidante, arrogante, moralisatrice, bref en ayant un savoir absolu et, en son sens, étymologique totalement abstrait, c'est-à-dire en refusant d'analyser ce qui est, qu'une certaine sociologie dogmatique fait le lit des diverses formes de fanatisme qui, d'une manière sauvage, risquent de proliférer ? La question mérite d'être posée et débattue, si possible sereinement.

Quoique nous soyons en France en retard d'une guerre, les débats méthodologiques de pointe dans la sociologie internationale insistent sur le rôle de l'implication, de l'observation participante, de la « typicité », toutes choses relativisant l'objectivisme suranné dont on peut difficilement faire l'unique critère scientifique.

Si la sociologie est en danger, ce n'est pas de ses audaces et de ses « outsiders », mais bien d'un conformisme de pensée la rendant terne et ennuyeuse à souhait. Je considère que la peur de l'étrange

quoique nous soyons en France en retard d'une guerre, les débats méthodologiques de pointe dans la sociologie internationale insistent sur le rôle de l'implication, de l'observation participante, de la « typicité », toutes choses relativisant l'objectivisme suranné dont on peut difficilement faire l'unique critère scientifique.

Si la sociologie est en danger, ce n'est pas de ses audaces et de ses « outsiders », mais bien d'un conformisme de pensée la rendant terne et ennuyeuse à souhait. Je considère que la peur de l'étrange

AU COURRIER DU « MONDE »

ASTRALEMENT VÔTRE

Vous référant à ma mention « très honorable », vous écrivez (*Le Monde* du 10 avril) : « ... Mme Teissier ne sera pas professeur d'université : il aurait fallu, pour qu'elle y prétende avec une chance de succès, qu'elle obtienne les félicitations du jury. » Pure fantaisie. Si cela était vrai, imaginons ce que serait la pénurie dont souffre déjà l'enseignement : l'université aurait l'allure d'un désert. Pour enseigner il suffit de la mention « honorable », la mention « très honorable » représentant la meilleure note – les félicitations sont purement honorifiques.

Teissier, contrairement à ce que vous écrivez, est bien mon nom (marital) et non un pseudonyme. Il est très désagréable de voir cette erreur sur mon identité colportée ensuite dans d'autres médias qui vous font confiance. Vous mettez dans la bouche de Jean-Paul Krivine, rédacteur en chef du bulletin de l'AFIS : « L'illusionniste Uri Geller aurait aussi le droit de soutenir une thèse de doctorat en sociologie... » Cette remarque laisse croire à vos lecteurs qu'il suffit de disposer d'une notoriété et de pondre 300 pages, ou plus, pour soutenir une thèse de doctorat. Uri Geller n'aurait pu le faire qu'à la condition d'avoir suivi le cursus universitaire normal : licence, DES ou maîtrise, DEA... Cursus qui est aussi le mien en l'occurrence.

Votre démarche intellectuelle visant à interroger des astrophysiciens (qui, soit dit en passant, se sont avec virulence opposés à ma soutenance) sur la valeur d'un travail sociologique est infondée, leur discipline étant totalement étrangère à la sociologie et ne les habitant nullement à juger de celle-ci. De même, reproduire l'avis d'un « apprenti sociologue » anonyme pour dévaloriser mon travail procède d'une même aporie douteuse. Astralement vôtre,

Elizabeth Teissier
Paris, Genève

SOYONS (TOUS) SÉRIEUX

Si je suis d'accord sur le fond pour penser que l'astrologie est une ânerie, je m'interroge sur la méthode qui dénonce une thèse de doctorat en sociologie.

Avant d'avoir écrit « La sociologie sous une mauvaise étoile » (*Le Monde* du 18 avril), Christian Baudelot et Roger Establet ont-ils lu le travail universitaire mis en cause ? Si oui, pourquoi ne rien dire sur son contenu en dehors d'une phrase lapidaire dénonçant « la réhabilitation de l'astrologie par l'Université » ? Si non, pourquoi en parler ?

Voici encore un bel exemple du peu de sérieux de certaines productions universitaires.

Roger Felts
Marseille

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET JUSTICE

L'article paru dans *Le Monde* daté 8-9 avril sous la plume de Daniel Cohen et intitulé « La propriété intellectuelle, c'est le vol » est proprement affligeant.

Certes l'auteur admet que « les artistes ne s'approprient qu'une part faible des recettes totales » (comme tous les producteurs de base, d'ailleurs) et qu'en revanche les marchands savent récupérer le mouvement et tirer leur épingle du jeu. Mais comment ne pas voir que le seul floué, dans cette histoire d'art « gratuit » et « partagé », n'est autre que le créateur ? Au moins, dans le système actuel peut-il espérer ramasser quelques miettes...

Les sophismes de Daniel Cohen vont bien dans le sens du vieux rêve de nos sociétés marchandes : disposer de créateurs « amateurs » et « gratuits » (...), ce qui n'empêchera pas, bien au contraire, de s'accommoder de la spéculation scandaleuse sur les œuvres d'art...

Enfin, quand on invoque Proudhon, on pourrait se souvenir que sa principale préoccupation était d'abord « la justice ».

Robert Quibel
Baillet-en-France
(Val-d'Oise)

C'est un peu comme si le prix du caviar avait baissé.

Toute la technologie hp deskjet 980c pour moins de 2 000 F TTC :

- ultra rapide avec son microprocesseur intégré
- détection automatique du type de papier utilisé
- impression recto-verso en série
- qualité d'impression photo avec la technologie PhotoRet III

1990 F TTC*



www.france.hp.com

Réformer l'Etat ? Oui, mais pour faire quoi ?

par Yves Salesse

HUIT CENTS pages, trente auteurs, un sous-titre étonnamment prédictif (*« Le livre véritable de la fonction publique »*), pour un résultat en premier lieu très décevant, ainsi se présente *Notre Etat* (Robert Laffont). Juxtaposition de contributions individuelles parfois intéressantes, l'ouvrage peine à trouver la profondeur de champ qu'on pourrait espérer.

La largeur de champ a été préférée, ou plus exactement la multiplication des spots, sans que soit bien défini le sujet : le problème posé à l'Etat par la mondialisation et la construction européenne, les institutions, l'appareil d'Etat, les services publics, les entreprises publiques ? Tout cela à la fois et finalement à la va-vite, parce que mené sans démarche systématique ni dans l'analyse ni dans les propositions. Roger Fauroux, en introduction, commet une erreur avantageuse : il qualifie le pavé de « somme », alors qu'il n'est qu'une addi-

Je suis évidemment pour un Etat rapide et efficace dans certains domaines, mais globalement pour un Etat lent. Parce que la démocratie est nécessairement lente si elle n'est pas fictive

tion. La cohérence de l'ensemble est donc donnée par l'introduction et la conclusion.

Je relèverai d'abord quelques annotations rapides, à la marge du livre, mais qui en constituent peut-être le (double) fond. Dans l'introduction, on lit cette affirmation sidérante : nous vivons « dans une société anesthésiée par le bien-être » (p. 13). Voilà qui signe un point de vue social très marqué. L'impassé sur près de trois millions de chômeurs, les exclus, les travailleurs pauvres, la souffrance au travail, les grands ensembles invivables, les discriminations, les inégalités croissantes, bref toute la misère de notre société, introduit mal une réflexion sur l'Etat. J'y reviendrai.

Deuxième point : le livre sur l'anti-syndicalisme – systématiquement qualifié de corporatiste et réactionnaire –, sauf celui de Nicole Notat, invitée parmi les auteurs, encensée, mais inexistant dans la fonction publique.

Cette participation syndicale unique, insolite, est éclairée en conclusion par les louanges adressées à la « refondation sociale » opposée à la voie législative empruntée pour les 35 heures (c'est la reprise de la position du Medef) et la réaffirmation sans argumentation des croyances du social-libéralisme sur les retraites, l'insupportable lourdeur fiscale, l'excessive progression des salaires réels et l'impôt négatif. Sur tous ces sujets, je renvoie aux notes, discutables bien sûr (elles sont faites pour cela), mais argumentées, de la Fondation Copernic.

Troisième point : la première réforme précise que l'on distingue est la remise en cause du statut de la fonction publique. C'est que celui-ci, bien qu'ayant montré sa capacité d'évolution et de souplesse, marque heureusement la volonté de faire échapper les fonctionnaires au marché du travail, au chantage à l'emploi, au mode de gestion des entreprises privées pris, à plusieurs reprises, comme référence.

Ces remarques ne dispensent pas d'examiner le contenu, marqué par de nombreuses insuffisances et contradictions. Sans prétendre à l'exhaustivité, j'en signalerai quelques-unes. L'isolement et l'arrogance nationaux de notre Etat sont à juste titre soulignés. Pourtant le livre fait peu de comparaisons internationales du fonctionnement des Etats sur les points critiqués (sauf les dépenses publiques).

de cet examen prioritaire et donc du point de vue politique et social que l'on adopte.

La « modernisation » de l'Etat peut être conduite dans des directions opposées. Si l'on estime que notre société est anesthésiée par le bien-être, il est alors concevable de prôner une réduction du nombre des fonctionnaires et du niveau absurde (je souligne) des dépenses publiques sans commune mesure avec les besoins réels d'une société moderne.

Si l'on ne partage pas ce point de vue social, si l'on reproche à l'Etat de ne pas assurer le respect des droits fondamentaux proclamés, d'être profondément marqué dans son action par la gestion et la protection de l'ordre existant, on engage une autre démarche. D'abord examiner les réformes politiques et sociales nécessaires, ensuite redéfinir les missions de l'Etat par rapport à ces objectifs, enfin analyser l'adéquation de l'appareil de l'Etat à ces missions. Réformer l'Etat ? Bien sûr. Mais pour faire quoi ?

Yves Salesse, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est président de la Fondation Copernic.

► www.lemonde.fr/v-republique

Pour Hamma Hammami

par Gilles Perrault, Jean-François Poirier et Léon Schwartzenberg

EST-IL une seule prison tunisienne que Hamma Hammami n'a pas fréquentée ? Son parcours carcéral commence en 1972. Il a vingt ans et participe au mouvement étudiant. En 1974, militant d'une association non reconnue, Amal Tuni, il est arrêté, sauvagement torturé et condamné à huit ans de prison. Il en purgera six. Libéré, il fonde le Parti communiste ouvrier tunisien (PCOT).

Arrestations, condamnations et incarcérations ne cessent plus. L'arrivée au pouvoir du général Ben Ali aggrave la répression. Les procès pleuvent sur Hamma Hammami, poursuivi à présent en sa qualité de directeur du journal *El Badil*. Il échappe à la prison en plongeant dans la clandestinité. Arrêté le 14 février 1994, minutieusement torturé pendant des heures, il est condamné par une justice aux ordres à neuf ans et sept mois de prison ferme. On l'envoie au bagne de Nadhour dans une cellule minuscule, dépourvue de toute ouverture, sans eau. Il y est maintenu durant près de deux ans dans un isolement absolu, sans aucun contact avec les autres prisonniers, avec un droit de visite familiale réduit à dix minutes par semaine.

A sa libération, il reprend son action militante. Les épreuves ne l'ont pas entamé. « La vie d'un être humain n'est-elle pas quelque chose de précieux ? écrit-il. Pourquoi alors

la gâcher dans des futilités ? Ne vaut-il pas mieux la consacrer à quelque chose de noble, telle que la cause de la liberté, de la justice sociale et du progrès ? » Il dénonce les atteintes toujours plus graves aux libertés, une répression tous azimuts. Ses protestations ne font pas le tri

Il incarne pour la Tunisie la résistance indomptable à la dictature. Il n'a jamais renoncé et ne renoncera jamais

sera aussi condamnée. La répression crée des hommes symboles. Ainsi de Nelson Mandela en Afrique du Sud, qui a apporté son soutien public à Hamma Hammami lors de sa dernière détention. Hamma Hammami incarne pour la Tunisie la résistance indomptable à la dictature. Il n'a jamais renoncé et ne renoncera jamais. Son combat est strictement démocratique.

Cet homme qui a été condamné pour « maintien d'une association qui appelle à la haine » revendique pour le peuple tunisien l'accession aux libertés d'association et d'expression, le droit à l'engagement politique au sein d'un parti, la possibilité pour chacun de jouir des droits définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il refuse l'exil et sa sécurité car il veut continuer à lutter parmi les siens. Le 27 février dernier, cela a fait trois ans que Hamma Hammami vit dans cet enfermement volontaire qu'est la clandestinité. Traqué par toutes les polices de la dictature, la solidarité internationale est son seul oxygène, son essentiel soutien.

Gilles Perrault est écrivain.

Jean-François Poirier est enseignant.

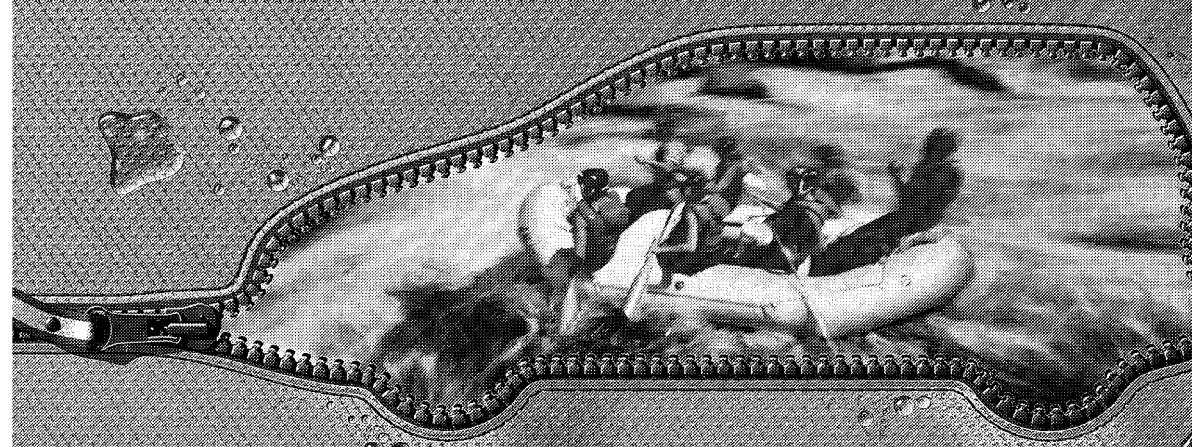
Léon Schwartzenberg est cancérologue.

MITSUBISHI SPACE STAR

A PARTIR DE
76.900 F*

CAPITAL REPRISE DEDUIT
10.000 F

• Direction assistée • Vitres avant électriques • ABS • 2 coussins gonflables de sécurité • Rétroviseurs électriques et dégivrants • Condannation centralisée des portes à distance • Intérieur modulable et nombreux espaces de rangement • Existe également en version Turbo Diesel à injection directe Common Rail à partir de 96.900 F** capital reprise de 10.000 F déduit.



www.mitsubishi-motor.fr

Modèle présenté : Space Star 1.3 avec option peinture métallisée : 2.300 F. *Deduction faite de la prime reprise de 10.000 F. **Offre soumise à conditions valable jusqu'au 30/04/01 sur les Mitsubishi Space Star modèles 2000 et 2001 (sauf 1.3 Basic).

**Space Star 1.9 Di-D. Tarif TTC clés en main hors options au 01/12/00.

le meilleur chemin pour y arriver



MONNAIE UNIQUE Dans 250 jours, douze pays européens adopteront la même devise pour l'ensemble de leurs transactions. Tous les Etats sont pourtant loin

d'être aussi avancés dans leur préparation au basculement vers l'euro. ● DANS UN RAPPORT, la Commission européenne distribue des bons et des mauvais points. ● LES PETITS

PAYS, notamment ceux du Benelux (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), sont les plus actifs. La France et l'Allemagne se situent en général dans la moyenne, tandis que l'Irlande et

l'Italie font partie des mauvais élèves. ● MICHEL-ÉDOUARD LECLERC, président du groupe d'hypermarchés du même nom, veut alerter les pouvoirs publics sur « l'imprépara-

tion de l'économie » et le risque de rejet de l'euro par la population. ● LES BUREAUX DE CHANGE estiment que 2 000 à 3 000 emplois sont menacés en France.

Les pays européens sont loin d'être prêts au passage à l'euro

La Commission européenne pointe dans un rapport les bons et les mauvais élèves. Les petits pays, notamment ceux du Benelux, sont les mieux préparés. La France et l'Allemagne sont dans la moyenne. L'Irlande et l'Italie accumulent les retards

DANS 250 jours, douze pays européens adopteront la même monnaie pour l'ensemble de leurs transactions. Mais tous les Etats sont loin d'être aussi avancés dans leur préparation à l'introduction de l'euro. Dans un rapport de 75 pages rendu public ce mois-ci, la Commission européenne dresse l'état des lieux dans chaque secteur (entreprises, banques, administrations...) et compare les niveaux d'avancement. Dans l'ensemble, les petits pays, et notamment ceux du Bénélux (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), sont les plus actifs et les mieux préparés. La France et l'Allemagne se situent en général dans la moyenne, tandis que l'Irlande et l'Italie font partie des mauvais élèves.

Dans son rapport, Bruxelles remarque tout d'abord que les progrès des entreprises européennes dans la préparation à l'euro sont assez lents. En moyenne, seulement près d'un quart des grandes entreprises utilisent déjà l'euro pour leur fonctionnement et leur comptabilité interne. Près de la moitié prévoient d'effectuer le basculement avant la fin de cette année, et un quart d'entre elles attendront la dernière limite, le 1^{er} janvier 2002. Les résultats varient fortement selon les pays. « Si plus d'un tiers des grandes entreprises autrichien-

Calendrier comparatif de la mise en place de la monnaie unique												
	FRANCE	BELGIQUE	ALLEMAGNE	GRÈCE	ESPAGNE	IRLANDE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	AUTRICHE	PORTUGAL	FINLANDE
PRÉALIMENTATION :												
ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	Pièces → 1/09/01 Billets → 1/12/01	1/09/01	1/09/01	1/10/01	1/09/01	1/09/01	1/09/01	1/09/01	1/09/01	1/09/01	1/12/01	
DES DÉTAILLANTS	début 12/01	1/12/01	1/09/01	1/12/01	gros détaillant 1/09/01 petit détaillant 1/12/01	15/11/01 billets 15/11/01 pièces ultérieur.	derniers jours 2001	1/09/01	17/12/01	1/09/01	1/12/01	
DU PUBLIC en pièces	15/12/01	15/12/01	17/12/01	non	15/12/01	17/12/01	15/12/01	15/12/01	17/12/01	17/12/01	17/12/01	
BASCULE DES COMPTES BANCAIRES	07/01	07/01	07/01	12/01	15/09/01	non, sauf sur demande	07/01	07/01	non	07/01	07/01	
INTRODUCTION DE L'EUCROIS 1^{er} JANVIER 2002												
FIN DU COURS LÉGAL DES PIÈCES ET BILLETS NATIONAUX	17/02/02	28/02/02	31/12/01	28/02/02	28/02/02	9/02/02	28/02/02	28/02/02	28/02/02	28/02/02	28/02/02	
DATE LIMITÉE D'ÉCHANGE AUPRÈS DES BANQUES	30/06/02	31/12/02	au moins 28/02/02	à l'étude	30/06/02	à l'étude	à l'étude	à l'étude	31/12/02	à l'étude	30/06/02 à la disposition des banques	

Source : Commission européenne

nes (45 %), luxembourgeoises (36 %) et finlandaises tiennent déjà leur comptabilité interne en euros, un tel choix est encore rare pour les entreprises irlandaises (16 %), italiennes (15 %) et surtout portugaises (9 %). »

Les entreprises européennes n'ont pas fait non plus d'efforts dans la sensibilisation de leurs employés par la diffusion des bulletins de salaire en euros. Seulement

22 % des salariés des grandes entreprises sont payés en euros. Dans ce domaine, les petits pays sont les plus avancés : plus d'un salarié sur deux est rémunéré en euros en Belgique et aux Pays-Bas, un salarié sur quatre au Luxembourg et au Portugal, et moins d'un salarié sur dix en Italie, en Grèce, en Finlande, en Irlande et en Espagne.

La Commission européenne sou-

ligne également que l'utilisation de comptes bancaires en euros par les entreprises est faible. Plus de 90 % des ouvertures de comptes, note la Commission, continuent à se faire en monnaie nationale. « Trois Etats ont des résultats sensiblement supérieurs à la moyenne : le Luxembourg (10,9 %), la Belgique (10,8 %) et la France (7,1 %). La part des comptes en euros est au contraire particuliè-

ment faible aux Pays-Bas (0,44 %), en Espagne (0,70 %), en Finlande et en Irlande (1 %). Le classement est à peu près identique en termes de flux d'ouverture de comptes, avec en tête, le Luxembourg (36,4 %), la Belgique (27,6 %) et la France (16,6 %). Et, en queue, l'Irlande (0,02 %), l'Autriche (1,27 %) et l'Espagne (1,80 %). »

Du côté des banques, les Belges et les Français ont été les premiers

Les commerçants manquent de pièces en francs

EXISTE-T-IL aujourd'hui une pénurie de pièces en francs ? La Banque de France, qui gère l'émission et la circulation de monnaie, interrogée par *Le Monde*, affirme « qu'il n'y a pas de pénurie », sans nier toutefois des problèmes d'approvisionnement ponctuels apparus ces dernières semaines. De nombreux commerçants, surtout à Paris, se sont plaints récemment du manque de pièces en francs, notamment de celles de 10 francs.

Certaines enseignes de la capitale ont demandé aux usagers de faire l'appoint, d'autres commerçants se sont plaints de devoir désormais commander les pièces à leur banque vingt-quatre heures à l'avance. Des supermarchés, comme Inno à Montparnasse, Carrefour et Monoprix ont fait part de ces difficultés à leurs clients. Ces problèmes d'approvisionnement ont aussitôt été attribués à l'arrivée de l'euro, le 1^{er} janvier 2002.

RÉÉQUILIBRER LES STOCKS

« Il y a toujours eu des problèmes ponctuels de pénurie de tel ou tel type de pièce, mais personne ne le remarquait habituellement », explique-t-on à la Banque de France. Son travail consiste d'ailleurs à rééquilibrer les stocks de monnaies entre les différentes régions. La

Banque de France s'attache à réduire ces difficultés en recyclant dans des délais rapides les pièces versées à ses guichets, et en organisant les transferts de ses caisses excédentaires vers ses caisses déficitaires. Pour étayer son explication, l'institut d'émission précise que la région Rhône-Alpes manque traditionnellement de pièces au plus fort de la saison de sports d'hiver tandis que la Côte d'Azur en a, en revanche, trop à cette période. Autre exemple : les pièces sortent beaucoup de Paris et rentrent beaucoup à Orléans, en raison des péages d'autoroutes. De même, les 60 millions de touristes qui ont visité la France en 2000 ont sans doute emporté quelques pièces de monnaie, ce qui n'est pas chiffrable.

Pour une diffusion anticipée des nouveaux billets

La présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, a plaidé en faveur de la diffusion de billets en euro – des petites coupures – avant le 1^{er} janvier 2002, seule la diffusion de pièces en euro étant, pour l'instant, prévue en décembre. Mme Fontaine, en compagnie de Christa Ranzio-Plath, la présidente de la Commission économique et monétaire du Parlement, craint des « goulets d'étranglement » dans les premiers jours de 2002. « Le 1^{er} janvier, les particuliers vont retirer des grosses coupures au distributeur (50 ou 100 euros) et se présenter chez des petits commerçants, qui vont très vite épuiser leurs fonds de caisse », plaide-t-elle. Les banquiers sont opposés à une telle diffusion anticipée, par crainte de la contrefaçon.

Pour autant, des tensions ont bel et bien existé ces dernières semaines, tensions que la Banque de France explique par des problèmes de transfert des pièces, notamment liés aux grèves SNCF. Au même moment, le bruit a couru que l'usine des Monnaies et Médailles de Pessac (près de Bordeaux), qui fabrique les pièces, n'en émettait plus. Il est vrai que l'usine de Pessac ne fabrique plus de pièce en francs depuis le début de l'année. Elle émet en revanche quelque 12 millions de pièces en euros chaque jour. La fabrication de pièces en francs a été fortement réduite à l'échelle nationale : 695 millions de pièces (20 francs, 10 francs, 5 francs, 2 francs, etc.) ont été fabriquées en 1998, 258,3 millions en

2000, indique-t-on à la Monnaie de Paris. La Banque de France se veut rassurante et estime que « les stocks, surveillés de près, permettent sans problème de passer la transition, s'il n'y a pas de phénomène de panique injustifiée ». Une autre explication de la pénurie est avancée : l'attrait des collectionneurs pour les pièces en francs.

La banque centrale française, comme ses homologues européennes, ne peut en revanche évaluer le nombre de pièces en monnaie nationale qui vont « refaire surface », au moment de l'arrivée en Europe des 50 milliards de nouvelles pièces en euro, en janvier 2002. La Banque de France évalue le nombre de pièces en francs, aujourd'hui en circulation, à 6,5 milliards, dont 2 milliards en « monnaie courante », 2 milliards « dans les tiroirs » – ce sont les caisses dormantes – et 2,5 milliards chez les professionnels. « Que se passera-t-il si tous les Français cassent leur tirelire ? », se demandent les professionnels. Sans parler des billets. En France, Bercy a récemment rappelé que pas moins de 150 milliards de francs de billets, principalement en coupures de 500 francs, sont théâtralisés. De quoi doper la consommation.

Pascale Santi

MICHEL-ÉDOUARD LECLERC, président du groupe d'hypermarchés du même nom qui a fait de la préparation au passage à l'euro l'un de ses arguments publicitaires, se montre aujourd'hui très inquiet. Il craint un rejet de la monnaie unique par la population et a annoncé, dans le *Journal du dimanche* du 22 avril, l'envoi d'une lettre à Lionel Jospin pour l'alerter de la gravité de la situation.

« Informatique, comptabilité, gestion, facturation, caisses... techniquement, nous sommes prêts », explique au *Monde* Michel-Édouard Leclerc. « Les programmes de formation sont lancés. Côté communication, nous avons été les premiers, il y a déjà cinq ans, à parler de l'euro. Cela a beaucoup fait rire nos concurrents, mais, aujourd'hui, les études montrent que Leclerc a acquis le plus fort capital de confiance de toutes les enseignes auprès du consommateur. En revanche, nous constatons que l'écart se creuse entre les grandes entreprises, industrielles, distributeurs, banques, et les petites entreprises, artisans, commerçants. La plupart de nos petits fournisseurs nous demandent de retarder le basculement de la comptabilité.

té en euro au 1^{er} janvier 2002, alors que nous avions prévu de le faire cet été », ajoute-t-il.

M. Leclerc dénonce le manque d'engagement des hommes politiques et du gouvernement, d'autant plus nécessaire que le passage à l'euro est vécu comme une contrainte par les consommateurs et la plupart des acteurs économiques. « Les pouvoirs publics semblent sous-estimer l'impréparation de l'économie et l'impact que cela peut avoir sur la conjoncture l'an prochain. »

PLONGÉE DE LA CONSOMMATION

Le groupe de distribution anticipé ainsi un surcroît d'activité en fin d'année car les consommateurs vont anticiper leurs achats lourds pour les payer en francs, et ne pas avoir à le faire en euro. « Nous allons voir affluer dans nos magasins les 120 milliards à 150 milliards de francs d'argent liquide qui dorment dans les bas de laine des Français, dont une bonne partie non déclarée. » En contrepartie, le début de l'année 2002 devrait être marqué par une plongée de la consommation, du fait de ces anticipations d'achats mais aussi d'un probable attentisme des consommateurs, qui ne maîtriseront pas encore l'euro.

Pour M. Leclerc, « les politiques devraient proposer, dès aujourd'hui, un discours de nature à créer, sinon l'enthousiasme, du moins l'adhésion à la monnaie unique. Le passage à l'euro, qui va coïncider avec l'entrée en vigueur des 35 heures pour les PME, et une période électorale importante, peut se transformer, en 2002, en une crise majeure ». Et M. Leclerc ne veut pas que « nos caissières et les guichetiers des banques soient les boucs émissaires des ratages de l'euro ».

Le patron du groupe de distribution se veut rassurant en revanche sur le risque de hausse des prix au moment du basculement entre l'ancienne et la nouvelle monnaie. « Nous sommes en train de négocier avec nos fournisseurs, en particulier les grandes marques, un engagement de stabilité des prix entre fin novembre et début mars 2002. La plupart sont d'accord. Quant à la crainte d'une inflation générée par les arrondis ou les effets de seuil, nous allons faire en sorte que nos prix soient toujours stables ou à la baisse, jamais à la hausse. »

Pascal Galinier

3 000 emplois menacés dans les bureaux de change en France

À NEUF MOIS de l'arrivée des pièces et billets en euro, les bureaux de change des pays de la zone euro s'inquiètent. La disparition des douze monnaies nationales, au profit de l'euro, le 1^{er} janvier 2002, suscite de fortes inquiétudes, pour ces bureaux spécialisés dans le change manuel. Le passage à la monnaie unique entraînera une chute de 30 % à 70 % du chiffre d'affaires des sociétés du secteur. Le chiffre d'affaires de la profession en Europe serait de 11 milliards à 13 milliards de francs (1,6 à 2 milliards d'euros). La Fédération européenne des bureaux de change, mise en place en mai 1998, avait déjà alerté l'opinion publique, il y a un peu plus d'un an, en estimant que 30 000 à 35 000 salariés seront concernés par la suppression des monnaies nationales.

En France, sur le millier de bureaux de change, qui regroupent un peu plus de 10 000 salariés, entre 2 000 et 3 000 emplois sont menacés. Ce sont surtout les

bureaux de change situés aux frontières « sensibles » qui seront concernés, comme entre la France et l'Italie, la France et l'Espagne ou la France et la Belgique. « Ces bureaux sont presque tous menacés », craint Jacques Picciolini, coprésident du syndicat national des changeurs de monnaie. Environ un tiers sont situés en région parisienne, zone touristique phare. L'activité devrait dans un premier temps baisser de 30 % mais l'afflux de devises non européennes (dollars américains et australiens, yens) devrait permettre un rattrapage. Un autre tiers est situé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur où, là aussi, l'activité devrait être sensiblement réduite, de l'ordre de 50 %.

ORGANISER LA RECONVERSION

Pour compenser cette perte d'emploi, le syndicat national des changeurs de monnaie a demandé des aides au gouvernement. « Les Etats membres n'ont pas prévu de mesures

compensatoires », souligne M. Picciolini, regrettant de voir la Commission européenne « faire la sourde oreille ». Les bureaux de change devront organiser leur reconversion. Leurs bureaux étant bien situés, ils peuvent les transformer mais il faut alors vérifier que les baux le permettent. « Des contacts ont été pris avec le ministère du travail pour faciliter la reconversion », précise le syndicat national. En France, le statut d'auxiliaire financier ne permet pas d'exercer le métier de transport de fonds, ce qui est le cas en Belgique par exemple.

P. Sa

UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE
Grandes écoles, titulaires d'une maîtrise, cadres du secteur de l'assurance

le DESS Techniques de l'assurance et Management du risque

en partenariat avec 42 grandes entreprises du secteur de l'assurance, vous ouvre les portes du Risk management, de la gestion d'actifs, de l'actuarariat, de l'audit, de la souscription ...

- Un corps professoral composé d'universitaires et de professionnels
- Une formation ouverte aux salariés en activité

M. Seilliére juge « pitoyables » les critiques de M. Gayssot sur le dossier AOM-Air Liberté

Le PDG de Marine-Wendel « recherche très activement des solutions » pour sauver les compagnies

Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, a multiplié les critiques à l'égard d'Ernest-Antoine Seilliére, principal actionnaire d'AOM-Air Liberté

et par ailleurs président du Medef. M. Gayssot estime que M. Seilliére « se lave les mains » du sort des 7 500 salariés. Dans un entretien aux *Echos*,

M. Seilliére dénonce une « polémique méprisable ». Mercredi 25 avril, SAirGroup, doit décider de l'avenir du deuxième pôle aérien français.

« PITOYABLE » : Ernest-Antoine Seilliére n'a pas d'épithète assez dure pour répliquer à l'attaque, la semaine dernière, du ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, sur son attitude dans le dossier AOM-Air Liberté dont il est le premier actionnaire. Après avoir jugé que la position de Marine-Wendel, la holding familiale de M. Seilliére, de ne pas renflouer les deux compagnies aériennes, ne paraissait « compatible ni avec l'esprit, ni avec la lettre du droit communautaire », M. Gayssot avait reproché à M. Seilliére de se « laver les mains » du sort des 7 500 salariés du deuxième pôle aérien.

Dimanche 22 avril sur France 2, le ministre des transports a maintenu ses propos : « J'ai dit que son attitude d'actionnaire majoritaire était insupportable et je confirme cela (...). M. Seilliére parle de propos « pitoyables » peut-être parce qu'il est le représentant d'un monde impitoyable ». Pour M. Seilliére, par ailleurs président du Medef, tout ceci relève d'une « polémique méprisable ». « Le gouvernement cherche un dérivatif à ses récentes échecs électoraux. Avec AOM, il croit tenir une affaire lui permettant de se reconstruire un positionnement politique », explique-t-il dans un long entretien de défense publié par *Les Echos* du 23 avril.

Dénonçant l'amalgame qui est fait entre sa position d'investisseur dans AOM-Air Liberté et celle de président du Medef, il assure : « C'est le ministre des transports qui a poussé les syndicats à se retourner

contre moi ». « Le gouvernement n'a pas repris à son compte la refondation sociale que le patronat a lancée sous mon impulsion et qui s'est imposée comme la base d'une véritable politique de renouveau social dans notre pays. Le gouvernement cherche à porter atteinte à l'action du Medef en exploitant les difficultés d'AOM-Air Liberté », poursuit M. Seilliére. Les problèmes rencontrés par le

de discuter avec SAirGroup et de rechercher très activement des solutions », affirme M. Seilliére. « C'est nous faire injure que de laisser supposer que nous nous désintéressons d'une société comptant des milliers de salariés (...). Nous avons des pistes sur lesquelles nous travaillons très fortement », insiste le patron des patrons, tout en rappelant qu'« un actionnaire, même majoritaire, s'il

présenté comme l'actionnaire principal d'AOM, ce qui avait confirmé par la représentation française à Bruxelles auprès de la Commission européenne.

CONTRADICTION APPARENTE

Aujourd'hui, M. Seilliére affirme n'être actionnaire qu'à hauteur de 25 % d'AOM-Air Liberté. La garantie de rachat valable jusqu'en avril 2004 qu'il a obtenue de Swissair n'a été souscrite que « pour défendre les intérêts de nos actionnaires ». « Nous suspecter de portage est ridicule et intolérable », soutient-il (*Le Monde* du 21 avril). Comme il est « sans intérêt », selon lui, de savoir si la banque italienne BCI, qui s'est substituée à Marine-Wendel et au fonds Alpha pour apporter, en décembre, le milliard de francs nécessaire pour renflouer le deuxième pôle aérien français, est actionnaire ou simple créancier.

Alors que de nombreux observateurs se sont étonnés de la contradiction apparente entre un M. Seilliére, PDG de Marine-Wendel, peu explicite sur son rôle exact et ses montages dans AOM-Air Liberté et un M. Seilliére, patron du Medef, défendant un capitalisme moderne et transparent, celui-ci balaie la critique d'un revers de la main. « Mais je l'incline [la transparence] (...), je suis dans la vie des affaires avec des risques, des difficultés, des réussites, en respectant la corporate governance la plus stricte sous le contrôle de mes actionnaires ».

Martine Orange

SAirGroup vend sa chaîne d'hôtels

En pleine tourmente financière, SAirGroup, maison-mère de la compagnie aérienne Swissair et actionnaire d'AOM-Air Liberté, accélère sa réorganisation. Après avoir annoncé l'abandon de la compagnie régionale française, Air Littoral, la nouvelle direction du groupe suisse a rendu publique, lundi 23 avril, la cession de sa filiale hôtelière, Swisshotel. Les 23 hôtels de la chaîne sont vendus au groupe singapourien Raffles Holdings pour 520 millions de francs suisses (340,1 millions d'euros), dont 122 millions de dettes. « Nous avons trouvé le partenaire idéal », s'est félicité le groupe suisse qui a précisé que la chaîne conserverait son nom. SAirGroup a annoncé fin mars la perte la plus importante de son histoire : 2,8 milliards de francs suisses.

deuxième pôle aérien français sont bien réels. AOM-Air Liberté a besoin très rapidement d'au moins 3 milliards de francs pour éviter la faillite. Mercredi 25 avril, SAirGroup, deuxième actionnaire, doit annoncer, lors de son assemblée générale, s'il continue ou non à les soutenir. Après avoir refusé de participer à une première augmentation de capital, M. Seilliére campe sur sa position : sa holding, Marine-Wendel, n'ira pas au-delà des 300 millions de francs investis au départ. « Cela ne nous empêche pas

n'est pas intervenu dans la gestion, n'a pas de responsabilité dans les conséquences de cette gestion ».

Pour lui, telle est la position d'« actionnaire non gestionnaire » définie dès son entrée, en 1999, dans le capital d'AOM. « Un dossier en déshérence », affirme-t-il, bien qu'à l'époque, Lufthansa, British Airways et même Air France se soient battues pour en obtenir le contrôle. Swissair, épaulé par Marine-Wendel et son fonds d'investissement Alpha, leur fut préféré. Le groupe de M. Seilliére était alors

Une alliance entre Alitalia et Air France pourrait être annoncée mi-mai

Les deux compagnies estiment que « les négociations continuent »

MILAN correspondance

La compagnie aérienne italienne Alitalia est-elle sur le point de conclure un accord avec Air France ? La question a agité les milieux économiques et politiques transalpins dimanche 22 avril, malgré la prudence des déclarations officielles de la société romaine.

C'est le quotidien *La Repubblica* qui a allumé la mèche, en rapportant, dans son édition dominicale, des propos tenus la veille par le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil Enrico Micheli. « L'alliance avec Air France est désormais chose faite. Encore quelques jours et Alitalia pourra envisager son futur avec une plus grande confiance », aurait déclaré Enrico Micheli après la grand-messe pré-électorale de la coalition de centre gauche. L'accord aurait déjà été annoncé aux gouvernements de Paris et de Rome, selon *La Repubblica*. L'allian-

ce, commerciale et technique, pourrait prévoir un échange de participations dans un deuxième temps. La signature serait prévue pour la mi-mai.

Alitalia a relativisé les déclarations de M. Micheli. La compagnie a signalé dans un communiqué que des entretiens et négociations « continuaient au niveau technique avec Air France, la néerlandaise KLM et d'autres compagnies internationales ». De son côté, l'actionnaire principal de la société, le ministère du Trésor, a souligné que le management d'Alitalia conduisait « des négociations à 360° » et que le Trésor ne donnera son avis que lorsque ces tractations seront conclues.

Un an exactement après la rupture brutale du mariage annoncé avec KLM, Alitalia est donc sur le point de choisir son nouvel allié. La compagnie a un besoin vital de sortir de son isolement international, d'autant qu'elle a accumulé des per-

tes financières importantes – 255,6 millions d'euros en 2000 – et subi de plein fouet les caouillages du démarrage du hub de Milan-Malpensa.

Nommé en février, le nouvel administrateur délégué du groupe, Francesco Mengozzi, avait indiqué qu'il se donnait jusqu'à mai pour boucler le dossier des alliances. La piste française avait semblé prendre le dessus dès mars, lorsque M. Mengozzi et le président de Alitalia Fausto Ceretti avaient rencontré Jean-Cyril Spinetta, le patron de Air France, à Paris. Reste que l'évi-

dente disproportion des deux compagnies empêchera toute fusion égalitaire. Air France réalise en effet un chiffre d'affaires double de celui de Alitalia – celui de la compagnie italienne s'est établi en 2000 à un peu moins de 5,5 milliards d'euros. Alitalia a transporté 24 millions de passagers contre 39 pour son homologue française et emploie 15 500 personnes contre 54 000 pour Air France. Lundi matin, Air France affirmait que les « négociations se poursuivent ».

Marie-Noëlle Terrisse

Felix Rohatyn renoue avec Lazard et crée sa société de consultants

NEW YORK de notre correspondante

Felix Rohatyn revient aux affaires. Quatre mois à peine après son retour à New York, l'ancien ambassadeur des Etats-Unis en France devait annoncer, lundi 23 avril, à New York et à Paris, la constitution de Rohatyn Associates, sa propre société de consultants, qui lui permettra de cumuler le conseil en haute finance qu'il entend produire à un petit nombre d'entreprises, et ses activités d'administrateur de plusieurs grandes sociétés.

Dans le cadre de cette nouvelle structure, M. Rohatyn, soixante-douze ans, dont la stature de banquier est quasi légendaire à New York, renoue avec la banque Lazard, avec laquelle il avait collaboré pendant près de cinquante ans avant de partir pour Paris, en 1997 ; il y a été successivement associé-gérant et directeur général à New York. Cette fois-ci, cependant, c'est en qualité de conseiller spécial auprès du groupe Lazard qu'il y revient, c'est-à-dire avec un peu beaucoup plus lâche.

« Il me fallait, pour me faciliter les choses, un lien avec une institution financière de premier ordre », a expliqué au *Monde* M. Rohatyn. Pourquoi Lazard ? « Parce que l'on ne tire pas un trait comme ça sur des relations qui remontent à près de cinquante ans », répond-il. Et ce lien dont il avait besoin pour sa nouvelle structure, « il n'aurait pas été possible de concevoir avec une

institution autre » que Lazard, qui, même si elle a perdu de son lustre ces dernières années, « existe », selon l'expression de M. Rohatyn. Le titre de « conseiller spécial » reflète donc « la relation privilégiée » de Felix Rohatyn avec la banque d'affaires de Michel David-Weill : « Lazard pourra me demander de conseiller certains de leurs clients, que je connais aussi d'ailleurs », souligne M. Rohatyn.

ACTIVITÉS D'ANALYSE POLITIQUE

Depuis son retour aux Etats-Unis, M. Rohatyn a été nommé au conseil d'administration de Comcast et de Fiat. Il a également pris place plus récemment à ceux de LVMH, de Suez et de Publicis, en France. Il est par ailleurs président d'une société, Aton Pharma Inc., créée pour mettre au point un nouveau traitement anticancéreux, conçu par le docteur Paul Marks.

Enfin, Felix Rohatyn entend poursuivre ses activités d'analyse politique au sein du Council on Foreign Relations, à New York, et au Center for Strategic International Studies de Washington. Le siège social de Rohatyn Associates sera à New York, mais M. Rohatyn se réjouit à l'avance des nombreuses occasions que cette « petite structure indépendante, avec une base de chaque côté de l'Atlantique », lui fournira de retourner en France.

Sylvie Kauffmann

Les ministres des finances européens souhaiteraient une baisse des taux d'intérêt

Les pressions sur la BCE s'accroissent

MALMÖ

de notre envoyé spécial

Les conseils des ministres des finances, furent-ils informels, ne constituent pas des moments de grande transparence. Celui qui s'est tenu, samedi 21 avril, à Malmö (Suède), a d'autant moins échappé à la règle qu'il avait lieu à une période délicate, alors que les pressions se multiplient sur la Banque centrale européenne (BCE) pour que, emboitant le pas à la Réserve fédérale américaine (Fed), elle consente à une baisse des taux d'intérêt, notamment afin d'anticiper l'onde de choc que ne pourra manquer d'avoir sur l'économie européenne le ralentissement de l'activité outre-Atlantique.

Stricte sensu, M. Rato avait raison. Politiquement, on assiste indéniablement à une pression accrue sur la BCE, qui va de pair avec un déclinissement de l'optimisme manifesté ces derniers temps par plusieurs responsables. La raison de ce nouveau réalisme ? En particulier l'évolution de la situation en Allemagne. Officiellement, l'analyse des Quinze reste confiante quant aux « fondements » – réputés sains – de la zone euro. Chacun, selon son tempérament, qualifie l'optimisme de règle de « réaliste », « prudent » ou « vigilant », ces variations sémantiques illustrant cependant un début d'incertitude.

UNE NÉCESSAIRE DISCRÉTION

Surtout, personne ne veut prêter le flanc à une quelconque accusation d'avoir contribué à entamer la crédibilité de la monnaie unique, ce qui serait le cas si les ministres demandaient ouvertement une action à la baisse du loyer de l'argent. « Ceux qui en parlent [de la baisse des taux] rompent la discipline, et c'est dommageable », a souligné Hans Eichel, le ministre allemand des finances. Même approche pour Laurent Fabius, qui a insisté sur l'*indépendance* de la Banque centrale, tout en ajoutant : « Plus on est indépendant, plus on doit se parler. Mais plus on se parle en interne, plus on doit être discret en externe. »

Les Quinze ne pensent pas pour autant que la position de la BCE, qui revient à insister sur le danger inflationniste, soit de nature à rassurer les marchés financiers, au contraire. Mais ce facteur ne peut être ignoré : Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, a rappelé que le niveau d'inflation influe sur la confiance des ménages, que celle-ci pèse sur leur consommation, et que la demande interne « doit être aussi forte que possible » pour que l'Union européenne conserve une croissance dynamique. Parmi les Quinze, seuls l'Espagne, le Portugal et l'Irlande seraient hostiles à une baisse des taux d'intérêt, ce qui n'est guère étonnant : connaissant tous trois un taux d'inflation élevé, ces trois pays ne gagneraient rien à un renchérissement du loyer de l'argent.

Laurent Zucchini

► www.lemonde.fr/ue

Enquête sur des délits d'initiés dans la finance allemande

DES LOCAUX de la société des Bourses allemandes, la Deutsche Börse, ainsi que ceux de trois banques ont été perquisitionnés à la fin de la semaine dernière par le parquet de Mannheim en raison de soupçons de délit d'initiés autour de titres du groupe MLP. Dans un communiqué, la Bourse allemande a rejeté « les spéculations sur de possibles transactions faites par des salariés de l'entreprise ».

L'enquête du parquet de Mannheim se rapporte à des mouvements du titre MLP, un groupe financier de Heidelberg. Le 8 août 2000, le directoire de Deutsche Börse avait décidé de lui refuser l'entrée au DAX, bien que le groupe remplisse les conditions en termes de capitalisation boursière et de volumes. « Il n'y avait pas de candidat approprié à une sortie », a expliqué un porte-parole de Deutsche Börse. Le titre MLP avait fortement progressé dans les semaines précédant la décision.

Honeywell supprime 6 500 emplois

LE CONGLOMÉRAT américain Honeywell a annoncé un projet de 6 500 suppressions d'emploi, soit 5 % de ses effectifs, à l'occasion de la présentation de ses résultats trimestriels, vendredi 20 avril. Présent notamment dans les systèmes de contrôle, l'énergie et l'industrie aéronautique, Honeywell fait l'objet d'un projet de rachat par son compatriote General Electric, qui n'a pas encore obtenu l'aval des autorités. Pour les trois premiers mois de 2001, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires en léger recul, à 5,94 milliards de dollars (6,7 milliards d'euros), et un bénéfice en recul de 18 %, à 415 millions de dollars (468,9 millions d'euros), hors éléments exceptionnels. Honeywell a provisionné 595 millions de dollars sur les comptes du premier trimestre pour financer la restructuration annoncée vendredi.

EUROPAGES, L'ANNUAIRE EUROPÉEN DES AFFAIRES

Précédente Recharger Accueil Rechercher

Adresse : <http://www.europages.com/>

Et si c'était à Pau qu'on trouvait les meilleurs fabricants en cuir ?

www.europages.com

Achetez mieux, Vendez plus

La nouvelle donne municipale réactive le marché de l'affichage urbain

Passés sous le contrôle de groupes américains en 1999, Dauphin et Giraudy voient dans le récent renouvellement des maires l'occasion de contester la suprématie de JC Decaux. Les équipes fraîchement élues devraient passer au crible les contrats existants

UN MOIS après les élections municipales, Vincent Piot, directeur général de Dauphin Adshel, le numéro deux français du mobilier urbain, fait ses comptes. « Sur 35 villes de plus de 100 000 habitants, 28 ont changé de maire », souligne M. Piot. Aucune analyse politique dans ces propos. « Un nouveau maire, c'est une chance supplémentaire de voir remettre en cause les contrats de mobilier urbain », estime M. Piot. Les dernières municipales pourraient en effet avoir d'importantes conséquences sur le paysage des grandes villes françaises. Un paysage dominé depuis plus de trente-cinq ans par Jean-Claude Decaux, l'inventeur, en 1964, du mobilier urbain. Obligé de se reconstruire après le vote d'une loi interdisant l'implantation de panneaux le long des routes nationales, il

implante son premier Abribus à Lyon et va rapidement les essaimer dans la plupart des villes du pays. Plus que la nouveauté du mobilier, c'est son mode de financement qui va permettre à JC Decaux de devenir le partenaire de la plupart des mairies. Pour installer ses Abribus, qui comportent une face publicitaire, il paye une redevance à la municipalité, soit en numéraire, soit en installant gratuitement des panneaux indicateurs, des poubelles ou des Sanisettes.

Pratiquement seul sur le marché pendant une trentaine d'années, le groupe JC Decaux doit faire face depuis quelques années à de puissants concurrents. Passés sous le contrôle de groupes américains en 1999, Dauphin et Giraudy se sont tournés vers ce marché, d'autant plus intéressant que l'affichage tra-

dictionnel est de plus en plus critiquée par les collectivités locales. Filiale du groupe américain Clear Channel, numéro un mondial de l'affichage, Dauphin Adshel est en pointe dans cette stratégie de conquête des villes françaises. Le groupe dirigé par Vincent Piot a déjà à son actif deux grandes villes, Rennes et Nantes, auxquelles s'ajoutent 160 villes de moindre importance.

Avec l'arrivée de la gauche à la Mairie de Paris et à celle de Lyon, Dauphin Adshel peut espérer renforcer son implantation. L'enjeu n'est pas seulement le prestige, même si de telles vitrines sont importantes pour l'international, mais est surtout le commerce. « Aujourd'hui, certains annonceurs hésitent à passer chez nous, parce que nous n'avons pas encore suffisamment de grandes villes », reconnaît

M. Piot. Mais les changements de majorité ne signifient pas pour autant que les villes vont automatiquement remettre en cause leurs contrats de mobilier urbain. Du côté de chez JC Decaux, Jean-François et Jean-Charles Decaux, les fils du fondateur, coprésidents généraux du groupe, affichent une grande sérénité.

GRÂCE AUX ÉCOLOGISTES
« Ce ne sont ni les premières ni les dernières élections municipales que nous vivons », déclare Jean-François Decaux. « Contreirement à nos concurrents, nous avons toujours été du côté des municipalités pour toutes les questions ayant trait à l'environnement », affirme son frère, Jean-Charles. Quant à la perspective de devoir négocier avec des conseils municipaux dans lesquels les Verts ont pris une importance parfois déterminante, elle n'inquiète pas plus le leader français du mobilier urbain. Selon Jean-François Decaux, « lors de l'appel d'offres pour la concession de Munich, en Allemagne, nous avons gagné grâce aux écologistes, qui sont autrement plus puissants qu'en France. Précisément parce que nous essayons toujours de respecter l'environnement ».

Même si le mobilier urbain n'est pas la priorité des nouveaux élus, les décisions en ce domaine ont l'avantage d'être immédiatement visibles par les administrés. « C'est un acte politiquement et financièrement correct de changer de fournisseur de mobilier urbain », estime M. Piot. Une partie de l'argumentation des concurrents de JC Decaux se fonde en effet sur la valeur juridique des contrats passés avec les villes, et notamment sur le système d'avenants qui permet de les prolonger. « Paris a signé un avenant

avec Decaux en juillet 1997 qui prolonge le contrat jusqu'en 2011 », s'insurge le patron de Dauphin Adshel. Ce à quoi les dirigeants de Decaux rétorquent que les prolongations de contrats ne commencent que « lors de l'installation de nouveaux matériels : lorsque vous signez avec une municipalité une concession de douze ans pour installer cinquante Abribus et que celle-ci vous en réclame vingt-cinq de plus au bout de quatre ans, il est normal

les municipalités. « L'important pour nous est que les mairies ne passent pas des contrats d'exclusivité avec les concessionnaires », estime M. Cacouault.

Un fractionnement des marchés est jugé probable sur des villes aussi grandes que Paris ou Lyon, où il paraît difficilement envisageable de remplacer en quelques mois ce que Decaux a mis quelques dizaines d'années à mettre en place. A défaut d'obtenir une partie de la Vil-

TROIS QUESTIONS À...

YVES CONTASSOT

1 Vous êtes maire adjoint de Paris, chargé de l'environnement, et chef de file des Verts. Jugez-vous satisfaisante la situation de l'affichage et du mobilier urbain dans la capitale ?

La position des Verts sur la question de l'affichage est très claire. Nous faisons face à une débauche de publicité dans les rues et aux abords des villes. Cela nuit à l'esthétique. Et il est probable que ce ne soit pas efficace non plus sur le plan publicitaire. De plus, il existe une grande confusion des genres entre l'affichage et la rénovation des villes. Ainsi, un certain nombre de murs peints ne sont que des prétextes pour y coller des panneaux d'affichage. J'ai notamment constaté cela dans le 3^e arrondissement, dont

je suis l'élu. Autrement dit, la ville abandonne le financement de ces fresques au domaine privé. C'est d'autant plus inadmissible qu'un certain nombre de ces dispositifs sont installés dans des quartiers où l'affichage est interdit. Nous voulons donc une réaction très sensible de la publicité extérieure.

2 Les sociétés de mobilier urbain ont-elles raison d'affirmer qu'elles contribuent à améliorer la qualité de la ville en installant des panneaux de signalisation utiles ? Il faut d'abord entamer une réflexion sur la signalétique. Quand on voit la profusion de panneaux de toutes sortes, qu'il s'agisse de la circulation, des panneaux de direction ou des indications touristiques, on perçoit surtout une immense confusion. Il y a une véritable surinformation, qui aboutit à l'inverse de l'objectif recherché.

Propos recueillis par Frédéric Roy

L'installation de tous ces matériaux est d'abord et avant tout juteuse pour les sociétés.

3 Faut-il remettre en cause les concessions de mobilier urbain, en particulier celle qui lie la Ville de Paris à la société JC Decaux ?

Nous sommes favorables à la remise en cause de ces contrats. Ces concessions de mobilier urbain coûtent très cher à la ville. Et c'est véritablement scandaleux. Il n'y a aucune raison pour que la municipalité ne finance pas elle-même ses panneaux et ses équipements, qu'on lui fait payer un coût exorbitant, sous prétexte de lui rendre des services et d'implanter de nouveaux panneaux d'affichage. Cela lui reviendrait beaucoup moins cher.

que le contrat soit modifié », explique Jean-Charles Decaux.

Troisième acteur de ce marché, Giraudy n'affiche pas les mêmes ambitions que Dauphin. Cette filiale de l'américain TDI, lui-même contrôlé par le géant des médias Viacom, ne met pas le mobilier urbain en tête de ses priorités. « Les niveaux de rentabilité dans le mobilier urbain sont insuffisants pour cela nous intéresse », déclare Michel Cacouault, président de Giraudy. Celui-ci n'est pourtant pas indifférent aux mouvements qui risquent de se produire dans

F. R.

France Télévision veut récupérer deux sites portant atteinte à son image

LE PROPRIÉTAIRE des sites Internet france2.com et france3.com réside en Corée du Sud. M. Kim Segwon ne paraît pas habiter d'un grand respect pour le service public à la française. Plutôt que des informations sur les chaînes en question, les deux sites affichent les six mêmes photos couleurs de jeunes femmes occidentales à moitié déshabillées, dans des positions sans équivoque. « Nous préparons le meilleur site porno, l'ouverture est proche », est-il notamment écrit, en anglais, sur la page d'accueil des sites. Une promesse qui déplaît fortement à France Télévision. Toute personne qui souhaite consulter le site des chaînes publiques risque, en effet, si elle ne connaît pas leurs adresses, de taper très logiquement france2.com ou france3.com. Le suffixe «.com» n'est-il pas devenu une sorte de marque emblématique des sites Internet ?

Si une situation aussi embarrassante a pu se produire, c'est parce que n'importe qui peut, en principe, enregistrer une adresse de site (appelée « nom de domaine » dans le jargon d'Internet) se terminant par «.com». Dans ce cas, la logique du « premier arrivé, premier servi » prévaut. Ce qui n'empêche pas les entreprises ou personnes privées qui s'estiment lésées ou insultées de tenter de récupérer des noms de sites, soit par la négociation, soit par la voie judiciaire.

FAIRE MONTER LES ENCHÈRES ? Dans le cas de france2.com et de france3.com, les négociations engagées par France Télévision Interactive (FTVI), qui gère les sites Web du groupe public, afin de récupérer ces deux adresses, n'ont pas abouti au résultat souhaité. Un particulier, qui avaient initialement déposé ces noms sans les exploiter, les a cédés à la mi-avril au plus offrant - M. Kim Segwon - pour un montant inconnu. Ce dernier a-t-il réellement l'intention de créer un site pornographique ou est-ce un moyen de faire monter les enchères en vue d'une revente des adresses à France Télévision ? Contacté dans la ville coréenne d'Inchon, M. Kim, qui ne maîtrise pas l'an-

glais, n'a pas pu répondre. Toujours est-il que France Télévision a mis ses avocats sur le dossier afin de récupérer les noms de domaine par voie judiciaire. L'exploitant du site coréen, la société Hangang, a été contactée pour qu'elle le désactive. Par ailleurs, « une action en référé a été engagée auprès du Tribunal de grande instance de Nanterre », a indiqué, lundi, Edmond Zucchelli, directeur général de FTVI. Cette démarche prendra au moins deux mois, compte tenu du délai nécessaire en cas de procédure contre une personne résidant à l'étranger.

Il n'est pas sûr qu'un jugement français en faveur de France Télévision soit suivie d'effet. C'est la mésaventure qui est arrivée au quotidien *Le Figaro*. Le journal avait poursuivi pour « contrefaçon de ses marques » une personne, Bernard Metzger, qui avait enregistré ce nom de domaine pour son site, étant propriétaire au Kenya du nom commercial Figaro Communication Services, son entreprise de télécommunications. Dans un jugement, rendu le 8 novembre 2000, le Tribunal de grande instance de Paris avait « interdit à M. Metzger de poursuivre ces agissements » sous astreinte de 1 000 francs par infraction constatée. Lundi 23 avril, le site renvoyait encore à la société kényane. M. Zucchelli a rappelé que d'autres groupes de presse français ne possédaient pas toutes les adresses de sites portant leur nom.

Antoine Jacob

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : les quotidiens régionaux, réunis au sein du GIE Télévision Presse Région (TPR), ont demandé, vendredi 20 avril, « à nouveau au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de lancer des appels à candidatures pour des fréquences analogiques dans les principales agglomérations ». Pour le GIE, « seule l'exploitation de fréquences analogiques appuyée sur une syndication [regroupement] publicitaire est susceptible à l'heure actuelle, et dans un premier temps, d'assurer l'équilibre économique de ces télévisions locales ».

■ **Télélecture, première chaîne thématique consacrée aux livres**, devrait être diffusée gratuitement, dès décembre, sur le câble et le satellite. Selon Virginie Taittinger, créatrice et présidente de la chaîne, « la plupart des programmes seront coproduits notamment avec France 3 et La Cinquième ».

■ **RADIO** : Jean-Paul Baudecroux, PDG de NRJ Group, espère, dans un entretien au *Figaro* du 23 avril, qu'à la suite de la « double action » du CSA et de l'Union européenne, « NRJ pourra se développer en Allemagne aussi rapidement que Bertelsmann a pu le faire en France ».

■ **AUDIOVISUEL** : les pertes d'ISMM-ISL, le groupe de marketing sportif mis en faillite le 10 avril, basé en Suisse, se sont élevées, en 2000, à 677 millions de francs suisses (438 millions d'euros), selon la *Berliner Zeitung*.

■ **PRESSE** : *Itogui*, l'hebdomadaire russe d'opposition, dont la rédaction a été limogée après la prise de contrôle par le groupe Gazprom, a trouvé refuge sur Internet, en lançant un nouveau numéro, dimanche 22 avril, sous le titre « Le vrai *Itogui*, c'est nous ».

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS LITTÉRAIRES

Sartre

L'héroïsme



TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 24 AVRIL

- JAPON : élection du président du Parti libéral-démocrate.
- ÉTATS-UNIS : publication de l'indice de confiance des consommateurs pour le mois d'avril.
- FRANCE : publication par l'Insee de l'indice des prix à la consommation en mars.

MERCREDI 25 AVRIL

- FRANCE : réunion du conseil d'administration du groupe d'électroménager Moulinex-Brandt, qui doit révéler les détails d'un plan de restructuration.
- SUISSE : assemblée générale de SAirGroup, qui doit notamment statuer sur l'avenir d'AOM-Air Liberté-Air Littoral.

JEUDI 26 AVRIL

- FRANCE : publication par l'Insee de l'indice de conjoncture dans l'industrie pour le mois d'avril.
- MONACO : sommet sur « l'Etat, les institutions bancaires et les entreprises face au crime économique et la criminalité transnationale ».
- Publication d'un rapport sur la situation de l'économie mondiale par le FMI.

VENDREDI 27 AVRIL

- FRANCE : publication des chiffres du chômage pour mars et des comptes nationaux pour 2000.

SAMEDI 28 AVRIL

- ÉTATS-UNIS : réunion des ministres des finances du G7 à Washington

AFFAIRES

INDUSTRIE

- SHELL : le gouvernement australien veut bloquer l'offre de rachat de la compagnie nationale Woodside Petroleum par le géant anglo-néerlandais Shell. La transaction, d'un montant de 5 milliards de dollars américains, est « contraire à l'intérêt national », a déclaré le ministre des finances, Peter Costello, lundi 23 avril.
- NEC : le géant japonais de l'électronique va abandonner la production d'écrans à cristaux liquides pour ordinateurs
- SONY BANK : la future banque en ligne du groupe d'électronique, qui doit être lancée en juin, a annoncé lundi 23 avril être en discussion avec la poste nippone, ce qui lui permettrait de bénéficier du réseau national de guichets, qui compte 25 000 distributeurs automatiques.
- MOST BANK : la banque centrale de Russie a supprimé la licence de l'ancien établissement bancaire du groupe Most contrôlé par Vladimir Goussinski, mis en faillite puis racheté en octobre par la banque d'Etat Vnechotorgbank, indique l'agence Itar-Tass.

VALEUR DU JOUR

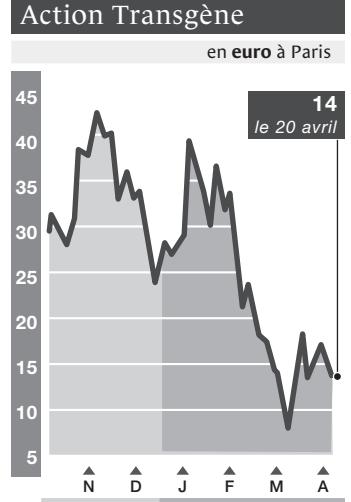
Transgène cherche à doubler son capital

LA SOCIÉTÉ de thérapie génique Transgène devrait augmenter son capital de 90 %, à l'issue d'une opération programmée du lundi 23 avril jusqu'au 15 mai. Transgène va en effet émettre 5 314 990 actions au prix de 15 euros, a indiqué, vendredi 20 avril, la banque conseil de l'opération, le Crédit agricole Indosuez Lazard. Pour comparaison, le titre a clôturé, vendredi, à 14 euros à la Bourse de Paris.

L'actionnaire majoritaire de Transgène, le laboratoire BioMérieux Pierre Fabre, s'est engagé à participer à hauteur de sa quote-part actuelle (52,8 %) et même au-delà – pour un montant complémentaire de 17,7 millions d'euros – si les actions nouvelles ne trouvaient pas preneurs. Transgène est ainsi assuré d'une levée de fonds d'au moins 60 millions d'euros de la part de sa maison mère, qui pourrait détenir 63,5 % des titres.

La société strasbourgeoise avait déjà tenté, il y a un an, de faire appel au marché, mais elle s'était ravisée du fait de la conjoncture boursière.

Centrée sur la thérapie génique, une nouvelle approche de traitement ou de prévention des maladies qui utilise les gènes comme médicaments,



Source : Bloomberg

son nouveau directeur général.

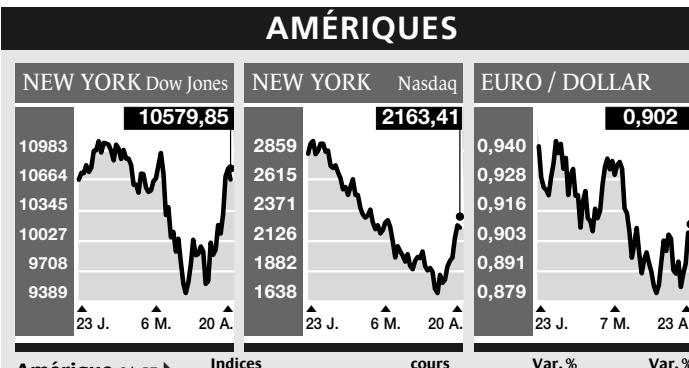
Le même jour, un autre actionnaire de Transgène tirait la sonnette d'alarme. Le président de CGIP, M. Seilliére, s'est inquiété de l'érosion des marges de plusieurs sociétés dans lesquelles il a investi. Transgène, dont la CGIP possède 17 %, a été « poussé » à se recentrer sur le cancer, a-t-il indiqué, après avoir aggravé ses pertes en 2000, à 22,5 millions d'euros (18,2 millions d'euros en 1999).

Transgène, en levant 79,7 millions d'euros, pourrait se financer jusqu'en 2004. Mais il faudra attendre au moins 2006 pour voir la commercialisation de ses premiers médicaments, notamment deux vaccins anti-cancéreux actuellement en essais cliniques.

Véronique Lorelle



Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 23/04	Var. % 20/04	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4341,86	- 0,95	- 9,02
EUROPE	STOXX 50	4131,88	- 0,90	- 9,33
EUROPE	EURO STOXX 324	360,19	- 0,84	- 8,07
EUROPE	STOXX 653	330,64	- 0,77	- 8,10
PARIS	CAC 40	5420,92	- 0,52	- 8,53
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3691,64	- 0,49	- 8,23
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	571,34	- 0,70	- 10,39
BRUXELLES	BEL 20	2808,42	- 0,44	- 7,14
FRANCFT	DAX 30	6075,75	- 0,85	- 5,56
LONDRES	FTSE 100	5840,10	- 0,68	- 6,15
MADRID	STOCK EXCHANGE	9473,30	- 0,78	3,99
MILAN	MIBTEL 30	40072,00	- 0,47	- 8,34
ZURICH	SPI	7208,10	- 0,43	- 11,40



Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 20/04	Var. % 19/04	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10579,85	- 1,06	- 1,92
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1242,98	- 0,86	- 5,85
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2163,41	- 0,86	- 12,43
TORONTO	TSE INDEX	8099,44	- 0,59	- 9,34
SAO PAULO	BOVESPA	13696,42	- 10,24
MEXICO	BOLSA	329,06	- 1,75	4,13
BUENOS AIRES	MERVAL	420,16	- 6,27	0,81
SANTIAGO	IPSA GENERAL	99,88	- 0,26	4,04
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7564,44	- 0,13	10,83



Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 23/04	Var. % 20/04	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13715,60	- 0,36	- 0,51
HONGKONG	HANG SENG	13311,50	- 1,02	- 11,82
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1671,27	0,91	- 13,26
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	70,26	0,92	10,91
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3241,50	- 0,07	2,75
BANGKOK	SET	19,81	- 1,30	6,33
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3614,38	0,87	- 9,01
WELLINGTON	NZSE-40	2093,34	- 1,28	10,08

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a ouvert la séance du lundi 23 avril en baisse de 0,46 %, à 5 424,32 points. L'indice composite des valeurs vedettes de la place parisienne avait terminé, vendredi, sur une perte de 0,56 %, à 5 449,34 points.

FRANCFT

LE DAX a démarré la séance de lundi en repli de 0,16 %, à 6 118,24 points. L'indice phare de la Bourse de Francfort avait terminé la séance du 20 avril en recul de 0,87 %, à 6 127,97 points.

LONDRES

LE FOOTSIE restait stable, lundi matin, en hausse de 0,3 point, à 5 880,1 points. L'indice vedette du marché londonien avait clôturé la séance de vendredi en hausse de 0,14 %, à 5 879,8 points.

TOKYO

LE MARCHÉ JAPONAIS a clôturé, lundi 23 avril, en baisse de 0,36 %, à 13 715,60 points, les investisseurs restant dans l'attente de l'élection d'un nouveau premier ministre cette semaine. L'indice vedette s'est adjugé plus de 200 points en cours de séance, après des informations selon lesquelles l'ancien ministre de la santé, le réformiste Junichiro Koizumi, serait désigné, mardi 24 avril, à la tête du Parti libéral démocrate (PLD). Mais ces gains se sont rapidement évaporés. L'indice de référence Nikkei 225 s'était replié, vendredi, de 0,7 %, à 13 765,67 points.

NEW YORK

LES ACTIONS américaines ont cédé du terrain à l'issue de la séance du vendredi 20 avril. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq, qui rassemble les valeurs technologiques, a terminé en recul de 0,86 %, à 2 163,38 points. L'indice des trente principales valeurs industrielles Dow Jones, a baissé de 1,06 %, à 10 579,85 points sur des prises de bénéfice. L'indice Standard & Poor's 500, très apprécié par les investisseurs institutionnels – car il reflète le cours d'un plus grand nombre d'entreprises –, a chuté de 10,71 points (soit un repli de 0,85 %), à 1 242,98 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires en Europe étaient mitigés au début de la journée, lundi 23 avril. Les taux d'intérêt à 10 ans rémunérant les emprunts d'Etat affichaient une hausse très modeste dans les premières transactions. Ils se situaient à 5,10 % en France et à 4,95 % en Allemagne

MONNAIES

LA DEVISE européenne progressait doucement dans les premières transactions sur le marché des changes, lundi. L'euro, qui avait débuté son mouvement de hausse à la suite de la baisse des taux de la Réserve fédérale américaine, mercredi 18 avril, s'échangeait, lundi, à 0,9035 dollar. Le dollar fluctuait dans des marges étroites face au yen, à 122,41 yens pour un dollar.

ÉCONOMIE

La Zone de libre-échange des Amériques pourrait voir le jour en 2005

LE PROJET de création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) a progressé lors du sommet des Amériques qui s'est achevé dimanche 22 avril, à Québec. Si le projet voit le jour, cette zone qui ira de la Terre de Baffin à la Terre de Feu constituera le plus grand ensemble commercial au monde. Elle concernera en effet quelque 800 millions de personnes représentant un PIB de 11 800 milliards de dollars.

Dimanche, les chefs d'Etat et de gouvernement de 34 pays d'Amérique – tout le continent, Cuba excepté – se sont donné une date limite pour la fin des négociations, en janvier 2005. La zone devrait ensuite être mise en place avant décembre 2005 mais les divergences restent importantes.

Le président du Venezuela, Hugo Chavez, a estimé que l'Amérique latine n'était pas encore prête pour la libéralisation du commerce et qu'elle devait au préalable consolider son intégration régionale. Une ZLEA pour 2005, ce n'est « pas sérieux », affirmait-il dimanche, estimant qu'elle était « quelque chose de possible, mais pas une destinée manifeste ».

Les 34 pays signataires s'engagent à ne pas ménager leurs efforts pour « libérer [leurs] concitoyens des conditions déshumanisantes de la pauvreté absolue ». Plus concrètement, la Banque interaméricaine de développement (BID) a proposé, à l'issue du sommet, des prêts de plus de 40 milliards de dollars sur cinq ans pour aider les pays les plus pauvres de l'Amérique latine et des Caraïbes à réaliser certains objectifs, tandis que la Banque mondiale s'engageait à des financements à hauteur de 16 milliards de dollars sur trois ans pour des programmes destinés à réduire la pauvreté dans la même région (lire aussi page 3).

■ Le président des Etats-Unis George W. Bush a assuré à Québec qu'il obtiendrait une autorisation spéciale du Congrès dite de « fast track », avant la fin de l'année, lui donnant carte blanche pour négocier des accords commerciaux.

■ RUSSIE : la Russie est parvenue à un accord de principe avec ses créateurs sur une restructuration de la dette commerciale héritée de l'ex-URSS, a déclaré lundi 23 avril, à Londres, le vice

VALEURS FRANCE

● Les difficultés de **Sagem** pourraient aiguiser les appétits sur certaines de ses branches, écrit le quotidien *La Tribune*, lundi 23 avril, en évoquant la possibilité d'une alliance avec Alcatel dans les mobiles ou d'une reprise des activités de défense par Thales, EADS ou BAE Systems. Sagem, qui avait chuté de 8,01 % vendredi, après la publication d'un chiffre d'affaires au premier trimestre en baisse de 22,5 %, se redresse lundi matin en prenant 3,12 %, à 94,2 euros.

● Les rumeurs autour d'une alliance entre Alitalia et **Air France**, qui pourrait impliquer des participations croisées, profitent à la compagnie aérienne française, dont l'action était en hausse lundi matin de 2,67 %, à 21,15 euros (*lire page 21*).

● Le groupe de cosmétiques **Clarins**, qui a annoncé avoir pris une participation minoritaire dans le capital de L'Occitane, société spécialisée dans les produits de parfumerie provençaux, était en hausse de 2 %, à 81 euros, lundi matin.

● **Lagardère** devrait figurer parmi les candidats au rachat de la branche américaine de l'éditeur de magazines Emmap, a indiqué, dimanche, le quotidien britannique *The Independent on Sunday*. Lundi matin, le titre Lagardère était en baisse de 1,35 %, à 62,1 euros.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 23 AVRIL Cours à 9 h 57

Dernier jour de négociation des OSRD : 24 avril

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,05	+0,38	+10,97
AIR FRANCE G	21,06	138,14	+2,23	-15,76
AIR LIQUIDE	165,10	1082,99	-0,54	+3,90

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	45,20	296,49	-0,88	+0,44
ACF	66,95	439,16	-0,30	-0,92
AFINE(EXIMM)	39,95	262,		

DISPARITIONS

Jean-Marie Gaubert

Un militant de la cause palestinienne

PRÉSIDENT de la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, Jean-Marie Gaubert est mort, samedi 14 avril à Paris, à l'âge de quarante-neuf ans des suites d'un cancer. Il a été porté en terre vendredi 20 avril, dans son village natal de Capdenac, dans l'Aveyron.

Ceux qui ont collaboré avec Jean-Marie Gaubert, en tant que militant ou dans sa vie professionnelle, portent le deuil d'un homme dont la discréetion, la pudeur et la sobriété n'avaient d'égal que la générosité, la lucidité, l'efficacité et la fidélité à ses convictions, notamment le soutien aux droits du peuple palestinien. Obstiné, sobre et pudique, Jean-Marie Gaubert préférait aux fonctions de prestige le travail concret et efficace. Il était un militant de l'ombre, alors même qu'avec d'autres il a été à l'origine de nombreux projets et initiatives. Mais jamais il ne versa dans l'austérité obsessionnelle et quasi sacrificielle de ceux qui défendent une cause. C'était, assurément ses intimes, un bon vivant, très fin connaisseur de musique classique et d'architecture romane, un férus d'histoire et aussi un infatigable randonneur.

Lorsque, en octobre 1974, Jean-Marie Gaubert fonde l'Association médicale franco-palestinienne (AMFP) – avec les professeurs Paul Milliez, Marcel Francis-Kahn et Michel Larivière, ainsi que Marie-Claude Hamchari, veuve de Mahmoud Hamchari représentant de l'OLP en France, assassiné deux ans plus tôt –, il n'est pas un novice en

politique. Membre du PSU dès le début des années 1970, puis du PSUM (PSU maintenant), il participe à l'aventure de la Gauche ouvrière et paysanne et à celle de l'Organisation communiste des travailleurs.

C'est ce bref passage au sein de l'extrême gauche internationaliste qui semble avoir été déterminant dans son engagement pour la Palestine. L'AMFP, dont Jean-Marie Gaubert était devenu président en 1988, fut une des toutes premières structures pro-palestiniennes dans le paysage politique français. D'emblée, elle a soutenu l'OLP et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et s'y est employée aux plans politique et pratique – très centrée sur les camps palestiniens du Liban jusqu'en 1985, puis sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, sans laisser tomber le Liban.

FIDÈLE À SES CONVICTIONS

Jean-Marie Gaubert fut également l'un des fondateurs, en 1985, du Comité de coordination international des ONG sur la question de Palestine (CICP), dont la création avait été décidée par l'Assemblée générale de l'ONU, sur proposition du Comité onusien pour la défense des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le CICP, qui avait un secrétariat permanent à Genève, a notamment joué un rôle précurseur dans le dialogue israélo-palestinien, dans la mesure où il a servi de lieu semi-institutionnel de rencontre entre l'OLP et des ONG palestiniennes

avec des ONG israéliennes, à un moment où une loi israélienne criminalisait toute rencontre avec l'OLP. Le CICP a également facilité des rencontres entre Palestiniens « de l'intérieur » et « de Tunis ». Jean-Marie Gaubert a par ailleurs participé aux activités du Centre international d'information sur les prisonniers, déportés et disparus palestiniens et libanais, créé en juillet 1982 à Paris, lors de l'invasion israélienne du Liban. En 1993, il fut enfin l'un des principaux promoteurs de la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, qui comprend vingt et un membres.

Son combat ne se cantonnait pas à la Palestine. Il a été secrétaire général de la Ligue française pour les droits et la libération des peuples, depuis sa création en 1976, et a contribué à l'organisation de plusieurs sessions du Tribunal permanent des peuples, créé par le séminaire socialiste italien Lelio Basso, grande figure de la résistance italienne durant la seconde guerre mondiale. Son parcours professionnel reflète lui aussi sa fidélité à ses convictions. L'un des fondateurs d'Italiques, société coopérative ouvrière de production (Scop), Jean-Marie Gaubert a ensuite rejoint Incidences, une autre coopérative spécialisée dans la communication, dont il était le chef de production et l'administrateur. Parallèlement, il était très actif dans la confédération des Scop.

Mouna Naïm

Michael Ritchie

Le réalisateur de « La Descente infernale » et de « Votez McKay »

LE CINÉASTE américain Michael Ritchie est mort lundi 16 avril à l'âge de soixante-deux ans. Né le 28 novembre 1938 à Waukesha (Wisconsin), Michael Ritchie avait fait ses débuts dans la mise en scène de théâtre lorsqu'il était encore étudiant à Harvard, avant d'enchaîner, dans les années 1960 sur une carrière brillante à la télévision. Il dirigea le pilote de la série *The Outsider*, une histoire de détective privé, ainsi que plusieurs épisodes de *Dr. Kildare*, *Felony Squad*, *Profiles in Courage*, et *Des agents très spéciaux*. Cet apprentissage marqua énormément Michael Ritchie si l'on en juge par la présence envahissante des médias dans ses deux premiers films, *La Descente infernale* (1969) et *Votez McKay* (1972), tous deux avec Robert Redford.

La Descente infernale ressemble au départ à un projet ordinaire sur les exploits d'un skieur américain aux Jeux olympiques, mais s'éloigne rapidement des clichés habituels du film sportif et de l'idéalisation de la victoire. Robert Redford campe un champion cynique, individualiste, bête, incapable de communiquer. Le charme exercé par Redford masque une authentique vulgarité, et le film annonce, malgré un dénouement en apparence victorieux, la déchéance prévisible du champion.

Votez McKay, l'un des films préférés de Robert Redford, montre comment le monde médiatique finit par avoir raison d'un jeune politicien idéaliste qui se transforme progressivement en démagogue. Michael Ritchie décrit les coulisses de la politique-spectacle avec un cynisme et une acuité qui en font alors un visionnaire.

Smile (1975), le quatrième film de Michael Ritchie après le décevant *Carnage* (1972), décrypte, dans la forme audacieuse du faux documentaire, les mécanismes d'un concours de beauté dans une petite ville américaine. Le parti pris adopté, celui

du naturalisme feint, ainsi que son humour cynique qui tire parti de situations filmées en principe par hasard, donne naissance à toute une vague de films dont le fameux *This Is Spinal Tap* de Rob Reiner.

La suite de la carrière de Michael Ritchie ressemble à un long tunnel. Pour quelques films de genre réussis, dont *L'Ile sanglante* (1980) avec Michael Caine ou le méconnu *La Nuit du défi* (1992) avec James Woods, joli film sur l'univers de la

Samuel Blumenfeld

Max Bernstein

Libérateur de Villeurbanne en 1944

ANCIEN RÉSISTANT pendant la seconde guerre mondiale, Max Bernstein est mort, mardi 17 avril à Paris, à l'âge de quatre-vingt un ans. Né le 27 mars 1920 à Düsseldorf, en Allemagne, Max Bernstein fuit, en 1936, avec sa famille, la victoire du nazisme. Sa famille s'installe au Pré-Saint-Gervais, dans la banlieue parisienne, où elle fonde un atelier de retraitement de métaux non ferrés. En 1939, à l'âge de dix-neuf ans, Max Bernstein s'engage dans l'armée française. Après la défaite, il entre en résistance et il sera, sous le pseudonyme de « Gros Max », l'un des membres importants du bataillon Carmagnole-Liberté.

En mars 1942, en effet, un ancien des Brigades internationales, Joseph Kutin, est chargé par la direction de la Main-d'œuvre immigrée (MOI) – un mouvement dirigé par le poète arménien Misrak Manouchian – de créer deux unités de francs-tireurs partisans qui opèrent dans les régions lyonnaise (sous le nom Carmagnole) et grenobloise (sous le nom Liberté) contre l'occupant allemand et qui organisent la guérilla par des actions de sabotage.

Le bataillon Carmagnole-Liberté sera, entre autres exploits, le détalement qui essaiera, en s'opposant à une unité motorisée de la Wehrmacht, de libérer des détenus politiques de la prison Saint-Paul à Lyon. Au cours de cette action, les résistants sont contraints de se replier sur Villeurbanne (Rhône). Leur arrivée dans cette banlieue ouvrière va déclencher un soulèvement spontané et populaire, qui verra, en août-septembre 1944, Max Bernstein prendre la tête de l'insurrection. De nombreux dirigeants de la MOI seront fusillés par les Allemands, fin février 1944, au mont Valérien, dans la banlieue parisienne.

Après la guerre, Max Bernstein reprend, jusqu'en 1982, l'entreprise familiale de fonderie. Son action militaire sera célébrée, plus tard, par Charles Hernu, ministre de la défense et maire de Villeurbanne.

Jacques Isnard

■ IRÈNE JOACHIM, cantatrice française d'origine allemande, est morte, vendredi 20 avril, à l'âge de quatre-vingt-huit ans (*lire page 33*).

AU CARNET DU « MONDE »**Naissances**

– Paris, le 13 avril 2001.

Pierre et Céline MAYEUR, Félix et Henri ont la joie d'annoncer la naissance de

Adèle.

Alphonse

est né le 8 avril 2001.

Marie-Pierre LANNELONGUE et Fabrice GARDEL sont heureux.

Anne-Laure TALBOT, Marc JAILLARD ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Hugo.

à Paris, le 17 avril 2001.

Et joyeux anniversaire à la maman !

Décès

– Katherine, Sophie et Alain Bouret ont la douleur de faire part du décès de

Mme Mauricette BOURET, survenu le 16 avril 2001, à Paris.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

Edmond SAUL, né Salomon SAUL,

à Salonique.

Nous l'associons dans nos pensées à

Vidal et Mazal Tov SAÜL,

ses parents,

Suzanne SAÜL, Boena et Léon COHEN,

ses sœurs et son beau-frère,

Michel SAÜL,

son frère,

nés à Salonique,

Benjamin et Eliane COHEN,

sept ans et trois ans et demi,

son neveu et sa nièce,

tous assassinés à Auschwitz, en novembre 1942, arrêtés à Paris et déportés par le convoi n° 45.

Mme veuve Paul Florent, née Rosa Saül, et sa famille, 8, rue Emile-Daillan, 13210 Saint-Rémy-de-Provence.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Jean SUCHY, chercheur,

survenu le 5 avril 2001, à Paris.

L'incinération aura lieu le mercredi 25 avril, à 11 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris-20^e.

« Sic Transit Gloria Mundi. »

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 23 avril 1996, mourut

Marie-Ange MONCHABLON.

Elle n'est pas oubliée.

Colloques

– L'ESSCA et l'université des sciences économiques de Budapest organisent un colloque de management international :

« Les pays en transition ou en intégration », dans les locaux de l'ESSCA, à Angers, le jeudi 29 et le vendredi 30 novembre 2001.

Janos Kornai, professeur à l'université Harvard, Wladimir Andreff, professeur à l'université Paris-I - Sorbonne, John Child, professeur à l'université de Birmingham, Marie Lavigne, professeur émérite à l'université de Pau, Xavier Richet, professeur à l'UMLV, interviendront à cette occasion.

Les propositions de communication doivent parvenir à l'ESSCA avant le 30 avril.

www.essca-asso.fr/accueil.htm

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Conférences

Conferences à Sciences-Po de 19 heures à 21 heures
Deux nouveaux cycles « Amphis 21 » ouverts à un large public

LE LEGS DU PASSÉ

Nouveaux regards sur les grandes civilisations

Mercredi 9 mai : « Enfants du soleil. Histoire de nos origines », par André Brahic, astrophysicien, professeur à l'université Paris-VII - Denis-Diderot et au Commissariat à l'énergie atomique.

Mercredi 16 mai : « Du "fade" ou du Nu. A partir de la pensée et de l'esthétique de la Chine ancienne », par François Jullien, professeur à l'université Paris-VII - Denis-Diderot.

Mercredi 30 mai : « Persée et Méduse. Figures de la mort en Grèce ancienne », par Jean-Pierre Vernant, professeur honoraire au Collège de France.

Mercredi 6 juin : « Les rires de l'Inde. Le continent inattendu », par Nalini Balbir, professeur à l'université Paris-III - Sorbonne nouvelle.

Mercredi 13 juin : « Une poétique de l'amour. La littérature féminine au Japon », par Cécile Sakai, professeur à l'université Paris-VII - Denis-Diderot.

Mercredi 20 juin : « Le sentier de la guerre. Visages de la violence préhistorique », par Jean Guilaine, professeur au Collège de France.

Mercredi 27 juin : « L'érotisme romain. Nouvelle approche du plaisir », par Florence Dupont, professeur à l'université Paris-VII - Denis-Diderot.

Mercredi 4 juillet : « Lumière sur lumières. Les dimensions mystiques de l'islam », par Pierre Lory, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (section des sciences religieuses).

QU'ALLONS-NOUS TRANSMETTRE A NOS ENFANTS ?

Jeudi 10 mai : « L'héritage du siècle », par Tsvetan Todorov, écrivain.

Jeudi 17 mai : « Enseigner les mathématiques. A la recherche du sens perdu », par Stella Baruk, professeur de mathématiques, chercheur en pédagogie, écritain.

Jeudi 31 mai : « L'école de la télévision », par Roland Cayrol, directeur de recherche au Cevipof.

Jeudi 7 juin : « Science, culture et philosophie. Une formation pour demain », par Jean-Marc Lévy Leblond, professeur à l'université de Nice.

Jeudi 14 juin : « La transmission de la foi aujourd'hui », par Gaston Piétrí, responsable diocésain de la formation permanente, évêché d'Ajaccio.

Jeudi 21 juin : « La planète des esprits. Pour une politique du cyberspace », par Philippe Quéau, directeur de la division de l'information et de l'informatique à l'Unesco.

Jeudi 28 juin : « Quelle langue pour demain ? », par Bernard Cerquiglini, directeur de l'Institut national de la langue française, vice-président du Conseil supérieur de la langue française.

Jeudi 5 juillet : « Écrire la littérature aujourd'hui », par Jean Verrier, professeur émérite à l'université Paris-VIII.

Conception et animation des deux cycles : Bernadette Bricot, professeur à l'université Paris-VII - Denis-Diderot.

Inscription préalable : SCIENCES-PO FORMATION, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01-44-39-07-55. Fax : 01-44-39-07-61.

Coût de l'inscription à titre individuel : 600 francs pour un cycle complet, 1 000 francs pour les deux cycles.

– Sur le traitement institutionnel du fait migratoire :

F. Julien-Laferrière : « Les zones d'attente »;

D. Lochak : « L'administration et les étrangers »;

E. Terray : « Economie de l'immigration illégale »

Jour de fête à Liège pour l'ancien facteur Oskar Camenzind

Champion du monde en 1998, le coureur suisse de l'équipe Lampre s'est imposé au sprint devant l'Espagnol David Etxebarria, les Italiens Davide Rebellin et Francesco Casagrande et le Néerlandais Michael Boogerd

Le Suisse Oskar Camenzind (Lampre-Daikin), vingt-neuf ans, a emporté, dimanche 22 avril, la course Liège-Bastogne-Liège, la doyenne des classiques. Ce succès intervient près de trois ans après ses victoires au championnat

du monde et au Tour de Lombardie. « C'est comique, a-t-il déclaré à l'arrivée, cette année, je me suis moins entraîné que l'année dernière. » Si sa performance rendait le sourire à l'ancien facteur, la défaite, elle, acca-

blait l'équipe italienne Fassa Bortolo, dont le leader, Francesco Casagrande, a, selon son directeur sportif, commis une grossière faute tactique alors que la course lui semblait promise. Et que dire des Mapei ? En 2001, la puis-

sante formation transalpine ne compte qu'un succès de valeur (le Het Volk, emporté par Michele Bartoli) et semble très amoindrie depuis le départ de son réputé directeur sportif belge, Patrick Lefèvère.

LIEGE (Belgique)
de notre envoyé spécial

Ils étaient quelques-uns dans le peloton qui s'est aligné, dimanche 22 avril, au départ de Liège-Bastogne-Liège, quatrième manche de la Coupe du monde de cyclisme, à avouer s'en remettre par avance à Saint-Nicolas. Non aux bonnes grâces de cette figure sainte, mais aux forts pourcentages de la côte portant même nom. En l'occurrence, l'avant-dernière difficulté proposée aux concurrents de la doyenne.

« S'il y a une course d'attente, je sais ce qu'il me restera à faire : attaquer dans Saint-Nicolas », avait déclaré l'Italien Francesco Casagrande, leader de l'équipe transalpine Fassa Bortolo, donné comme l'un des principaux favoris. « La clé, c'est Saint-Nicolas. Si je passe là, qui me battra au sprint ensuite ? », avait feint de s'interroger l'Espagnol David Etxebarria (Euskaltel), cité lui aussi parmi

les favoris, mais de moindre rang.

De course d'attente, il fut effectivement question : au pied de Saint-Nicolas, après 250 kilomètres de course et à environ 6 kilomètres de l'arrivée, le peloton comportait encore une soixantaine de coureurs. Attaque de Francesco Casagrande il y eut donc : mais quatre adversaires s'accrochèrent à ses roues, dont David Etxebarria. Advint dès lors le sprint final tant souhaité par ce dernier : le Basque ne put rien face au Suisse Oskar Camenzind (Lampre-Daikin) et dut même se contenter d'une troisième place, derrière l'Italien Davide Rebellin (Liquigas).

UNE DES PLUS BELLES

« C'était mon rêve. J'ai toujours pensé à cette course, à la gagner, c'est l'une des plus belles », a déclaré Oskar Camenzind, qui, à vingt-neuf ans, effectue un singulier retour au premier plan. A Liège, le champion du monde 1998 n'était cité que parmi les outsiders possibles. L'Helvète n'avait plus guère fait parler de lui depuis son Tour de Suisse victorieux en 2000. « Je n'ai jamais douté », assure cet ancien facteur du canton

de Schwyz, devenu cycliste professionnel à vingt-cinq ans. Pourtant, il a connu une saison 1999 d'autant plus blanche qu'elle faisait suite à une fin d'année 1998 faste : outre sa victoire surprise au Mondial, à Valkenburg – sa première victoire dans

Le vainqueur

Oskar Camenzind (Suisse).

- Né le 12 septembre 1971, à Lucerne (Suisse).
- 1,74 m ; 65 kg.
- Professionnel depuis 1996.

● Equipes :

- Panaria-Vinavil (1996) ; Mapei (1997-1998) ; Lampre-Daikin (depuis 1999).
- Dix-huit victoires chez les professionnels.
- Ses principales victoires :
- championnat du monde 1998 (Valkenburg, Pays-Bas) ; championnat de Suisse 1997 ; Tour de Suisse 2000 ; Tour de Lombardie 1998 ; Liège-Bastogne-Liège 2001 ; Grand Prix Guillaume-Tell 1997.
- Classement UCI (fin d'année) : 92^e en 1996 ; 30^e en 1997 ; 10^e en 1998 ; 13^e en 1999 ; 40^e en 2000.

une course en ligne -, il avait signé, dans la foulée, un succès au Tour de Lombardie.

En 1999, il s'était surtout illustré par un épisode digne des pitreries de l'ancien acteur français Louis de Funès, dont il se dit fan : dans le final de la Flèche wallonne, il n'était pas parvenu à se défaire de son survêtement – fermeture zip qui se coince, maillot qui se prend dans le casque – et il avait dû se résoudre à laisser partir l'Italien Michele Bartoli et le Néerlandais Marten Den Bakker vers Huy, où le premier l'avait emporté.

L'année 1999 avait également été marquée pour l'équipe Lampre-Daikin par les « affaires ». Tout d'abord, durant le Tour de Suisse, une équipe de télévision locale avait filmé des voitures liées à la formation italienne se débarrassant de sacs suspects. L'affaire restera sans suite.

Puis, durant le Tour de France, le Belge Ludo Dierckxens avait été exclu pour utilisation de corticoïdes sans justification médicale (suspension de six mois). Avant Liège-Bastogne-Liège, Oskar Camenzind a assuré qu'il se sentait « tranquille ». « C'est comique, cette année je me

suis moins entraîné qu'en 2000 », a-t-il tenu à souligner dans un grand sourire. Le « comique » de la situation n'a pas été goûté de la même façon partout.

Chez Fassa Bortolo, Giancarlo Ferretti, le directeur sportif, a accusé Casagrande de s'être comporté en amateur enattaquant dans la côte de l'arrivée, à Ans, alors qu'il était en première position du groupe de cinq coureurs, gommant tout effet de surprise. Chez Mapei, Michele Bartoli a expliqué que « la lumière s'est éteinte à dix kilomètres de l'arrivée ».

Le bilan 2001 est particulièrement rude pour Mapei. Jadis dominatrice dans les classiques et semi-classiques du printemps, l'équipe ne compte qu'une victoire, au Het Volk (Michele Bartoli). « Le cœur de l'équipe, c'était les Belges. » L'explication est de Patrick Lefèvère, l'ancien directeur sportif de Mapei, aujourd'hui manager de l'équipe belge Domo, qu'il a créée et dans laquelle il a fait venir les Belges de la Mapei, Johan Museeuw, Axel Merckx, Wielfried Peeters.

Philippe Le Coeur

Tennis : vainqueur à Monte-Carlo, Gustavo Kuerten songe maintenant à Roland-Garros

GUSTAVO KUERTEN s'est facilement imposé en finale du tournoi de Monte-Carlo, dimanche 22 avril, en battant le Marocain Hicham Arazi en trois sets (6-3, 6-2, 6-4).

Il s'agit du cinquième tournoi consécutif sur terre battue gagné par le Brésilien après ses victoires à Hambourg et à Roland-Garros en 2000, puis à Buenos Aires et Acapulco en 2001. A un mois du début des Internationaux de France où il défendra son titre, Gustavo Kuerten refuse de se considérer comme le seul favori.

André Agassi est en ce moment proche de la perfection, il élève son jeu à des hauteurs que seul Pete Sampras peut atteindre. Je pense qu'aucun d'entre nous ne peut prétendre rivaliser avec lui pour le rang de numéro un mondial », a-t-il indiqué.

Son adversaire, Hicham Arazi, n'a pas caché son admiration devant le jeu de Gustavo Kuerten : « On a l'impression que la balle s'arrête à chaque fois, qu'il est toujours bien placé, qu'il a le temps de jouer et que moi, je fais des kilomètres. »

Dopage : des stars du football italien soupçonnées d'usage de nandrolone

AVANT LE DÉBUT de la saison 1998-1999, l'entraîneur tchèque de l'AS Roma, Zdenek Zeman, avait jeté un pavé dans la mare en déclarant que plusieurs joueurs vedettes du championnat italien consommaient des substances illicites. L'affaire fit grand bruit mais en resta là, aucune preuve n'ayant pu être apportée par la justice italienne qui s'était saisie du dossier et avait entendu plusieurs joueurs, médecins et entraîneurs. Zdenek Zeman, actuellement au chômage après avoir entraîné Naples en début de saison, doit jubiler à la lecture de l'actualité. Le Calcio est en effet traversé par une vague sans précédent de contrôles positifs à la nandrolone, stéroïde anabolisant figurant sur les listes de produits interdits.

Dans son édition du dimanche 22 avril, le quotidien sportif *La Gazzetta dello Sport* a dévoilé que le milieu de terrain néerlandais de la Juventus Turin, Edgar Davids, avait été contrôlé positif à l'issue d'un match de championnat italien contre l'Udinese, le 4 mars. Si l'échantillon B de son test urinaire confirme la première analyse, Edgar Davids, vingt-huit ans, deviendrait le premier footballeur de renom à être convaincu de dopage en Italie. Il risquerait alors une suspension de deux ans dans son club et en sélection nationale. Copieusement sifflé dimanche après-midi lors de la rencontre Parme-Juventus (0-0) à l'issue de laquelle il fut désigné « l'homme du match », celui qui est surnommé le « pitbull » a indiqué, sur le site Internet de l'équipe nationale des Pays-Bas, qu'il n'avait jamais consommé de stéroïdes.

LOURDES SANCTIONS Edgar Davids serait le huitième cas de footballeur jouant en série A à avoir subi un contrôle positif cette saison et le septième à avoir utilisé de la nandrolone. Samedi 23 avril, le Comité national olympique italien (CONI) a confirmé que des traces de ce stéroïde anabolisant ont été retrouvées dans les urines du défenseur de la Lazio Rome, Fernando Couto, trente et un ans. Le capitaine de l'équipe nationale du Portugal, qui a nié avoir absorbé la moindre substance interdite, avait été contrôlé en juin à la fin d'un match contre la Fiorentina.

Le 19 avril, le gardien de but belge de Bari, Jean-François Gillet, vingt-deux ans, a été suspendu « à titre provisoire » par la commission de discipline de la Fédération italienne en raison d'un test positif à la norandrostérone et à la norétiocolonole après la victoire de son équipe contre la Reggina en janvier. « Je suis quelqu'un de sérieux. Je n'ai jamais rien pris et, de plus, je ne sais pas ce qu'est la nandrolone », a affirmé le joueur qui connaîtra prochainement la durée de sa suspen-

sion définitive. Plus tôt cette saison, deux joueurs de Pérouse, Christian Buchi et Salvatore Monaco, convaincus de dopage à la nandrolone, avaient été suspendus pour seize mois, ce qui a constitué la deuxième plus lourde sanction pour dopage dans l'histoire du football italien. Au milieu des années 90, le gardien de but de Pérouse, Angelo Pagotto, s'était vu infliger deux années d'interdiction de jouer par la Fédération italienne.

Le scandale de la nandrolone dans le football italien pourrait ne pas en rester là. Le 14 avril, une source judiciaire indiquait que le parquet de Turin, qui enquête sur la question du dopage dans le sport italien depuis plusieurs années, soupçonne 75 athlètes de haut niveau, dont 25 footballeurs, d'avoir pris de la nandrolone. Le procureur Raffaele Guariniello a

L'AS Roma creuse l'écart en tête du Calcio

L'AS Roma a pris une sérieuse option sur le titre de champion d'Italie en s'imposant (3-1), dimanche 22 avril, sur le terrain de l'Udinese à l'occasion de la 27^e journée de la Serie A (la division 1 italienne).

A sept journées de la fin du championnat, le club romain dans lequel évoluent deux internationaux français – les défenseurs Vincenzo Candela et Jonathan Zebina – possède désormais six points d'avance sur la Juventus Turin qui, en dépit d'un très bon match, a concédé le nul (0-0) sur le terrain de Parme.

La prochaine journée du championnat, dimanche 29 avril, devrait être décisive pour l'attribution du « scudetto » : l'AS Roma reçoit au Stade olympique la Lazio, tenant du titre et troisième du classement à sept points, dans le cadre du derby de la capitale.

fait saisir les résultats de tests ayant été effectués cette année dans plusieurs disciplines.

Cette vague de cas dans le football italien n'est pas sans rappeler celle que le championnat de France a connu au cours de l'année 1997. Cinq professionnels – Vincent Guérin (Paris-SG), Antoine Siberski (Auxerre), Dominique Arribagé (Toulouse), David Garcion (Lille), Cyrille Pouget (Le Havre) – avaient été contrôlés positifs à la nandrolone. Antoine Siberski, pour un taux trop bas, et Vincent Guérin, pour vice de forme, n'avaient pas été suspendus.

F. P. (avec AFP et AP)

Nouveau moteur TDI 150 sur Golf.

www.volkswagen.fr

0800 834 150 - 24 h/24 - Appel gratuit depuis un poste fixe

N° Vert 0 800 TDI 150

soutien psychologique aux ingénieurs motoristes concurrents.

Conso/100km 3,9 (16/16) (l/100km) de la Golf Confort TDI 150, cycle urbain/extr-urbain/mixte: 7,1/4,3/5,8. Emissions CO₂: 95 g/km. 3013 millilitres (1,6 litre) (l'accès, 1,28 litre franc la minute) - 0 823 02 25 25 (0,98 franc la minute).

DÉPÈCHES

■ **BASKET-BALL** : Villeurbanne, victorieux au Mans (87-79), a conservé sa place de leader du championnat de France, dimanche 21 avril au terme de la 27^e journée. L'ASVEL dispose de trois points d'avance sur Strasbourg, large vainqueur de Besançon (59-96).

■ **BOXE** : L'américain Hasim Rahman a battu par K-O dans la 5^e reprise le Britannique Lennox Lewis, le tenant du titre WBC-IBF des poids lourds, dimanche 22 avril, à Johannesburg (Afrique du Sud).

■ **FOOTBALL** : Schalke 04 reste leader du championnat d'Allemagne, grâce à sa victoire (3-1) sur le Hertha Berlin, samedi 21 avril, lors de la 30^e journée. Le Bayern Munich vainqueur à Francfort (0-2) conserve la deuxième place, à deux points.

■ **Manchester United**, assuré du titre de champion d'Angleterre, a concédé le nul sur sa pelouse face à Manchester City (1-1), samedi 21 avril, lors de la 35^e journée. Arsenal, vainqueur d'Everton (4-1), reste deuxième, à 14 points.

■ **Le Real Madrid**, leader du championnat d'Espagne et vainqueur à Saragosse (3-2), a porté son avance à 11 points sur son dauphin le Deportivo La Corogne, défait à Vigo face au Celta (2-1), dimanche 22 avril.

■ **GOLF** : Jean-François Remesy s'est classé deuxième de l'Open d'Espagne, qui se disputait du 19 au 22 avril à Valence. Le Français termine à 2 coups du Suédois Robert Karlsson, qui a bouclé les quatre tours en 277 coups (11 sous le par). Jean-François Remesy ravit ainsi la tête du classement français à Jean Van de Velde et devrait entrer dans les vingt premiers du classement européen.

■ **HOCKEY SUR GLACE** : la Pologne a obtenu son accession à l'élite mondiale en remportant la poule du championnat du monde B organisée à Grenoble, dimanche 22 avril. La Pologne a enregistré sa seule défaite face à la France (4-2), mais celle-ci ne termine qu'à la deuxième place après sa défaite contre la Hongrie et son match nul face aux Pays-Bas.

■ **MOTOCYCLISME** : l'Italien Valentino Rossi (Honda) a dominé, dimanche 22 avril à Welkom, le Grand Prix d'Afrique du Sud 500 cc, deuxième des seize épreuves du championnat du monde. Son compatriote Loris Capirossi (Honda) a terminé deuxième devant le Japonais Tohru Ukawa (Honda). Le Français Olivier Jacque a terminé en 16^e position. Les Japonais Daijiro Katoh (Honda) et Youichi Ui (Derbi) se sont imposés respectivement en 250 cc et 125 cc.

■ **RUGBY** : Montferrand a conservé sa place de leader de la poule 2 du championnat de France après la 18^e journée, en écrasant Auch (66-17), samedi 21 avril. Montferrand compte une longue d'avance sur le Stade toulousain, vainqueur à Colomiers (30-32). Dans l'unique rencontre de la poule 1 (14^e journée), Bourgoin a dominé Bègles-Bordeaux (56-20).

■ **TENNIS** : l'américaine Jennifer Capriati a dominé la numérotation mondiale, la Suissesse Martina Hingis, dimanche 22 avril en finale du tournoi de Charleston (Caroline du Sud). Déjà victorieuse de Martina Hingis, en deux sets, en janvier en finale de l'Open d'Australie, Jennifer Capriati a cette fois dû batailler près de deux heures sur la terre battue de Charleston avant de s'imposer 6-0, 4-6, 6-4.

■ **LOTTO : résultats des tirages n° 32 effectués samedi 21 avril. Premier tirage** : 13, 14, 27, 30, 33, 44 ; complémentaire : 24. Pas de gagnant pour 6 numéros. 5 numéros et complémentaire : 1 038 190 F (158 271 €) ; 5 numéros : 6 965 F (1 061 €) ; 4 numéros et complémentaire : 278 F (42,38 €) ; 4 numéros : 139 F (21,19 €) ; 3 numéros et complémentaire : 28 F (4,26 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €). **Second tirage** : 6, 15, 25, 26, 31, 43 ; complémentaire : 4. Pas de gagnant pour 6 numéros. 5 numéros et complémentaire : 109 000 F (16 616 €) ; 5 numéros : 7 475 F (1 139 €) ; 4 numéros et complémentaire : 324 F (49,39 €) ; 4 numéros : 162 F (24,69 €) ; 3 numéros et complémentaire : 32 F (4,87 €) ; 3 numéros : 16 F (2,43 €).

En finale de la Coupe d'Europe, le Stade français tentera de faire oublier la débâcle du XV de France

Les Parisiens rencontreront les Anglais de Leicester le 19 mai au Parc des Princes

Le Stade français disputera samedi 19 mai la première finale européenne de son histoire, au Parc des Princes, face au club anglais de Leicester. En

demi-finale de la Coupe d'Europe, samedi 21 avril, à Villeneuve-d'Ascq (Nord), les Parisiens ont battu (16-15) les Irlandais de la province de

Munster, au terme d'un match au cours duquel un seul essai a été inscrit, les Irlandais se voyant refuser un autre essai sur une erreur d'arbitrage.

VILLENEUVE-D'ASCQ (Nord)

de notre envoyé spécial

En décrochant, samedi 21 avril, sa place pour la finale de la Coupe d'Europe dans un stadium Nord de Villeneuve-d'Ascq (Nord) qui – l'espace d'un après-midi – avait pris des allures de Ville-neuve d'Eire

RUGBY

porteurs irlandais du Munster s'étaient déplacés en masse, le Stade français a-t-il sauvé de la déroute le rugby national, éprouvé par les résultats accablants du XV de France lors du récent Tournoi des six nations ? La réponse à cette question sortira le 19 mai du Parc des Princes, où les champions de France disputeront le titre continental aux Anglais de Leicester (vainqueur de l'autre demi-finale face à Gloucester 19 à 15).

Pour Max Guazzini, cela ne souffre aucun doute : « Tout le rugby français doit se sentir concerné par cette finale qui s'annonce comme une revanche d'Angleterre-France [48-19 le 7 avril à Twickenham] », a insisté le président du club parisien comme pour décreté la mobilisation générale. Ainsi, après Toulouse, vainqueur en 1996 face à Cardiff (21-18), Brive, vainqueur en 1997 de Leicester (28-9) puis vaincu l'année suivante par Bath (18-19), et Colomiers, battu en 1999 par l'Ulster (21-6), le Stade français devient le quatrième club de l'Hexagone à se qualifier pour la finale de la Coupe d'Europe.

« Je me revois huit mois en arrière, annonçant qu'on voulait aller en finale de cette Coupe d'Europe. On est en

train d'écrire une des plus belles pages de l'histoire du club », a déclaré Christophe Juillet. Bien que tout à sa joie, le capitaine parisien ne s'est pourtant pas laissé emporter par l'enthousiasme au moment de livrer une analyse circonspecte d'un match par ailleurs décevant : « Nous avons mal géré la deuxième mi-temps. On aurait dû garder le ballon devant, plutôt que de tenter de jouer au large. C'est une erreur dont je porte la responsabilité », a plaidé le troisième ligne international. Une erreur qui explique en partie le score final étriqué (16-15) et un zéro

Narbonne se qualifie pour la finale du Bouclier européen

A la peine dans la poule 2 du championnat de France, où il occupe actuellement une place de relégable, Narbonne se console avec le Bouclier européen, équivalent rugbynistique de la Coupe de l'UEFA en football. Samedi 21 avril, les Audiois se sont qualifiés pour la première fois pour la finale de cette compétition, au détriment d'Agen (22-15). En finale, Narbonne rencontrera les Harlequins de Londres, le 20 mai en Angleterre, avec une place pour la prochaine édition de la Coupe d'Europe à la clé. La victoire face à Agen, dans une rencontre où le vent a joué un rôle déterminant, a été longue à se dessiner. Face au vent, les Narbonnais étaient menés à la mi-temps (12-5) malgré un essai de leur international Marc Raynaud. En seconde période, dans le sillage de leur talonneur, l'Argentin Mario Ledesma, souverain dans le combat des avants et auteur du deuxième essai, les Narbonnais prenaient un ascendant définitif sur leurs adversaires.

La fiche technique

STADE FRANÇAIS - MUNSTER : 16-15

Coupe d'Europe - Demi-finale

• Au Stadium Nord, à Villeneuve-d'Ascq. Temps frais, terrain abîmé. 20 000 spectateurs. Arbitre : M. White (Ang.).

LES POINTS

STADE FRANÇAIS : 1 essai : Myton (35^e) ; 1 transformation : Dominguez (35^e) ; 3 pénalités : Dominguez (2^e, 20^e, 32^e). MUNSTER : 5 pénalités : O'Gara (5^e, 29^e, 48^e, 70^e, 78^e).

EXCLUSION TEMPORAIRE

STADE FRANÇAIS : Dominici (brutalité, 73^e).

• LES ÉQUIPES

STADE FRANÇAIS (entraîneur : Connolly) : Dominici • Lombard, Myton, Comba, Poulain • (o) Dominguez, (m) Williams • Pool-Jones, Juillet (cap.) (Gomes, 74^e), Tabacco, 80^e), Moni • James, Auradou • De Villiers, Landreau, Marconnet.

MUNSTER (entraîneur : Kidney) : Crotty, O'Neil, Mullins, Holland, Horgan • (o) O'Gara, (m) Stringer • D. Wallace, Foley, O'Callaghan (O'Cuinneagain, 71^e) • Langford, Galwey (cap.) • Hayes, Sheahan, Clohessy (Horan, 84^e).

Yves Bordenave

La qualification d'Amiens pour la finale de la Coupe de France a été placée sous le signe de la solidarité avec les sinistrés

AMIENS

de notre envoyé spécial

A l'heure des congratulations d'après-match, Gilles de Robien, le député maire UDF d'Amiens, voulait voir dans le succès de l'Amiens Sporting Club sur Troyes (0-0, quatre tirs au but à deux) en demi-finale de la Coupe de France un signe : « Le ciel nous est tombé sur la tête, il nous fait un don ce soir. »

Une victoire historique pour le club de National (ex-D3), un moment de répit pour une région sinistrée et traumatisée. C'est en tout cas ce que souhaitait le député : « Cela va mettre un peu de baume au cœur aux gens qui sont dans la mouise et peut-être les faire patienter plus facilement », espérait-il. « On devait cela aux gens qui ont les pieds dans l'eau », précisait pour sa part Julien Lachuer, le gardien de but amiénois, héros de la soirée avec ses deux tirs au but arrêtés. Le président du club, Pascal Pouillot, sous le coup de l'émotion, philosophait : « Le football, c'est un peu la vie, faite de joie et de malheurs. Goûtons ce moment-là avant de redescendre sur terre. »

Difficile de sortir cette demi-finale de Coupe de France de la conjoncture (113 communes sinistrées) dans laquelle elle est venue prendre place. Il n'en a d'ailleurs jamais été question. Bien au contraire : le club, la ville et la région ont su profiter de l'événement et de sa médiatisation pour attirer l'attention. Simplement, avec pudeur, à l'image du coup d'envoi donné par Patrick Poliautre, le maire de Fontaine-sur-Somme. Pourtant l'exaspération restait présente : « Monsieur Jospin ne s'était pas arrêté à Fontaine, nous avons donc

invité son maire », polémiquait Pascal Pouillot. Le maire de Fontaine refusait pour sa part la controverse et ne voulait retenir que la valeur symbolique du moment : « C'est un honneur pour moi et pour les habitants de Fontaine que je représente. Comme des milliers de gens, je ne suis qu'un simple sinistré. »

Alors que la fanfare Vaillante de Saint-Quentin s'occupait de chauffer le stade, le speaker rappelait que des urnes du Secours catholique, au profit des victimes des inondations, étaient disposées dans l'enceinte. De même, en accord avec la Fédération française de football, une partie de la recette, environ cinquante mille francs, sera reversée au fonds de soutien. « Ce soir, c'est la victoire d'une équipe de foot, mais également celle de la solidarité », résumait Pascal Pouillot.

« ON A UN BOULOT À FINIR »

Amiens a donc gagné le droit de participer, pour la première fois dans l'histoire du club, à une finale de Coupe de France, le 26 mai prochain au Stade de France contre Strasbourg. Un exploit fêté comme il se doit, sans retenue. A la fin du match, les 11 900 spectateurs du stade de la Licorne ont acclamé pendant de longues minutes les héros du soir et repris en chœur l'hymne désormais officiel de toute victoire, le « I will survive » de Gloria Gaynor. Un dirigeant grimé en noir et blanc, les couleurs du club, croyait percevoir dans ce refrain un nouveau message d'espoir : « En ce moment, c'est tout un symbole, non ? » La fête gagnait ensuite le centre-ville. Christiane, grise par l'euphorie ambiante, lâchait dans un large sourire : « Ce soir on oublie, demain on écope. »

« Inondés de bonheur », titrait audacieusement *Le Courrier Picard* dans son édition du dimanche 22 avril. Beaucoup souhaitent sur

fer encore quelque temps sur ce succès sportif. Les échéances qui se profilent devraient le permettre. « En premier lieu, on a un boulot à finir », plaisait Pascal Pouillot en faisant référence au championnat et à l'objectif prioritaire du club cette saison, l'accès en D2. Objectif que l'équipe entraînée par Denis Troch est bien partie pour atteindre. « Ensuite, on ira sur la pelouse des champions du monde », poursuivait le président, qui revendiquait par ailleurs le record de matches disputés cette saison par une équipe professionnelle. « Le Stade de France va être pris d'assaut par toute la Picardie », prédisait Gilles de Robien avant d'ajouter : « Je ne suis pas sûr qu'il soit assez grand. »

Etienne Labrunie

La fiche technique

AMIENS - TROYES : 0-0

après prolongation (4 tirs au but à 2)

Coupe de France - Demi-finale

• Stade de la Licorne, à Amiens ; Temps frais ; Terrain gras ; 11 900 spectateurs ; arbitre : M. Sars

TIRS AU BUT RÉUSSIS

AMIENS : Sampil; Darbelet; Chalier; Duchemin.

TIRS AU BUT MANQUÉS

AMIENS : Hamed; Djukic.

AVERTISSEMENT

AMIENS : Chalier (113^e, antijeu).

• LES ÉQUIPES

AMIENS (entraîneur : Troch) : Lachuer • Lebrun; Abalo; Strzelczak (cap.); Fontaine • Duchemin; Ewolo; Adjali (Rivenet 62^e, puis Chalier 110^e); Darbelet • Sampil; Rivière (Coquelin, 72^e).

TROYES

(entraîneur : Perrin) : Heurturier • Hamed; Roy; Adam; Thomas • Celistini (cap.) (Ghazi, 91^e); Bradja; Rothen (Monier, 118^e) • Boutil; Saïfi (Niang, 59^e); Djukic.

RENAULT Twingo

SÉRIE LIMITÉE CINÉTIC

65 000*

Tout courant panneau électrique • Radiosat 6000 CD • ABS • Airbag conducteur et passager • Boucliers ton camoosserie • Rétroviseurs électriques dégivrants ton camooserie • Direction assistée • Levier vitres électriques • Condensation des portes à distance • Projecteurs anti-brouillard

* Prix tarif n° 2146 au 01/03/2001

www.renault.fr

Twingo Cinetic.
L'argent n'a jamais
aussi bien circulé.



DANS TOUT LE RÉSEAU RENAULT

Pluie par l'ouest

MARDI. Une dépression est centrée sur le proche Atlantique et dirige sur la France un flux de sud à sud-ouest avec de l'air plus doux.

Une perturbation progresse sur l'ouest du pays le matin, puis se décale vers l'est avec des pluies plus marquées sur le nord.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le ciel sera très nuageux le matin avec quelques ondées, puis l'après-midi les nuages et les éclaircies alterneront avec des averses. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 70 km/h près des côtes.

Les températures maximales avoisineront 13 à 15 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le temps sera couvert et pluvieux le matin, puis le ciel sera très nuageux avec quelques ondées. Il fera 13 à 16 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.

Les nuages deviendront nombreux en cours de matinée par

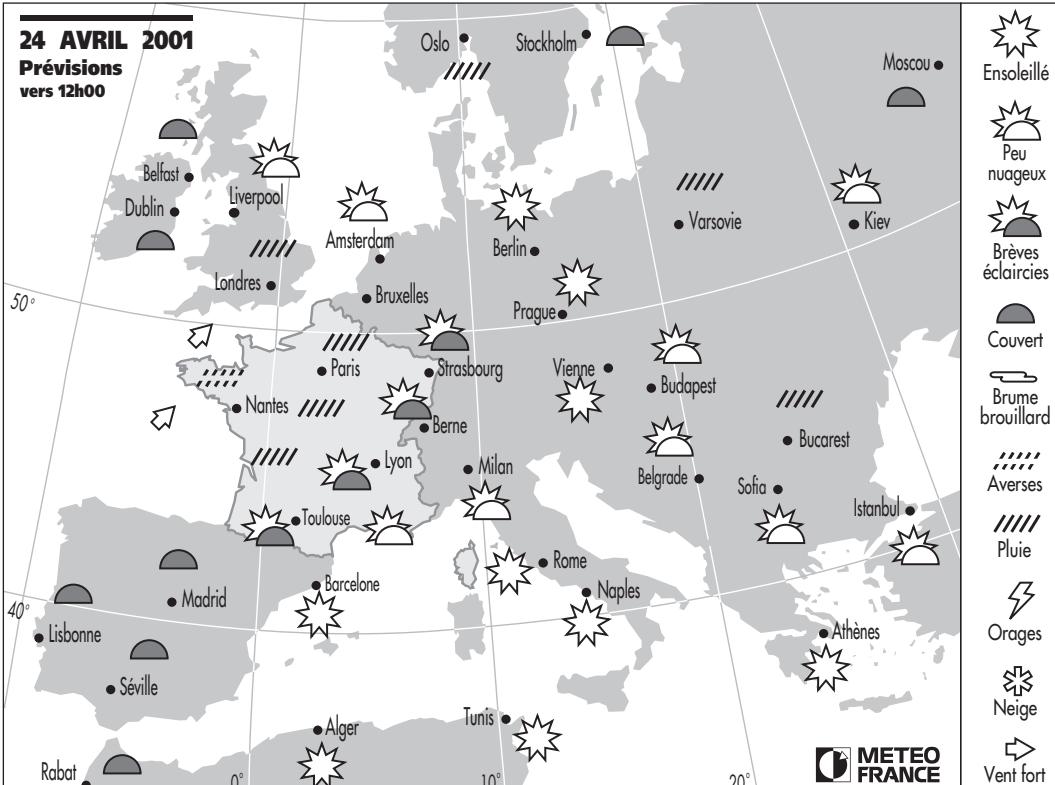
l'ouest, puis le ciel sera couvert avec des pluies s'atténuant au fil des heures. Les températures maximales avoisineront 15 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Les nuages seront nombreux, avec des averses plus marquées sur l'Aquitaine et parfois orageuses. Il fera 17 à 20 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Les nuages deviendront nombreux sur l'ensemble des régions avec des ondées éparses, surtout l'après-midi. Le thermomètre marquera 17 à 20 degrés au meilleur moment de la journée.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Malgré des passages de nuages élevés, le soleil fera de belles apparitions, avec une impression agréable. Les températures maximales avoisineront 19 à 22 degrés.

Les nuages deviendront nombr



METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 24 AVRIL 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	PAPEETE	26/30 P	KIEV
AIACCIO	9/19 S	NANTES	23/31 S	23/27 S
BIARRITZ	12/18 C	NICE	11/19 N	BARCELONE
BORDEAUX	10/18 C	PARIS	14/22 S	AMSTERDAM
BOURGES	5/15 P	PAU	9/18 C	LUXEMBOURG
BREST	7/13 P	PERPIGNAN	11/20 N	ATHENES
CAEN	7/13 P	RENNES	7/15 P	MADRID
CHERBOURG	6/14 P	ST-ETIENNE	4/18 P	MILAN
CLERMONT-F.	5/18 P	STRASBOURG	2/16 N	BUENOS AIR.
DIJON	6/21 C	TOULOUSE	9/20 N	BRASILIA
GRENOBLE	6/21 C	TOURS	6/16 P	LIMA
LILLE	5/13 P	FRANCE outre-mer	24/29 P	CARACAS
LIMOGES	6/14 P	CAYENNE	24/29 S	CHICAGO
LYON	5/20 N	FORT-DE-FR.	24/29 S	MEXICO
MARSEILLE	7/20 N	NOUMEA	22/26 S	NEW YORK
			10/13 S	OSLO
			10/13 S	PALMA DE M.
			11/20 S	TORONTO
			11/20 S	SANTIAGO/CHI
			11/20 S	HONGKONG
			11/20 S	JERUSALEM
			11/20 S	NEW DELHI
			11/20 S	PEKIN
			11/20 S	DUBAI
			11/20 S	DAKAR
			11/20 S	SINGAPOUR
			11/20 S	SYDNEY
			21/28 P	TOKYO

AMÉRIQUES

ASIE-Océanie	BANGKOK	28/26 C
EUPHORIA	BEYROUTH	16/21 S
FRANCE métropole	RABAT	15/26 S
FRANCE outre-mer	TUNIS	12/22 C
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/26 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	15/26 S
FRANCE outre-mer	RABAT	12/22 C
FRANCE outre-mer	TUNIS	14/26 S
FRANCE outre-mer	ASIE-Océanie	14/24 S
FRANCE outre-mer	BANGKOK	14/24 S
FRANCE outre-mer	NAIROBI	16/27 S
FRANCE outre-mer	PRETORIA	

MUSIQUE L'édition 2001 du Printemps de Bourges s'est achevée dimanche 22 avril avec un recul de fréquentation de 9 % par rapport à l'année précédente, selon les orga-

niseurs. ● CETTE DÉCEPTION est largement imputable à la météo et à un problème de calendrier scolaire. ● LE FESTIVAL a confirmé cependant sa réorientation adoptée il y a

trois ans : peu de vedettes, mais des découvertes et des mariages musicaux inattendus, avec des succès divers : à l'Igloo, les fans de Johnny Clarke, chanteur de charme

rasta, n'ont pas été dépayrés par les excentricités du Sénégalais Baaba Maal, mais nombreux d'admirateurs d'Henri Salvador sont partis pendant le concert de la Brésilienne

Bebel Gilberto. ● LE PUBLIC de La Soute a été conquis par la ferveur dépouillée de Natalia M. King, nomade américaine aux allures de folk singer rasta.

Le Printemps de Bourges a renoué avec l'esprit aventureux de ses origines

Le festival s'est achevé dimanche 22 avril sur une fréquentation en recul de 9 % par rapport à l'édition précédente, revers d'une programmation audacieuse privilégiant les croisements et les cousinages musicaux. A l'Igloo, Baaba Maal l'Africain a pu ainsi rafraîchir la mémoire de la confrérie reggae

BOURGES

de notre envoyé spécial

« La culture passe, l'agriculture trépasse » : les éleveurs berrichons sont mécontents et l'ont fait savoir, le 21 avril, au cœur du Printemps de Bourges, ces allées qui, de la Maison de la culture au Pavillon, attirent les flâneurs, les fans, les professionnels de la musique, les artistes en herbe, et toute sorte de gens, les uns aimant les merguez-frites, les autres le post-rock quasi végétarien de Tortoise, en scène le même soir à la Maison de la culture. Le Printemps de Bourges vit de ces croisements, de ces contradictions que ne tempèrent jamais les aléas de la météo : cette année, quelque 130 000 badauds s'y sont promenés en six jours, selon les organisateurs du festival, qui ont livré leur bilan annuel à la clôture du festival, le 22 avril.

Dans le paysage fractionné des musiques actuelles, Manu Barron et Christophe Davy, les deux programmateurs dont s'est entouré Daniel Colling, directeur du Printemps, pour renforcer ses choix artistiques, ont tenté de mettre de l'ordre, tel l'amateur dans sa discothèque. Après cette entreprise de remembrement artistique, à Bourges, désormais, et pour un prix moyen de 140 francs (21,34 €), on ne vient plus voir un artiste, mais une famille – une famille élargie s'entend, où les filiations ne passent pas obligatoirement par les liens du sang.

AIRS DE PARENTÉ

Le Sénégalais Baaba Maal et le Jamaïcain Buju Banton ont effectivement de forts airs de parenté. A l'Igloo, kora, tambours à aisselle, balafon, tourbillons ont rafraîchi la mémoire de la confrérie – de plus en plus large – des amateurs de reggae : cette musique et la philosophie rastafari qui l'accompagne sont nées des battements de tambours paysans au pied des mornes jamaïcains. Les premiers rastafaris ont tourné leurs regards vers l'est du continent noir, l'Ethiopie et Sélassié. Baaba Maal regarde l'Amérique depuis l'île de Gorée. Il a écouté Stevie Wonder et le Super Diamond de Dakar. Il



Baaba Maal (à gauche). Une musique qui appartient au règne animal et végétal dans lequel l'humanité tient sa place.

n'y a pas de chaînon manquant. Le public venu applaudir Johnny Clarke, chanteur de charme version rasta, et qui au passage aura découvert le trompettiste et patriarche Rico Rodriguez, ne s'est pas trouvé dépayssé par les excentricités africaines de Baaba Maal, et de ses musiciens au jeu virtuose et baroque. Personne n'est parti non plus de la petite salle de la maison de la culture, La Soute, où se sont succédé Souad Massi, jeune folleuse d'origine algérienne, l'Américaine Sandy Dillon et Natalia M. King (*lire ci-dessous*). Elles ont défendu sans aucune concession l'honneur du blues.

Mais le message n'a pas été perçu partout avec la même clarté. Pour le connaisseur, il était évi-

demment logique de réunir le jazz émouvant, endiable aussi, de Cachaïa Lopez – l'un des « jeunes » piliers du Buena Vista Social Club –, les rockers roots barcelonais Dusminguet et le collectif toulois 100 % Collègues (Zebda, Bernardo Sandoval, Fly & The Tox, Serge Lopez) ; elle l'était moins pour le public. Une moitié de salle avait déserté et manquait à l'appel au finale, à l'heure de chanter la version rénovée du *Chant des partisans* (*Motivés*) imaginée par Zebda. Garçons et filles prétendant à la dignité de citoyens s'en sont pourtant donné à cœur joie – célébrant Idir, le football, la résistance, le flamenco, la rumba, la conscience sociale, la décontraction, l'improvisation, la « discarga ».

Mais les amoureux berruyers de la trova et du son ont parfois des humeurs plus calmes. Les fans d'Henri Salvador de l'époque des Salves d'or, peu enclins à découvrir Bebel Gilberto, sont partis à mi-soirée ; les acheteurs de *Chambre avec vue*, le dernier disque de l'octogénaire, ont au contraire fêté la jeune Brésilienne. Dans ces parcours dessinés grâce à une évidente culture musicale, et pas seulement par l'air du temps, il y a peu d'erreurs et beaucoup de constats. Celui par exemple de la maturité tranquille que sont en train de conquérir les jeunes chanteuses françaises – Françoiz Breut, Keren Ann (programmées avec les Islandais Sigur Ros) —, mais aussi de leur incapacité à entrer dans la peau de star, avec ce que cela suppose

d'autorité, et, aujourd'hui plus que jamais, de construction d'images et de rêves.

Chez Baaba Maal l'Africain, la musique coule de source. Elle n'est pas fabriquée, elle appartient au règne animal et végétal dans lequel l'humanité tient sa place (« *L'humanité, c'est nous* », répète à la cantonade Mustapha, un des Zebda, entre deux chansons). Pour le Tom Tom Club, section rythmique des Talking Heads de David Byrne, la musique est éclectique, bon enfant. Elle entretient la bonne humeur et les mélanges – chanteuse blonde et junkie, choriste noir très reggae —, qui ont abouti à des morceaux incontournables tels que *Genius of Love*, l'un des titres les plus pillés par les rappeurs. Pour Sandy Dillon, le blues

Le palmarès « Attention talents scène »

Depuis 1985, trente antennes dans vingt-cinq régions de France et dans trois pays francophones (Belgique, Suisse, Québec) se chargent de sélectionner des artistes devant participer aux scènes « découvertes » du festival. Si la direction du Printemps a diminué le budget de ce Réseau Printemps, elle s'est associée à un nouveau partenaire, la Fnac. Parmi les trente-cinq artistes qui ont participé à cette édition 2001, désormais baptisée « Attention talents scène », cinq ont été distingués, par catégorie, par un jury composé du Réseau Printemps et de vendeurs de la Fnac : Yvy Slam pour la catégorie musiques électroniques ; Dahlia et Rit, ex-aquo, pour le rock-pop-fusion ; L'Inconscient pour le rap-reggae ; Jeanne Chevalier pour la chanson-world-jazz.

Ces musiciens devraient bénéficier de la mise en place de leur album dans le réseau Fnac, d'au moins six concerts et d'une campagne de communication dans ces magasins, qui accueilleront également, les trente-cinq « découvertes » du Printemps lors de la prochaine fête de la musique.

est un mode de vie, rauque, déchiré comme le sont sa voix, ses tenues de cuir, mi-libellule, mi-maîtresse femme.

Avec Gérald de Palmas ou Frédéric Lerner, concession faite au succès radiotélévisé, la logique n'est pas la même. Elle est celle de la consommation sans risque, une étiquette qui peut paraître péjorative, mais qui permet aussi au Printemps de Bourges de finir sans encombre. Après six jours d'un marathon inauguré par Placebo et son chanteur hors norme Brian Molko, l'édition 2001 a été close par les anciens des Découvertes, dont Faudel, le roi du rai variété, et 100 % Collègues, revenus pour un second tour de chant.

Véronique Mortaigne

Bilan artistiquement positif

TROIS ANS après avoir opéré sa mue, le Printemps de Bourges est à la croisée des chemins. En s'écartant des sentiers battus du vedettariat, le festival, dont l'image était

ANALYSE
La justesse des choix de la jeune équipe de programmation a été confirmée

devenue floue – même les boys bands y avaient droit de cité – a retrouvé ses fondements philosophiques. L'édition 2001 a confirmé la justesse des choix artistiques opérés par la jeune équipe de programmation du nouveau Printemps : éclectisme, capacité à l'aventure et à la découverte, envie de mariages musicaux *a priori* incongrus. Mais,

depuis trois ans, la machinerie du plus important des festivals de musiques populaires français a continué sur sa lancée, imposant la présence d'au moins une grande salle, l'Igloo, chapiteau de 4 000 places, assez inhospitalier, visant le « grand » public, en l'occurrence, à Bourges, le public local.

AXE NANTES-LYON
En 1999, le Printemps avait bénéficié de l'émergence de jeunes groupes français sachant mobiliser large, tels que Matmatah ou Louise Attaque. Ce ne fut pas le cas cette année, et même Henri Salvador, dont l'album *Chambre avec vue* fait succès en ville, n'a pas suffi à redresser le taux de remplissage de l'Igloo. La soirée consacrée au hip-hop, très affectée par la défection du rappeur américain Wyclef Jean, l'un des héros de la saga des Fugees dont les Français Diziz la Peste et IV My People n'ont pas su combler l'absence, n'a pas arrangé les choses. Selon Daniel Colling, directeur du Printemps aussi froid, venu après un tunnel de jours pluvieux peu aptes à attiser le désir de fête. A cela s'ajoute le calendrier scolaire : le public du Printemps de Bourges, dont beaucoup de moins de vingt-cinq ans, ne se recrute pas à Paris, où par ailleurs certains artistes invités à Bourges donnent des concerts juste avant ou juste après, toujours par contrainte économique, mais sur un axe Nantes-Lyon, deux académies qui n'étaient pas en vacances pendant ce Printemps de Bourges, laissant sans temps les amateurs.

Tous les festivals sont désormais tributaires de l'humeur changeante du public mais aussi des tournées. Le Printemps de Bourges a cassé la logique des grosses vedettes nationales

qui prenaient leur prestation berruyère comme une date banale sur leur route, contrariant ainsi l'esprit militant du Printemps de Bourges des origines (1977) et auquel ils avaient dans un premier temps adhéré. Mais, par exemple, l'annulation de la tournée en Europe de l'Est de Vanessa Paradis, qui travaille avec des musiciens américains, rendait la tâche impossible à Bourges. Trop cher, trop lourd pour un seul organisateur. En fin de compte, l'aventure aura été un bien financier : Gérald de Palmas, élu remplaçant, coûte moins cher et a rempli la salle. A force de calculs savants, le Printemps de Bourges (20 millions de francs de budget) ne sera pas déficitaire, selon Daniel Colling, et finira comme prévu de rembourser la dette accumulée au temps où la billetterie était au beau fixe, mais pas la balance des paiements.

Bien sûr, le climat compte aussi. On a rarement vu un Printemps aussi froid, venu après un tunnel de jours pluvieux peu aptes à attiser le désir de fête. A cela s'ajoute le calendrier scolaire : le public du Printemps de Bourges, dont beaucoup de moins de vingt-cinq ans, ne se recrute pas à Paris, où par ailleurs certains artistes invités à Bourges donnent des concerts juste avant ou juste après, toujours par contrainte économique, mais sur un axe Nantes-Lyon, deux académies qui n'étaient pas en vacances pendant ce Printemps de Bourges, laissant sans temps les amateurs.

V. Mo.

PRINTEMPS DE BOURGES Natalia M. King, à la Soute, le 21 avril.

BOURGES

de notre envoyé spécial

Toute la semaine, des femmes ont occupé les scènes du Printemps de Bourges. Une frontière assez nette avait jusque-là pu être tracée entre la fragilité de confidences, adeptes de frissons réprimés – Keren Ann, Françoiz Breut, Alison Goldfrapp, Souad Massi – et l'émotion, l'art à vif de personnalités extraverties – Sandy Dillon, An Pierlé, Jorane, The Donnas. Natalia M. King bouleverse l'étanchéité de ces territoires. Cette liane d'ébène, tout en tonique minceur, connaît les vertus du silence et du recueillement pour mieux approcher de l'élévation.

Avec sa guitare sèche et ses musiciens – Pierre Fruchard à la guitare électrique et Etienne Bonhomme à la batterie –, elle œuvre dans un dépouillement qui maintient les sens en éveil, sollicités par le moindre effleurement d'une corde, d'une cymbale ou d'une peau. On pénètre lentement dans cet univers qui hésite entre retenue et explosion. Dans la salle en sous-sol de la Soute, les spectateurs se laissent prendre pourtant par la ferveur de cette nomade américaine aux allures de folk singer rasta. On la sent possédée par la certitude que la musique dépasse toute chose.

Quand on retrouve, en coulisses, cette jeune femme de trente et un ans, excitée comme une puce par la

chaleur de l'accueil berruyer, elle confirme son attachement mystique pour les rythmes et le chant. « La musique est l'air que je respire, le sang qui coule dans mes veines, un esprit qui me possède. Elle m'aide à découvrir qui je suis. »

Cette flamme cherche à brûler loin des clichés sur le groove « naturel » des chanteuses noires, leur sexe-appeal obligé ou la tendresse quasi maternelle des femmes du folk. Les chansons de Natalia M. King se tiennent à distance de ces présupposés, au prix parfois d'une certaine austérité. Née d'une mère dominicaine et d'un père panaméen, elle a vite ressenti le besoin de s'échapper du carcan familial. Si sa musique est une quête, ce n'est pas celle de ses racines. « La seule chose certaine est que nous avançons vers la mort. Pourquoi tant se préoccupent de nos origines ? Vivons et créons librement. Je ne veux pas que mes racines, ma couleur de peau ou mon sexe conditionnent à ce point ma musique. »

BOHÈME ROMANTIQUE

New York sera la première étape d'un parcours qui n'hésite pas à flirter avec les extrêmes. Diplômée en histoire et en sociologie, elle traverse l'Atlantique, attirée par la France, « un pays qui a accueilli Josephine Baker, James Baldwin, Miles Davis ». En guise de bohème romantique, elle fréquente surtout les couloirs du métro, guitare à la main, façonnant un premier répertoire et sa capacité à captiver un auditoire. Une émission de Canal+, *C'est ouvert le samedi*, la repère. La diffusion du reportage éveillera l'intérêt

des maisons de disques. Jusqu'à ce que Universal Jazz produise, cette année, *Milagro*, premier album d'une artiste qui vit aujourd'hui à Vincennes.

La scène transcende la plupart de ses morceaux. Parmi les influences auxquelles la chanteuse aime s'identifier : la sérénité folk de Rickie Lee Jones et Joni Mitchell, la soul enivrée d'Otis Redding, les explosions charnelles de Jimi Hendrix, la flamme et la liberté des vocalises de Buckley père (Tim) et fils (Jeff). Autre modèle admiré, le regretté chanteur pakistanais Nusrat Fateh Ali Khan et les arabesques intenses de ses mantras soufis. Les chansons de Natalia M. King font écho à ses circonvolutions hypnotiques. A la brillance mélodique, la chanteuse et ses musiciens préfèrent souvent la répétition d'un thème minimal et un jeu tourbillonnant de dynamique qui permet au chant de l'Américaine de s'arracher jusqu'à atteindre la lumière.

Natalia M. King n'est pas à l'abri de tunnels quand ses invocations ne s'appuient que sur ses désirs d'élévation. Sans sa belle présence scénique, plusieurs morceaux seraient aussi ennuyeux que certains moments du disque. Quand le groupe s'appuie sur une charpente harmonique séduisante – les motifs orientaux du titre *Milagro* ou les pulsations blues-funk de *You Are my Song* –, sa musique est alors la plus efficace. Conquis, le public de la Soute ne voulait pas se résoudre à interrompre cet échange passionné.

Stéphane Davet

Théâtre de la Ville PARIS
SAM. 28 AVR. 17H
CANTUS CÖLLN
KONRAD JUNGHANEL
ROSENMÜLLER - KUHNAU SCHELLE - BACH
2 PLACE DU CHÂTELET, 4^e
01 42 74 22 77

La mort d'Irène Joachim, éternelle Mélisande

La soprano française est décédée à Paris, le vendredi 20 avril, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, des suites de la maladie d'Alzheimer

NÉE LE 13 MARS 1913 à Paris, Irène Joachim était la petite-fille du grand violoniste Joseph Joachim, créateur du *Concerto pour violon de Johannes Brahms*, et de Suzanne Chaignaud, violoniste concertiste. Sa famille quitte Paris en juillet 1914 pour Berlin où son père, de nationalité allemande, est mobilisé. Cette situation familiale et culturelle place Irène Joachim sous une double ascendance : une culture et une pratique de la langue allemande qui demeureront essentielles dans sa vie d'artiste et de chanteuse.

Après la mort de son père, en 1917, la jeune enfant écrit des poèmes, se réfugie souvent sous le piano de la pension de famille berlinoise et assiste aux activités musicales de sa mère. Elle a déjà ressenti ses premières émotions vocales en entendant sa sœur, dotée d'une belle voix de mezzo-soprano, ou son père « une voix d'une très grande tendresse, une voix très très grave, une superbe basse », confiait-elle à sa biographe, Brigitte Massin, auteur du livre *Les Joachim, une famille de musiciens* (Fayard, 1999).

En 1918, Irène Joachim retrouve une France d'après-guerre meurtrie : « A Berlin, j'étais traité de "sale française" ; en arrivant à Paris, je m'éprouvais allemande ». Elle apprend la langue et se consacre passionnément à la musique : de stricts cours de solfège, de violon et surtout de piano. Mais elle sait que

le métier de pianiste virtuose n'est pas pour elle. Elle a entendu la célèbre soprano wagnérienne Germaine Lubin chanter *Les Amours du poète*, de Schumann, et fréquente les concerts de la chanteuse Jane Bathori (excellente pianiste, celle-ci l'accompagnera plus tard, en concert et à la radio) et décide de chanter. Elle passe le concours d'entrée au Conservatoire et l'obtient. Ses deux concours de sortie (opéra comique et opéra et tragédie lyrique) sont salués d'un premier prix, première nommée, et d'excellentes

mier enregistrement intégral, sous la direction de Roger Désormière, aujourd'hui encore considéré comme la référence historique.

Le 12 septembre 1940, à la reprise de la production d'origine, où elle partage l'affiche avec Jacques Jansen, sous la direction de Désormière, elle découvre « affolée, que la salle est aux trois-quarts de couleur vert de gris, pleine d'officiers et de soldats allemands ». Irène Joachim est de père allemand, elle parle la langue de Goethe, mais pas une seconde son cœur et sa raison n'hésitent : elle s'engage fermement aux côtés des forces de la Résistance, comme Roger Désormière, qui restera « muet comme une tombe » sur ses activités secrètes et ignorera celles de la chanteuse. Agent de liaison et messagère secrète, elle retrouve au sein du Front national, alors un mouvement anti-fasciste, des camarades musiciens, Désormière bien entendu, dont elle partagera toujours le combat d'homme de gauche et soutiendra les pénibles dernières années, après que le chef fut atteint d'un grave accident cérébral, mais aussi Francis Poulen, Georges Auric, Henri Dutilleux, entre autres artistes. Elle refuse de chanter pour l'antenne collaborationniste Radio Paris mais enregistre clandestinement, avec Desormière et Dutilleux, des programmes de musiciens interdits, destinés à être diffusés après la libération.

critiques signées Jean Wiener et George Auric, qui deviendront ses amis.

Elle est engagée sur le champs à l'Opéra-Comique, où elle sera pensionnaire de 1939 à 1956. Elle y chantera beaucoup de créations, d'opéras français, dont *Pelléas et Mélisande*, de Claude Debussy. Elle travaillera Mélisande, son rôle fétiche, avec sa créatrice, Mary Garden, et en réalisera, en 1941, le pre-



Jacques Jansen et Irène Joachim dans « Pelléas et Mélisande », de Claude Debussy, donné à l'Opéra-Comique, à Paris, en avril 1942.

Amie des acteurs et des cinéastes, elle joue des rôles de chanteuse dans *Les Bas-fonds* (1936) et *La Marquise de Saxe* (1937), de Jean Renoir, *Les Anges du péché* (1943), de Jean Grémillon. Elle est conseillère musicale de ce dernier, de Joris Ivens et de Marc Allégret. Elle prête sa voix pour la création de la chanson *Les Feuilles mortes*, de Kosma et Prévert, dans le film de Marcel Carné, *Les Portes de la Nuit* (1946).

Après guerre, Irène Joachim affichera son engagement auprès du Parti communiste, auquel elle adhère en 1950, ne manquant jamais d'offrir son soutien officiel à des causes politiques et humanitaires (elle défendra ardemment le pianiste emprisonné Miguel Angel Estrella) et allant même jusqu'à choisir, pour la date de son troisième mariage, avec Jean-Louis Lévi-Alvarez, en 1955, la date commémorative de la Révolution d'octobre !

Après la fin de son contrat, en 1956, à l'Opéra-Comique, Irène Joachim se consacre au concert et au récital. Elle s'était très tôt fait connaître comme une chanteuse de son temps, créant des œuvres d'Alban Berg, de Pierre Boulez, de Luigi Dallapiccola et aussi de nombreux compositeurs français gravitant autour du Groupe des Six. Elle enregistre quelques disques, notamment de Lieder, et se produit à la radio.

De 1963 à 1983, elle enseigne le chant au Conservatoire national supérieur de musique de Paris. Jusqu'à ce la maladie l'en empêche, Irène Joachim restera à l'écoute de la vie musicale, apportant ses conseils et son soutien à la jeune génération de musiciens.

Renaud Machart

L'art raffiné d'une musicienne audacieuse

« UN DIMANCHE, un dimanche à midi... » : ces mots sont ceux que prononce Mélisande, à l'acte III de *Pelléas et Mélisande*, de Claude Debussy, dans sa chanson de la tour, lorsqu'elle évoque sa naissance. La mort de la plus célèbre Mélisande de la discographie nous sera parvenue, elle aussi, un dimanche à midi, deux jours après son décès, le 20 avril, soixante ans, presque jour pour jour, après le début des légendaires séances d'enregistrement de l'opéra dirigé par Roger Désormière.

Irène Joachim faisait partie de ces chanteuses qui étaient des musiciennes avant d'être des voix, comme Jane Bathori, Madeleine Grey, Irma Kolassi et quelques autres – toutes excellentes pianistes –, à une époque où l'on ne demandait pas aux artistes lyriques d'être forcément entendus du dernier rang d'une salle de trois mille personnes, quand la Salle Gaveau, la Salle Cortot, l'Opéra-Comique et les studios de radio suffisaient pour une carrière parisienne, quand tout chanteur français naturellement doué trouvait immédiatement du travail.

Ce fut son cas : quelques semaines après ses prix au Conservatoire, dotée d'une technique saine qui fait l'admiration du jury, Irène Joachim entre à l'Opéra-Comique et s'y révèle en

Mélisande idéale, mystérieuse parce que toujours claire. Dans ce rôle fétiche comme dans la moindre des mélodies qu'elle interprétait, Joachim a toujours su pudiquement cacher la véritable profondeur de ses intentions à la surface décantée de son chant, une caractéristique remarquable à une époque où la suraffectation régnait.

UNE DISTRIBUTION DU SOUFFLE IMPÉCCABLE

Irène Joachim ne se sentait ni soprano ni mezzo mais avait cette tessiture naturelle qui lui permit de chanter le rôle de Mélisande, qui n'est ni l'un ni l'autre, et des mélodies et lieder dans lesquels sa musicalité faisait merveille. Dans le répertoire germanique, outre les œuvres célèbres de Schubert, Schumann, Brahms, qu'elle enregistra dès 1938, elle se distingua en gravant les *Lieder op. 2* d'Alban Berg en 1949 ou un disque entier de lieder de Carl Maria von Weber, en 1959. Malheureusement, aucun de ces enregistrements du commerce n'a été réédité. Seuls sont apparus sur disque compact sa *Mélisande* (EMI), des enregistrements radiophoniques de lieder et de mélodies françaises édités sur disque compact par Vogue (un CD épousé) ou par l'INA (collection « Mémoire vive »).

L'art d'Irène Joachim se caractérisait par une distribution du souffle impeccable, une diction et une prononciation exemplaires, une ligne de chant soigneusement surveillée qui, pourtant, ménageait la découpe parfaite des syllabes et des mots. Et, en sus, se dégageait de ce timbre un indéniable sentiment de mélancolique noblesse. La formation musicale exceptionnelle et la curiosité naturelle d'Irène Joachim lui permirent de vraies audaces : elle assurera, entre autres, la création française (1947) des *Lieder op. 2*, puis la première audition du *Soleil des eaux* (1950) de Pierre Boulez ou encore celle de mélodies de Luigi Dallapiccola, qu'elle chantait comme si il s'agissait d'*Au clair de la lune*, avec une sûreté d'intonation et une élocation impressionnantes.

Cette interprétation « naturelle » du *Soleil des eaux* (à paraître dans quelques jours sur disque compact sous label INA) tissait une filiation évidente entre le syllabisme horizontal de Claude Debussy et la prosodie accidentée de Pierre Boulez. Jamais, ce *Soleil des eaux* n'aura autant sonné comme un « classique » français.

R. Ma.

Excitation et prudence à la foire d'art contemporain de Bruxelles

Les collectionneurs sont venus nombreux dans une manifestation qui souffre de la crise boursière

ARTBRUSSELS. Brussels Expo, palais 3 et 4, place de Belgique, 1020 Bruxelles. Tél. : 00-32-2-402-36-66. De 12 heures à 18 heures. Nocturne le 23 avril, jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 24 avril. 350 FB (8,9 €). Catalogue : 300 FB (7,6 €).

BRUXELLES,
de notre envoyé spécial

La dix-neuvième foire d'art contemporain de Bruxelles, qui ferme ses portes le mardi 24 avril, aura réuni 146 galeries venues de 17 pays, du russe Novaya Collektsiya Gallery à la Libanaise Alice Mogabgab, en passant par Hauser & Wirth, de Zurich, un des plus importants marchands d'Europe. Les Belges ne représentent qu'un quart du total, un record de modestie dans une foire internationale. Les Français sont une bonne quinzaine.

Les exposants sont répartis en trois grandes sections. La première, une nouveauté de cette édition, s'intitule « Exciting ». Elle regroupe vingt marchands, qui présentent chacun une exposition personnelle d'un jeune artiste prometteur. C'est ainsi qu'il est possible de se faire, chez Peyroulet, une idée du travail de Stephen Craig, qui réinvente la vie dans la cité à l'aune de cet instrument révolutionnaire et

irritant qu'est le téléphone portable. Ou de Mathieu Mercier, un jeune Français qui est présenté par la galerie Jack Hanley, de San Francisco. Ce marchand a la particularité de collectionner les maisons, un peu partout dans le monde. Cela enchantera Mercier, qui présente un projet épataant consistant à couvrir d'un toit de verre, transparent et beau, les très moches pavillons qui encadrent nos banlieues.

La seconde section rassemble une vingtaine de « jeunes galeries », celles qui montent, auxquelles les organisateurs consentent une réduction pour qu'elles puissent participer à la foire. Le procédé est désormais classique dans ce genre de manifestation mais il a le don d'irriter les autres marchands qui présentent souvent des artistes aussi jeunes que leurs concurrents.

« Il paraît que nous ne sommes ni "young" ni "exciting" », dit Michel Durand-Dessert, dont les œuvres exposées démontrent le contraire. Force est de constater que, du point de vue de l'âge des artistes ou de la pétulance de leurs propositions, la distinction n'a pas lieu d'être. Sans doute parce que, depuis sa création en 1968, la manifestation ArtBrussels s'est toujours orientée vers l'art le plus contemporain. C'était alors la seule dans ce cas. L'unique aussi à être totale-

ment autogérée par les marchands qui l'avaient créée. Depuis 1997, elle est organisée par un opérateur professionnel, la société Artextis. La différence de style est nettement perceptible : de la soixantaine de marchands présents dans les années héroïques, le nombre de galeries a plus que doublé. Le nombre de visiteurs aussi. Il s'agit, pour Artextis, de vendre du mètre carré de stands – à un des prix les plus bas de toutes les foires internationales, cependant – et des tickets d'entrée.

TROP DE BADAUDS

Cette nouvelle donne fait grossir : « C'est bien la première fois que je vois ici des visiteurs avec un plan ! », dit une galeriste, qui regrette le bon vieux temps où la foire de Bruxelles ne réussit que quelques milliers d'amateurs, dans une ambiance détendue, presque familiale, qui achetaient tous. Désormais, il y a trop de badauds, et plus d'offre que ne peut en absorber le seul marché des collectionneurs belges. « C'est précisément pour attirer les acheteurs allemands, britanniques, français ou hollandais que nous avons augmenté le nombre de galeries », proteste Albert Baronian, un des marchands responsables du comité de sélection.

Des collectionneurs légèrement hésitants. Comme ils le furent dans les foires d'antiquités de Miami, de Maastricht ou du Salon de mars à Genève : les médiocres performances de la Bourse ne les rendent pas d'humeur dépensiére. L'un d'eux avoue même attendre les ventes aux enchères de New York, en mai, pour prendre une décision d'achat ferme : si la température de Bruxelles semble tiède, celle qui sera relevée à Manhattan sera déterminante pour un marché de l'art contemporain euphorique – certains disent délirant – depuis trois ans.

On aurait tort pourtant de bouder son plaisir : il y a à Bruxelles de l'art contemporain pour toutes les bourses, et pour tous les goûts. Du bras sanglant de John Isaacs, proposé par la galerie « 20-21 » d'Essen, aux très poétiques poissons volants dans leurs tubes de Jean-Luc Bichaud, des jeunes inconnus pas chers aux vedettes les plus spéculatives, la foire vaut le voyage. Les amateurs fervents ne s'y sont pas trompés, qui étaient tous là. La société de vente aux enchères Christie's non plus, qui a profité de leur présence pour les kidnapper à la foire et leur offrir une promenade à Anvers, histoire de leur présenter le meilleur de son catalogue.

Harry Bellet

DÉPÈCHES

■ **PRIX RENAUDOT :** la sélection de printemps du prix Renaudot, qui sera remis à l'automne comprend : *Le Chien d'Ulysse*, de Salim Bachir (Gallimard) ; *Faire le mort*, de Didier Blonde (Gallimard) ; *Si petites devant ta face*, d'Anne Brochet (Seuil) ; *La Route de Midland*, d'Arnaud Cathrine (Verticales) ; *Six oies cendrées*, d'Henri Coulonges (Grasset) ; *Nos vies hâties*, de Charles Dantzig (Grasset) ; *La Rue des petites daurades*, de Fellag (Lattès) ; *Demain si vous le voulez bien*, de Nicolas Fargues (POL) ; *Le Grand Fakir*, de Dominique Mainard (Losfeld) ; *Comment je suis devenu stupide*, de Martin Page (Le Dilettante) ; *Une chambre après l'autre*, de Caroline Thivel (Denoël) ; *Nation par Barbès*, de Cécile Wajsbrodt (Zulma). La prochaine sélection sera communiquée le 20 septembre.

■ **CINÉMA : le festival Résistances déménage**, l'alternance à la mairie de Tarascon-sur-Ariège lors des récentes élections municipales ne permettant pas, selon les organisateurs de la manifestation, de garantir sa pérennité dans la cité qui l'accueillait depuis sa création en 1997. C'est donc à Foix qu'aura lieu la cinquième édition, du 6 au 14 juillet, avec une programmation et des débats toujours orientés par la critique des réalités sociales contemporaines.

■ **Le Prix junior du meilleur scénario**, auxquels peuvent concourir les auteurs de moins de vingt-huit ans, a été décerné par un jury présidé par Mathieu Almaric. Il a été attribué à Laetitia Colombani (vingt-cinq ans) pour son projet *Erotomania*. Le Prix spécial du jury est allé à Isild Le Besco (dix-huit ans) pour son scénario *Demi-tarif*.

■ **Festival de Cannes :** le film de Francesca Comencini *El Terzo Atto*, avec Chiara Mastroianni, s'ajoute à la section officielle non compétitive. Un certain regard, qu'il clôturera, portant à vingt-trois le nombre de films présentés dans cette section.

■ **ÉDITION : le Who's Who absurbe le Bottin mondain** (18 000 exemplaires) qui recense les familles nobles et bourgeoises. Cette institution née en 1903 est passé sous le contrôle du groupe HM Editions, présidé par Antoine Hébrard, qui édite le *Who's Who in France*, *L'Annuaire des familles du nord*, *L'Annuaire du Tout-Lyon* et le dictionnaire *Bellefaye* spécialisés dans le cinéma, passent aussi dans le giron du Who's Who.

■ **MUSIQUE : le compositeur américain John Corigliano vient de se voir décerner le prix Pulitzer de musique 2001**, pour sa *Symphonie n° 2 pour orchestre à cordes*. Cette œuvre a été créée, par l'Orchestre symphonique de Boston, le 30 novembre 2000. Sa *Première Symphonie* avait remporté le Grawemeyer Award 1991. En mars 2000, Corigliano avait obtenu un Oscar pour la musique du film *The Red Violin*.

OPERA NATIONAL DE PARIS

Ballet de l'Opéra

Nosferatu

Jean-Claude Gallotta

Création mondiale

informations - réservations
0 836 69 78 68

www Opera-de-paris.fr

Vive[z] l'Opéra

AROP

FIP

Télérama

Conception : Adalate Paris - Licence : 175249

Rodin par Rodin

En reconstituant l'exposition Rodin de 1900, organisée alors par le sculpteur lui-même, le Musée parisien du Luxembourg donne une belle leçon de muséographie et d'histoire

RODIN EN 1900, Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, Paris-6^e. M^e Saint-Sulpice. Tél. : 01-42-34-25-94. Tous les jours, de 11 heures à 19 heures ; le jeudi, jusqu'à 22 heures. 44 F (6,71 €). Jusqu'au 15 juillet.

Au Musée du Luxembourg se trouve, partiellement reconstituée, l'exposition rétrospective de Rodin, que l'artiste avait lui-même organisée en 1900, afin de profiter de l'Exposition universelle et d'asseoir, de manière non moins universelle, sa gloire de sculpteur. Il figure dans les projets officiels de l'Exposition universelle, mais pas plus que bien des artistes oubliés ou presque aujourd'hui.

L'institution s'apprête ainsi à le traiter comme elle a auparavant traité Courbet, Manet ou Monet : avec méfiance, sinon avec antipathie. Il n'en est pas de même ailleurs : en 1897, Rodin a été invité à la Biennale de Venise ; en 1898, à la première édition de la Sécession à Vienne ; en 1899, une exposition personnelle itinérante a circulé à Bruxelles, Rotterdam, Amsterdam et La Haye.

Rodin décide d'organiser une présentation de son travail. Il obtient la concession d'un emplacement d'environ 580 m² place de l'Alma, à Paris, près de l'Exposition universelle. Trois banquiers collectionneurs se réunissent pour financer l'opération. Deux jeunes architectes, Alexandre Marcel et Louis Sortais, donnent forme à ses désirs. Rodin veut un pavillon de style XVIII^e siècle très largement éclairé par des baies et une verrière zénithale. Il y dispose des plâtres, quelques bronzes, peu de marbres, des dessins, des aquarelles, des photographies de ses pièces prises par Eugène Druet. Inaugurée, le 1^{er} juin, l'exposition ne ferme que fin novembre 1900. Le succès achève de sacrer Rodin, à soixante ans, Jupiter de la sculpture moderne.

Le bâtiment rectangulaire du Luxembourg ne ressemble que de très loin à celui de Marcel et Sortais. La lumière naturelle n'y entre que par le toit, et il a fallu s'adapter au lieu. Rodin montrait 168 sculptures, il en reste 120 ; 128 dessins, et il n'y en a plus que 58, accompagnés de 71 photographies. L'impression de foisonnement et de prolifération n'en est

pas amoindrie. Quoique Rodin ait souvent répété qu'il fallait de l'air entre ses sculptures, rares sont celles qui peuvent être vues isolées. Il a conçu une scénographie fondée sur l'idée de cohérence du travail en cours, mise en perspective d'échos, de ressemblances ou de contrastes dont les photographies témoignent assez précisément pour qu'il ait été possible, aujourd'hui, de la reproduire.

IL PRIVILÉGIE LE PLÂTRE

Rien de commémoratif là-dedans : l'appareil inachevé domine. Le modelage se donne à voir tel quel. La plupart des petits nus féminins sont acéphales ou sans bras. Ils se tordent dans des convulsions si fortes qu'il peut être difficile de comprendre leur position. Ils s'agglutinent, telle figure pouvant servir plusieurs fois, tantôt répétée, tantôt associée à d'autres, tantôt mutilée, tantôt complétée. Le choix même du matériau est explicite. Au lieu de présenter des bronzes et des marbres, Rodin privilégie le plâtre, y compris pour les œuvres monumentales, *Les Bourgeois de Calais*, le *Balzac* ou le projet de monument à Hugo. Sutures et cassures

ne sont pas masquées, pas plus que les montages rapides dans lesquels un bout de bois noyé dans le plâtre fait office de socle.

Rodin ne cherche pas plus à rassurer. On lui reproche l'indécence de ses poses ? Il met *Iris messagère des dieux* au centre de l'espace, jambes ouvertes, juste devant un *Balzac* nettement phallique. Il y a foule de naïades et nymphes accroupies ou renversées pour rappeler que sculpture et désir, ici, ne font qu'un. Les aquarelles ne sont pas moins explicites : amours saphiques, acrobates, contre-plongées sur les ventres et les sexes indiqués par une tache de lavis.

Si accoutumé soit-on aujourd'hui à l'œuvre de Rodin, on découvre à chacune de ses expositions quelque audace supplémentaire, une abréviation anatomique particulièrement stupéfiante, une figure d'une particulière intensité expressive. Si bien qu'à l'intérêt de la reconstitution du dispositif voulu par Rodin s'ajoute le plaisir d'aller à sa guise parmi les faunes et les baigneuses qui dansent sur leurs colonnettes blanches.

Philippe Dagen

SORTIR

PARIS

Guesch Patti

Sous le signe du don et de l'échange, Guesch Patti, la chanteuse que l'on sait et la danseuse de cinquante ans que l'on va redécouvrir (elle fut petit rat à l'Opéra de Paris, interprète de Roland Petit avant de collaborer avec Carolyn Carlson dans les années 1970), propose une formule chorégraphique originale regroupant cinq chorégraphes, et non des moindres (Daniel Larriau, Odile Duboc, Pascale Houbin, Odile Azagury, Dominique Mercy), sous la direction artistique d'Anne-Marie Reynaud. Intitulé *Elle sourit aux larmes*, ce divertissement dramatique égrène donc cinq solos, quelques surprises, sur le thème de l'amour, de la rupture, du temps... .

Sans craindre de danser à contre-courant de toutes les modes, Guesch Patti veut simplement nous raconter une histoire. A sa façon, drôle et déchirée. Qui l'aime la suivre ! *Les Abbesses*, 31, rue des Abbesses, Paris-18^e. M^e Abbesses. 20 h 30, les 23, 24, 25, 27 et 28. Tél. : 01-42-74-22-77. 85 F.

TOULOUSE

La Cuisine de Mladen Materic et Peter Handke

Jusqu'en 1992, Mladen Materic a fait du théâtre à Sarajevo. Puis il est venu s'installer en France, où il a créé plusieurs spectacles à l'invitation du Théâtre Garonne de Toulouse, du Théâtre de la Bastille à Paris et du Festival d'automne. Pour sa nouvelle création, il a travaillé avec Peter Handke sur un sujet vieux comme le monde : la cuisine. L'endroit où s'écrit la vie au quotidien, du plaisir de la table aux drames. Le spectacle qui s'appelle *La Cuisine de Mladen Materic et Peter Handke* (pour ne pas faire ombrage à *La Cuisine*, de Wesker) est, comme toujours avec Mladen

Materic, une création collective qui engage tous les membres de sa compagnie, le Théâtre Tattoo. Toulouse (Haute-Garonne). Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau. 21 heures, mardi, vendredi, samedi ; 19 h 30, mercredi et jeudi. Jusqu'au 28 avril. Du 6 au 24 novembre au Festival d'automne à Paris. Tél. : 05-62-48-56-56. 50 F, 80 F et 100 F.

AUCH

13^e Festival national du film d'animation

Le Festival national du film d'animation, qui a vu le jour à Marly-le-Roi, en 1983, prend racine à Auch, cœur de la Gascogne. Organisé avec l'Association française du cinéma d'animation (AFCA) et Ciné 32, association gersoise (Falep), l'édition 2001, deuxième dans le Sud-Ouest, présente des films tournés « *image par image* », essentiellement de production française, réalisés depuis le 1^{er} septembre 1998. Première productrice d'animation en Europe, la France occupe la troisième place dans le monde. Le festival affirme sa dimension éducative en faisant la part belle aux enfants : projection de films fabriqués en atelier (*Premières armes*), animations diverses dans le milieu scolaire... Enfin, Auch organise plusieurs rencontres entre professionnels et public. Deux expositions, l'une consacrée aux jeux optiques (folioscopes, thaumatropes, zootropes...), l'autre, aux dessins de Florence Mialhe, réalisatrice détenteuse d'une technique peu habituelle, pastel animé directement sous la caméra, enrichissant la manifestation.

Auch (Gers). Ciné 32, 17, rue La Fayette. Du 25 au 29 avril. Tél. : 05-62-63-09-31. 100 F le laissez-passer pour toutes les séances, 50 F pour les étudiants ; 50 F la carte journalière, 20 F pour les moins de douze ans ; 25 F la séance, 15 F pour les moins de douze ans.

(Publicité)

Musset

Les Caprices de Marianne

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée

mise en scène Philip Boulay



27 avril - 20 mai

Théâtre de Gennevilliers 01 41 32 26 26

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Trois Jours de la queue du dragon de Jacques Rebotier, mis en scène de Joël Jouanneau.

Montreuil (Seine-Saint-Denis). Centre dramatique national, 26, place Jean-Jaurès. 14 h 30, les 24 et 26 ; 15 heures, le 25 ; 14 h 30 et 20 h 30, le 27 ; 20 h 30, le 28. Tél. : 01-48-70-48-90. De 25 F à 60 F.

Antoine et Catherine de Sylvie Blotnikas, mise en scène de Julien Rochefort.

Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris-6^e. M^e Montparnasse-Bienvenue. A partir du 24 avril. 21 heures, du mardi au vendredi ; 18 heures et 21 heures, le samedi ; 15 heures et 21 heures, le dimanche.

Une odyssée d'après Homère, mise en scène d'Irina Brook.

Versailles (Yvelines). Théâtre Montansier, 13, rue des Réservoirs. 15 h 30, le 25. Tél. : 01-39-24-05-06. De 60 F à 225 F.

Alain Buffard Centre national de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4^e. M^e Saint-Paul. 19 h 30, les 24, 25, 26, 27 et 28. Tél. : 01-42-74-22-77. 70 F.

Compagnie Articulation Combs-la-Ville (Seine-et-Marne). La Coupole, rue Jean-François-Millet. 20 h 45, les 24, 25, 26, 27 et 28. Tél. : 01-60-34-53-70. 86 F.

Maurizio Pollini (piano)

Oeuvres de Schumann, Chopin. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1^e. M^e Châtelet. 20 heures, le 24. Tél. : 01-40-28-28-40. De 100 F à 460 F.

Wiener Philharmoniker

Oeuvres de Schubert, Schoenberg, Tchaïkovski. Zubin Mehta (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^e Alma-Marceau. 20 heures, le 24. Tél. : 01-49-52-50. De 60 F à 750 F.

Bernard Ringeissen

Cours d'interprétation public de piano. Atrium musical Magna (hôtel de Brosier), 12, rue Charlot, Paris-3^e. M^e Hôtel-de-Ville. 20 h 15, les 24, 25, 26 et 27. Tél. : 01-42-74-73-74. 100 F.

Orchestre du XVII^e siècle

Beethoven : *Prométhée*, Concertos pour piano et orchestre n° 2 et 4. Frans Brüggen (direction).

Salle Gaveau, 45, rue Boétie, Paris-8^e. M^e Miromesnil. 20 h 30, le 24. Tél. : 01-48-24-16-97. De 90 F à 280 F.

Laurent Cugny Big Band Lumière New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. M^e Château-d'Eau. 21 heures, le 24. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Adama Dramé & Foliba

Le Trabendo, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^e Porte-de-Pantin. 19 h 30, le 24. Tél. : 01-49-25-89-99.

Matmatah

Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18^e. M^e Anvers. 19 h 30, le 24. Tél. : 01-55-07-06-00. 132 F.

RÉGIONS

Robyn Orlin

Brest (Finistère). Quartz, 2-4, boulevard Clemenceau. 20 h 30, les 25 et 26. Tél. : 02-98-33-70-70. 100 F.

Yvan Alexandre

Saint-Herblain (Loire-Atlantique). Onyx, place Océane-Atlantique. 20 heures, le 25. Tél. : 02-40-92-24-00. 40 F.

Compagnie C. de la B.

Saint-Herblain (Loire-Atlantique). Onyx, place Océane-Atlantique. 21 heures, le 25. Tél. : 02-40-92-24-00. 110 F.

Les récifs de « L'Île déserte » contournés par miracle

d'autant plus exigeante que la partie orchestrale est aussi riche en gestes dramatiques que les parties vocales. Il ne suffit pas de soutenir le chant, il faut dialoguer à armes égales.

La distribution réunit des chanteurs qui possèdent à ce point le physique et la voix de leur rôle : l'émuante Heidi Brunner, noble et veloutée, Hélène Le Corre, soprano juvénile sans la moindre dureté, Simon Edwards, ténor lyrique rayonnant, et Brett Polegato, au timbre de baryton si riche de nuances. Les quatre protagonistes rendent parfaitement les intentions subtiles de la direction d'acteurs de Béla Czuppon, soucieux de dégager la dimension symbolique plutôt que réaliste du propos. Tout est réuni pour transporter le spectateur dans l'île du rêve si joliment figuré par les panneaux mobiles (feuillages, paysage en trompe-l'œil de Jean-Pierre Demas).

CHANGER LE PLOMB EN OR

La fosse brille avec la même intensité. On a bien envie de parler de miracle, car l'Orchestre de Nancy, en formation restreinte, s'y montre sous un jour aussi neuf qu'inattendu. Aucun chef d'orchestre ne peut changer le plomb en or d'un coup de baguette magique, mais, par l'opiniâtreté d'un travail en profondeur, certains s'emploient à faire briller la part de métal précieux cachée au cœur de toute vocation artistique.

Faire donner à chaque musicien le meilleur de lui-même, non seulement dans les traits virtuoses (les cors jouent même sur des instruments naturels), mais surtout dans ces centaines de notes anonymes qui forment le corps d'une partition, voilà ce en quoi excelle Hervé Niquet.

Gérard Condé

CONCERTS

25.4.01

PARIS THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES 20.00

Les grandes voix

Ravel
Gluck
Massenet
R. Strauss

Jean-Claude Casadesus
direction

Alexia Cousin
soprano

location
01 49 52 50 50
de 390 frs (59,46€)
à 50 frs (7,62€)

Orchestre national de Lille

La grossesse de la princesse Masako réjouit le peuple nippon

La naissance espérée d'un garçon, qui serait en deuxième position dans la succession au trône, crée un climat de liesse générale. Le journal « Asahi Shimbun » suit cependant les conseils de prudence de la Maison impériale

LA NOUVELLE est immense, le peuple japonais a la joie au cœur et la presse nippone frémît d'excitation : le prince héritier Naruhito et la princesse Masako attendraient un enfant. Des éditions spéciales des grands quotidiens ont été diffusées gratuitement dans les rues de Tokyo dès que la Maison impériale a fait savoir, lundi 16 avril, que la princesse était « peut-être enceinte ». Au terme de huit années de mariage sans enfant et après une fausse couche naguère médiatisée à l'excès, l'emballlement est tel que les autorités, Palais et gouvernement confondus, appellent les médias à la retenue. Il est vrai que la princesse Masako ne serait enceinte que de six ou sept semaines...

Mais la nation japonaise est visiblement en manque d'heureux événement. « La naissance de leur enfant va ensoleiller l'esprit des Japonais, submergés par tant d'informations déprimantes, de la récession économique aux incertitudes politiques », relève le journal *Sankei*, dans un éditorial reflétant la liesse générale. D'un titre victorieux – « Le baby-boom du siècle » – le tabloïd *Sports Nippon* salue l'hypothétique bonne nouvelle impériale en espérant qu'elle encouragera la reprise d'une fécondité nationale parmi les plus faibles du monde.

Si Masako accouche d'un garçon, le nouveau-né sera en deuxième position, après son père Naruhito, dans la lignée de succession de l'empereur Akihito, qui aurait ainsi son premier petit-fils. « Cette fois, ça peut marcher », titre la « une » de l'hebdomadaire *Shukan Shincho*. Le Palais a cependant de bonnes rai-



sons d'appeler la presse au calme. Seize mois plus tôt, un scoop de l'*Asahi Shimbun* avait mis le feu aux poudres, et provoqué l'ire des autorités impériales. Le grand quotidien avait alors lancé un déchaînement médiatique en révélant que Masako était enceinte... de quatre semaines. A la grande honte des journalistes, l'épisode s'était conclu par une fausse couche.

En décembre 2000, à l'occasion de son trente-septième anniversaire, la princesse était sortie de sa réserve en regrettant publiquement le stress que « la couverture excessive des mass média » lui avait, à l'époque, causé. Ayant fait amende honorable, la presse reconnaît aujourd'hui, à l'instar du *Yomiuri Shimbun*, que la fièvre médiatique a imposé au couple impérial « un lourd fardeau psychologique ». Et l'*Asahi Shimbun* observe désormais une extrême sobriété en accordant une large place aux conseils de prudence de la Maison impériale.

Sous la pression médiatique, le Palais a néanmoins été contraint d'annoncer rapidement la grossesse de Masako. Ces dernières

semaines, la presse nippone avait en effet beaucoup spéculé sur les absences répétées de la princesse à diverses cérémonies, toujours au prétexte d'un mauvais rhume. Dorénavant, la Maison impériale n'aura plus à chercher de faux-fuyants puisqu'elle a annulé l'agenda officiel de la princesse. Les rumeurs pourraient cependant reprendre de plus belle.

UN GRAND MÉDECIN ...

Tenus à l'écart du cercle très fermé des journalistes accrédités à la Cour impériale, la plupart des confrères japonais souffrent en fait du déficit d'informations organisé autour de la famille princière. Des quotidiens, comme le *Japan Times*,

soulignent qu'un professeur réputé de gynécologie de l'université de Tokyo est détaché, depuis un mois, dans l'équipe médicale installée à demeure auprès du prince héritier et de son épouse. De là à reprendre l'hypothèse d'un bébé-éprouvette, confiée *mezza voce* par des journalistes de Tokyo, il y a un pas que la presse nippone n'a pas encore osé franchir.

« Un grand médecin pour la grossesse de la princesse Masako », affiche, pour l'heure, la manchette de l'hebdomadaire féminin *Iyosei 7*, dont les pages intérieures se contentent de broder sur « le printemps le plus plaisant de Masako ».

Erich Inciyan

DANS LA PRESSE

RTL

Alain Duhamel

■ Charles Pasqua a été le premier à faire acte de candidature à l'élection présidentielle. C'était en janvier 2000, il y a seize mois. Aujourd'hui, il est le premier candidat à l'élection présidentielle en grave difficulté. Non point qu'il soit judiciairement contraint de s'effacer. Charles Pasqua n'est pas mis en examen. Les procédures qui visent ses proches seront longues (...). Il n'empêche que la multiplication des procédures autour de lui fait mauvais genre (...). Charles Pasqua comptait achever sa trajectoire politique par une campagne présidentielle autour de ses thèmes souverainistes favoris. Il aura bien du mal à la mener jusqu'au bout.

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ La voie médiante est le chemin préféré de Lionel Jospin. C'est celle que va, une fois encore, privilégier le premier ministre pour tenter de concilier efficacité économique et justice sociale face au défi de la multiplication des plans de licenciements. Fidèle à sa méthode, le chef du gouvernement a demandé à sa ministre de l'emploi, Elisabeth Guigou, de durcir le code du travail en sorte de mieux protéger les salariés remerciés tout en s'abstenant de trop l'alourdir, afin de ne pas fragiliser des entreprises confrontées à la concurrence mondiale. Cette réponse est peut-être la plus sage, du moins est-elle la plus prudente. Elle a toute chance cependant de ne satisfaire ni les salariés ni les chefs d'entreprise. Elle n'empêche-

ra pas, en effet, les licenciements des premiers. Elle donnera des raisons supplémentaires aux seconds de recourir au travail précaire ou de se délocaliser.

LE FIGARO

Antoine-Pierre Mariano

■ Voilà la gauche de nouveau à l'ouvrage. Elle bricole, en toute hâte, ce que l'on appelle déjà un « plan anti-licenciements » (...). Cette précipitation à légiférer trouve son origine dans la rafale de plans sociaux qui sont annoncés et dans la vivacité des réactions des Verts et du Parti communiste, partenaires turbulents de la « gauche plurIELLE ». Le premier ministre veut agir vite car la France sera vite en campagne électorale. Et pas question pour lui d'entamer ce parcours avec un déficit social.

EN VUE

■ L'ancien président russe Boris Eltsine, hospitalisé pendant l'hiver après une pneumonie, envisage une partie de chasse à l'oise.

■ « Près d'un Russe sur deux consomme régulièrement de l'eau non potable », a indiqué, mercredi 18 avril, Boris Iatskevitch, ministre des ressources naturelles.

■ « Rien ne permet encore d'affirmer que le vin puisse agir comme un médicament », ont conclu les scientifiques à l'issue d'un colloque organisé par la Faculté d'oenologie de Bordeaux.

■ Selon une étude de l'institut AC Nielsen, publiée mercredi 18 avril, 4 % des hommes d'affaires et des cadres dirigeants de Singapour (la plupart d'entre eux, qui ne s'accordent que six heures de sommeil par nuit, font un somme au bureau, piquent du nez en plein conseil d'administration et s'assoupissent au volant) s'endorment en faisant l'amour.

■ La princesse Masako, épouse du prince Naruhito, fils aîné de l'empereur Akihito, devrait accoucher en décembre d'un bébé-éprouvette, futur héritier du trône.

■ L'association des infirmières brésiliennes a obtenu l'interdiction d'une couverture de *Playboy* où le mannequin Ariane Latuf, nue, ne portait qu'une coiffe et un masque chirurgical.

■ Le Conseil danois des infirmiers exhorte les hôpitaux qui manquent de personnels à offrir des foulards islamiques afin d'attirer les sages-femmes de confession musulmanes.

■ « Laisse tomber cet âne de lecture. Ce type est un arrangeur d'aubergines autour de l'assiette » : un sabir de littérature persane et de références hollywoodiennes permet aux garçons et aux filles de se parler librement en Iran.

■ Selon l'organisation Save the Children, les filles de plus de 14 ans ne vont plus à l'école dans les régions rurales d'Albanie de peur d'être enlevées par des proxénètes en chemin.

■ La gendarmerie de Bayonne ne parvient pas à mettre la main sur le « braqueur des restaurants étoilés » qui, dimanche 22 avril, a détroussé les clients d'une auberge près de Bayonne – dont Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes –, en lançant sur le seuil « ça sent le bourgeois », avant de s'enfuir.

■ Un homme d'Esmeralda en Equateur attendait, dimanche 22 avril, sur un lit d'hôpital l'expulsion naturelle d'une brosse énergiquement avalée la veille en se frottant les dents.

Eric Nunes

Christian Colombani

www.nakednews.com

Des Canadiens lancent le concept du journal télévisé-strip-tease



révélant peu à peu son anatomie, jusqu'au nu intégral. Puis Diane Foster passe la parole à sa collègue Lily Kwan, une charmante Américaine, pour les nouvelles des Etats-Unis. Mme Kwan fera le point sur les tensions sino-américaines, également en tenue d'Eve.

Le journal télévisé quotidien Naked News (l'actualité nue), produit par une société canadienne basée à Toronto, est le fruit de l'imagination d'un directeur artistique et d'un webmaster, Fernando Pereira et Kirby Stasyna. Bien qu'aucun journaliste n'ait participé à la con-

ception du site, Nakednews.com revendique un double statut de site de divertissement, mais aussi d'information : « Cinq journalistes sont chargés de la rédaction des dépêches », affirme Kathy Pinckert, porte-parole de la société – une force éditoriale qui ne suffit pas à éviter certaines erreurs et inexactitudes...

A ce jour, l'audience de Naked News est principalement masculine mais cela pourrait bientôt changer : depuis le 12 avril, un présentateur a fait son apparition sur Naked News, dans l'espoir d'attirer les femmes internautes. Comme ses collègues féminines, Lucas Tyler, un beau brun de trente-trois ans, présente son bulletin d'information dans le plus simple appareil. Aucune expérience journalistique n'a été exigée lors de son recrutement, mais la sélection fut néanmoins rigoureuse : près de deux cent candidats s'étaient présentés. Grâce à M. Tyler, Naked News espère dépasser rapidement les 300 000 visites quotidiennes.

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : **LE MONDE**
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : _____
Prénom : _____
N°rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N°rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Etablissement : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : _____

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/minute)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champian N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champian N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tel. : 800-428-30-30

Immoral

par Luc Rosenzweig

LES BONNES règles sont celles que l'on a plaisir, de temps à autre, à transgresser. C'est donc en vertu de ce principe que nous critiquerons ici une émission de télé qui critique la télé, « Arrêt sur images », que nous nous interdisions jusque-là d'évoquer, parce qu'elle est conçue et présentée par Daniel Schneidermann, un camarade de chambrée journalistique. Mais on était tellement, cette fois-ci, au cœur du sujet télévisuel, que l'on ne peut résister à la tentation de mettre son grain de sel.

Il s'agissait, en ce premier dimanche après Pâques, de décorer les méthodes de fabrication de « Strip-tease », qui propose régulièrement, sur France 3, des documentaires de société décapants. Cette émission franco-belge présente des sujets sans commentaires, et fascine par l'apparente facilité avec laquelle la caméra des réalisateurs s'incruste dans les replis de la vie intime des

personnages présentés à l'image. Daniel Schneidermann avait invité trois « ex-victimes » des gens de « Strip-tease », un séneleur belge « piégé » lors d'un voyage en Corée du Nord, un ponte de la pub portraité en égoportrait, et une jeune femme dont on avait filmé le week-end habituel, consistant à boller sous la couette, à regarder la télé, manger des pizzas et téléphoner à ses amis. Les animateurs de « Strip-tease » avaient décliné l'invitation à venir s'expliquer, ce dont on ne saurait totalement les blâmer au vu du ton donné à l'émission par Schneidermann et son complice, Alain Rémond, chroniqueur à *Télérama*.

Pour faire court, ces derniers entendaient fustiger le procédé consistant à choisir, parmi des dizaines d'heures d'images tournées, celles qui, montées bout à bout, donnent treize minutes de documentaire apparemment

LUNDI 23 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.30 Paroles d'Europe. Le vieillissement en Europe. **Public Sénat**
 21.05 Auto-mobile, auto-satisfaction ? **Forum**
 23.05 La Mafia aux Etats-Unis. **Forum**
 23.05 Mots croisés. Le retour des conflits sociaux. Invités : Elisabeth Guigou ; Elie Cohen ; Jean-Louis Borloo ; François Fillon ; Robert Hue. **France 2**

MAGAZINES

- 19.00 Nulle part ailleurs. Avec Jean-François Balmer ; Air. **Canal +**
 20.55 C'est mon choix. Me trouvez-vous vraiment trop excentrique ? **France 3**
 21.00 La Route. Invités : Dick Rivers et Nicolas Ley. **Canal Jimmy**
 22.45 Y a pas photo ! Frères et sœurs. **TF 1**
 23.40 A notre santé ! Comment retrouver un sommeil d'enfant ?. **France 3**
 0.40 Strip-tease. **France 3**

DOCUMENTAIRES

- 17.00 Les Enquêtes du National Geographic. Le mystère des Néandertal. Les trésors volés du Cambodge. **TMC**
 19.00 Les Mondes inexplorés. Au fond de la Baltique. **Odyssée**
 19.00 Nature. Nucléaire, les poubelles débordent. **Arte**
 20.15 Reportage. Les Podiums de Bangkok. **Arte**

Le Monde **TELEVISION**

Seasons

- 20.10 Une vie de chien Ce documentaire de vingt-six minutes, signé Mitchko Netchak et Zoran Tasic, est un bijou sombre, qui parle de chiens et peu de la guerre, qui dit tout sur les atrocités de la guerre. Vladimir Vukovic, qui vient de Sarajevo, a recueilli près de Belgrade des centaines de chiens errants. Vingt-quatre heures de la vie d'un jeune homme ou comment sortir du néant. Un film deux fois primé.

- 20.30 L'Exécution à l'américaine. **Planète**

- 0.35 Jazz 6. Festival Jazz à Vienne 2000. Avec Nana Vasconcelos ; André Rio ; Geraldo Azevedo ; Elba Ramalho ; Moraes Moreira. **M 6**

TÉLÉFILMS

- 19.00 Le Mystère de la Montagne ensorcelée. Peter Rader. **Disney Channel**
 20.30 Thérèse Humbert. Marcel Bluwal [2/2]. **Festival**
 22.20 La Fabuleuse Histoire de la Fiat 500. **Planète**
 22.30 Enquête chez les requins. **Odyssée**
 0.40 L'Éducation sentimentale. Marcel Cravenne. [4/5] **Histoire**

COURTS MÉTRAGES

- 22.25 Court circuit 1. **Arte**
 23.40 Court circuit 2. Pas de printemps pour Elsie. Birgit Lehmann. **Niveau 9. Maren Ade. Arte**

SÉRIES

- 19.25 Hill Street Blues. La vie est bien difficile. **Monte-Carlo TMC**
 20.00 La Vie à cinq. Le marathon de danse. **Téva**
 20.55 Chère Marianne. Incident diplomatique. **TF 1**
 21.25 3^e planète après le Soleil. [1/2]. 36-24-36 Dick (v.o.). **Série Club**
 21.45 Les Soprano. Pris à la gorge. **Canal Jimmy**
 4.25 Two Fat Ladies. Des champs de patates (v.o.). **Canal Jimmy**

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Rugby à XIII. Championnat de France (quart de finale retour) : Union treiziste catalane - Grand Avignon. **Pathé Sport**

- 20.55 Football. Championnat d'Espagne : Saragosse - Real Madrid. **Canal + vert**

MUSIQUE

- 21.00 Les Maîtres chanteurs de Nuremberg. Opéra de Wagner. Par l'Orchestre et les Chœurs de la Deutsche Oper Berlin, dir. Rafael Frühbeck De Burgos. Avec Wolfgang Brendel, Gösta Winbergh. **Muzik**
 22.50 Beethoven. Sonate pour piano n° 4 dite Klavierhammer. Avec Daniel Barenboïm, piano. **Mezzo**

FILMS



PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 17.30 Sunset Beach.
 18.20 et 0.15 Exclusif.
 19.00 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
 20.55 Chère Marianne. Incident diplomatique.
 22.45 Y a pas photo ! Frères et sœurs.
 0.45 TF 1 nuit, Météo.
 1.00 Très chasse. Les oies du Saint-Laurent.

FRANCE 2

- 17.35 Viper.
 18.20 Un agent très secret. **O.**
 19.10 Qui est qui ?
 19.50 Un gars, une fille.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 A la poursuite d'« Octobre rouge ». **TCM**
 21.00 Jessie. **Ciné Cinémas 3**
 21.00 Les Géants. **Cinéstar 2**
 22.10 Gouttes d'eau sur pierres brûlantes. **Canal +**
 22.15 L'Eslave libre. **TCM**
 22.15 Masques. **TV 5**
 22.15 Zanzibar. **Ciné Cinémas 2**
 23.00 Les Grandes Familles. **Ciné Classics**
 0.45 La Rivière rouge. **Cinéfaz**
 1.00 Les Chiens de paille. **Cinéfaz**
 1.25 Le temps s'est arrêté. **Ciné Classics**
 2.10 La Nuit de San Lorenzo. **Cinéstar 1**
 2.20 La Femme publique. **Ciné Cinémas 2**
 2.55 Pat Garrett et Billy le Kid. **Cinéfaz**

FRANCE 3

- 17.35 MNK, A toi l'actu. **O.**
 17.50 C'est pas sorcier.
 18.15 Un livre, un jour.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Tout le sport.
 20.20 Tous égaux.

- 20.55 C'est mon choix. Me trouvez-vous vraiment trop excentrique ?

- 23.10 Météo, Soir 3.

- 23.40 A notre santé !

- 0.40 Strip-tease.

- 1.40 Aléas.

CANAL +

- 18.00 Downtown. **O.**
 18.30 Nulle part ailleurs. **O.**
 20.35 American Pie. **O.**
 22.10 Gouttes d'eau sur pierres brûlantes. **TV 5**
 22.10 La Nuit de San Lorenzo. **Masters**
 2.20 La Femme publique. **TCM**
 2.55 Pat Garrett et Billy le Kid. **Sam Peckinpah (EU, version courte, 1973, v.o., 120 min) O.**

PROGRAMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour.
 14.50 Palomino. **Téléfilm. Michael Miller.**
 16.40 Les Dossous de Palm Beach.
 17.35 Sunset Beach.
 18.25 et 1.35 Exclusif.
 19.00 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
 20.30 Répondez-nous. **Alain Juppé.**
 20.55 Didier. **Film. Alain Chabat.**

- 22.50 Le Temps d'un tourname. **TCM**
 22.55 Ciel mon mardi ! **1.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.**

FRANCE 2

- 13.50 Derrick. **O.**
 15.55 Tiercé.
 16.05 Rex. **O.**
 16.55 Un livre.
 17.00 Des chiffres et des lettres.
 17.30 Viper.

- 18.20 Un agent très secret. **O.**

- 19.10 Qui est qui ?

- 19.50 Un gars, une fille.

- 20.00 Journal, Météo.

- 20.50 Rencontres du troisième type. **TCM**

- 21.00 L'Eau à la bouche. **Jacques Doniol-Valcroze, Michel Galabru (France, 1959, 85 min) O.**

- 21.15 Les Grandes Familles. **Denis de La Patellière (France, 1958, 90 min) O.**

- 21.30 Les Géants. **Sam Miller (Grande-Bretagne, 1997, 90 min) O.**

- 15.55 La Femme publique. **Andrzej Zulawski (France, 1984, 115 min) O.**

- 15.55 La Ciel de Paris. **Michel Béna (France, 1991, 85 min) O.**

- 19.00 Les Oubliés. **Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1941, 105 min) O.**

- 20.30 A nous la liberté. **René Clair (France, 1931, 85 min) O.**

- 20.45 Quo vadis ? **Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1951, 165 min) O.**

- 20.45 Copland. **James Mangold (Etats-Unis, 1997, 105 min) O.**

- 21.55 Crime passionnel. **Libby Preminger (Etats-Unis, 1945, v.o., 100 min) O.**

- 23.30 Ne pas avaler. **Gary Oldman (Fr. - GB, 1997, 120 min) O.**

- 0.00 A l'est d'Eden. **Elia Kazan (Etats-Unis, 1955, 115 min) O.**

- 13.45 Scènes de crimes. **Film. Frédéric Schoendoerffer O.**

- 15.25 Les Nettoyeurs de la savane. **O.**

- 16.15 Canal + classique. **O.**

- 16.25 La Taule. **Film. Alain Robak O.**

- En clair jusqu'à 18.00

- 18.00 Downtown. **O.**

- 18.25 Football. Championnat d'Europe Espoirs 2002. Eliminatoire. Groupe 7. Autriche - France. A Linz.

- 20.35 Paris à tout prix. Dans les coulisses d'une élection. **O.**

- 23.05 La Momie. **Film. Stephen Sommers (v.o.) O.**

- 1.10 The Gambler. **Film. Károly Makk O.**

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics

- Accord parental souhaitable

- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans

- Public adulte

- Interdit aux moins de 16 ans

- Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Nature - Nucléaire.
 19.45 Météo, Arte info.
 20.15 Reportage. Les Podiums de Bangkok.
 20.45 Gadjo dilo. **Film. Tony Gatlif O.**
 22.25 Court circuit. **Duel Jean-Loup Hubert.**
 23.40 Pas de printemps pour Elsie. **Birgit Lehmann (v.o.).**
 23.55 Niveau 9. Maren Ade (v.o.).
 22.30 La Nuit de la veille de la Saint-Jean. **Film. Yuri Ilenko (v.o.).**
 0.15 Le Cuisinier, le Voleur, sa femme et son amant. **Film. Peter Greenaway (v.o.).**

M 6

- 17.55 Highlander O.
 18.55 Buffy contre les vampires O.
 19.50 1-minute.
 19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.05 Une nounou d'enfer O.
 20.40 Décrochages info.
 20.50 Demain ne meurt jamais. **Film. Roger Spottiswoode O.**
 23.00 Le Raid suicide du X-1. **Film. William A. Graham O.**
 0.35 Jazz 6. Pernambuco em Canto.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels. Invité : Jean-Luc Tingaud.
 22.12 Multipistes.
 22.30 Surpris par la nuit. Paysages entropiques.
 0.05 Du jour au lendemain. Alain Buisine (*Un vénitien dit le Canaletto et Casanova*).
 0.40 Chansons dans la nuit. 1.00 Les Nuits.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Concert. Par le Chœur de la Radio de Prague et l'Orchestre national de Lyon, dir. David Robertson, Orla Boylan, soprano, Ian Storey et Valentin Prolat, ténors. Œuvres de Bartok, Janacek.
 22.00 Jazz, suivez le thème. Sophisticated Lady.
 23.00 Le Conversatoire. 0.00 Tapage nocturne.
 24.20 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Schubert, Mendelssohn.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Henri Dutilleux, l'évolution d'un style. Œuvres de Debussy, Dutilleux, Ravel, Berlioz, Ysaye, Beethoven.
 22.40 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Schubert, Mendelssohn.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.45 et 18.35 Le Journal de la santé. 14.05 Les Dessous de la Terre. 14.35 L'Orient des cafés. 15.30 Les Yeux de la découverte. 16.05 Les Samouraïs au pays des Ch'tis. Valenciennes joue... et gagne Toyota. 16.35 Les Ecrans du savoir. 17.35 100 % question 2^e génération. 18.05 Le Monde des animaux. Désert doré, désert blanc. 18.55 Météo. 19.00 Archimède. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 Reportage. Voleurs de luxe. 20.45 La Vie en face. Cycle « La Bourse et la Vie ». Apparatchiks et business. 21.40 Théma. Les années pop. 21.41 Pop art et Co. 22.40 Quadrophénia. Film. Franc Roddam (v.o.). 0.40 Monty Python, Sacré Graal ! **■■■** Film. Terry Gilliam et Terry Jones (v.o.) O.

M 6

Sur les murs

par Pierre Georges

SUR LES MURS de la ville, en ce moment, il y a une fille. Nue ou presque. A quatre pattes dans un champ. Les seins façon louve de Rome. Broutant l'air à côté d'un mouton qu'on présume doué pour le cachemire. Et bêlant, la belle, pas la bête, qu'elle voudrait bien un pull. Ou quelle chose d'approximatif.

Admirable ! D'une rare élégance ! On ne saurait trop féliciter les géniaux concepteurs de cette géniale supercopie sur l'herbe. Ils ont fait de la belle une bête. Et de la femme un animal à quatre pattes. A sa place en somme pour ces amis du genre féminin. Peut-être l'imagination drôle, leur trouvaille (leur fantaisie ?). Ou bien très porteuse parce que très provocatrice, cette Pénélope à poil, tricotée main. Peut-être l'annonceur, une firme dont par simili-boy-cottage on se gardera bien de citer le nom, pour ne pas ajouter la pub à la pub, est-il définitivement ravi. Enfin une campagne qui fait parler, et faire parler c'est déjà vendre.

Toujours est-il que cette image donne à penser que le féminisme a encore du pain sur la planche publicitaire et que les Chiennes de garde ont du beau mollet bien gras de beauf publicitaire à mordre. Non pas que l'on soit particulièrement bégueule ou saisi par des transes censoriales, avec des envies de ciseaux et de morale puritaine. Mais tout de même, des décennies de bataille pour une meilleure représentation et place de la femme dans la société pour la célébrer ainsi dans une scène du genre La Guerre de la laine, chapeau !

Sur les murs de la ville en ce moment, il y a des filles. Plein de filles avec plein de seins par-

tout. Des filles en soutien-gorge parlant à leurs seins ou de leurs seins. Débordantes d'affection pour leurs seins débordants du nid. Il y a donc l'image et sinon le son, du moins le commentaire : ils sont jolis mes seins, mes seins font retomber mon mari en enfance ! Quelque chose d'approchant dans le genre message subliminal souligné à triple trait.

Une affaire de seins donc. Avec du monde à la ville, comme l'on disait autrefois au balcon. Tous les panneaux de la cité, car la campagne est aussi massive que délicate, sont ainsi semés de cette offensive double, mammaire et vertigineuse. Formidable, là encore. Ne plus pouvoir faire plus de trois cents mètres en voiture sans entrer en collision avec une histoire de seins airbag, voici qui agrémentent la conduite de notre Berliet privé. Mais au moins, retenons que, dans ce cas, l'objet vendu a quelque rapport avec la femme-objet. Et tirs l'échelle.

Sur les murs de la ville, et tout cela ce matin, un charmant monsieur, genre cadre costumé, mais pantalon sur les chevilles, accroupi sur une grille entourant un arbre urbain et, cul nu, occupé à déféquer. Ah, la nature ! Désolé pour l'annonceur, on ne sait ce qu'il avait à vendre, mais toutes nos félicitations !

Sur les murs de la ville, le retour de la Rousse, blême, nue, érotique et parfumée. elle fut partout, dans *Le Monde* et ailleurs. Et son retour nous rappelle que les publicitaires n'ont rien inventé. On sait un peintre du XIX^e, Henner, qui les a sans doute largement inspirés ! La Rousse, blême, nue, érotique, il en était le petit maître.

En Grande-Bretagne, les bûchers d'animaux atteints de fièvre aphteuse laissent échapper de fortes doses de dioxine

En six semaines de crise, 63 grammes de poison se sont répandus, contre 88 grammes pour toute l'année 1999

LONDRES
de notre correspondant

Et maintenant, alerte à la dioxine ! Un peu plus de deux mois après la détection du premier cas de fièvre aphteuse et la destruction de plus d'un million trois cent mille bêtes de son cheptel, le Royaume-Uni, qui n'en a pas fini avec l'épidémie, s'est réveillé dimanche avec une nouvelle angoisse : les dioxines. Dégagées en quantités mortelles par les immenses bûchers d'animaux dressés dans les campagnes affectées, ce poison cancérogène - mille fois plus dangereux pour l'homme, selon les spécialistes, que l'arsenic - se répand depuis deux mois dans l'atmosphère à un rythme inquiétant.

Selon une étude du Centre national de technologie environnementale publiée dimanche par *The Independent*, durant les six semaines de crise et d'incinérations massives à ciel ouvert s'achevant au 6 avril, 63 grammes de dioxines mortelles se sont échappées dans le ciel britannique. À titre de comparaison, pour toute l'année 1999, dernière mesure connue, les industries et les fermes du royaume n'avaient produit « que » 88

grammes de poison. Or, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un individu ne doit pas être exposé à plus de 30 milliardèmes de gramme de dioxine par an pour sa santé. « Avec de pareilles émissions, commentait dimanche Mike Childs, des Amis de la Terre, les éleveurs pourraient bien découvrir qu'après la fièvre aphteuse leur exploitation est si fortement contaminée qu'elle est devenue inutilisable pour plusieurs années. »

« PAS D'OPTION SANS RIQUE »
Le cauchemar continue et les autorités, lundi matin, n'avaient pas produit le commentaire rassurant que chacun attend. « La santé publique est en tête de nos priorités et nous ne ferons rien qui la menace », s'est contenté de dire Geoff Hoon, le ministre de la défense, dimanche soir. Mais, a-t-il averti, pour poursuivre la lutte contre une épidémie qui semble certes marquer le pas, mais qui est encore loin de son dénouement, avec une quinzaine de nouveaux cas détectés chaque jour, « il n'y a pas d'option sans risque ». Près de 180 000 bêtes abattues dans tout le pays, certaines

depuis une semaine, restent encore à incinérer ou à ensevelir.

Mais l'opposition à cette méthode monte. Dans le Cumbria, le comté le plus touché, les autorités médicales ont interdit le bûcher que le ministère de l'agriculture s'apprenait à allumer pour plusieurs milliers de bêtes et des protestataires dans le Devon ont obtenu qu'un bûcher prévu de 14 000 carcasses ne soit allumé dimanche soir qu'avec la moitié. Des mesures de l'air devaient être prises dans le secteur avant de poursuivre l'opération. Des voix de plus en plus nombreuses, y compris parmi les fermiers non industriels ou « bios », s'élèvent en outre pour obtenir l'arrêt des abattages contigus dits de précaution. Trois cents protestataires ont ainsi manifesté leur colère samedi à Londres.

Ces éleveurs, accompagnés de militants de la défense des animaux et de quelques célébrités locales du show-biz, réclament notamment que la campagne de vaccination limitée, adoptée il y a deux semaines « dans son principe » par le gouvernement, soit enfin mise en œuvre. Présumés favorables à la vaccination

d'au moins 180 000 bêtes non affectées par le virus mais proches de foyers d'infection dans le Cumbria et le Devon, Tony Blair et ses ministres renâclent à fournir l'ordre nécessaire à cause de l'opposition ferme du puissant syndicat national des fermiers, la National Farmers Union (NFU). Or, rappelaient samedi les manifestants de Londres, la NFU ne représente aujourd'hui qu'environ 40% des exploitants en activité. Reconnaissant que le syndicat compte pour beaucoup plus en terme de chiffre d'affaires, un porte-parole d'une association de fermiers « bios », la National Soil Association, a laissé entendre que si les commanditaires du syndicat, qui sont souvent de gros exploitants, sont si opposés à la vaccination – laquelle interdirait de facto toute exportation de viande britannique pour trois ans – « c'est peut-être surtout à cause des excellentes compensations financières qui leur sont offertes ».

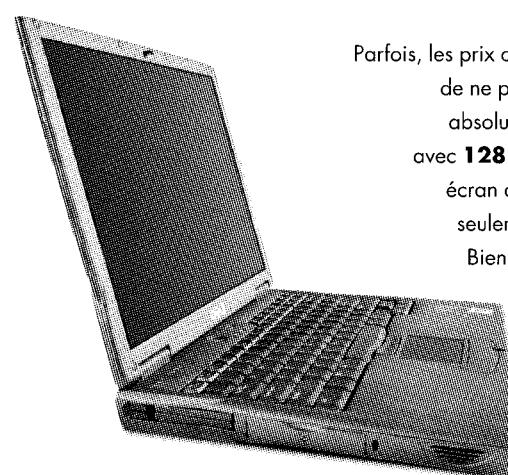
Patrice Claude

► www.lemonde.fr/epizootie

Dell | Portables

Difficile d'ignorer son prix.

9990 F TTC



Parfois, les prix chez Dell sont si attractifs qu'il est impossible de ne pas réagir. Saisissez sans attendre cette offre absolument exceptionnelle : un Dell Inspiron 3800 avec 128 Mo de mémoire SDRAM, lecteur DVD 8x, écran à matrice active, modem intégré... pour seulement 9990 F TTC. Difficile de trouver mieux ! Bien sûr, cette opportunité est limitée : vous avez jusqu'au 30 avril 2001 pour en profiter !

9990 F TTC

8352,84 FHT

1273,38 €HT

Réf. E-Value 170-i0424

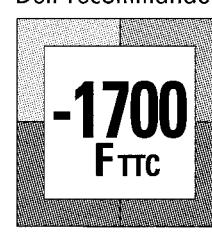
DELL™ INSPIRON 3800

- AGPSet Intel® 440BX pour mobile
- Processeur Intel® Celeron™ 600 MHz
- 128 Ko de mémoire cache "full speed"
- 128 Mo de mémoire SDRAM extensible à 512 Mo
- Disque dur 10 Gb
- Ecran couleur à matrice active 12,1" SVGA (résolution 800x600)
- Contrôleur vidéo ATI Rage Mobility M1 AGP 2x avec 8 Mo de mémoire SGRAM
- Lecteur DVD ROM 8x interchangeable avec le lecteur de disquettes
- Contrôleur audio ESS Maestro 3i Son 3D Compatible SoundBlaster® Pro
- Enceintes stéréo intégrées
- Modem 56K V90 intégré
- Batterie Lithium Ion
- MS® Windows Millennium Edition
- MS® Works Suite 2000
- 1 an de garantie aller et retour atelier

Dell recommande Windows® 2000 Professionnel pour les entreprises.



celeron™
PROCESSOR



-1700
F TTC

Offre spéciale Internet	
Jusqu'à 1 700 F TTC de réduction sur les gammes Dimension et Inspiron équipées des processeurs Intel® Pentium® III et Intel® Pentium® 4 ! Offre valable uniquement sur Internet jusqu'au 03 mai 2001, connectez-vous vite sur le www.dell.fr	

DELL™

Téléphonez du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

0 825 387 345

0,98 F TTC/mn

Fax : 0 825 004 701

Configurez et achetez votre ordinateur sur le site

www.dell.fr

24h sur 24h, 7J sur 7

Mouvement de grève très suivi dans les transports en commun régionaux

LE MOT D'ORDRE de grève pour la retraite à 55 ans dans les transports urbains des métropoles régionales était largement suivi, lundi matin 23 avril. Le troisième mouvement sur ce thème en moins d'un mois (*Le Monde* du 13 avril) a été lancé par la CGT et FO, mais aussi, cette fois, par la CFDT dans une cinquantaine de villes, hors Paris. A Marseille, le trafic était quasiment paralysé : 95 % des chauffeurs ont débrayé et seulement une dizaine de véhicules étaient sortis des dépôts. A Lyon et à Saint-Etienne, les réseaux des transports en commun étaient paralysés, à l'exception de la ligne de métro automatique lyonnaise, alors qu'à Grenoble un tramway sur deux circulait. A Strasbourg, aucun bus ni tramway ne roulaient. A Toulouse, les perturbations étaient fortes mais les dépôts de bus n'étaient pas bloqués. A Montpellier, le trafic des bus et tramways était inexistant dans le centre-ville, mais les cars desservaient la périphérie.

Le Monde ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES REPÈRES

MARDI 24 AVRIL 2001

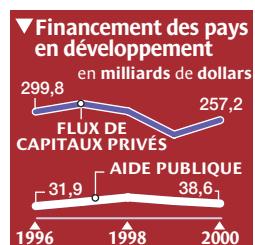
EUROPE

Directeur général de l'Office européen



de lutte
antifraude,
Franz-Hermann
Brüner traque
la corruption
à l'intérieur
de l'Union
(page IV)

FOCUS



Les investisseurs étrangers ciblent leurs projets sur une dizaine de pays émergents seulement, selon le rapport sur le financement du développement de la Banque mondiale (page VI)

EMPLOI

● Les jeunes non qualifiés sont les premiers exclus du marché du travail. Le gouvernement s'apprête à prendre des mesures en leur faveur (page VIII)

● Une thèse de doctorat décrypte sur « la déficience du management face au handicap » (page X)

● INGÉNIEURS

Les jeunes diplômés restent les vedettes du marché du travail. Mais les nuages de la conjoncture pourraient refroidir le climat d'euphorie (pages XXIX à XXXII)

OFFRES D'EMPLOI

- Conseil pp. XI et XII
- Banques, assurances pp. XIII à XV
- Gestion et administration pp. XVI à XIX
- Carrières internationales pp. XX à XXII
- Marketing p. XXIII
- Collectivités territoriales pp. XXV à XXVII
- Et en deuxième cahier :
- Spécial ingénieurs pp. XXXIII à LVI

Fusions-
acquisitions,
organigrammes
aplatis... les centres
de décision
s'éloignent
ou se dispersent

Mais au fait... c'est qui mon patron ?

VOUS ÊTES

VIRÉ !

Désolé

MAIS

Dévinette. Combien y a-t-il de chief executives chez Cap Gemini Ernst & Young, le cabinet de conseil international ? Ni un, ni deux, ni trois, mais neuf ! Le chiffre appuie une enquête publiée dans le *Herald Tribune* du 12 avril 2001 qui s'inquiète de la prolifération du nombre de dirigeants. Un patron par division, un patron par pays, un patron par ligne de produits, mais finalement... qui dirige ?

Le quotidien américain n'est pas le seul à se préoccuper de la dissolution du pouvoir managérial. Les 2 000 salariés d'AOM et d'Air Liberté qui ont défilé mercredi 18 avril sous les fenêtres du Medef, à Paris, ne savent pas véritablement qui, de Marine Wendel, holding familial d'Ernest-Antoine Seillière (le patron des patrons) ou de SAir Group, est responsable de la déconfiture de leurs compagnies aériennes. « Marc Rochet, le PDG, ne donne aucune explication, se plaint une hôtesse. En fait les décisions ont été prises par les Suisses, et Seillière les cautionne. Mais on ne le voit jamais. Enfin, je ne sais plus trop qui décide... ».

Paradoxalement, ce débat intervient au moment où les PDG multiplient leurs prestations médiatiques, acceptant même les invitations dans des émissions grand public. Véritables acteurs de la vie économique, en sont-ils pour autant les producteurs ? Plus vraiment. La figure légendaire du patron paternaliste du XIX^e siècle est bien loin. Propriétaire et entrepreneur ne faisaient alors qu'un. « Aujourd'hui un manager n'est plus un vrai dirigeant », estime Bernard Brunhes, fondateur du cabinet de conseil BBC. Il se retrouve plutôt au cœur d'un réseau de contraintes très complexes – analystes financiers, consommateurs, société civile, élus locaux etc. – qu'il faut gérer ». Concentration, internationalisation, externalisation, organigrammes aplatis à la place des traditionnelles pyramides hiérarchiques, ont accéléré la désincarnation de l'autorité patronale. Un chiffre parmi d'autres : 2 700 opérations de fusions-acquisitions, impliquant une entreprise européenne, avaient eu lieu en 1987. Plus de 7 000, onze ans plus tard.

Il est clair que les contours de l'entreprise deviennent de plus en plus flous. « Au fur et à mesure que le périmètre géographique

s'étend, le pouvoir s'éloigne. Savoir que son patron est à l'étage supérieur ou que son bureau se trouve à 5 000 kilomètres n'a pas le même impact psychologique », constate Maurice Thévenet, professeur au Cnam et à l'Essec, relayant la plainte exprimée par une salariée de LU : « Il y a dix ou quinze ans, le directeur de l'usine aurait annoncé lui-même la fermeture. J'ai entendu que Franck Riboud, le PDG de Danone est aux Etats-Unis. C'est déplacé. Il n'a jamais mis les pieds ici, à Ris-Orangis... ».

Cette distance est tout aussi fondée si l'on pense aux détenteurs réels du capital des multinationales : fonds de pension incarnés par la veuve écossaise ou américaine, investisseurs institutionnels ou encore petits porteurs qui ont bénéficié du développement de l'actionnariat salarié.

Face à ces transformations, les organisations syndicales peinent et sont à la recherche de nouvelles pistes. Elles sont unanimes pour appeler à une internationalisation des mouvements, ou pour réclamer un renforcement du rôle de leurs représentants élus. « Pour que nous ayons davantage de poids, avance Jacky Dintinger, secrétaire général de

la CFTC, nous devons être présents plus en amont dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance, là où se prennent officiellement les décisions ». En revanche, elles restent divisées sur un certain nombre d'options à l'instar de l'actionnariat salarié dénoncé par Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière comme « un ferment de division », ou encore de l'appel au boycott soutenu par la CGT et SUD.

Des pistes qui restent à concrétiser. Mais seront-elles adaptées pour résister aux nouvelles formes du pouvoir économique ? Jean-Marc Salmon, sociologue, et auteur d'*Un monde à grande vitesse. Globalisation, mode d'emploi* (Seuil, 2001), s'engage davantage, et préconise « un droit d'ingérence dans la sphère de l'économie » sur le modèle du droit d'ingérence humanitaire imaginé par les docteurs français de Médecins sans frontières.

Marie-Béatrice Baudet
et Alain Beuve-Méry
Illustration : Hippolyte

* « Le Monde Economie » ne paraîtra pas le mardi 1^{er} mai, Fête du travail. Prochain numéro le lundi 7 mai daté 8.

Conservatoire National des Arts et Métiers

INSTITUT DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES SOCIALES ET TECHNIQUES DE L'ORGANISATION

Vous souhaitez développer votre expertise sur les marchés porteurs de l'organisation et du consulting

L'ESTO - Cnam vous propose le Diplôme d'Études Supérieures des Techniques de l'Organisation

(DESTO)

Homologué niveau I (3^e cycle)
de l'Enseignement Supérieur

iESTO

Cnam - iESTO
292, rue St-Martin
75141 PARIS Cedex 03
01 40 27 25 08
e-mail : iesto@cnam.fr

- Formule continue : 1 an à temps plein dont 4 à 6 mois de mission en entreprise
- Formule discontinue adaptée à votre projet personnel et professionnel
- Niveau d'accès : Bac + 4
ou Bac + 2 avec expérience professionnelle significative

- Possibilités de financement

RÉUNIONS D'INFORMATION
(débouchés, programmes, conditions d'admission, financement)
les jeudis 3 - 17 et 31 mai, 14 juin 2001 de 18 à 20 heures
Rez-de-chaussée 55, rue de Turbigo - 75003 PARIS
Métro Arts et Métiers

LÉGISLATION

Questions-réponses

1 Quelle est la procédure de licenciement économique en France ?

Si leur reclassement interne est impossible, une convention de conversion doit être proposée aux salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté. Si le licenciement concerne 10 salariés et plus dans une entreprise d'au moins 50 salariés, l'employeur doit mettre en œuvre un plan social, dont l'objectif sera d'éviter les licenciements ou de les limiter. La loi de modernisation sociale en cours de discussion au Parlement prévoit des nouvelles mesures destinées à prévenir les licenciements. A défaut de plan social, la procédure de licenciement ainsi que la rupture du contrat de travail sont sans effet.

Le plan social peut contenir des reclassements, des aides à la création d'activités, une réduction du temps de travail, etc. Les représentants du personnel doivent être informés et consultés tant sur le projet de licenciement que sur le contenu du plan, qui doit être communiqué à l'administration. La direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEF) dont dépend l'entreprise est chargée de suivre, dès l'énoncé du projet de licenciement, le déroulement de la procédure. Elle dispose d'un pouvoir de contrôle de la conformité des plans sociaux qui peut contraindre l'employeur à recommencer la procédure.

2 Les pays européens ont-ils des législations proches ?

Les quinze ont adopté des règles très diverses, mais ayant cependant des points communs. Ainsi, dans chaque pays, le droit du licenciement ne s'applique pas durant la période d'essai, de même que les règles protectrices ne sont pleinement appliquées que si le salarié remplit une condition d'ancienneté dans l'entreprise (six mois en Allemagne, neuf mois au Danemark, deux ans en France ou au Royaume-Uni, par exemple).

En outre, tous les pays de l'Union exigent que les employeurs motivent la rupture du contrat de travail. Le licenciement économique doit reposer sur « une juste cause », ou sur une « cause légitime », un « motif valable », un « motif réel et sérieux », un « motif particulièrement sérieux » ou être « socialement justifié », selon les diverses terminologies employées, qui conduisent à un important contentieux d'interprétation dans chaque pays.

Le non-respect de ces exigences peut être sanctionné, soit par des dommages et intérêts, soit

par l'annulation de la procédure. La Belgique, la Finlande, la France, le Luxembourg, le Portugal et la Suède prévoient ainsi une indemnisation, tandis que les droits allemand, britannique et irlandais préconisent la réintégration du salarié dans l'entreprise.

En revanche, les règles de procédure sont plus variées d'un pays à l'autre. Certains pays imposent une forme précise (un écrit avec des mentions obligatoires et/ou un entretien préalable avec le salarié), tandis que d'autres se contentent d'un renvoi prononcé oralement. Seul le droit néerlandais exige une autorisation administrative préalable.

Un projet de directive porte sur l'information et la consultation des travailleurs sur la vie de l'entreprise.

3 Quelle est la définition d'un délit d'entrave ?

Le délit d'entrave, pour lequel le premier ministre Lionel Jospin a souhaité voir poursuivie la direction française de Marks & Spencer, qui n'a pas informé les représentants du personnel de la fermeture de dix-huit magasins et de la suppression de mille sept cents emplois, est possible d'un an d'emprisonnement et/ou de 25 000 francs d'amende.

Ce délit sanctionne en effet « toute entrave, soit à la constitution d'un comité d'entreprise, d'un comité d'établissement ou d'un comité central d'entreprise, soit à la libre désignation de leurs membres, soit à leur fonctionnement régulier ». Relève de ce dernier point, le non-respect des obligations de consultation et d'information préalables du comité d'entreprise en cas de mesures de licenciement collectif et, plus encore, de fermeture de site. Toujours, la reconnaissance d'un délit d'entrave n'entraîne pas la nullité de la décision contestée.

4 En France, comment évolue le nombre des licenciements ?

Le nombre de licenciements économiques n'a cessé de diminuer au cours des dernières années. En 2000, ils atteignaient 249 834, contre 291 422 en 1999 selon les chiffres de l'Agence nationale pour l'emploi. En revanche, les licenciements « pour autre raison », c'est-à-dire des licenciements individuels, des renvois pour faute ou avec consentement mutuel, n'ont cessé d'augmenter, se situant à 423 232 l'an dernier contre 415 941 un an auparavant. Globalement, les suppressions d'emplois ont baissé de 19 % depuis 1996. Dans le même temps, plus de 1,5 million d'emplois ont été créés.

Les nouvelles formes d'organisation conduisent à une dépersonnalisation du pouvoir

C'est une phrase que l'on entend souvent : « Oh, de toute façon, on ne sait même plus qui décide... » Qu'ils défilent pour lutter contre la fermeture de leur usine ou qu'ils travaillent dans le département d'un grand groupe, les salariés se sentiront-ils orphelins de patron ?

Envolée la figure légendaire du dirigeant du XIX^e siècle, propriétaire de son entreprise et paternelle envers « ses » employés. Un Edouard Michelin, par exemple, dont les ouvriers, quand ils embauchaient tôt le matin, pouvaient voir la fenêtre du bureau allumée. Incarnation vivante du pouvoir qui s'étendait sur la manufacture. Aujourd'hui, si l'on met de côté le cas des PME – et encore pas toutes – et de leurs fondateurs, le décor a profondément changé.

Les sociologues, à l'instar de Jean-Pierre Le Goff, parlent volontiers de « dépersonnalisation » du pouvoir. D'autres prononcent plus volontiers le mot de « dilution ».

« Je ne pense plus que l'on puisse dire aujourd'hui d'un manager qu'il est le patron de telle ou telle entreprise, estime Bernard Brunhes, président du conseil de surveillance de Bernard Brunhes Consultants. Il se retrouve plutôt au nœud d'un réseau de contraintes très complexes – analystes financiers, consommateurs, société civile, élus locaux etc. – qu'il lui faut gérer. »

Les raisons objectives de cette évolution sont légion. La frénésie des fusions-acquisitions, pour commencer : 2 700 opérations impliquant une entreprise euro-

péenne en 1987, plus de 7 000 en 1998. L'internationalisation des firmes, ensuite, qui fait s'éloigner les « leaders mondiaux » de leurs troupes. Mais c'est surtout l'évolution des organisations et de la culture managériale qu'il convient de mettre en avant.

La structure en pyramide n'est plus de mise, par exemple. « Nous vivons aujourd'hui l'ère de l'organigramme pizza », reprend Bernard Brunhes. Il est plat et de toutes les couleurs, car les directions se côtoient, chacune avec des responsabilités différentes... » Dans son édition du mardi 12 avril 2001, le Herald Tribune s'interrogeait ainsi sur le nombre élevé de « chefs ». « N'y en aurait-il pas trop ? », questionnait l'auteur de l'article, Jonathan D. Glater : « Auparavant, être le boss signifiait quelque chose. Vous étiez celui qui était responsable. Mais maintenant... Prenez Cap Gemini Ernst & Young, par

exemple. La société de conseil n'a pas un dirigeant unique, ou deux, ou trois... mais neuf ! » Et ce n'est pas l'entreprise la plus inflationniste ! Chez General Electric, on dénombre 51 « chief executives » mais, il est vrai, seulement quatre chez Boeing. Un patron par division, un patron par pays, et beaucoup de petits dauphins, note Jonathan D. Glater, « car cela impressionne le client, qui a alors le sentiment de négocier avec quelqu'un de poids dans l'entreprise ».

« La dépersonnalisation du pouvoir s'appuie aussi sur les logiques de compétences professionnelles qui se développent dans le monde du travail, remarque de son côté Bruno Jarrosson, directeur associé de Neurofinance, cabinet de conseil en stratégie et auteur en 2000 de *Cent ans de management* (Editions Dunod). De plus en plus de salariés s'autoproclament décideurs du seul fait de leur qualification. Exercer le pouvoir, c'est beaucoup plus compliqué ! »

DES CONTOURS FLOUS

Beaucoup d'autres éléments ajoutent à la confusion des genres. Le développement de l'externalisation, de l'outsourcing pour reprendre le terme anglo-saxon, pèse également dans la balance. Ingénieur au sein du bureau d'études d'un grand groupe automobile, Michel confie avoir été « totalement déboussolé quand l'ensemble de [son] service a rejoint une société d'ingénierie. La direction nous a expliqué que notre travail s'en trouverait diversifié. » Ce ne fut pas vraiment le cas. Le constructeur automobile se trouvant être le client le

plus important du cabinet, « c'est de là-bas que les ordres venaient. Là-bas que les décisions étaient prises. Rien n'a changé, sauf les coûts. Nos prestations étaient beaucoup moins chères ! »

Il est clair que les contours des entreprises deviennent beaucoup plus flous. C'est vrai de la condition des salariés. Autour d'un noyau dur se développent à la périphérie des galaxies d'intérimaires, de travailleurs indépendants, d'employés chez des sous-traitants captifs, etc. C'est aussi le cas pour le capital. La croissance de l'actionnariat salarié et l'attribution de stock-options aux cadres supérieurs « provoquent en effet un élargissement de la sphère du pouvoir », remarque Jean-Pierre Le Goff. Les plans sociaux sont bien accueillis par les marchés financiers. Mais qui trouve-t-on derrière cette abstraction ? Des capitalistes avides de rentabilité ou des petits porteurs qui sont eux-mêmes des employés ? »

Cette dépersonnalisation est d'autant plus difficile à admettre du côté des salariés que les techniques de management se sont toujours appuyées sur l'idée d'identification à l'entreprise. On est « Lu », « Kronenbourg », etc. « Vous imaginez, du coup, la détresse encore plus forte des hôtesses ou des pilotes d'AOM, par exemple, témoigne Bernard Brunhes. Ils portent des uniformes où sur la poitrine est épingle l'insigne de leur compagnie. Et d'un coup, d'un seul, cette fierté devrait être balayée, sans explication ? » Qui s'est avancé pour leur en fournir, d'ailleurs ?

Marie-Béatrice Baudet

Y a-t-il un patron en classe business ?

Qui est le patron des 7 400 salariés des compagnies aériennes AOM et Air Liberté et de leurs filiales, menacées de faillite ? « On ne sait plus trop », reconnaît avec lassitude une hôtesse de l'air, lors de la manifestation des personnels organisée mercredi 18 avril à Paris. A priori, Ernest-Antoine Seillière, actionnaire majoritaire avec 50,5 % du capital, via sa société Marine-Wendel, et SAir Group, holding de la compagnie suisse Swissair, avec 49,5 %, « ce sont nos deux patrons », explique-t-elle. Mais Seillière s'en lave les mains ». C'est pour lui « demander ce qu'il compte faire de nous », que le cortège se dirige vers le Medef, dont il est le président. Mais était-ce la bonne destination ? « Marc Rochet, le PDG, ne donne aucune explication, se plaint-elle. En fait, les décisions ont été prises par les Suisses et Seillière les cautionne. Mais on ne le voit jamais. Enfin, je ne sais plus trop qui décide... »

Dans le cortège, chacun a sa version, et ses doutes. Alain, instructeur chez AOM, rappelle qu'« en théorie, nos patrons, ce sont Seillière et SAir Group. Mais on s'interroge... Ils sont actionnaires mais ne remettent pas de sous dans les sociétés ». Tous deux doivent annoncer le

25 avril s'ils comptent garder leur part du capital. « Et ils ne prennent pas les décisions », estime une salariée d'Air Liberté. « Si c'est eux ! », rectifie sa collègue. Une autre hôtesse pense qu'en réalité, « le seul patron, c'est Rochet. Mais pour ce qu'il fait... à part la décision en mars de ne pas reconduire 40 contrats à durée déterminée. En fait, il n'y a pas de patron ».

ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

Si aujourd'hui les salariés veulent s'en prendre à Ernest-Antoine Seillière, pendant longtemps, leur cible a plutôt été SAir Group, « le gestionnaire », indique Paul Fourier, délégué syndical CGT d'Air Liberté. Pour nous, la politique était celle de Swissair. D'ailleurs, il y a eu beaucoup de Suisses parmi les directeurs généraux. Mais depuis deux ou trois mois, on se dit qu'il faut être cohérent. Celui qui détient 50,5 % n'est pas pour rien », même s'il prétend le contraire. Gilles Simon, délégué syndical CGT d'AOM, fait quant à lui une distinction entre le « responsable » de la compagnie, Ernest-Antoine Seillière, parce qu'il est actionnaire majoritaire, et le « coupable, SAir Group, qui la dirige et l'a rendue déficitaire. SAir Group nous a obligés, alors que

nous avions des DC10, à louer à sa filiale des A340 qui coûtent un million de dollars par mois ». Pour autant, aujourd'hui, c'est à « Seillière que l'on va demander des comptes. En tant que responsable, c'est à lui d'éponger le déficit. Il n'est pas nécessaire d'être coupable pour assumer ses responsabilités ». Mais pour Laurent Vaudon, délégué syndical du Syndicat national des personnels navigants commerciaux d'AOM, le coupable et le responsable, ce sont les mêmes, « Seillière et SAir Group, envers lesquels les salariés ont un sentiment de haine ».

Et si derrière cette confusion, le vrai patron qui tire toutes les ficelles, c'était le « gouvernement », comme le pense Alain, l'instructeur d'AOM ? « Il va sans doute laisser Seillière aller au clash avec les salariés pour venir ensuite nous sauver, en nous intégrant à Air France ou en nous filialisant. » Preuve, selon lui, que sa version est plausible : « Nous avons fermé notre ligne vers Bordeaux, mais nous l'assurons pour le compte d'Air France, ainsi que vers Lyon et Séville. Et cet été, Air France affrera deux gros porteurs d'AOM vers les Antilles... »

Francine Aizicovici

La tentation des techniques de licenciement « immatérielles »

C'est par e-mail, à 7 h 55, jeudi 29 mars, que les responsables des succursales françaises de Marks & Spencer ont appris la cessation d'activité de leur groupe en Europe, d'ici au 31 décembre. Charge à eux de répercuter l'information aux employés. Dans la petite entreprise familiale des transports Grimaud, reprise suite à ses difficultés financières par un transporteur belge, les 482 salariés de l'unité de Bressuire (Deux-Sèvres) se sont vu signifier leur licenciement via une note de service. « C'est une première », assure M^e Philippe Brun, leur avocat, dont le cabinet est spécialisé dans la défense des droits des salariés. Le personnel a subi le choc de plein fouet. Au magasin du boulevard Haussmann, plusieurs vendeurs ont fait des syncopes sur place.

Ces méthodes ne sont pas tout à fait nouvelles. En réalité, elles ne font que prolonger et amplifier, en les perfectionnant, des pratiques de dégraissage très rudes, réapparues au début des années 1990, juste avant la reprise économique. On se souvient, en 1993, des licenciements-minute à l'usine SKF de Saint-Cyr-sur-Loire, où un taxi attendait chaque employé congé-

Fax, entretiens express ou lettres types..., certaines entreprises ne prennent pas de gants avec le personnel qu'elles remercient

pour toute information complémentaire ».

Les entreprises françaises seraient-elles, en fait, sous l'emprise croissante d'une dérive anglo-saxonne dans la manière de licencier ? Dans la préface française de son livre *Dégraissez-moi ça !* (La Découverte, avril 2000), Michael Moore explique qu'il a cru que « c'était une blague » lorsqu'il a appris vers la fin de 1999 que Michelin avait décidé de licencier 7 500 salariés juste après avoir annoncé des profits records ». Le réalisateur du film *The Big One*, parti en croisade contre les patrons américains « licencieurs », consacre un chapitre entier à un « petit manuel du savoir-licencier » en dix-sept points qu'il a tirés de documents internes extraits d'entreprises en restructuration.

De fait, les formules énoncées par Michael Moore ont un caractère universel. Règle numéro 1 : « L'entretien de licenciement ne devrait pas durer plus de cinq à dix minutes » ; numéro 2 : « Il vaut mieux qu'il ait lieu dans un espace neutre, facilement accessible au service de sécurité » ; numéro 3 : « Evitez toute discussion sur la justice ou l'injustice de la mesure de licenciement » ; numéro 5 : « Prévoyez des

Kleenex » ; numéro 17 : « Faites connaître au salarié licencié les numéros de téléphone des services qui pourraient lui être utiles : agences de travail temporaire, (...) ». Appliquant la règle numéro 3, des firmes américaines à l'instar d'Amazon.com ont d'ailleurs proposé à des salariés qu'elles étaient sur le point de licencier d'étendre leurs indemnités de deux à dix semaines, à condition qu'ils abandonnent tout droit de poursuite en justice.

En France, il est aussi possible de « s'arranger ». Il existe des moyens de contourner la loi, notamment celle sur les licenciements économiques. Pour qu'une entreprise qui emploie plus de 50 salariés évite un plan social rendu obligatoire dès lors qu'elle se décide à se séparer de plus de dix personnes sur une période de trente jours, il lui suffit de négocier des petits paquets de huit, étaillés dans le temps. La technique a été utilisée au point d'alerter les inspecteurs du travail, qui la repèrent assez vite.

A la fois immatérielles et dépersonalisées, ces méthodes pourraient-elles annoncer une ère de licenciements « virtuels » ? Ni le droit du licenciement français ni la

jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation ne vont dans ce sens. Le premier, selon l'avocat Gilles Bélier, est à la fois « de plus en plus écrit » et tend vers « une individualisation de la situation de chaque personne licenciée ». Ainsi, la démission d'un salarié ne peut jamais se présumer ; toute modification du contrat de travail doit être notifiée par écrit à l'intéressé. Quant aux licenciements, l'employeur doit les motiver en expliquant les difficultés économiques de l'entreprise ainsi que ses répercussions pour le salarié concerné.

« Si les entreprises françaises se font moins épingle que celles d'origine anglo-saxonne implantées dans l'Hexagone dans la mise en œuvre de leurs plans sociaux, c'est qu'elles font plus attention à notre législation », estime Claude Jacquin, un des responsables du cabinet d'expertise comptable « A prime », spécialisé dans les suivis des plans sociaux auprès des comités d'entreprise. Cela n'empêche pas les directions des ressources humaines de s'organiser. Il est fréquent, désormais, que les lettres personnalisées, confiées à des cabinets juridiques, soient stéréotypées.

Alain Beuve-Méry

● **Le Salarié, l'Entreprise, le Juge et l'Emploi**
sous la direction de J.-Y. Kerbouc'h et C. Willmann, avec R. Beaujolin-Bellet et D. Méda (Cahier Travail et emploi, La Documentation française, 2001, 215 p., 150,87 F, 23 €).

● **Cellatex**
Quand Facide a coulé de Christian Larose, Sophie Béroud, René Mouriaux, Maurad Rabhi (Editions Syllepse, 2001, 173 p., 70 F, 10,67 €).

● **Dégraissez-moi ça !**
Petite balade dans le cauchemar américain de Michael Moore (Editions La Découverte, 2000, 211 p., 98 F, 14,94 €).

● **Histoire du droit du travail**
de Norbert Olszak (PUF, 1999, 127 p., 42 F, 6,4 €).

● **Fusions-acquisitions.**
Le tourant de l'an 2000 Revue française de gestion. Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (numéro spécial 131, 2000, 146 p., 150 F, 22,86 €).

● **Management et organisation des entreprises**
(Cahiers français de la Documentation française, n° 287, 1998, 112 p., 57 F, 8,68 €).

Maurice Thévenet, professeur au CNAM et à l'Essec

« Les dirigeants disposent de davantage de marges de manœuvre qu'ils ne le laissent entendre »

Comment le pouvoir s'exerce-t-il aujourd'hui dans l'entreprise ?

— La sphère du pouvoir devient de plus en plus complexe. Comment se définit le pouvoir aux yeux d'un salarié ? En parvenant à identifier concrètement la personne susceptible d'agir et d'intervenir sur sa situation. Pas si simple... J'ai en tête, par exemple, le cas de ce cadre d'une banque d'affaires anglaise, en poste au bureau de Francfort. Il souhaitait suivre une formation. Tout naturellement, il s'est adressé à son supérieur hiérarchique direct, qui a questionné le responsable du personnel local, qui lui-même s'est retourné vers le directeur des ressources humaines de sa ligne de produits (basé à Londres), qui en a parlé au responsable de la formation du groupe ! Quatre personnes concernées par une micro-décision ! Et ce constat est tout aussi vrai pour un ouvrier dans une usine. De qui doit-il prendre les ordres ? Du responsable du système logistique ? Du spécialiste en qualité totale qui le surveille ? Du chef d'atelier ? La mode des groupes de projet « transversaux » témoigne de ce même imbroglio. De qui dépend qui ?

— Les cabinets de conseil ont beau faire de magnifiques interventions pour expliquer, transparents à l'appui, qu'il existe des directions hiérarchiques, des directions fonctionnelles, des directions de support, et que tout ce joli monde fonctionne à l'unisson, j'avoue rester sceptique.

— **Quelles sont les raisons à cette dilution du pouvoir ?**

— Les causes sont multiples. La première tient à l'internationalisation des entreprises. Plus le périmètre géographique est étendu, plus le pouvoir est éloigné. Savoir que son patron est à l'étage supérieur ou que son bureau se trouve à 5 000 kilomètres n'a pas le même impact psychologique. Et la question de la proximité est moins anodine qu'il n'y paraît.

— Un autre élément explique ce sentiment de désincarnation : le pouvoir tourne très vite et partout : combien de temps dure un dirigeant ? Deux ans ? Trois ans ? Nous sommes dans une culture où les patrons sont souvent appellés pour faire des coups, puis repartent surfer sur une autre vague. Le phénomène, sensible dans le secteur privé, l'est également, et depuis longtemps, dans la sphère publique. Cette mentalité du spectaculaire et du visible est malheureusement très présente chez les jeunes cadres.

Vous n'évoquez pas les marchés financiers et leurs exigences de rentabilité qui dicterait leur loi aux dirigeants ?

— J'ai du mal à croire à cette dictature des fonds de pension et de leurs cotisants. Qui met-on en scène ? Une veuve écossaise ou américaine qui aurait un pouvoir de nuisance incroyable car susceptible de demander la fermeture de telle ou telle usine pour arrondir ses fins de mois ? Restons sérieux.

— En réalité, je crois que les actionnaires sont des boucs émissaires pratiques. Dans les années 1970, les dirigeants expliquaient avoir les mains liées par les organisations syndicales. Dix ans plus tard, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, c'est l'Etat, redevenu puissant, qu'ils montrent du doigt. En 1990, qui devient incontrônable ? Le client et ses exigences. Combien de livres de management nous l'ont expliqué...

— Aujourd'hui, ce sont les actionnaires qui sont désignés. Tous ces alibis sont bien pratiques. Les patrons disposent de marges de manœuvre plus importantes qu'ils ne le laissent entendre. Prenez Jack Welsh, le président de General Electric, l'une des rares entreprises américaines cotées au Dow Jones depuis une centaine d'années. Il a bâti son groupe à force de volonté et de constance, et je ne pense pas qu'il ait toujours suivi les consignes de ses actionnaires. Je suis même persuadé du contraire !

Vous ne croyez donc pas au pouvoir de Wall Street ?

— Les dirigeants sont sous la pression des marchés, je ne le nie pas. Pourquoi aujourd'hui plus qu'hier ? Parce que l'information économique circule très vite désormais, et que la capitalisation boursière des entreprises s'est fortement accrue. Pour les managers internationaux, les road-shows, les tournées de déplacement à l'étranger, sont des contraintes nouvelles.

— Mais affirmer pour autant que les chefs d'entreprise ne doivent suivre qu'une règle, celle d'un retour sur investissement de 15 %, que Wall Street, Londres ou Francfort imposeraient, je ne le pense vraiment pas. Ils ont d'autres soucis en tête, d'ailleurs. Qu'un concurrent se mette à produire avec des coûts inférieurs de 20 % est une menace beaucoup plus sérieuse. Je crois donc plutôt que la pression des actionnaires est instrumentalisée.

Pourquoi utiliser les action-



Maurice Thévenet

● Ancien directeur de l'Essec, Maurice Thévenet y est professeur ainsi qu'au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Il exerce également une activité de consultant international.
● Il a publié en 2000 *Le Plaisir de travailler*, aux Editions d'organisation (289 p., 145 F, 22,11 €).

naires comme des boucs émissaires ?

— La notion de pouvoir est connotée négativement. Ce sont ses biais (l'arbitraire, la soumission, la mise en dépendance) qui sont le plus souvent mis en avant. Quand j'interviens dans des comités de direction, je suis frappé de voir le nombre de cadres supérieurs qui rêvent d'une organisation, d'une super-structure qui leur éviterait d'avoir à exercer leur autorité. Ils aimeraient ne devoir prendre que des décisions stratégiques, mais surtout ne pas aller mouiller leur chemise en allant sur le terrain. Et ceci vaut pour l'homme politique comme pour le manager.

— Cette réalité est tout à fait servie par l'évolution actuelle de nos grandes organisations. Un directeur d'usine aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui d'il y a cinquante ans. La maison mère lui demande des résultats, un point c'est tout. Dans les grandes entreprises, l'accent est mis sur l'efficience, ce qui transforme les managers en super-technocrates, alors même que la pérennité de leurs résultats dépend surtout de leur capacité à gérer les personnes. Du coup, quand une crise intervient, le directeur d'usine se sent totalement démunie. Il ne gère pas. Ce qui explique pourquoi beaucoup basculent de l'autre côté et affichent leur solidarité avec les salariés licenciés, par exemple.

— Tout n'est pas lisse dans une entreprise. Le pouvoir doit être incarné. On aplati les organigrammes de façon à faire croire à chacun qu'il est autonome et responsable. Du coup, le refus de l'engagement personnel se justifie. La culture managériale actuelle n'apprend pas aux cadres dirigeants à exercer durablement le pouvoir.

*Propos recueillis par
Marie-Béatrice Baudet et
Alain Beuve-Méry*

Les mouvements syndicaux à la recherche de nouvelles ripostes

Toutes les centrales imaginent d'internationaliser leurs actions. La CGT et SUD soutiennent les appels au boycottage

les syndicats disposent pour défendre des salariés menacés de perdre leur emploi, le recours au droit vient juste après les armes traditionnelles que sont les mobilisations, grèves et manifestations. Désormais, à offensive européenne, riposte européenne. Pour donner plus de relief à la démarche protestataire, les syndicats s'efforcent d'étendre leur action. Ainsi, dès l'annonce de la fermeture de tous les magasins Marks & Spencer, l'effacement de la CGT et SUD soutiennent les appels au boycottage

Bonnes pour le moral des salariés et des syndicats qui se trouvent placés dos au mur, face aux décisions de restructuration, ces victoires ne changent cependant rien au cours des événements. « Lorsqu'on arrive à l'annonce de plans sociaux, c'est déjà trop tard », observent les syndicats à l'unisson. « Sauf à changer le système, les organisations syndicales n'ont pas le pouvoir de bloquer une décision d'ordre économique », explique Bernard Grassi, de l'association Villermé. Dès lors qu'elle constate des infractions au code du travail commises par les entreprises, « la justice peut retarder de manière significative les licenciements », poursuit-il. Son intervention porte uniquement sur la forme et le respect des procédures.

Dans la panoplie des armes dont

ré, monnayé ses actifs et ensuite joué les « Ponce Pilate », puis « les derniers propriétaires [qui] ont déserté l'entreprise, non sans avoir raflé comme des voyous tout ce qui avait encore de la valeur, laissant 153 salariés sans interlocuteur, sans argent, sans avenir ».

Pour Christian Larose, patron de la fédération CGT-textile, « même les plans sociaux les mieux ficelés sont décalés au regard des risques ». Dans ces conditions, il propose que « chaque patron qui licencie doit être responsable jusqu'au bout des dégâts qu'il cause, en tout cas tant que le salarié n'a pas retrouvé d'emploi ». Face aux restructurations qui tombent d'en haut, « il faut que les organisations syndicales aient plus de poids en amont et puissent être présentes dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance, là où se prennent les décisions », estime Jacky Dintinger, secrétaire général de la CFTC.

SECTORISATION MAXIMUM

Marc Blondel, secrétaire général de FO, observe de son côté que « le taux de rentabilité devient une donnée permanente qui bouscule tout. Les entreprises sont de plus en plus gérées à l'anglo-saxonne, avec une sectorisation maximum ». Dans ces conditions, pour le numéro un de Force ouvrière, la réponse doit passer par « une réactivation du rôle de l'Etat » et, « au niveau européen, par la mise en place de la directive sur l'information et la consultation des salariés ». Pascal Rennes, conseiller du bureau confédéral de la CGT, note d'ailleurs que « le Royaume-Uni, qui bloque cette directive, n'est en fait que le représentant des grands groupes américains qui possèdent des filiales en Europe ».

La CFDT prône aussi une riposte européenne. Mais, reconnaissant

qu'« une partie des armes classiques dont disposent les syndicats ne sont plus opérantes », Jacques Khéliff, patron de la Fédération chimie-électricité (FCE), estime qu'« il faut questionner la logique du système ». Pour Jacques Bass, proche collaborateur de Nicole Notat, « l'action syndicale doit désormais être présente là où s'exerce le pouvoir des actionnaires, notamment à travers l'actionnariat salarié, organisé par les syndicats ». FO rejette cet instrument, qui est un germe de division entre les salariés. Hostile aussi à l'actionnariat salarié, Pierre Conte-senne, du syndicat SUD aérien, ne dissuade pas les salariés d'Air France de prendre leur part, mais les avertit : « Vous remplacez un salaire fixe par un salaire variable. Dans ces cinq ans, c'est la moitié de vos revenus qui risque de le devenir. »

Lorsqu'ils ont épousé leurs recours traditionnels et juridiques, les syndicats peuvent utiliser des armes plus symboliques. « L'appel au boycottage attaque les politiques patronales sur un point sensible : l'image et la stratégie marketing », note la sociologue Sophie Camard. Mais ce mot d'ordre divise les syndicats et crée une ligne de partage entre la CFDT et FO, qui n'y croient pas et le condamnent, et la CGT et les syndicats SUD, qui y sont favorables. Pour ces derniers, il apparaît « comme une externalisation de la grève » et permet de tisser des liens avec l'opinion publique. Dans la recherche de l'équilibre dynamique entre le salarié, le consommateur et l'actionnaire, l'ancien commissaire au plan Jean-Baptiste de Foucault estime que le boycottage peut être un levier pour construire un rapport de forces plus favorable au salarié.

A. B.-M.

CHRONIQUE
par Alain Lebaube

Encore un effort d'explication

Personne n'a oublié le cafouillage qui avait suivi le refus par le Conseil constitutionnel d'un système de ristourne de la contribution sociale généralisée (CSG) en faveur de ceux qu'on appelle les travailleurs pauvres, en dessous ou à peine au-dessus du SMIC. Contraire au principe d'égalité des citoyens devant l'impôt, le dispositif avait finalement dû être remplacé, en janvier, par la prime pour l'emploi.

Ce faisant, après quelques semaines de tergiversations et un début de polémique, le gouvernement se ralliait, sans vouloir l'avouer, au principe d'un crédit d'impôt, jusqu'à présent suspecté d'avoir une connotation libérale trop forte. Inciter, par ce biais, les chômeurs à prendre une activité, même peu rémunérée, offusquait une bonne partie de la gauche plurielle. Mais il s'agissait également de la promesse d'une authentique réforme, certes acquise par défaut, qui ouvrait la voie à un réaménagement plus cohérent de ces marges – véritables trappes à inactivité ou à pauvreté – qui se situent aux confins des minima sociaux et du salaire minimum. Plutôt que de maintenir l'opposition entre les deux, la solution d'avenir supposerait, en effet, leur juxtaposition pour ménager des passerelles et assurer un revenu. C'est d'ailleurs ce qu'on a un peu commencé à faire avec l'autorisation de cumul, pendant trois mois, d'un salaire et d'un minima social.

Personne n'a oublié non plus à quels couacs la mise en place précipitée par Bercy de la prime pour l'emploi a donné lieu, en mars. S'agissant, et pour cause, d'un public qui a rarement des contacts avec l'administration fiscale, toute modification des règles ne pouvait que perturber, puis entraîner l'incredulité. D'autant plus que les personnes concernées par la mesure font majoritairement partie des 50 % de ménages français qui ne sont pas assujettis à l'impôt, faute de ressources suffisantes. Ce qu'on ne rappelle jamais assez.

Nous en étions là quand sont survenus des événements qui ajoutent à la perplexité. Le piètre résultat des élections municipales d'abord, qui donne à penser que la fracture sociale s'est déclinée en une multitude de fractures sociales. Le retour de la grande peur des plans sociaux, ensuite, dont Danone et Marks & Spencer fournissent plus que le prétexte, et qui condamne aux ripostes imprévues. Dans la foulée, donc, voici que le gouvernement Jospin annonce de nouvelles dispositions, censées juguler le malaise. Il est promis que la prime pour l'emploi sera doublée pour 2002 et que la période de cumul d'un salaire et d'un minima social sera portée à six mois, « à compter de septembre 2001 ». C'est-à-dire que, sous la pression, un montage tout juste en période de rodage, qui rompt déjà tellement avec la tradition, et auquel les bénéficiaires ne sont pas encore habitués, va de nouveau se trouver transformé.

Oui en seront les bénéficiaires et quel avantage financier concret en tireront-ils ? Nul ne s'est prononcé sur ces points, jusqu'à maintenant. En revanche, on sait que la prime pour l'emploi originelle s'adresse à davantage de personnes que l'exonération de CSG (10 millions contre 9 millions), mais qu'elle était aussi un peu moins généreuse. De même, le nouveau CERC, Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, présidé par Jacques Delors, nous avait appris que la prime pour l'emploi ne touchait que « marginalement » les travailleurs les plus pauvres, 30 % de son budget, seulement, allant à 20 % des plus démunis. C'est d'ailleurs pourquoi le CERC se prononçait en faveur d'une « allocation complémentaire de revenus » qui aurait l'avantage de concentrer 70 % de la prime sur les cas les plus sensibles.

Pour toutes ces raisons, un effort d'explication aurait été le bienvenu. Notamment s'il s'agit de corriger les erreurs d'une décision hâtive. Et surtout s'il est question, avec la prime pour l'emploi et le cumul du salaire avec un minima social, de jeter les bases d'une nouvelle association, plus perenne et plus étendue, entre un revenu social et un revenu d'activité.

Consultant, un métier qui s'apprend

Cadres, dirigeants, avez-vous pensé à votre seconde vie ?

Et si vous songiez au conseil ...

L'IDCE®

Le spécialiste de la formation au conseil

Vous propose son parcours

« PROFESSIONNEL DU CONSEIL »

(délivre le diplôme de « Consultant » homologué au niveau II par l'Etat)

Rentrée les 9 Juillet et 8 Octobre 2001

à Angers, Paris, Lyon, Lannion ou Carmaux.

Réunions d'information mensuelles

dans plusieurs villes de France

Pour tout renseignement, contactez Sonia Raimbault au 02 41 66 13 34

IDCE® - 106 rue de Frémur - BP 624 - 49006 ANGERS Cedex 01

info@idce.com - http://www.idce.com

Au sein des Quinze, les petits pays tirent le meilleur parti de « l'économie de la connaissance »

L'Irlande, la Finlande, et dans une moindre mesure, la Suède sont les pays de l'Union qui progressent le plus rapidement vers l'objectif fixé au sommet de Lisbonne, en mars 2000, par le Conseil européen : mettre le Vieux Continent sur les rails de « l'économie de la connaissance », d'une croissance basée sur l'innovation scientifique et technique, sur le travail qualifié et la circulation des savoirs.

Le panorama des *Statistiques de la science et de la technologie en Europe*, publié le 21 mars par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat, 176 p., 35 €), associe pour la première fois des données traditionnelles, telles que l'évolution des dépenses de recherche et développement (R & D), avec des données sur l'emploi dans les « industries de haute technologie » (chimie, construction d'équipements informatique, électrique, mécanique, médicaux ou de télécommunications, construction automobile et de matériels de transports) et les « services intenses en connaissance » (transports, postes et télécommunications, finances, immobilier, services aux entreprises, éducation, santé, action sociale, loisirs, sport et culture).

Relativement au produit intérieur brut (PIB), l'effort européen de R & D a diminué entre 1985 et 1998 de 1,97 % à 1,86 %, loin derrière les Etats-Unis (2,58 %) et le Japon (3,03 %). En valeur absolue, les dépenses intérieures brutes de R & D atteignaient 141 milliards d'euros, contre 202 milliards aux Etats-Unis et 102 au Japon. Cette faiblesse de la position européenne laisse donc quelque inquiétude quant à la poursuite de l'objectif fixé à Lisbonne.

En fait, cette faiblesse tient à la réduction de l'effort de R & D des plus grands pays de l'Union : la part du PIB qui y est consacrée a diminué de 9 % en France, 10 % en Italie, 16 % en Allemagne et 18 % au

13,5 % de la population active européenne sont diplômés d'une université et travaillent dans un domaine scientifique

Royaume-Uni, entre 1985 et 1998. Or ces quatre pays totalisent 75 % des dépenses de R & D en Europe. Les dégâts sont cependant limités par la croissance spectaculaire de cet indicateur dans les « petits » pays européens, soit qu'ils visent à combler leur retard sur les grands (cas de la Grèce + 82 %, de l'Irlande + 71 %, du Portugal + 61 %), soit qu'ils les aient déjà rattrapés ou dépassés, ce qui est le cas de la Suède (2,88 % du PIB en 1985, 3,77 % en 1998), du Danemark (1,25 % en 1985, 1,93 % en 1998) et de la Finlande (1,58 % en 1985, 2,89 % en 1998).

L'étude d'Eurostat évalue pour la première fois le poids de « l'économie de la connaissance » en termes d'emplois. La part des industries de haute technologie représentait 38 % de l'emploi industriel total en 1999, en croissance de 0,9 % par an entre 1995 et 1999 (contre 0,3 % pour l'ensemble des emplois industriels) – des chiffres datant il est vrai d'avant les difficultés rencontrées par ce secteur, à partir d'avril 2000. Celle des activités « intenses en connaissance » représentait 48 % des emplois de services, avec une croissance annuelle de 2,9 % (contre 1,2 % pour l'ensemble du secteur des services).

L'emploi de haute technologie est particulièrement important dans les pays de tradition industrielle, comme l'Allemagne (46 %) ou la Grande-Bretagne (43 %), mais aussi en Suède (44 %). Les petits pays

de l'Union manifestent là encore leur dynamisme, puisque la croissance de ce type d'emplois atteint 3,8 % en Grèce, 5,8 % en Finlande et 8,7 % en Irlande.

Le même scénario peut être observé pour les emplois de services « intenses en connaissance ». Certes, les grands pays possèdent une indéniable avance dans ce domaine (50 % des emplois de services en France, 54 % au Royaume-Uni), mais des pays comme la Suède (63 %), le Danemark (60 %), la Finlande (57 %), les Pays-Bas (55 %) font encore mieux, et le taux de croissance annuelle des emplois de ce type est plus fort dans les petits pays (Finlande 3,8 %, Grèce 4 %, Belgique 4,1 %, Pays-Bas 4,6 %, Irlande 7,7 %) que dans les grands (France 1,7 %, Royaume-Uni 2,8 %, Allemagne 2,9 %, Italie 3,1 %).

Ces performances des petits pays de l'Union peuvent être mises sur le compte d'un effort de R & D plus important que la moyenne et continu dans le temps, ainsi que d'un potentiel de ressources humaines qualifiées plus vaste que dans les grands pays. Les données qu'Eurostat a réunies sous l'appellation

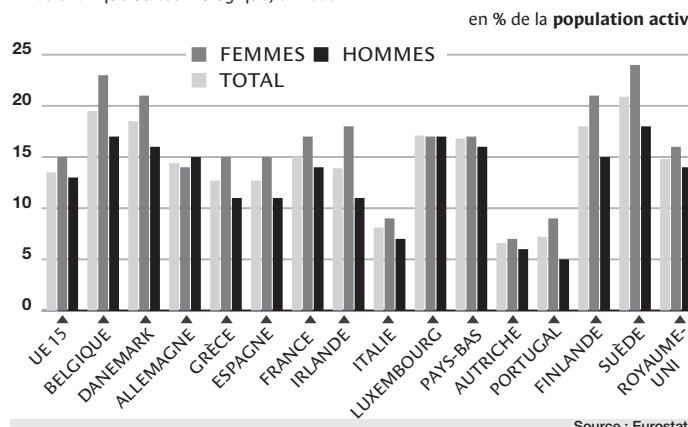
« noyau des ressources humaines en sciences et technologie » est éclairant. Le recensement des salariés européens réunissant deux conditions – détenir un diplôme ou un titre universitaire ou équivalent, travailler dans un domaine scientifique ou technologique – donne un total de 23 millions de personnes, soit 13,5 % de la population active. Or les taux les plus élevés sont enregistrés en Suède, Belgique, Danemark et Finlande, et les plus faibles en Italie, Portugal et Autriche, les grands pays se situant un peu au-dessus de la moyenne.

Au total, l'expansion de l'économie de la connaissance a tendance à réduire les écarts de développement entre grandes et petites puissances économiques européennes. Elle semble également réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes : la part du « noyau des ressources humaines en sciences et technologie » dans la population active est en effet plus importante chez les premières que chez les seconds ; la situation est particulièrement favorable aux femmes dans... les petits pays du nord de l'Europe.

Antoine Reverchon

▼ Des ressources humaines inégalement réparties

Salariés diplômés de l'enseignement supérieur travaillant dans un domaine scientifique ou technologique, en 1999



Source : Eurostat

Franz-Hermann Brüner, l'homme de la lutte antifraude

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

Difficile de savoir si Franz-Hermann Brüner avait réellement saisi la difficulté de la tâche, lorsqu'il a pris ses fonctions à la tête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), le 1^{er} mars 2000. Le temps nécessaire à sa nomination – plus de six mois ! – fut certes un premier indice pour ce magistrat allemand, spécialiste de la lutte anticorruption. Chargé de protéger les intérêts financiers de l'Union, Franz-Hermann Brüner a pour mission, non seulement de pister les contrebandiers, et autres spécialistes en détournements de subventions, mais aussi de traquer la corruption à l'intérieur même de l'institution. Et l'homme doit remplir ces objectifs, tout en déjouant les bâtons que la Commission ne manque pas de mettre régulièrement dans ses roues.

L'OLAF résulte de la crise provoquée par la démission collective de la Commission de Jacques Santer en mars 1999, à la suite du soupçon de fraude pesant sur l'un des commissaires, Edith Cresson. Afin d'assainir la situation à l'intérieur de l'institution, il fut donc décidé de créer un office qui, à la différence de l'ancienne Unité de coordination de la lutte antifraude (Uclaf), devait être indépendant. Le directeur général de l'OLAF ne peut donc ni solliciter, ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou d'aucune institution, y compris de la Commission. Un comité de surveillance composé de cinq personnalités indépendantes contrôle son activité. Cette indépendance n'empêche pas les limites : l'OLAF fait partie de la Commission européenne, et il est placé sous la tutelle du commissaire au budget, Michael Schreyer. Son directeur général est nommé par la Commission en concertation avec le Conseil et le Parlement.

Dans la pratique, la Commission peut ainsi user de divers moyens pour rendre plus difficile le fonctionnement d'un organisme char-

Directeur général de l'OLAF, ce juriste allemand a pour mission de pister les contrebandiers mais aussi de traquer la corruption au sein de l'Union

gé... de la contrôler. En compliquant les procédures de recrutement par exemple. La Commission a ainsi souhaité que le comité chargé de contrôler la nomination de ses cadres dirigeants intervienne également pour l'OLAF. Ce qui n'était évidemment ni du goût de son directeur général, ni de celui de son comité de surveillance, ni de celui du Parlement. Ce dernier, par mesure de rétorsion, a donc décidé de bloquer 78 postes. Conséquence : les effectifs de l'OLAF stagnent à 200 personnes. « Nous payons le fait d'avoir été créé pour répondre à une crise. Nous sommes une sorte de laboratoire », explique Franz-Hermann Brüner. « Nous devons, malgré tout, faire notre travail », explique cet homme, au parler doux, qui, visiblement, préfère le pragmatisme aux lamentations ou aux coups de gueule.

Parmi les faiblesses du fonctionnement de l'OLAF, l'absence de justice pénale européenne est régulièrement évoquée. Mireille Delmas-Marty, l'un des cinq membres du comité de surveillance de l'OLAF s'en faisait déjà l'écho en 1999 (*Le Monde* du 21 septembre 1999). Il existe, certes, d'autres institutions comme la Cour des comptes européenne ou Europole. Mais leur mission est différente. La Cour des comptes européenne n'intervient

en effet pas sur des soupçons de fraude, comme c'est le cas de l'OLAF, mais effectue un contrôle général et formel. Et Europole a pour mission de coordonner les polices nationales, davantage sur des problèmes liés aux personnes (prostitution...) qu'aux trafics de marchandises.

« Faisons avec les moyens dont nous disposons, estime M. Brüner. La Commission avance à la vitesse d'un éléphant. L'OLAF a plutôt la taille d'une souris qui se bat pour son indépendance. Tous deux feront sûrement un très bon numéro de cirque ! Pour autant, il nous faut quand même travailler ensemble. La création d'un office d'enquête est réellement une avancée. Il est clair que le marché unique profite aux criminels qui n'ont plus de barrières. Mais la création d'un tribunal nécessite de modifier le traité. » Et cela peut prendre beaucoup de temps. La Commission travaille



Franz-Hermann Brüner

● Né le 14 septembre 1945, Franz-Hermann Brüner, directeur de l'OLAF, est diplômé en droit de l'Université de Munich.
● Il était précédemment chef de l'unité de lutte antifraude du bureau du haut représentant en Bosnie.
● En Allemagne, il fut alternativement juge et procureur et créa, en 1996, une cellule d'enquête spécialisée dans la lutte contre le crime organisé, la fraude et la corruption à Munich.

depuis mai 2000 à la rédaction d'un Livre vert sur le sujet, qui doit être publié à la fin de l'année. Il devrait permettre d'ouvrir la discussion sur la nécessité ou non de créer un tribunal, et si oui, où et comment.

Malgré ces handicaps, l'OLAF peut néanmoins se targuer de quelques succès : dans la lutte contre la contrebande de cigarettes, en particulier, mais aussi dans le démantèlement d'un réseau de vente de beurre frelaté, ou d'escroquerie à la TVA. En 1999, l'OLAF a traité plus de cinq mille cas de fraudes ou d'irrégularités, représentant un montant de 650 millions d'euros environ (4,3 milliards de francs).

UNE VISION GÉNÉRALE

Et il est visiblement un point sur lequel M. Brüner se réjouit : celui de la coopération avec les Etats membres. « Elle s'est beaucoup améliorée. On aide les services spécialisés des Quinze, même si nos effectifs sont moindres », explique-t-il. Les fonctionnaires de l'OLAF sont peu nombreux, en effet, si l'on prend en compte, par exemple, les dizaines de milliers de douaniers ou de gendarmes que compte le seul Etat français.

« Nous intervenons là où les Etats membres ne peuvent travailler seuls », poursuit M. Brüner. « Nous essayons de donner avant de demander. On arrive à fournir une vision générale, celle de la forêt, là où un enquêteur national ne verrait que l'arbre ! On peut aussi aider financièrement à l'organisation de réunions entre personnes de plusieurs nationalités travaillant sur des enquêtes identiques. » Le fait de représenter l'Union européenne peut aussi permettre, parfois, d'obtenir des résultats là où des enquêteurs nationaux n'y arriveraient pas. Comme ce fut le cas dans l'arrestation de l'Italien Geraldo Cuomo, patron présumé d'un réseau de contrebande de cigarettes, qui menait grand train en Suisse, et qui est désormais sous les verrous.

Annie Kahn

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

Quel salaire pour les frontaliers ?

Contrairement à une idée répandue, la protection des droits des salariés est l'une des préoccupations de l'Union européenne. Elle s'impose notamment aux prestataires de services qui détachent leur personnel pendant un temps déterminé dans un Etat membre autre que le leur. Pour ces travailleurs, une directive (96/71/CE) a instauré « un noyau de règles impératives de protection minimale ». Ce noyau consiste à donner aux salariés détachés les mêmes droits que ceux des salariés du pays dans lequel ils vont travailler. Ainsi – et sauf dispositions plus favorables dont ils bénéficient dans leurs pays d'origine – leur est applicable la législation du pays d'accueil concernant notamment le salaire minimum, la durée de travail et des congés payés, les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les dispositifs de protection des femmes enceintes.

Si le principe émis par la directive est excellent, son application se révèle complexe. Ainsi par exemple, le texte ne précise pas clairement s'il faut comparer les avantages sociaux point par point (le salaire, le temps de travail, les congés...) et ne retient que les éléments du pays d'accueil les plus favorables, ou s'il faut comparer les deux « blocs de législation » et opter globalement pour l'un d'entre eux. Choisir cette deuxième solution est sans doute plus simple, mais que faire si par exemple l'une des législations offre plus de congés payés mais que l'autre prévoit un salaire minimum supérieur ? Quant à la première solution, elle pourrait par exemple aboutir à retenir le salaire et les congés payés du pays A, avec le régime de protection des femmes enceintes et les règles de sécurité du pays B... Ce qui reviendrait à créer une sorte de régime social hybride, extrêmement complexe et aux antipodes de ce qu'a voulu le législateur européen !

Cette solution est d'autant moins envisageable qu'elle entraînerait pour l'entreprise étrangère des charges plus lourdes que pour les entreprises nationales, ce qui la désavantageait par rapport à ses concurrents locaux. Situation contraire au sacro-saint principe de libre concurrence, qui interdit à tout Etat membre d'entrer, même indirectement, l'activité des entreprises concurrentes des autres Etats. Or la Commission est très sourcilleuse sur cette égalité de traitement. Il n'est donc pas question de mettre à la charge de l'entreprise étrangère des obligations sociales plus lourdes que celles qui pèsent sur les entreprises nationales.

C'est dans ce contexte que les juges européens ont dû trancher l'affaire suivante. Une société française de gardiennage installée près de la frontière belge a fait travailler en 1996 et 1997 treize de ses salariés dans un centre commercial situé en Belgique. Les employés « tournaient » entre les sites à surveiller, pouvant ainsi effectuer dans la même semaine, et parfois la même journée, une partie de leur activité en Belgique et une autre en France. Cette société payait ses salariés selon le barème français : 6 692 F par mois (soit 40 152 francs belges par mois ou 237,59 BEF de l'heure) alors que la convention collective de gardiennage belge prévoit un salaire minimum de 356,68 BEF de l'heure. Le gérant de l'entreprise a donc été poursuivi devant le tribunal correctionnel d'Arlon pour n'avoir pas respecté le salaire minimum en vigueur en Belgique. Il a répondu par deux arguments.

Il a d'abord fait valoir que la directive ne lui était pas applicable car ses salariés ne travaillaient en Belgique qu'à temps partiel. Ensuite, il a soutenu que si les salaires minimaux français étaient certes inférieurs aux salaires belges, il fallait opérer une comparaison globale des régimes sociaux et fiscaux des salariés. Selon lui, le système français pris dans son intégralité serait plus favorable que le système belge. Le tribunal correctionnel d'Arlon s'est tourné vers la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) pour lui poser une question préjudicielle, que l'on pourrait formuler ainsi : l'Etat belge a-t-il le droit d'imposer à tout prestataire de service travaillant sur son territoire l'obligation de payer ses salariés au salaire minimum prévu en Belgique, alors que le régime social des salariés français, si on le considère dans sa totalité (avec les assurances maladie, chômage, accidents du travail, veuvage, décès...), est sensiblement équivalent à celui des salariés belges ? Dans leur arrêt du 15 mars 2001 (affaire C-165/98), les magistrats européens ont fait preuve d'une habileté telle que leur raisonnement aurait certainement fait l'admiration des jésuites !

La Cour rappelle d'abord le principe énoncé par la directive, à savoir que « le droit communautaire ne s'oppose pas à ce qu'un Etat membre impose [à l'entreprise étrangère] de payer à ses travailleurs la rémunération minimale fixée par les règles nationales de cet Etat ». Mais après avoir énoncé ce principe, les juges s'empressent d'ajouter qu'il « ne peut être exclu qu'il y ait des circonstances dans lesquelles l'application de telles règles ne serait ni nécessaire ni proportionnée par rapport au but recherché, à savoir la protection des travailleurs concernés ». Et les juges d'évoquer « les charges administratives disproportionnées » auxquelles va devoir faire face l'entreprise française si on lui impose de calculer les salaires de ses employés heure par heure en fonction de leur lieu de travail... Sans parler des « tensions » que cette situation risquerait de créer entre les salariés. En définitive, la Cour laisse au tribunal le soin de décider si l'application de la législation belge est nécessaire pour protéger les salariés français. Elle demande aux juges belges de prendre en compte, outre la rémunération et la durée de travail, le montant des cotisations sociales et l'incidence de la fiscalité. Apparemment, il leur revient de comparer les deux législations dans leur ensemble (y compris les régimes maladie, chômage et retraite, puisque sont évoquées les cotisations sociales) et de choisir... la législation française !

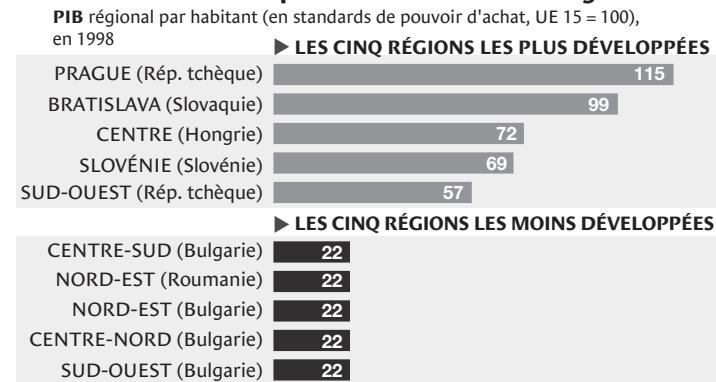
Agence Juris Presse 22

CNS
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN
Diplômes d'Etudes Approfondies (DEA)
Mathématiques, Vision, Apprentissage
Méthodes Numériques pour les Modèles des Milieux Continus

Les entreprises font massivement appel à la modélisation mathématique et à la simulation sur ordinateur. Les formations doctorales qui proposent l'ENS Cachan en collaboration avec plusieurs grandes écoles comprennent un stage rémunéré au second semestre et les lauréats des DEA se voient proposer plusieurs possibilités de thèses rémunérées ou d'emplois au sein des meilleurs laboratoires privés et

EUROPE

▼ Le retard économique des candidats à l'élargissement



Source : Eurostat

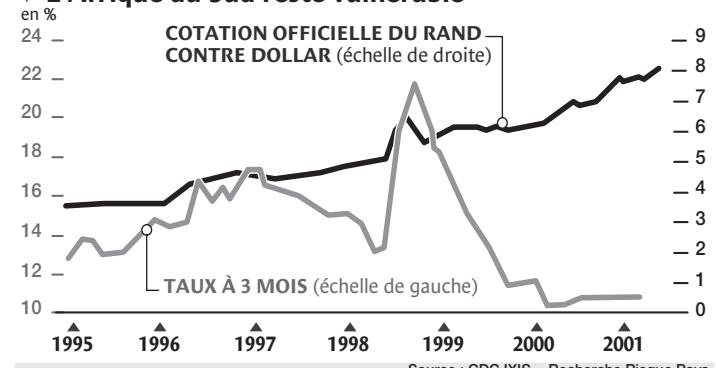
■ PRÈS DE HUIT RÉGIONS SUR DIX des pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion ont un PIB par tête inférieur à la moitié de celui de l'Union européenne.

■ AU BAS DE L'ÉCHELLE, on trouve ainsi la région « Centre-Sud » de Bulgarie, dont le PIB par habitant représente 22 % de la moyenne de l'Union européenne. En haut, celle de Prague, en République tchèque (115 % de la moyenne). Ces disparités, insiste Eurostat, l'office statistique de la Commission, ne reflètent pas les écarts de revenu par habitant, mais les écarts de degré de développement économique.

■ AU SEIN DES 53 RÉGIONS des pays d'Europe centrale, le PIB par habitant est partout – si l'on fait exception de Prague et de la région de Bratislava en Slovaquie – inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE. Il est compris entre 50 % et 75 % dans dix régions (dont six en République tchèque).

PAYS ÉMERGENTS

▼ L'Afrique du Sud reste vulnérable



■ LES EFFETS DU RALEMENTISME MONDIAL sur la croissance sud-africaine restent modérés. Les fondamentaux du pays, à l'exception de l'emploi, sont bien orientés. La consommation, qui contribue autour de 60 % du PIB, s'est bien repris depuis un an, les déficits budgétaires paraissent maîtrisés et le solde courant est proche de l'équilibre (un record depuis 1994).

■ NÉANMOINS, l'absence de financement stable de l'économie – réserves de change et investissements directs très faibles, flux de capitaux volatils, etc. – alimente toujours la vulnérabilité du pays.

■ COMPTE TENU D'UNE INFLATION SUPÉRIEURE à l'objectif décidé par la Banque centrale, les taux d'intérêt ont du mal à baisser. La fermeté du dollar, un environnement régional difficile (l'instabilité au Zimbabwe) vont peser sur le rand et la dépréciation monétaire devrait se poursuivre.

UN CHIFFRE
6 840

Le nombre de centenaires en France en 1998

Atteindre son centième anniversaire, fait exceptionnel il y a encore cinquante ans, tend à devenir un phénomène banal. Au 1^{er} janvier 1998, l'Insee évaluait le nombre de centenaires à 6 840, contre 200 estimés en 1950, soit une croissance annuelle moyenne de près de 8 %, huit fois plus rapide que celle de l'ensemble des personnes âgées de soixante ans et plus.

Le processus est pourtant loin d'être arrivé à son terme. Dans ses projections fondées sur le recensement de 1990, l'Insee prévoit 150 000 centenaires en 2050, soit une multiplication par 750 en un siècle, malgré le ralentissement prévu du rythme de croissance. Or si la santé des individus, à l'âge égal, s'améliore grâce aux progrès de la médecine, celle-ci continue toutefois de se détériorer au fil du temps, ce qui permet de prévoir une très forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes.

Dans cette évolution, les décalages entre les hommes et les femmes vont en s'accentuant. A partir de 100 ans, il ne reste déjà plus qu'un homme pour sept femmes. Ce déséquilibre des sexes croît très vite, puisqu'il n'est que d'un homme pour quatre femmes à 95 ans et qu'il atteint un homme pour dix femmes à 104 ans. Cette formidable expansion du nombre de centenaires a une deuxième conséquence statistique : l'apparition d'une nouvelle classe d'âge, les « super-centenaires », ceux qui ont fêté leur 110^e anniversaire. Si l'histoire relate quelques cas de personnes ayant dépassé cet âge, le groupe des plus de 110 ans n'émerge dans les pays les plus avancés qu'après les années 1980.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	ZONE EURO	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (jan. 2000, en %)											
Sur un an	5,1	4,4	8,0	6,7	0,8	Nov. 2000	1,9	-0,3	-0,2	6,3 (oct. 2000)	3,9 (oct. 2000)
Sur un mois	-1,8	-1,9	0,5	0,0	-0,4	1	-1,8	-10,6	0,0	0,2 (oct. 2000)	-3,5 (oct. 2000)
PRIX À LA CONSOMMATION (fév. 2000, en %)											
Sur un an	2,3*	2,6*	2,5	2,5	4,0	1,4*	2,7*	4,9*	0,9*	3,5	-0,1
Sur un mois	0,5*	0,6*	0,7	1,8	0,4	0,3*	0,4*	0,9*	-0,9 (janv.)	0,3	-0,3
PIB EN VOLUME (4^e trimestre 2000, en %)											
Sur un an	3,0	2,9	2,6	3,0	3,7	Déc. 2000	2,8	3,4	2,6	3,4	2,3
Sur trois mois	0,7	0,7	0,2	1,2	0,7	0,9	0,8	1,2	0,4	0,3	0,7
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
2000	0,3	1,2	1,3	0,0	-0,3	-1,3	-0,3	2,0	4,4	1,0 (1999)	-7,6*(1999)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
2000	69,7	64,2	60,0	110,9	60,6	Déc. 2000	58,0	110,2	56,3	42,9	59,3 (1999)
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, jan. 2001)											
						Déc. 2000	Déc. 2000	Déc. 2000	Déc. 2000	Déc. 2000	Déc. 2000
	-14,3*	-7,4*	1,2	0,3	-3,5	-2,2	-1,2	1,6	-4,8	-48,1	8,2
INVESTISSEMENT (FBCF) (3^e trimestre 2000, en %)											
Sur trois mois	1,1	1,3	1,4	2,7**	2,5	1,7	0,5	-0,7	-0,5	0,6	1,4**

* provisoire ** 2^e trimestre 2000Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)	-0,9 % (février)	+1,7 %
TAUX D'ÉPARGNE	15,7 % (2 ^e trim. 00)	-0,7
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	+0,3 % (2 ^e trim. 00)	+1,8
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)	6,3 (fév. 01)	+2,9
	+5,9 (01/00)	-88,2
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES *	+2 (mars)	-2 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE * (opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production)	+13 (février)	+33 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	23 540 (décembre)	+6,1 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ***	2 923 (janvier)	+9,4 %

* solde de réponses, CVS, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Plus d'un internaute coréen sur deux utilise le haut débit*

	CÂBLE	SATELLITE	ADSL	TOTAL HAUT DÉBIT
CORÉE	18,6	0,1	38,6	57,3
ÉTATS-UNIS	7,6	0,5	2,8	11,1
HONGKONG	6,0	0,9	1,2	8,1
SINGAPOUR	6,6	-	0,5	7,1
TAÏWAN	3,5	0,1	2,6	6,2
FRANCE	4,0	0,3	1,7	6,0
DANEMARK	3,4	0	2,4	5,8
ALLEMAGNE	2,7	0,1	2,2	5,0
ESPAGNE	1,8	0,2	1,1	3,1
GRANDE-BRETAGNE	2,3	0,3	0,5	3,1
CHINE	0,2	-	0,2	0,4

* Moyenne sur 3 mois : décembre 2000, janvier, février 2001

Source : Net Value

■ LA CORÉE est le pays comptant le plus fort taux d'internautes connectés à haut débit ; la plupart le sont en utilisant la technologie ADSL, selon la société d'étude NetValue. Globalement, la Corée est le sixième pays le plus connecté, avec environ 19 millions d'utilisateurs, soit 35 % de sa population. A titre de comparaison, la France arrive en neuvième position, avec 15,26 % de sa population connectée.

■ L'ALLEMAGNE, troisième pays le plus connecté au Net, est en revanche peu utilisatrice du haut débit. Mais elle devance les autres pays dans l'usage de la technologie IDSN (celle du réseau Numéris en France).

■ LA FRANCE est le pays européen comptant le plus fort pourcentage de connectés à haut débit parmi les internautes, grâce, essentiellement, au câble.

Des incertitudes pèsent sur la reprise économique en Ukraine

L'admission du pays au sein de l'Union européenne n'est pas d'actualité. Kiev n'a d'alternative que de se tourner vers Moscou

s'étant rapidement réappréciée en termes réels (17,2 % sur l'ensemble de l'année) – mais surtout il n'a procuré aux producteurs locaux des gains de compétitivité que sur un segment limité du marché dans la mesure où 45 % environ des importations ne sont pas élastiques, car destinées à satisfaire les besoins en énergie du pays. Par ailleurs, la demande intérieure s'est, certes, redressée, mais mollement. Si, en dépit de la reprise de l'inflation (25,8 %, contre 19,9 % en 1999), le portefeuille des Ukrainiens s'est regarni avec le remboursement par l'Etat des arriérés dus aux retraités et aux agents du secteur public, le salaire moyen (équivalent à 46 dollars par mois) demeure très bas et, en tout état de cause, inférieur de 40 % environ à celui en vigueur en Russie.

Quant à l'effort d'investissement fourni par les entreprises, s'il a été méritoire compte tenu du poids des dettes croissantes dans leur

Les investisseurs étrangers ciblent leurs projets sur une dizaine de pays émergents seulement

L'aide publique au développement se tarit et les capitaux privés reviennent, selon une étude de la Banque mondiale

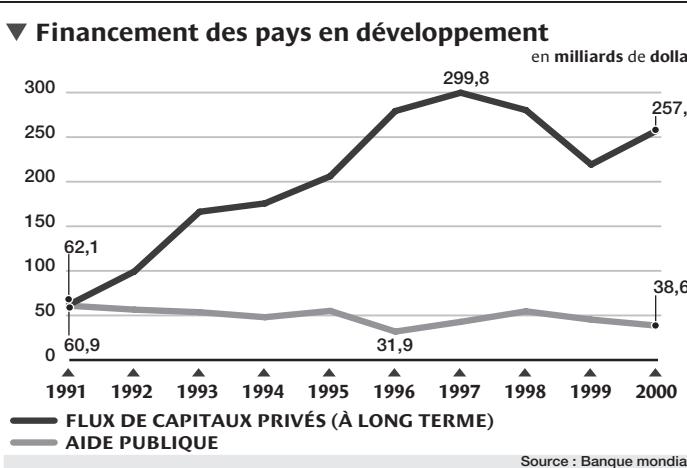
Il y a dix ans, les pays en développement recevaient davantage d'aide publique des pays riches que de capitaux étrangers privés. Puis, sous le double effet de ce que les chancelleries ont pudiquement appelé « la fatigue de l'aide » et de la victoire des théories libérales, ces flux se sont inversés. Globalement, l'aide est devenue résiduelle et les capitaux privés, devenus l'enjeu d'une véritable compétition entre les pays en mal d'argent, représentent l'essentiel des transferts financiers du Nord vers le Sud. Chaque année, au printemps, la Banque mondiale publie un rapport très attendu, le « World Development Report » – en français, rapport sur le financement du développement – qui, de façon minutieuse, traque les flux financiers publics et privés en direction du Sud.

L'édition 2001, rendue publique le 10 avril, confirme dans ses grandes lignes le constat établi depuis plusieurs années. Le niveau de l'aide reste historiquement bas et les investisseurs privés ne vont que de façon très sélective dans les pays émergents. Après un mouvement de repli généralisé au lendemain de la crise asiatique, ces derniers semblent cependant avoir retrouvé le chemin des marchés exotiques. En 2000, la Banque mondiale évalue les flux privés à 257,2 milliards de dollars, en hausse de 17 % par rapport à 1999. Mais ils se situent néanmoins bien en deçà des records enregistrés juste avant la crise.

Les pays en développement ne parviennent ainsi à capter qu'une petite part des capitaux qui, chaque année, circulent à travers la planète. Avec 85 % de la population et 22 % de la richesse mondiale, ils attirent seulement 7,6 % des capitaux privés, soit presque deux fois moins qu'au début de la décennie passée. Alors que les investissements étrangers ont été érigés en ingrédients indispensables pour faire décoller les pays pauvres, cette situation est peu encourageante. Dans l'ensemble, les gouvernements du Sud ne

peuvent pourtant pas être accusés de n'avoir pas fait des efforts pour séduire les gros portefeuilles occidentaux. La Banque mondiale reconnaît qu'au terme de dix années de recettes économiques libérales ils ont globalement fait sauter tous les verrous qui pouvaient effrayer les investisseurs étrangers : ouverture sans limite de certains secteurs, incitations fiscales, dispositifs permettant le rapatriement des bénéfices... Une enquête menée par la Banque sur vingt-huit pays destinataires de cette manne montre que treize d'entre eux offrent un « climat d'investissement » plus attractif – c'est-à-dire moins contraignant – que celui des pays industrialisés.

Mais face à la phase d'expansion sans précédent de l'économie américaine – et à une révolution technologique largement ancrée au Nord –, les pays en développement font les frais des arbitrages. Le rapport souligne que, pour la première fois depuis dix ans, le montant des investissements directs étrangers (IDE), c'est-à-dire celui qui sert à financer



la construction d'usines ou à racheter des entreprises locales, a baissé. Plusieurs raisons sont avancées à cela : les grands programmes de privatisation en Amérique latine arrivent à leur terme et la vague de fusions-acquisitions observée en Asie au lendemain de la crise s'essouffle et, surtout, les pays industrialisés se sont remis à aspirer les capitaux pour financer leur croissance.

Dans cette course aux investissements étrangers, les pays émergents rassemblent presque l'intégralité de la mise. Les trois quarts des dépenses profitent à dix pays, en tête desquels la Chine et le Brésil. Alors que les pays les plus pauvres – 47 pays lourdement endettés et dont le revenu par habitant ne dépasse pas 755 dollars par an – ramassent les

miettes : à peine 2,5 % des 178 milliards de dollars d'IDE réalisés l'an dernier. Les investissements sont alors concentrés dans le secteur minier. Pour ces pays, la principale source de financement extérieur reste donc l'aide publique au développement, soit moins de 42 milliards de dollars l'an dernier. Jusqu'à présent force est de constater que les exhortations du patron de la Banque mondiale, James Wolfensohn, en faveur de « plus d'aide » n'ont pas été entendues. A l'exception du Japon, tous les pays du G 7, le groupe des sept pays les plus riches, dont la France, ont serré les cordons de leur bourse. L'aide publique ne représente que 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) des pays riches, alors que ceux-ci s'étaient engagés à la porter à 0,7 %. Les pays d'Asie de l'Est et l'Europe orientale en sont les principaux bénéficiaires, alors que l'Afrique voit sa part diminuer. La Banque mondiale, qui a lancé comme défi aux gouvernements de la planète de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici quinze ans, rappelle que cet objectif repose sur une hypothèse indispensable : une hausse de 20 % de l'aide publique. Qui pour l'heure reste bien improbable.

Laurence Caramel

Les effets du ralentissement outre-Atlantique

La croissance dans les pays en développement ne serait que de 4,2 % cette année, selon la Banque mondiale, qui, en novembre dernier, retenait encore une hypothèse de 5 %. Les pays asiatiques et le Mexique, dont les exportations sont très dépendantes du marché américain, seront les plus touchés par le ralentissement de l'activité outre-Atlantique. L'Asie restera toutefois en tête du palmarès de la croissance avec 5,5 %, suivie du Moyen-Orient et du Maghreb (3,9 %), de l'Amérique latine (3,7 %) et de l'Afrique (3 %). La tenue du dollar est une bonne nouvelle pour les pays en développement producteurs de pétrole et de matières premières.

L'Amérique latine, championne des privatisations

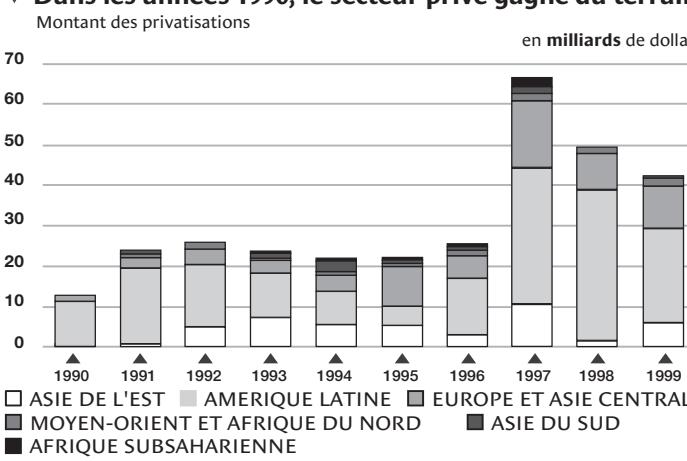
Au cours des années 1990, 40 % des opérations ont été financées par des capitaux étrangers. Cette proportion tend à augmenter

Depuis dix ans, le mouvement de privatisation s'est accéléré dans les pays en développement, même si la crise financière de l'été 1997 a donné un coup d'arrêt temporaire aux programmes alors en cours. Toutes les régions sont concernées par ce désengagement de l'Etat, et l'Amérique latine continue de faire, si on peut dire, la course en tête. Dans le rapport sur « Le financement du développement », paru le 10 avril, la Banque mondiale dresse un palmarès sur la dernière décennie.

Les plus grands programmes de cessions d'entreprises publiques ont ainsi été déployés en Amérique latine. Ils ont rapporté aux différents Etats quelque 178 milliards de dollars sur la période. Le Brésil, se taille à lui seul la part du lion, 71 milliards de dollars, suivi de l'Argentine, 44,5 milliards de dollars, et du Mexique, 31 milliards de dollars. A elle seule, l'Amérique latine a engrangé, en 1999, plus de la moitié des revenus que les pays en développement ont tirés de ces opérations. « La région a déjà cédé à la gestion du secteur privé une grande partie de ses infrastructures et de ses établissements financiers », précise le rapport, qui anticipe encore de « bonnes années », grâce à la vente d'entreprises dans les secteurs miniers et pétroliers au Chili, en Colombie et au Mexique. Le secteur de l'eau, très convoité par les grandes entreprises étrangères, est aussi considéré comme un débouché fort potentiel.

L'ancien bloc des pays d'Europe de l'Est arrive en deuxième position de ce classement. Depuis la chute du mur de Berlin, il a, en l'espace de dix ans, presque multiplié par dix ses revenus annuels liés aux privatisations. Deux pays : la Pologne et la Hongrie affichent les plus importants programmes de cessions. Depuis 1997, les autorités de Varsovie ont accéléré la cadence. La perspective de l'adhésion à l'Union européenne incite en effet les pays de la région à mettre sur le marché un certain nom-

▼ Dans les années 1990, le secteur privé gagne du terrain



ment ses vastes complexes étatiques. Sur la décennie, les privatisations lui ont rapporté 20 milliards de dollars. Néanmoins, la Banque mondiale prédit pour 2000 une année record.

Quelques secteurs font l'objet d'une convoitise particulière des investisseurs privés. 1999 restera une année marquée par la mise sur le marché de grandes entreprises d'hydrocarbures au Brésil, en Argentine, en Inde, en Pologne et en Russie. Alors que 1998 avait enregistré des ventes records dans le domaine des télécommunications.

Sur la décennie, un nombre croissant d'Etats se sont également désengagés de leur secteur bancaire et financier.

Dans quelle proportion les investisseurs étrangers ont-ils participé à la vente de ce qui relevait jusqu'alors du secteur public ? Ils ont financé à hauteur de 40 % les 316 milliards de dollars que les gouvernements du Sud ont tirés des privatisations sur la décennie.

En 1999, l'implication des investisseurs étrangers a atteint un niveau jamais égalé. 76 % du montant des opérations ont en effet été financées par des capitaux étrangers. Ces prises de participation se sont faites pour l'essentiel à travers des investissements directs. L'Argentine, à elle seule, a absorbé la moitié de ces flux de capitaux en procédant à la vente de la compagnie pétrolière Yacimientos Petrolíferos Fiscales à l'espagnol Repsol, pour la somme de 13 milliards de dollars.

Les crises financières à répétition depuis 1997 n'ont ainsi eu aucune influence sur l'attitude des investisseurs étrangers qui veulent prendre pied dans les pays émergents. Il est vrai que, dans la plupart de ces pays, la crise a aussi été l'occasion de faire de bonnes affaires.

L. C.

Investissement directs et croissance : un lien fragile

Les investissements étrangers sont-ils bons pour la croissance ? La question posée par la Banque mondiale a de quoi surprendre. Avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque a, en effet, une religion solidement établie en la matière. Depuis près de vingt ans, les deux institutions font la promotion de la libre circulation des marchandises comme des capitaux. Et elles ont mis en bonne place la déréglementation des marchés parmi les remèdes qu'elles prescrivent aux Etats qui ont besoin de leur soutien.

« Mais après le boom célébré des flux de capitaux en direction des pays en développement entre 1990 et 1997, la succession de crises financières internationales a fait grossir les doutes », constatent les auteurs du rapport 2001 sur « le financement du développement », qui reconnaissent que cela mérite question. La réponse donnée reste mi-figue, mi-raisin : les investissements directs étrangers créent le plus souvent de la croissance, mais cette relation est beaucoup moins évidente pour les investissements de portefeuille – c'est-à-dire des placements à court terme. Qui, à l'inverse, peuvent, en cas de retrait brutal, devenir la source d'une grande instabilité.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Bernard Kapp

Naissance d'un trust

En 1876, la firme Allen & Ginter, qui dominait alors le marché américain de la cigarette, lança un défi aux inventeurs. Elle offrit une récompense de 75 000 dollars – une somme considérable pour l'époque – à quiconque lui fournirait une machine susceptible de se substituer à ses ouvrières en roulant mécaniquement ses cigarettes à une cadence industrielle.

De nombreux ingénieurs se cassèrent les dents sur les délicats problèmes techniques posés par la texture irrégulière du tabac et par la faible résistance du papier. Ce fut, finalement, un mécanicien autodidacte de vingt et un ans, James Albert Bonsack, qui parvint au but en construisant une énorme machine de plus d'une tonne, qu'il breveta en 1880. Elle était capable de produire entre 200 et 212 cigarettes à la minute, bien tassées et de forme parfaitement régulière, soit autant que quarante à cinquante ouvrières ayant un bon coup de main.

Une performance bien supérieure à tout ce qu'Allen & Ginter avaient pu espérer. Bonsack fut immédiatement invité à mettre son prototype à l'essai dans l'usine du fabricant, à Richmond, en Virginie. Les résultats furent jugés globalement concluants. L'industriel décida toutefois de rejeter la machine. Sans doute ne voulait-il pas payer la prime de 75 000 dollars. Mais il avait surtout peur de jouer avec le feu. Non seulement il aurait désormais à écarter d'énormes volumes de production, mais il devrait licencier des centaines d'ouvrières du jour au lendemain, ce qui risquerait de provoquer un important conflit social.

Un autre fabricant, bien moins puissant, sut profiter de la situation en proposant un contrat à l'inventeur déconfit. James Buchanan Duke, qui venait de prendre la direction de l'entreprise paternelle, travailla pendant trois ans avec Bonsack et son équipe de mécaniciens pour régler les derniers problèmes techniques. Puis il mit une première machine en service dans son usine de Durham, en avril 1884, avec une production quotidienne de 120 000 cigarettes et un prix de revient unitaire divisé par deux. Duke eut le grand mérite de comprendre qu'il entrait avec une machine moderne dans un nouvel univers industriel et commercial – celui de la production de masse, pour utiliser la terminologie d'aujourd'hui –, et que cela allait l'obliger à augmenter sans cesse son volume de vente et sa part de marché.

Plutôt que d'empêcher la marge générée par la mécanisation, il l'utilisa pour mettre en œuvre une ambitieuse stratégie de conquête des marchés. Non seulement, il baissa immédiatement ses prix de vente de 10 %, mais il fit d'énormes investissements promotionnels – jusqu'à 20 % de son chiffre d'affaires – pour élargir sa clientèle. Il créa de nouvelles marques afin de proposer une plus grande variété de qualités, de goûts et de prix. Il fit dessiner des motifs accrocheurs aux couleurs vives pour ses paquets en carton. Et il y introduisit des petites cartes illustrées à collectionner, certaines séries étant consacrées à des personnalités célèbres, d'autres à des actrices particulièrement attrayantes.

Il proposa par ailleurs un système de coupons permettant d'obtenir des cadeaux (bibelots, gravures ou même petits tapis orientaux). Dans le même temps, Duke chercha à élargir aussi rapidement que possible la zone de distribution de ses produits. Il multiplia les accords avec les grossistes de la Côte est, en mettant l'accent sur les marchés urbains, les plus touchés par la mode de la cigarette. Et il alla lui-même ouvrir un bureau commercial à New York, où il installa très rapidement une deuxième usine. La concurrence étant particulièrement développée dans la grande métropole, Duke investit des sommes considérables dans des campagnes d'affichage publicitaire. Résultat de ces efforts : à la fin de l'année 1885, soit vingt mois après la mise en service de la première machine Bonsack, le volume des ventes avait été multiplié par trois. Et la course à la croissance ne faisait que commencer. Duke poursuivit sa stratégie offensive au cours des trois années suivantes. Il continua à gagner des parts de marché en baissant ses prix de vente et en offrant des remises de plus en plus importantes aux détaillants, qui devinrent ses meilleures propagandistes. Parallèlement, il chercha inlassablement à réduire ses coûts de production, notamment en mécanisant l'emballage, afin de garder une marge bénéficiaire confortable et de pouvoir financer ses investissements industriels et commerciaux.

En 1889, Duke dut toutefois modifier sa stratégie. Ses vingt machines Bonsack, qui crachaient plus de deux millions de cigarettes par jour, lui assuraient désormais 4 millions de dollars de chiffre d'affaires annuel. Il contrôlait maintenant 40 % d'un marché en plein développement. Mais ses concurrents avaient suivi son exemple en se mécanisant et en faisant davantage de publicité. Perdant peu à peu son avance et ses avantages comparatifs, il comprit qu'une guerre des prix prolongée, à ce stade, deviendrait vite catastrophique. Et qu'il vaudrait mieux s'entendre avec ses ennemis. Le 23 avril 1889, Duke et les quatre autres principaux fabricants américains se retrouvèrent autour d'une table dans un hôtel new-yorkais. Et ils tombèrent d'accord, au bout de quelques heures de discussion, sur la solution d'une fusion, qui allait leur permettre de contrôler ensemble plus de 80 % du marché. Se partageant les parts du capital en fonction de leurs apports, ils finirent par parapher un accord créant l'American Tobacco Company.

Duke, qui n'avait encore que trente-trois ans, reçut le titre de président et prit les rênes de la nouvelle société. Il la dirigea d'une main de fer, poursuivant inlassablement sa politique de rationalisation et de croissance. Après avoir utilisé sa position dominante pour imposer ses tarifs aux planteurs de tabac, il centralisa et réorganisa les grandes fonctions de l'entreprise – fabrication, gestion, publicité, stockage, distribution – afin de mieux traquer les coûts et de maximiser les profits. Il mena par ailleurs une politique d'intégration industrielle en prenant systématiquement le contrôle de ses principaux fournisseurs et prestataires de services. C'est ainsi que prit forme, en quelques années, l'un des plus puissants trusts de l'histoire. James Bonsack, quant à lui, continua à mettre au point de nouvelles machines. En gardant l'espérance de faire un jour fortune à son tour.

La « malbouffe » et le « malboulot »: deux maux liés aux dérives du progrès

par Philippe Askenazy

Ces dernières années, les indicateurs annoncent une nouvelle prospérité; l'économie a renoué avec la croissance, le moral des ménages a atteint un sommet historique et le plein emploi ne paraît plus hors de portée. Pourtant, ces signes optimistes coïncident avec un malaise croissant.

Détournés des baromètres économiques, les regards se portent vers les conditions de vie. La « malbouffe » est devenue le principal sujet de société. Or, cette remise en cause de « nos temps modernes » ne semble pas devoir s'arrêter au problème nourricier. L'organisation du travail paraît atteinte par des dérives semblables. A côté de la malbouffe se développe, sur un modèle parallèle, un malboulot. Dénoncer l'évolution inquiétante du monde du travail n'est pas une nouveauté. Depuis le début des années 1990, économistes (Daniel Cohen...), sociologues (Luc Boltansky et Eve Chiapello...) ou citoyens (Viviane Forrester...) tirent la sonnette d'alarme. L'intelligentsia n'avait pas été moins prompte à relever les périls alimentaires.

Significativement, le vocable « malbouffe » est né voilà plus de vingt ans. Pourtant, ce n'est que lorsque les risques médicaux se sont confirmés que la société s'est révoltée. Les vaches folles n'inquiétaient que des « originaux » jusqu'à la révélation de la variante humaine de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Dès lors, la panique a gagné, imposant une large application du principe de précaution dans le domaine alimentaire. Or les nouvelles formes de production menacent également la santé. L'utilisation intensive des technologies de l'information, le développement de la polyvalence des postes, les normes temporelles ou de qualité sont porteurs de périls corporels.

Les cas de maladies professionnelles, et notamment les troubles musculo-squelettiques (TMS), tel le syndrome du canal carpien, se multiplient. Les accidents du travail augmentent. La charge mentale des salariés qui n'arrivent plus à suivre le rythme s'appesantit. Et les 35 heures ne paraissent pas renverser cette évolution. Dans les deux cas, l'impact sur la santé est insidieux. Une longue consommation de produits viciés paraît nécessaire pour développer la

maladie de Creutzfeldt-Jakob. Les TMS ne se déclarent également qu'après plusieurs mois de contraintes physiques.

Pour contrôler l'agriculture intensive, l'inspection vétérinaire aurait eu besoin de moyens beaucoup plus importants que ceux dont elle disposait. Aujourd'hui, les inspecteurs et médecins du travail observent une détérioration des conditions de travail, clairement confirmée par les enquêtes du ministère du travail ou de la Fondation européenne de Dublin pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. De la même façon, leur faible nombre les empêche de contrecarrer efficacement l'ingéniosité de certains patrons.

Si le contrôle alimentaire n'a pas été renforcé, c'est parce que les gouvernements n'ont pas été conscients des dangers. La France a continué à importer des farines britanniques, alors que les cas de vache folle se comptaient par dizaine de milliers. A présent, les dirigeants nient la réalité de la dégradation de la santé au travail. La mise en garde récente de la ministre de l'emploi et de la solidarité contre « la précarisation et l'intensification du travail » est bien tardive et modérée. Dans le discours officiel, le triplement des maladies professionnelles depuis trois ans comme la hausse de 10 % des accidents du travail traduisent principalement une avancée sociale: l'extension des cas reconnus par la Sécurité sociale.

Pourtant, ces évolutions, notamment pour les TMS, sont l'exakte réplique de celles observées aux Etats-Unis dix ans auparavant, sans qu'elles puissent être expliquées par une meilleure indemnisation des salariés. Pour l'alimentation comme pour le travail, le « danger » vient en effet des pays anglo-saxons. C'est un fait que les organismes

génétiquement modifiés (OGM) sont portés par les multinationales américaines et que le foyer des épizooties de vache folle ou de fièvre aphteuse est l'Angleterre. Les réactions, ou du moins leur virulence, ne sont peut-être d'ailleurs pas tout à fait exemptes d'un certain antiaméricanisme latent dans la société française.

Les nouvelles formes de travail s'inspirent directement des méthodes qui ont fait le succès de grandes entreprises outre-Atlantique depuis le début de la nouvelle économie. Pour la malbouffe comme pour le malboulot, les « maux » sont présentés comme des « progrès » par leurs promoteurs. Le recyclage des carcasses était censé éviter un gaspillage inutile. Les OGM permettraient de limiter le recours aux engrangements et de nourrir le monde en améliorant la productivité. Les nouvelles pratiques de travail et les technologies de l'information et de la communication doivent accroître la compétitivité de l'entreprise et préserver l'emploi; les salariés vont s'épanouir dans un métier polyvalent.

Le progrès justifie l'absence de concertation et de communication. Il était inutile de trop informer les consommateurs sur les produits alimentaires. La réorganisation des pratiques de travail ou l'utilisation de progiciels de gestion intégrée relèvent du seul management. Pourtant, derrière cette promesse d'un monde meilleur, le consommateur comme le travail perçoivent la course au profit.

En écho au malaise croissant de la société, des mouvements se structrent. Née de la base agricole, la Confédération paysanne a suscité de nombreuses sympathies. Les mouvements des routiers pour la défense de leurs conditions de travail sont très populaires. De nouveaux syndicats de salariés combattifs, comme SUD, émergent. Les dernières statistiques du ministère du travail révèlent un fait significatif: après des années de discours de repli, le taux de syndicalisation dans le secteur privé comme celui de participation aux conflits sociaux n'a cessé de croître dans la dernière décennie. Tout comme se sustenter, travailler est une activité fondamentale de l'homme. La filière alimentaire n'a pas su anticiper la jacquerie des consommateurs. Le patronat va-t-il réagir, dans son propre intérêt, pour éviter la « révolte » des travailleurs?

Philippe Askenazy est chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et chercheur au Cepremap.

Les nouvelles pratiques de travail et les technologies de l'information et de la communication doivent accroître la compétitivité de l'entreprise et préserver l'emploi; les salariés vont s'épanouir dans un métier polyvalent. Mais, derrière cette promesse d'un monde meilleur, est perceptible la course au profit

Le recrutement, ou la fidélité autrement

par Jean-Marc Le Gall

Deux colloques ont été récemment consacrés au contexte et aux pratiques de recrutement, le premier à l'ANPE et le second au Celsa (Paris-IV Sorbonne). Les raisons de cette actualité sont nombreuses, car le recrutement est bien plus qu'une simple pratique de gestion. C'est un investissement de la première importance pour l'entreprise, le point d'entrée et le socle de sa gestion d'emploi. C'est une épreuve et une décision difficiles pour chaque candidat, qui engage son quotidien mais aussi son employabilité future.

Les conditions dans lesquelles les recruteurs et les candidats entrent en relations, puis s'accordent – ou non – ont brutalement changé, du fait de la nouvelle donne économique et technologique. Mais d'autres bouleversements sont à l'œuvre, en particulier au niveau des attentes et des attitudes des uns et des autres. Un nouveau paradigme du recrutement en résulte, avec la recherche d'un équilibre entre les objectifs, longtemps concurrents, de flexibilité et de fidélisation. L'ensemble de la gestion de l'emploi s'en trouve également remis en question.

Sur l'échiquier des politiques d'emploi, deux positions extrêmes sont possibles, du moins théoriquement: la fidélisation absolue, avec « l'emploi à vie », et son opposé, la flexibilité maximale, avec le modèle « entrées-sorties ». Le modèle d'emploi à vie a en fait été longtemps celui des grandes entreprises françaises. C'est aujourd'hui encore la réalité de l'univers public. On recrute pour une carrière, voire pour toute la carrière, et l'adaptation des ressources humaines se fait, souvent difficilement, par la mobilité interne. Dans le modèle « entrées-sorties », au contraire, on recrute pour un poste, voire pour une mission. La flexibilité est externe, par la médiation systématique du marché. Cette gestion évoque spontanément les pratiques de la restauration rapide, de certaines sociétés de services ou de sous-traitants. En fait, entre ces deux modèles types, des politiques duales se sont développées, et elles ont fait cohabiter un noyau stable et qualifié et une périphérie précaire et *a priori* peu qualifiée.

Aujourd'hui, ces pratiques segmentées paraissent elles-mêmes remises en question. Pour au moins trois raisons. Première raison, le retour au marché du travail, redevenu un vrai marché, c'est-à-dire équilibré et non plus systématiquement favorable aux entreprises. La

concurrence qui s'ensuit pour recruter et conserver cette ressource humaine devenue rare, implique nécessairement un questionnement des pratiques des entreprises. Deuxième raison, l'entreprise devient elle-même flexible et plus complexe. Avec notamment pour conséquences, l'obsolescence rapide des compétences et l'affaiblissement de cette distinction entre salariés stables et précaires. Aucun d'entre eux n'est désormais à l'abri des effets des mutations, des structures comme des activités. Les entreprises sont de leur côté plus exposées au départ de leurs salariés, y compris de ceux peu qualifiés. Elles mesurent désormais l'intérêt de fidéliser ces collaborateurs, en les professionnalisaient. Cela en raison des difficultés de recrutement, mais également en raison de la prise de conscience de l'existence de « qualifications invisibles », longtemps sous-estimées, celles notamment des personnels en contact avec les clients. Une étude publiée aux Presses de Harvard en 1998 (J. Pfeffer, *The Human Equation*) l'a confirmé, en comparant les performances des banques américaines et allemandes. L'attention portée par ces dernières à la fidélisation de leur personnel a manifestement porté ses fruits, et contribué notamment à la fidélisation de la clientèle.

Troisième raison, les attentes et les comportements des salariés et des candidats ont été durablement marqués par les années de crise, et leur relation à l'entreprise s'en trouve transformée, plus distante, voire méfiante. Le rapport à l'emploi des jeunes est plus complexe, et nombre de recruteurs et de managers en font l'expérience à leurs dépens. Cette évolution amène les entreprises à s'interroger, et, pour un nombre croissant d'entre elles, à reconstruire les schémas existants. Le clivage entre les salariés stables et précaires semble moins net: fidélisation et flexibilité peuvent tour à tour concerner celle ou telle catégorie.

Cette recherche d'une nouvelle relation est perceptible à la fois du côté des entreprises et

du côté des salariés. A l'attitude nouvelle des salariés, du moins émergente, correspond une nouvelle approche des entreprises. Les premiers paraissent disposés à s'engager, y compris à moyen terme, plus rarement au-delà, mais sous conditions. Ni mercenaires, ni « à la solde de », mais à la recherche d'une relation plus équilibrée et plus mesurée, appréciée au cas par cas. Les entreprises, quant à elles, ne peuvent ni ne souhaitent plus s'engager sur des « carrières à vie », mais elles craignent également les effets de l'infidélité. Elles doivent donc imaginer des politiques plus composites, qui associent des degrés variables de fidélisation et de flexibilité.

Selon l'équilibre, ce ne sont pas les mêmes profils, ni les mêmes personnalités, ni les mêmes scénarios d'intégration qui doivent être privilégiés. Le recrutement devient alors une question de personnalisation plus encore que de segmentation. Dès lors, quels ajustements permettront-ils à la fois de capter, puis d'intégrer les nouveaux recrutés, et si nécessaire de les fixer? Répondre à cette question, c'est en fait rappeler la finalité mais aussi la grande difficulté de la gestion prévisionnelle de l'emploi.

Le recrutement ne commence pas avec la publication de l'offre, et ne s'arrête pas à la signature du contrat. Il engage toute la politique de l'emploi, et il convient d'en réévaluer les phases amont (les objectifs poursuivis) et aval. En particulier, le suivi de l'intégration doit permettre de s'assurer que la personne recrutée n'est pas déçue par l'accueil qui lui est réservé, par le contenu de son travail ou encore par le management de son responsable. Ce management doit intégrer la formation continue et la préoccupation du développement. La gestion des carrières ne doit pas concerner exclusivement les cadres, a fortiori les seuls fameux « hauts potentiels ». Le recrutement constitue alors le point d'entrée des nouveaux collaborateurs dans un système ambitieux de professionnalisation, qui doit leur permettre d'évoluer, dans l'entreprise, ou plus tard dans une autre, naturellement et d'un commun accord. Beaucoup reste à faire dans les entreprises pour élaborer et garantir ce nouveau pacte de coopération avec les candidats et les salariés, à la fois attractif et crédible dans la durée. Le retour au marché du travail peut y contribuer, en rééquilibrant les rapports de force et en réévaluant de fait la « ressource humaine » et la gestion que désormais elle exige.

Jean-Marc Le Gall est directeur des ressources humaines à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV).

LIVRES

par Daniel Urbain

Réorienter l'Etat-providence

LA PROTECTION SOCIALE EN EUROPE, LE TEMPS DES RÉFORMES

coordonné par Christine Daniel et Bruno Palier. Mission Recherche, ministère de l'emploi et de la solidarité. La Documentation française, 262 p., 98,39 F, 15 €.

Ce livre, qui rassemble une série de contributions, nous rappelle l'importance et la complexité des politiques de protection sociale en Europe. Complexes parce que chacune résulte d'une longue construction spécifique qui a voulu répondre à des objectifs divers (en matière de couverture contre les risques bien sûr, mais aussi d'emploi, de politique familiale, etc.).

Ces systèmes sont devenus en partie obsolètes en raison de l'évolution des risques et des besoins. Et ils ont connu les problèmes financiers que l'on sait. En la matière, les précisions apportées sur la manière dont les gouvernements ont dû opérer des révisions déchirantes sont particulièrement intéressantes. Par exemple, on voit comment le gouvernement néerlandais a réduit l'accès à un régime d'invalidité qui a retiré de nombreux salariés du marché du travail. Même où la tradition de concertation est forte, les réformes ne se font pas sans à-coups et nécessitent du courage de la part des politiques et des partenaires sociaux. Mais dans certains pays, l'intérêt commun finit par l'emporter sur les particularismes et l'exacerbation des divergences. Ainsi, les principaux partis suédois ont rapproché leurs positions pour réformer les retraites et, en Espagne, sur le même sujet, les groupes parlementaires ont conclu « le pacte de Tolède », extrayant cette question des joutes électorales.

Chacun le sait : il faut aujourd'hui inventer une suite à l'Etat-providence. Sur ce terrain, l'apport majeur dans cet ouvrage est celui de Gosta Esping-Andersen, de l'université espagnole Pompeu Fabra (son texte s'inspire de son rapport à la présidence portugaise de l'Union européenne). Sans faire une panacée des mesures d'« activation » des politiques sociales, il priviliege les investissements sociaux « par rapport à un maintien passif du revenu ». Où devraient aller ces investissements ? En priorité, selon lui, vers les ménages jeunes, vers les services destinés aux mères qui travaillent (en « socialisant le coût des enfants »). Avantages : permettre à l'emploi féminin de se développer dans de meilleures conditions, diminuer le risque de pauvreté et d'instabilité grâce au revenu de ce travail, mieux financer la protection sociale par une augmentation de l'activité, lever un obstacle à la fécondité.

En outre, le développement de ces services crée des emplois, qui pourraient bénéficier de financements publics. Problème : beaucoup de ces emplois sont peu qualifiés et mal payés. L'auteur se sort de ce handicap en affirmant que l'essentiel est de ne pas en pârir à vie, ce qui suppose un fort investissement en éducation et formation, mais pas seulement. En effet, il faudrait moduler davantage les politiques afin de répondre de façon dynamique à l'inégalité des chances au lieu de pratiquer « un concept trop statique de justice redistributive ».

Un effort d'imagination est donc nécessaire. Et même plus. G. Esping-Andersen estime que « la plupart des Etats-providence européens continuent à privilégier les personnes âgées aux dépens des jeunes ». Les ménages de retraités actuels, bénéficiaires de l'âge d'or du capitalisme, « disposer de revenus en excédent ». L'auteur n'exclut pas l'imposition de ce surplus. On n'est évidemment pas sur la ligne Maginot de défense des avantages acquis. Mais l'avenir de la protection sociale ne renvoie-t-il pas à une réflexion globale sur les formes que prendra notre société ?

PARUTIONS

● FISCAL 2001 du Groupe Revue fiduciaire

Tout sur la fiscalité 2001 des entreprises bien sûr, mais aussi des particuliers et des associations. Ce « dictionnaire » s'adresse en priorité aux praticiens qui trouveront là les principes de la fiscalité illustrés par les différents types d'impôts, de revenus, d'activités ou d'opérations. Chaque règle ou solution est suivie des références au code général des impôts, aux bulletins officiels, à la jurisprudence, etc. (Groupe Revue fiduciaire, 2001, 1 142 p., 250 F, 38,11 €).

● LES CADRES, fin d'une figure sociale, de Paul Bouffartigue

La notion de « cadre » est-elle remise en question par les nouvelles formes d'organisation du travail ? Telle est la thèse du livre. Sans se borner aux simples transformations du management, l'auteur estime que les grandes mutations sociales (chômage structurel élevé, ralentissement des carrières, féminisation des emplois, charge de travail, banalisation de la fonction, etc.) entraînent une dissolution de la figure traditionnelle du cadre. Cette disparition n'est pas pour autant une banalisation, mais la lente formation d'un statut spécifique au sein du salariat. (La Dispute, 2001, 233 p., 130 F, 19,81 €).

● LES SYSTÈMES DE RETRAITE EN ITALIE, une interminable réforme, de Stéphanie Toutain

Après un débat de quinze ans, l'Italie a adapté son système de retraite au double défi auquel ce pays était confronté : le vieillissement de la population et l'affondrement de la natalité. L'auteur va cependant au-delà de ce constat et s'interroge sur la capacité du marché du travail italien à accepter les conséquences d'une forte élévation de l'âge de départ en retraite. La place faible des travailleurs âgés sur le marché du travail, le mince développement du temps partiel, la présence d'un travail au noir structurel, la lente montée en puissance du travail féminin ne risquent-ils pas de mettre en péril la réforme ? (L'Harmattan, 2001, 181 p., 110 F, 16,76 €).

● L'AVENIR DE LA GRANDE DISTRIBUTION, de Philippe Moati

La grande distribution a bouleversé les villes et les campagnes, les modes d'achat et de sociabilité, sans oublier les contraintes de productivité qui ont pesé sur les industriels. L'auteur retrace l'histoire du phénomène après guerre et dresse un bilan des évolutions à l'issue des « trente glorieuses ». L'ouvrage se termine sur le nouveau défi qui attend les grands distributeurs : Internet et la cyberdistribution. Une somme ! (Ed. Odile Jacob, 2001, 387 p., 170 F, 25,92 €).

Internet Intelligence

avec les Mastères Spécialisés d'une grande école d'ingénieurs

médias numériques avec INA

management de projet
information stratégique



Accrédité par la Conférence des Grandes Écoles
Clôture des inscriptions : 1er juin 2001
Admission : scientifiques/non scientifiques
Journées Portes Ouvertes : 24 avril 14h - 20h
Tél. : 01 45 92 66 25 - esiee.fr

Le Monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES :

Sommé de donner un « coup de barre » à gauche, le gouvernement s'apprête à prendre des mesures en faveur des moins de vingt-cinq ans exclus du marché du travail.

Mais comment trancher entre le prêt, l'allocation et l'incitation financière à l'insertion professionnelle ?

Aider les jeunes en très grande difficulté à sortir de l'exclusion

Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, le taux de chômage des jeunes a baissé de 40 % entre mars 1997 et septembre 2000, contre 29 % pour l'ensemble de la population. Néanmoins, le gouvernement s'apprête à prendre des mesures pour les moins de 25 ans, car derrière cette embellie générale les inégalités s'accentuent. Ainsi, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur en phase d'insertion (sortis depuis moins de cinq ans du système éducatif) est passé de 17 % en 1997 à 10 % aujourd'hui, alors que pour les jeunes sans diplôme ou titulaires d'un brevet la baisse est plus faible, et maintient leur taux de chômage à un niveau toujours très élevé de 42 %, contre 46 % trois ans auparavant.

Côté ressources, la situation des jeunes chômeurs a plutôt empiré. La proportion des moins de 25 ans couverts par l'Unedic est passée de 44 % des jeunes demandeurs d'emploi en 1992 à 33,5 % fin 1998. Une diminution provoquée par la mise en place de l'allocation unique dégressive (AUD) en 1992. La situation est catastrophique pour certains, comme le montre le recours au fonds d'aide aux jeunes (FAJ). En

1999, environ 100 000 jeunes de moins de 25 ans en grande difficulté sociale ou professionnelle y ont eu accès, dont 75 % dans le cadre de procédures d'urgence, selon un rapport du gouvernement au Parlement remis l'an passé. Aussi, pour Elisabeth Guigou, la « priorité, ce sont les jeunes non qualifiés », indique-t-on au ministère de l'emploi.

Vers quoi s'oriente le gouvernement ? Rien n'est encore tranché. Les rapports sur l'exclusion se sont succédé ces dernières années. Celui de Marie-Thérèse Join-Lambert, début 1998, estimait que la piste à suivre était du côté de l'indemnisation du chômage et des mesures d'insertion. Comme elle, Lionel Jospin avait alors rejeté l'idée d'un RMI-jeunes, insistant sur les emplois-jeunes et le nouveau dispositif Trace (trajet d'accès à l'emploi), qui allait se mettre en place à l'automne 1998, dans le cadre de la loi contre les exclusions de Martine Aubry.

Début 2000, le rapport du conseiller d'Etat Jean-Michel Belorgey préconisait une « assurance mobilité » pour les moins de 25 ans, garantissant un emploi et une formation dès la sortie du système scolaire et, pour ceux qui n'en bénéficiaient pas, une « allocation jeunes isolés ».

En 2001, déjà deux autres rapports, l'un du Conseil économique et social (CES), l'autre du Commissariat du Plan, ont alimenté les débats. Dans son avis, le CES préconise notamment, pour les adultes de 20 à 25 ans, un « double mécanisme de ressources » : tout jeune engagé dans un projet professionnel doit pouvoir « solliciter un prêt de formation-insertion » à taux zéro de 1 000 francs (152,44 euros) par mois, remboursable dès lors qu'il aura acquis une situation professionnelle stable. S'y ajouterait une « contribution de formation-inser-

tion » de l'Etat, non remboursable, d'un montant équivalent, ouverte à ceux qui disposent d'un revenu inférieur à 55 % du SMIC. La principale proposition du rapport du Commissariat du Plan, « Jeunesse, le devoir d'avenir », relève de la même logique contractuelle : une « allocation d'autonomie » comprise entre 1 200 (182,93 euros) et 1 700 francs (259,16 euros) par mois pour tous les jeunes à partir de 18 ans en contre-partie d'une formation ou d'un emploi.

Lesquelles de ces suggestions inspireront le gouvernement ? Au

ministère délégué à la famille, le dossier est encore « à l'étude ». Les propositions d'Elisabeth Guigou portent, quant à elles, essentiellement sur la réforme du programme Trace, dont le bilan est jugé « satisfaisant ». Il s'agit maintenant d'accroître le nombre de places, pour arriver à 160 000 fin 2002, contre 70 000 présents aujourd'hui, et de toucher les jeunes en très grande difficulté, qui n'« accèdent même pas à Trace actuellement car les critères d'entrée sont d'avoir un logement stable et de s'engager dans un projet professionnel ». La ministre souhaite donc « lever ces conditions », pour offrir à ce public des parcours plus longs, en « travaillant davantage avec les associations qui s'occupent des jeunes dans la rue ».

Répondant aux critiques, Elisabeth Guigou voudrait créer une allocation d'environ 2 000 francs (304,89 euros) par mois, versée durant les périodes où les jeunes engagés dans Trace ne perçoivent aucune rémunération parce qu'ils ne sont ni en emploi ni en formation. Des mesures en faveur du logement, de l'accès aux soins, à la culture, devraient aussi intervenir.

Francine Aizicovici

Et revoilà l'idée d'étendre le RMI...

Parmi les pistes explorées pour améliorer la situation des jeunes en difficulté, celle préconisée par le Conseil économique et social (CES) – un prêt à taux zéro de 1 000 francs assorti d'une contribution de l'Etat non remboursable, du même montant, par mois, conditionnée à un projet d'insertion – suscite des réactions mitigées. Lors de la discussion du projet d'avis du CES, le 27 mars, le groupe des associations s'était félicité de ces « positions novatrices ». En revanche, s'exprimant en son nom propre, Dominique Marcilhacy, vice-présidente de Familles de France, se demandait « qui peut vivre avec 2 000 francs par mois ? ».

La formule de prêt est, elle aussi, largement appréciée. Il n'est pas souhaitable qu'un jeune, surtout s'il a galéré, démarre sa vie professionnelle avec des dettes, estime ainsi Jacqueline Saint-Yves, présidente du Comité de coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi (Coorace). Il faut qu'il puisse regarder devant lui, pas qu'il traîne un boulet.

Les syndicats sont partagés. La CFDT approuve l'idée du prêt, qu'elle trouve « dynamique et équitable », estimant qu'elle « responsabilise le jeune et lui permet de ne pas se sentir redouble ». En revanche, la CGT et FO sont très critiques. « C'est un peu fort d'obéir l'avenir des jeunes avec un prêt de 1 000 francs par mois », souligne David Olivier, assistant confédéral du secteur jeunes à Force ouvrière. Comme il

les acteurs de terrain sont partagés. Certains croient à l'assistanat. D'autres croient aux vertus de l'aide

n'avaient pas déjà suffisamment de charges et de crédits auxquels faire face en début de vie active... » Directeur général de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (Fnars), Jean-Paul Péneau est lui aussi « très réservé », car cette proposition du CES consiste à aider des jeunes « quel que soit le revenu des parents, alors que notre souhait est qu'il y ait un effort ciblé en direction des jeunes en très grande difficulté ».

D'AUTRES PISTES Ce qui gêne FO aussi, c'est que la contribution de l'Etat ne soit accordée que si le jeune perçoit des revenus inférieurs à 55 % du SMIC. Ce critère « écarter les jeunes en contrat d'alternance », regrette le syndicat, craignant en outre qu'il pousse les moins de 25 ans à accepter des salaires rémunérés en dessous de 55 % du SMIC, alors que la solution, « c'est un véritable emploi avec un véritable salaire », estime David Olivier. Mais, cela, le gouvernement n'a pas les moyens de l'imposer aux entreprises.

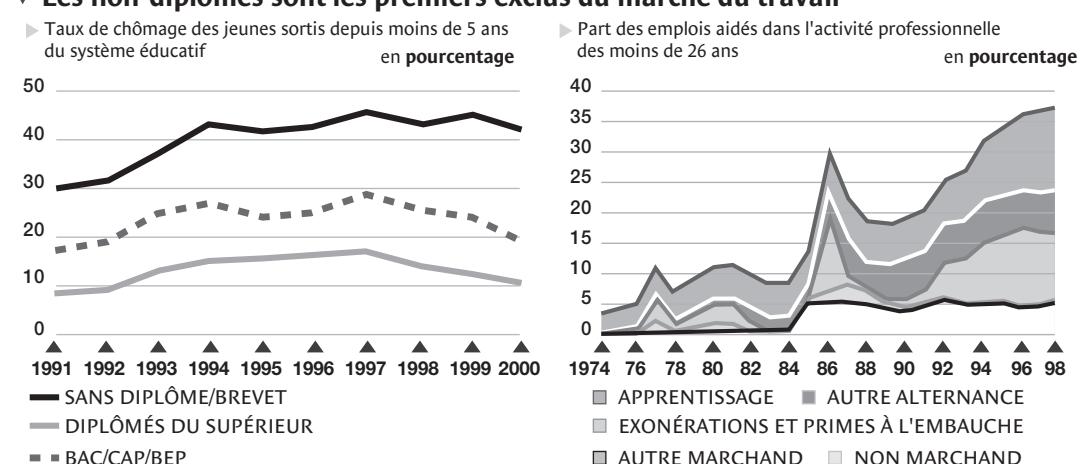
D'autres pistes sont avancées. Pour Jacqueline Saint-Yves, du Coorace, il faut « un dispositif de droit commun pour tous les jeunes, modulé selon leur situation personnelle et celle de leur famille, mais conditionné à l'engagement dans une logique d'insertion professionnelle ». Jean-Marie Terrien, président de l'Association des directeurs des missions locales et des permanences d'accueil pour l'information et l'orientation (PAIO) est un peu sur la même ligne. « Nous souhaitons une allocation dynamisante, où le jeune sent qu'il est soutenu dans sa démarche d'insertion, pas une allocation qui lui tombe tout cru. » Il faudrait donc

que les missions locales, qui suivent les jeunes, puissent juger au cas par cas si une telle allocation est « un plus ou un frein » à l'évolution de chacun d'entre eux. Cette formule se rapproche du dispositif imaginé par le commissariat du Plan, mais son montant « devrait être du niveau du contrat emploi-solidarité (CES) » (un demi-SMIC), sinon, « comment inciter un jeune à accepter un CES ? ».

Derrière ces exigences de conditionner toute aide à l'entrée dans un parcours d'insertion se cache le rejet d'un dispositif de RMI étendu aux jeunes, au nom du refus de l'« assistanat ». Mais comment aider les jeunes en déshérence que, ni les associations intermédiaires, ni les missions locales, ni les éducateurs ne parviennent à toucher ? « Dans tout dispositif, il y a toujours des gens qui passent à travers les mailles du filet », constate Jacqueline Saint-Yves. Ce serait un effet pervers que les moins de 25 ans imaginent pouvoir avoir un RMI jeunes, puis un RMI adultes, et que ce soit un alibi pour ne s'engager dans rien. » Jean-Paul Péneau, de la Fnars, a une autre approche. « Aujourd'hui, il y a 100 000 à 200 000 jeunes en grande difficulté, et la priorité, c'est de ne pas les laisser tomber dans la prostitution, la délinquance ou la mendicité. C'est pourquoi il faut leur assurer un revenu au niveau du seuil de pauvreté, autour de 3 600/3 800 francs. »

Lors de l'instauration du RMI, en 1988, comme lors de son bilan de 1992, la Fnars était pourtant, comme les autres réseaux, d'accord pour en exclure les moins de 25 ans, préférant miser sur l'insertion. « Nous avons changé de point de vue en 1998, et d'autres associations aussi, en voyant que la société n'était pas capable de donner du travail et des ressources à certains. » Beaucoup répliqueront alors à la FNARS qu'elle favorise désormais l'assistanat. « Et alors ? Le RMI est une assistance, comme la retraite, les indemnités maladie, les revenus boursiers, etc. Et même si c'est une assistance, n'est-ce pas mieux que la mendicité ou le deal ? Donner de l'argent pour vivre, ce n'est pas déshonorant. »

▼ Les non-diplômés sont les premiers exclus du marché du travail



Sources : Insee, Dares, ministère de l'emploi

L'exemple belge du « minimex »

BRUXELLES correspondance

Fauteur de démobilisation ou filet de sécurité ? La Belgique n'a pas encore d'idées bien arrêtées quant aux réelles conséquences du « minimex », le revenu minimum de moyens d'existence, créé par une loi de 1974. Considéré, à l'époque, comme l'ébauche d'un véritable droit à l'aide sociale, le minimex est davantage perçu, aujourd'hui, comme un « piège », la manifestation d'une conception politique dépassée qui privilierait la dépendance au détriment d'une vraie « citoyenneté participative ».

Accordé à toute personne qui répond aux critères sociaux, il varie de 2 300 francs français (350,63 euros) pour une personne « cohabitante » à 4 800 F (731,75 €) pour un chef de famille. 73 000 personnes en bénéficient aujourd'hui. Il est également versé (avec une « surprise ») aux sans-abri qui s'inscrivent au registre de la population dans une commune, ce qui suppose une adresse de résidence. En revanche, il est supprimé depuis quelques semaines pour les demandeurs d'asile : l'octroi de cette aide financière avait entraîné, dans les grandes villes du royaume, un afflux de candidats, souvent organisés par des filières bien structurées. Seule une aide

mier ministre, entend tout à la fois augmenter de 10 % les allocations sociales pour les plus faibles et les « activer ». En clair, les ministres de l'intégration sociale et de l'emploi veulent que les « minimexés » soient mieux aidés pour trouver un emploi.

Un « plan Printemps », élaboré

par le gouvernement, ambitionne même de réduire de 50 %, en cinq ans, le nombre de bénéficiaires de l'aide et, du même coup, de doubler le nombre de personnes mises au travail. Pour ce faire, les subventions aux communes, chargées, en Belgique, d'organiser l'aide sociale, sont adaptées : l'Etat finance 100 % du minimex si une personne est mise au travail, 70 % si elle suit une formation et 65 %, voire 50 % seulement dans une petite municipalité, si elle est totalement inactive. Face à cette nouvelle démarche, certains acteurs sociaux n'hésitent pas à dénoncer « l'imposture » gouvernementale : « Affirmer que l'on peut remobiliser la moitié des exclus est absurde ! », s'exclame un travailleur social de Molenbeek, une commune bruxelloise « difficile ». « Cela vaut toujours mieux que de croire aux analgésiques financiers », lui répond l'un de ses collègues de la banlieue de Liège...

Jean-Pierre Stroobants

CADRES EN ACTIVITÉ

Executive MBA Dauphine

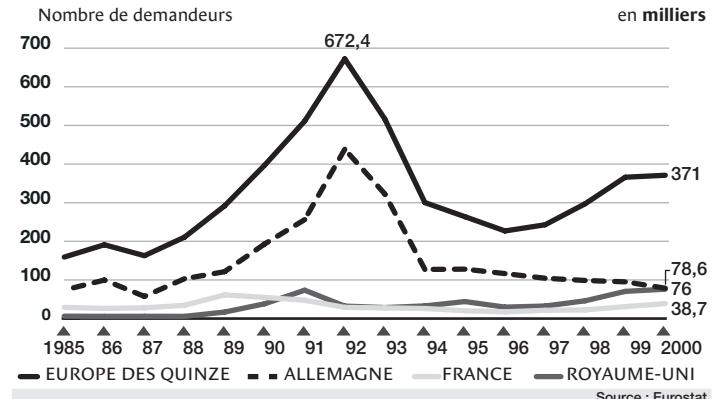
L'excellence d'un MBA, c'est la qualité de son corps professoral.

www.mba.dauphine.fr
mba@dep.dauphine.fr
 UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE
 Tél. : 01 44 05 41 81

F. A.

EUROPE

▼ Les demandes d'asile à la hausse



■ APRÈS AVOIR CULMINÉ à 672 400 en 1992, le nombre de demandes d'asile déposées au sein de l'Union européenne (UE) est tombé à 226 800 en 1996, avant de repartir à la hausse pour atteindre 371 000 en 2000.

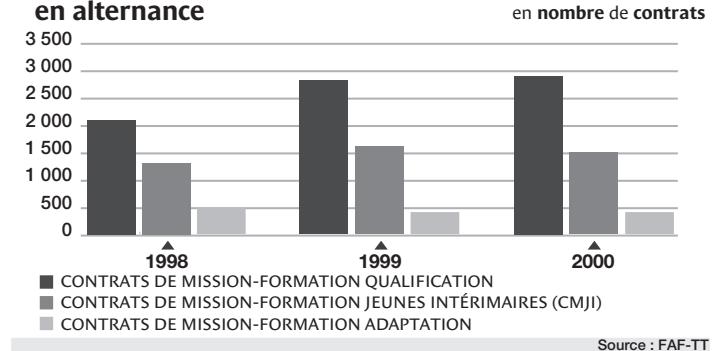
■ EN 2000, c'est l'Allemagne qui a enregistré le plus grand nombre de demandes (78 600), suivie par le Royaume-Uni (76 000), la Belgique (44 100), les Pays-Bas (43 800) et la France (38 700).

■ NEUF DES QUINZE ÉTATS membres de l'Union européenne ont vu, en 2000, une augmentation du nombre de demandes d'asile, mais cette hausse a été, en général, plus faible qu'en 1999.

■ EN REVANCHE, L'ALLEMAGNE, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche et le Portugal ont enregistré une nette diminution des demandes d'asile sur leur territoire. C'est particulièrement vrai pour l'Allemagne où les chiffres sont passés, entre 1999 et 2000, de 95 100 à 78 600, soit une baisse de 17 %.

FLASH SETT/« LE MONDE »

▼ Les intérimaires peuvent bénéficier d'une formation en alternance



■ EN 2000, 4 907 SALARIÉS INTÉRIMAIRES ont bénéficié d'un contrat de formation en alternance : 2 926 contrats de mission-formation qualification, 454 contrats d'adaptation et 1 527 contrats de mission-formation jeunes intérimaires (CMJI). Des résultats qui traduisent la multiplication par deux du nombre de contrats signés entre 1997 et 2000.

■ CES FORMATIONS EN ALTERNANCE sont mises en place par les entreprises de travail temporaire pour répondre à un besoin de compétences professionnelles exprimé par l'entreprise qui accueille les intérimaires. Ceux-ci acquièrent ainsi une première qualification, ce qui améliore leur employabilité sur le marché du travail. Les statistiques montrent ainsi que 72,6 % des intérimaires sont en emploi à l'issue de leur contrat de qualification, dont 56 % en CDI.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	ZONE EURO	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3 ^e TRIMESTRE 2000 (en % sur un an)	1,8	2	1,5	1,6	3,3	2,4	1,6	2,5	1,1	1,5*	-0,6*
STRUCTURE DE L'EMPLOI											
part de l'emploi salarié.....	72*	71*	77*	76	54	73	65	78*	81	N. D.	N. D.
part de l'emploi à temps partiel....	21*	16*	19*	21	8	17	8	39*	25	N. D.	N. D.
TAUX D'EMPLOI 2000 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	62 *	60 *	65 *	75	55	62	53 *	71 *	71	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	49 *	45 *	48 *	39	45	49	38 *	50 *	61	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 2000 (h/semaine)											
	40,4 *	39,7 *	40,1 *	38,5	40,6	38,9	38,5 *	39 *	43,6	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 3 ^e trim. 2000											
	+ 3,9	+ 3,9	+ 3,3 (4 ^e trim.)	+ 1,8 (4 ^e trim.)	+ 3,6	+ 5,5	+ 0,8	+ 5,2	+ 3,9	+ 4,6 (2 ^e trim.)	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE FÉVRIER 2001 (en %)											
Hommes + femmes.....	8,0	8,7	7,8	6,8	13,7	8,6	9,9	2,6	5,2	4,2	4,7
Moins de 25 ans.....	15,9	17,1	8,7	17,0	26,0	18,6	28,9	5,5	10,7	9,5	8,8
janv. 01	janv. 01	déc. 00									
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 2000 (en %)											
	46	49	52	56	42	40	61	44	28	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible * 1999

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

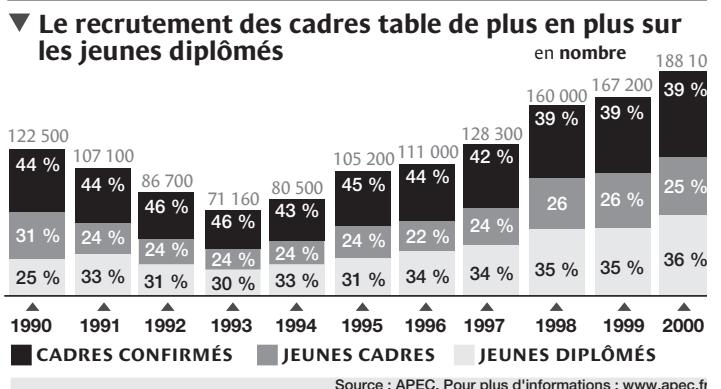
Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	16,2 % (fév.)	- 2,3
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	32,9 % (fév.)	- 3,7
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	975	+ 9,2 %*
INTÉRIM.....	550	+ 23,1 %*
APPRENTIS.....	285	+ 3,2 %*
CONTRATS AIDÉS.....	462	+ 8,8 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	7 000 (mars)	+ 0,9 %*
Hommes.....	8 666 (mars)	+ 0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	42,02 (juillet)	+ 3,2 %
Mensuel.....	7 101 (juillet)	+ 3,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)	1 137,4 (juin)**	+ 2,3 ***

* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv. 99) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois

Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH APEC / « LE MONDE »



■ EN DIX ANS, la part des jeunes diplômés dans le recrutement des cadres s'est accrue de onze points. Plus d'un cadre recruté sur trois est un jeune diplômé issu d'une grande école ou d'une université, au lieu de un sur quatre en 1990.

■ LES ENTREPRISES ACCEPTENT donc – et la pénurie de main-d'œuvre n'y est certainement pas étrangère – de donner les responsabilités et le salaire d'un cadre à des jeunes bien formés, mais inexpérimentés (stagiaires exceptés).

■ SUR LES QUELQUE 68 000 JEUNES diplômés recrutés en 2000 directement avec le statut cadre, 22 000 l'ont été dans le secteur « activités informatiques » et 15 000 dans le secteur « études-conseil », tandis que l'ensemble des différents secteurs industriels en a recruté 12 000 au total.

La poursuite de l'urbanisation multiplie les déplacements domicile-travail

Trois études de l'Insee ont analysé les trajets de plus de 14 millions de migrants alternants

domicile situé en périphérie où les prix de l'immobilier sont moins élevés et permettent de jouir d'un espace plus vaste... au prix de longs voyages quotidiens, selon la troisième étude de l'Insee, effectuée par Julien Talbot. Trois actifs sur cinq, soit 14 043 000 personnes, quittent chaque matin leur commune pour se rendre sur leur lieu de travail. 3 551 000 de ces « migrants alternants » se rendent dans un autre département, 720 000 changent de région et 281 000 passent une frontière. Ces voyageurs sont de plus en plus nombreux ; ils représentent 60,9 % des actifs contre 52,3 % en 1990 et 46,1 % en 1982. Leurs trajets sont de plus en plus longs. En 1999, ils travaillent dans une commune située à 15,1 km à vol d'oiseau de leur domicile, contre 14,1 km en 1990 et 13,1 km en 1982. La moitié des migrants alternants occupe un emploi situé à plus de 9,7 km de leur commune de résidence et, pour un quart d'entre eux, cette distance est supérieure à 18 km.

Les champions de la mobilité sont les 188 000 personnes qui travaillent à plus de 200 km de chez elles (178 000 en 1990). Pour 38 %, leur destination est l'Ile-de-France ; pour 11 %, la région Rhône-Alpes ; pour 7 %, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. On dénombre de plus en plus de Franciliens allant travailler à plus de 200 km, soit 11,3 % contre 9,2 % en 1990.

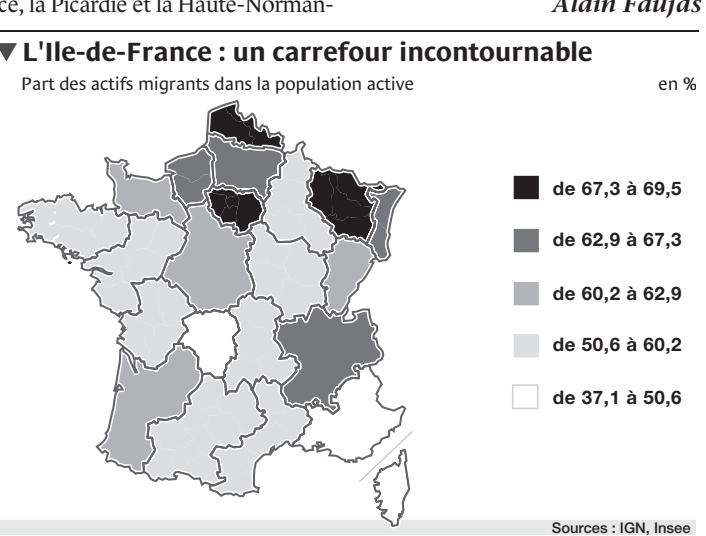
Ce sont les habitants des couronnes périurbaines qui sont les plus concernés. 79,1 % d'entre eux changent de commune, alors que moins du tiers des actifs habitant une ville-centre travaillent dans une autre commune. Mais les actifs des zones à dominante rurale sont, eux aussi, de plus en plus contraints à la mobilité.

té : plus de la moitié d'entre eux, soit près de 13 points de plus qu'en 1990, sont des migrants alternants.

Cette évolution résulte d'une concentration des emplois dans les zones denses, d'une augmentation de l'activité féminine et, bien sûr, du desserrement de l'habitat dans les « banlieues des banlieues ». Si l'on compare les régions, ce sont les actifs des régions du nord et du nord-est de la France qui se déplacent dans la plus grande proportion. « Le niveau d'urbanisation, l'existence de pôles d'emplois métropolitains exerçant leur pouvoir d'attraction sur de larges couronnes périurbaines, mais aussi la finesse du maillage communal, sont autant de facteurs pouvant expliquer de forts taux de migrations alternantes », analyse Julien Talbot.

L'Ile-de-France est, avec 69,5 % d'actifs migrants, la région la plus mobile. Cela n'étonnera personne : elle possède le pôle d'emploi le plus important de France, la plus forte densité de population et jouit d'un réseau de transports en commun et d'infrastructures routières sans égal. Elle réalise donc un quart des déplacements domicile-travail intercommunaux de métropole. Le Nord - Pas-de-Calais suit de près. Viennent ensuite la Lorraine, l'Alsace, la Picardie et la Haute-Normandie.

Alain Faujas



Part des actifs migrants dans la population active

● REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE. La signature d'un accord de réduction du temps de travail par un ou plusieurs syndicats minoritaires n'est pas suffisante pour que l'entreprise perçoive les aides publiques, sauf si cet accord a été approuvé lors d'un référendum par la majorité du personnel. Voilà ce qu'a instauré la seconde loi Aubert, du 19 janvier 2000. Depuis, et à dix-huit mois des prochaines élections prud'homales, où en est la représentativité syndicale ?

Cette question sera débattue lors d'un colloque organisé le 26 avril à 18 h 30 par les responsables du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) Ressources humaines de Paris-I-Sorbonne. La discussion sera animée par Jean-Emmanuel Ray, professeur à Paris-I et directeur de ce DESS.

Renseignements : 01-47-07-68-11 ; www.multimania.com/sorbonnerh

● COMMUNICATION. Le

Une thèse de doctorat décapante sur « la déficience du management face au handicap »

La performance est exceptionnelle. Non-voyant, ingénieur de recherche, notamment au laboratoire Frybourg du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Bachir Kerroumi a soutenu avec succès, le 29 mars, une thèse consacrée à la « déficience du management face au handicap ». Présidé par Michel Godet, lui-même titulaire de la chaire de prospective industrielle au CNAM, le jury l'a félicité pour la qualité de son travail, fruit d'une longue enquête menée auprès d'une trentaine d'entreprises françaises.

Consultant, Bachir Kerroumi a créé des systèmes d'interface très innovants qui permettent aux non-voyants de lire, d'écrire et de télé-communicer. Il a ainsi pu contribuer à leur mise en place dans plusieurs sociétés et a participé, en 1997, à la création et à la conception du projet Braillanet. Il est encore à l'origine, avec l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), du projet de formation en informatique pour les personnes handicapées visuelles et, avec l'Unesco, d'un didacticiel pour la formation à l'informatique des non-voyants.

D'expérience, donc, sa thèse s'attache à réfuter des idées fausses, sur un sujet dont il constate, avec ses pairs, qu'il a rarement fait l'objet d'études. A la différence de ce qui se passe aux Etats-Unis et en Allemagne, notamment, pour ce qui est de la recherche qui faciliterait l'adaptation aux nouvelles technologies. Si ces dernières peuvent être excluantes, quand « elles sont traitées de façon univoque », elles permettent aussi de compenser une déficience ou de développer l'autonomie.

Contrairement à ce que pensent de trop nombreux chefs d'entreprise, le handicap n'est pas synonyme de non-productivité ou de moindre performance. L'intégration a certes un coût, a reconnu Bachir Kerroumi, par ailleurs d'accord avec Henri Savall, professeur à l'université

Ingénieur non voyant, Bachir Kerroumi a mené une enquête auprès d'une trentaine d'entreprises

Lumière-Lyon-2, pour rappeler l'existence « de coûts cachés à la non-insertion », plus élevés encore. A contrario, Michel Fardeau, professeur au CNAM, cite le cas de ce centre suédois d'aide par le travail, deuxième entreprise du pays, « qui rembourse les aides de l'Etat et exporte sa production ». Puis il fit observer que, « trop stigmatisant, le terme même de handicap est en train de disparaître ».

De fait, les attitudes changent peut-être, au moins formellement. Dans son bilan annuel, publié le 29 mars, le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'Aegiph, établit que 107 000 personnes handicapées ont accédé à un emploi en milieu ordinaire au cours de l'année 2000, en hausse de 9,2 %. Conjoncture aidant, même le chômage a diminué de 8,1 % et, actuellement, 604 000 personnes

handicapées sont salariées, principalement dans le secteur privé et les petites entreprises, dont 105 000 dans des établissements spécialisés. Au-delà, tout l'intérêt de l'étude réalisée par Bachir Kerroumi aura été de mettre en évidence le lien qui existe entre le traitement réservé aux handicapés et la conception globale du management. Et, de ce point de vue, les conclusions sont particulièrement sévères, « le handicap servant de révélateur, dit-il, ou le déficit de management du handicap allant de pair avec un déficit du management tout court », comme le souligne à son tour Michel Godet.

A quelques exceptions notables, pourtant, les chefs d'entreprise vont aborder la question du handicap avec des stratégies inadaptées. Soit ils confieront le recrutement et ses problèmes au service social, ou aux assistantes sociales, « sans projet socioéconomique », soit ils se réfugieront dans « une logique paternaliste », sous couvert de charité, faute, là encore, d'inscrire la démarche dans un contexte économique. « L'efficience managériale est un mot que je n'ai jamais entendu en entreprise », avouera Bachir Kerroumi, dépité. « C'est peut-être un mot de chercheur... »

En creux, Yvon Pecqueux, professeur au CNAM, conclura de ces

observations que les managers sont « plus rationalisants que rationnels » et que leurs modes de gestion du handicap sont « à mettre en rapport avec la responsabilité sociale de l'entreprise ». Au bout du compte, l'examen de la situation réservée aux handicapés révèle des faiblesses dans les pratiques de portée plus générale.

Dans sa thèse, Bachir Kerroumi n'avance pas autre chose. « S'il existe (...) un réel malaise dans le traitement de la relation travail-handicap, écrit-il, nous pensons que la mauvaise gestion qui en résulte n'est pas seulement liée aux perceptions erronées du handicap, mais plutôt à l'immaturité du management en matière de connaissance de la prospective stratégique, de la gestion de projet, des ressources humaines et de leurs particularités, et, plus globalement, de l'environnement socioéconomique. » Et d'en tirer cette leçon qui s'applique à d'autres circonstances : « Parce qu'il a les yeux rivés sur le tableau de bord de l'entreprise, le manager rétrécit au fil du temps sa perspective sur les seuls chiffres et s'enferme dans une culture de la seule rationalité économique. »

Au chapitre des recommandations, la recherche a permis de mettre en exergue qu'« il est illusoire de tenter de dissocier le management des personnes atteintes de handicap d'une gestion organisationnelle globale ». Puisque tous les actifs et inactifs présentent des particularités et des différences, il faut admettre que celles-ci contribuent à la richesse sociale, culturelle, économique, « et à celle des entreprises ». Dès lors, « le management ne sera dynamique et sa dynamique ne réussira qu'à la condition que tout projet économique se construise autour du citoyen, en tant que collaborateur et consommateur contribuant à la richesse économique », ajoute Bachir Kerroumi, ceinture noire de judo, deuxième dan, en combattant des personnes voyantes en 1987.

Alain Lebaube

Les obligations légales

Depuis la loi du 10 juillet 1987, toutes les entreprises d'au moins vingt salariés sont soumises à une obligation d'emploi de personnes handicapées. Celles-ci doivent représenter 6 % de l'effectif d'un établissement donné, occupé à temps complet ou à temps partiel. Mais les entreprises peuvent également s'acquitter de l'obligation en concluant, dans la limite de la moitié du quota, des contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec des ateliers protégés ou des centres d'aide par le travail (CAT). Elles peuvent aussi, par défaut, verser une contribution annuelle au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Aegiph).

En application de cette disposition, l'Aegiph a collecté un peu plus de 2 milliards de francs, en 2000, auprès de 47 000 entreprises. Elle a ainsi pu fournir une aide à 164 000 personnes et accompagner des embauches avec 32 000 contrats primés, passés par les entreprises non assujetties à la loi.

Les nouveaux soucis des DRH

Drôle de temps pour les directeurs des ressources humaines (DRH) : « On ne parlait que d'embauche et la pénurie était claironnée dans l'électronique de pointe et dans l'informatique, explique Michèle Rudloff, consultante recrutement à la Cegos. Voilà qu'on repart de plans sociaux dans les secteurs qui étaient très demandeurs comme la téléphonie ! Je recruteais chaque mois six ou sept spécialistes pour une start-up ; leur maison mère américaine vient de geler toute embauche. Et ce n'est pas le seul exemple ! Personne ne sait si ce retourment sera momentané ou non, mais l'on va voir à nouveau circuler des dossiers de candidatures d'ingénieurs électroniciens que l'on ne trouvait plus du tout. » Une enquête réalisée par BVA pour le compte de Manpower au mois de février auprès de 804 DRH d'entreprises de vingt salariés ou plus confirme les bouleversements que la reprise du marché de l'emploi et les soubresauts de la conjoncture ont provoqués dans la gestion des ressources humaines.

En 2000, 74 % des directeurs interrogés ont recruté, alors qu'ils n'étaient que 63 % à l'avoir prévu. Ils ont constaté que les processus d'embauche étaient plus longs (58 %), plus complexes (54 %), et plus chers (49 %) qu'auparavant. En effet, certaines compétences sont introuvable (83 %), les candidatures se font moins nombreuses qu'il y a trois ans (74 %) et les désistements augmentent (71 %). Les candidats sont jugés moins dynamiques qu'autrefois (70 %). Michèle Rudloff va plus

Les entreprises recrutent et licencient en même temps et les jeunes diplômés jouent aux enfants gâtés

loin et parle de comportements d'enfant gâté chez les plus jeunes, qui « se montrent parfois mal élevés, ne se rendent plus aux entretiens d'embauche fixés d'un commun accord, sans s'excuser ». Jean-Claude Attenti, directeur associé chez Algoe Stanton Chase, est moins sévère : « C'était vrai il y a six mois, quand c'était encore la folie des dotcom et du high-tech, déclare-t-il, mais aujourd'hui les candidats font leur choix de façon rationnelle. »

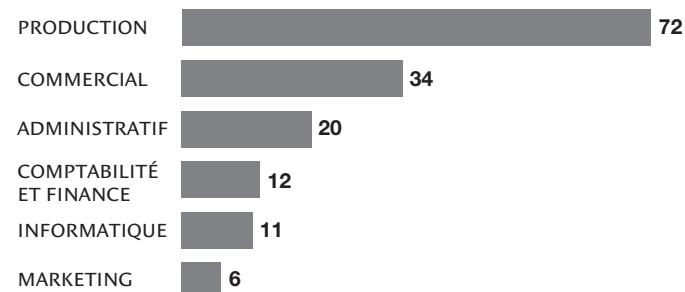
87 % des DRH interrogés constatent tout de même la plus grande exigence des candidats. C'est le salaire, selon 81 % des réponses, qui représente la première motivation, suivi par les possibilités d'évolution (53 %), le profil du poste (38 %), les conditions de travail (29 %) et l'aménagement du temps de travail (29 %).

Les nouveaux embauchés sont peu attachés à leur entreprise. 82 % des réponses jugent qu'ils sont sensibles aux propositions extérieures et 78 % qu'ils sont difficiles à fidéliser. Une sorte de revanche par rapport aux années où les entreprises se montraient infidèles en supprimant massivement des emplois ?

▼ Les postes de production très recherchés

Les fonctions les plus demandées

en pourcentage des DRH interrogés



Source : Manpower

La roue a aussi tourné en matière de salaire : 57 % des DRH estiment qu'ils ont beaucoup augmenté les rémunérations au cours des deux dernières années. « Tous les ingénieurs et les profils rares que nous avons recrutés obtiennent des salaires supérieurs aux prix du marché de 20 % à 25 % », analyse Michèle Rudloff ; mais ce n'est pas le seul élément de choix pour des gens qui savent leurs connaissances périssables et veulent plusieurs cordes à leur arc : une entreprise qui sait former son personnel jouera d'un réel avantage. »

Il faut donc s'adapter, puis retenir les compétences indispensables. 42 % des responsables des ressources humaines ont mis en place un programme d'intégration des nouveaux recrutés et 10 % sont en train de le faire ; ces programmes comportent des séminaires d'intégration (42 %), des visites de l'entreprise (29 %), un système de parrainage (25 %) et des rencontres avec la direction (24 %).

Les programmes de fidélisation (seulement 25 % des interrogés en ont créé) comportent deux volets : le volet financier est composé de stock-options (39 %), d'une politique salariale motivante (20 %), d'avantages en nature (12 %) ou sociaux (4 %) et d'une épargne salariale (3 %) ; le volet « qualitatif » suppose des efforts de formation (19 %), une mobilité interne (19 %), un aménagement du temps de travail (16 %) et une gestion des plans de carrière (5 %).

Ces oiseaux rares risquent de devenir encore plus que les petits génies de la finance ou du commerce électronique... Les directeurs pensent que leur métier évolue vers de nouvelles

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON - SORBONNE

19 000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

CAAE / MBA
Le DESS 2^e compétence recherché par les entreprises e-mail : iae@univ-paris1.fr

IAE DE PARIS
L'AVANTAGE DÉCISIF
www.iae-paris.com

activités (65 %) et cela les oblige à anticiper toujours plus les besoins de leur entreprise (88 %) ; ils se disent désormais associés à la définition des orientations stratégiques (92 %).

Pas étonnant que 81 % se sentent insuffisamment armés pour affronter de tels défis : ils aimeraient acquérir de nouvelles compétences en matière de gestion des carrières (52 %), de gestion du temps de travail (52 %), de recrutement (49 %) et de formation (46 %).

Pas étonnant, non plus, que les entreprises aient du mal à recruter ces DRH à tout faire et à tout prévoir. « Ils sont difficiles à trouver en France, explique Jean-Claude Attenti, car on leur demande toujours d'assurer les fonctions classiques, comme la paie, la mise en place d'un accord sur les 35 heures, et la surveillance de l'hygiène et de la sécurité, mais leurs employeurs veulent qu'ils les aident à élaborer une stratégie et à trouver des systèmes de rémunérations incitatifs. Non seulement, ils devront gérer la complexité, voire les contradictions, en recrutant d'un côté, tout en supprimant des postes de travail de l'autre, mais il est exigé d'eux qu'ils se livrent à cet exercice dans une dimension internationale. Ils ne devront pas seulement être polyvalents, mais multiculturels ! »

Ces oiseaux rares risquent de devenir encore plus que les petits génies de la finance ou du commerce électronique... Les directeurs pensent que leur métier évolue vers de nouvelles

LA VIE DES ORGANISATIONS

par Jean-Pierre Le Goff

Boycottage et confusion

L'appel au boycott des produits Danone, suite à l'annonce des suppressions d'emploi, constitue un mode d'action jusqu'alors peu développé dans la société française, à la différence des Etats-Unis où il est largement utilisé par les associations de consommateurs. Appliqué au groupe Danone, ce boycott peut sembler paradoxal dans la mesure où ce groupe s'est toujours réclamé d'une dimension humaniste et sociale. A sa façon, Danone se veut une entreprise vertueuse et citoyenne, animée par des valeurs fortes, plaçant, selon l'expression managériale consacrée, « l'homme au cœur de sa démarche ». Les cabinets spécialisés dans les investissements dits éthiques lui ont donné de bonnes notes dans le domaine du social et de l'environnement. Et, d'après le baromètre BVA-Géodys 2000-2001, Danone était, il y a peu de temps encore, l'entreprise préférée des Français.

En 1987, Antoine Riboud, alors président de BSN, écrivait, dans son rapport au premier ministre, « Modernisation, mode d'emploi », que les entreprises ont un « intérêt moral et pratique à être civiques », qu'il faut rechercher dans l'entreprise « des solutions qui, tout en restant compatibles avec une gestion rigoureuse des coûts, sont les plus favorables à l'emploi ».

Que valent ces paroles, à la lumière des récentes suppressions d'emploi ? Celles-ci ne sont pas liées à des difficultés économiques, mais sont effectuées par anticipation des résultats de la concurrence et des réactions des marchés. Dans ces conditions, on comprend la révolte des salariés face à une logique qui considère les femmes et

les hommes qui travaillent comme de simples facteurs d'ajustement dans une course effrénée à la rentabilité financière. L'appel au boycott apparaît comme une riposte qui vise à marquer le coup et à sensibiliser largement l'opinion.

Peut-on sérieusement penser qu'il empêchera Danone de fermer des usines ? En supposant qu'il soit réellement efficace et mené jusqu'au bout, il pourrait même agraver la situation : ce qui veut être un soutien à la lutte des travailleurs de Danone entraînerait la mise au chômage technique ou la fermeture d'autres entreprises du groupe. En poussant jusqu'au bout la logique du boycott, on ne comprend pas du reste pourquoi celui-ci ne concerne pas les produits de toutes les entreprises qui réduisent leurs effectifs.

L'appel au boycott des produits par les consommateurs paraît, en fait, symptomatique de l'érosion des modes d'action collective antérieurs, au profit d'actes individuels qui se veulent éthiques et citoyens qui se développent dans la confusion. La mise en avant de ce type d'action peut servir de succédané ou de substitut à une « lutte de classes » dont les contours traditionnels s'effacent. Des politiques

appellent au boycott faute de projets plus structurants, en se déchargeant sur les entreprises et la « société citoyenne » de leur propre impuissance.

Plus fondamentalement, les dénonciations des entreprises et les appels au boycott semblent paradoxalement révélateurs d'une évolution libérale de la société. Entre les entreprises qui se veulent vertueuses et les consommateurs qui se veulent éthiques et socialement corrects se joue un étrange jeu de miroir à deux faces. Le déplacement du domaine de la lutte collective sur le lieu de travail vers celui du commerce et de la consommation confère une place centrale au client, dont les achats sont jugés ou non éthiquement et socialement corrects. Aux chartes et codes éthiques des entreprises répond le « guide éthique du consommateur », qui délivre des étoiles aux entreprises selon les critères qui prennent en compte les aspects sociaux et

écologiques, la parité hommes-femmes, la transparence, le mécénat, l'humanitaire...

La révolution prônée par les idéologues du libéralisme comme par certains de leurs opposants déclarés passe désormais par « un changement des mentalités » dont ils se disputent le rôle et l'avant-garde. Chacun se doit d'être à la fois « acteur » et « responsable » dans une logique moralisante qui favorise la suspicion généralisée. Le consommateur est culpabilisé ou peut se donner bonne conscience selon le produit acheté. Ce n'est pas seulement les exigences des actionnaires et les politiques des directions qui sont visées, mais la collectivité entreprise dans son ensemble. Celle-ci sert alors de bouc émissaire en étant livrée à la vindicte publique.

Faute de mécanismes sociaux et politiques régulateurs, l'appel à l'éthique et à la responsabilité individuelle des dirigeants comme des consommateurs est mis en avant pour contenir la logique implacable des marchés. Menée jusqu'au bout, une telle évolution risque d'aboutir à une opposition entre travailleurs et consommateurs, entre secteur privé et secteur public. D'un côté, les luttes revendicatives collectives menées par les travailleurs des services publics – que des actions minoritaires corporatistes tendent de fait à discriminer aux yeux de l'opinion publique –, et, de l'autre, des appels au boycott contre des entreprises privées qui ne servent pas forcément les travailleurs concernés.

L'émotion et la révolte face aux multiplications des pertes d'emploi, pour légitimes qu'elles soient, ne font pas une société citoyenne. Celle-ci implique une dimension d'analyse à la fois critique et propositionnelle qui associe les syndicats et les associations de consommateurs dans la perspective de l'intérêt général. Et la question, une nouvelle fois, est posée aux politiques, qui ne peuvent se décharger de leurs propres responsabilités sur les entreprises et la société : quelles sont les mesures précises qu'ils entendent prendre, non seulement pour accompagner tant bien que mal socialement les suppressions d'emploi, mais pour s'opposer efficacement à une logique de rentabilité financière qui déstructure le « vivre-ensemble » ? Les appels à la responsabilité sociale des entreprises comme aux consommateurs ne peuvent masquer l'érosion de la détermination du politique à réguler l'économie en fonction de l'intérêt général et de la cohésion sociale.

Jean-Pierre Le Goff est sociologue au laboratoire Georges-Friedman (Paris-I, CNRS).

Alain Faujas

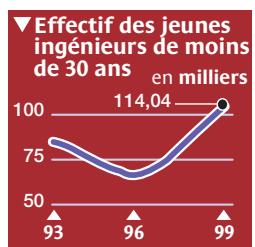
Le Monde

EMPLOI

SPÉCIAL INGÉNIEURS ▲ L

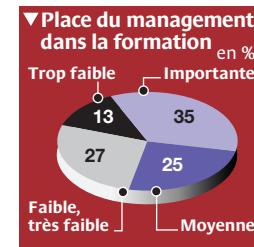
23 658

C'est le nombre de diplômes que les 240 écoles ou instituts habilités par la Commission des titres d'ingénieurs ont délivré en 1999. Un chiffre en progression de 2,6 % par rapport à l'année précédente (page XXX)



Le nombre d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprise de moins de trente ans a quasiment doublé entre 1984 et 1999, passant de 58 000 à 114 000 (page XXXI)

Henri Lasserre, sociologue, observe que la diffusion des nouvelles technologies favorise les spécialistes aux dépens des généralistes (page XXXI)



Un tiers seulement des responsables de formation d'ingénieurs interrogés dans 38 pays estiment l'enseignement du management « important » ou « très important » (page XXXII)

La cote des jeunes ingénieurs toujours au beau fixe

Sur le marché de l'emploi des ingénieurs, le climat devient de plus en plus difficile à prévoir. Selon les données des enquêtes emploi annuelles de l'Insee, le nombre de postes d'ingénieurs et cadres techniques n'a fait que croître depuis vingt ans : l'effectif a quasiment doublé entre 1982 et 2000, pour atteindre 780 000. Mais cette croissance a déjà connu des ruptures de rythme à plusieurs reprises, entre 1984 et 1987, puis entre 1992 et 1996. Depuis 1998, ce rythme s'est de nouveau accéléré, entraînant de très fortes tensions sur le marché de l'emploi des ingénieurs, exactement comme à la fin des années 80. Sans qu'il soit possible de prédire avec certitude quand interviendra la prochaine rupture.

Il y a dix ans, les entreprises avaient dû mettre les petits plats dans les grands pour attirer à elles les jeunes diplômés : les salaires d'embauche s'envolaient, les stands pullulaient sur les forums de recrutement et les annonces d'offres d'emploi dans les journaux. Les directions de ressources humaines avaient

Les difficultés des industries de haute technologie pourraient cependant refroidir le climat d'euphorie

élargi leur recrutement à de nouveaux viviers, donnant enfin leurs chances aux diplômés des écoles moins prestigieuses, aux universitaires, aux techniciens supérieurs par la voie de la promotion interne et de la formation continue. Les mêmes recettes sont appliquées aujourd'hui.

C'était, déjà, les informatiens qui manquaient le plus à l'appel, alors que le tissu des entreprises françaises modernisait ses ateliers et ses bureaux à coups de robots numériques et de micro-ordinateurs. Dix ans après, Internet, les réseaux de

télécommunications et les systèmes d'information ont pris le relais, mais ce sont les mêmes écoles qui peinent à fournir les spécialistes de ces technologies en nombre suffisant.

Elles-mêmes, il est vrai, manquent de candidats. Les voilà contraintes d'aller recruter leurs futurs élèves en puisant dans des viviers inédits tels que les étudiants étrangers et... les jeunes femmes, qui renforcent ainsi progressivement leurs positions dans un univers jusque-là bien masculin.

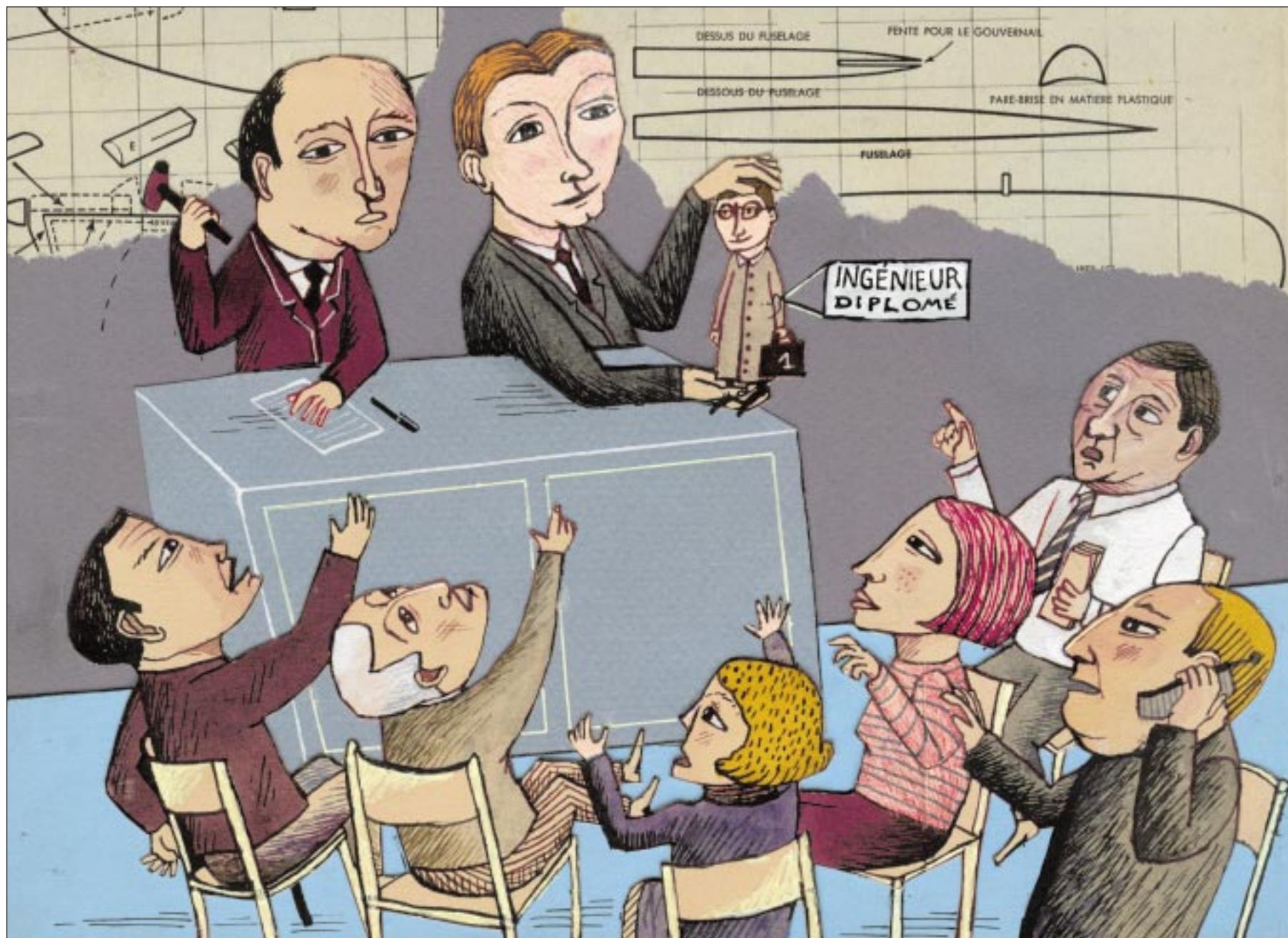
Mais toutes ces pratiques

généreuses résisteront-elles à un éventuel ralentissement du marché ? La chute des start-up de l'Internet et du Nasdaq, les licenciements massifs chez les géants américains de la high-tech, de Cisco à Hewlett-Packard, ont entraîné une diminution de 44 % en un an du nombre d'offres d'emplois d'ingénieurs et techniciens outre-Atlantique, selon le *Washington Post*. Il se pourrait que les suppressions d'emplois ou les mauvais résultats économiques annoncés en Europe par Philips, Ericsson, Nokia, Alcatel ou Siemens produisent les mêmes effets. « En trois mois, le secteur technologique a déjà perdu 150 000 emplois à travers le monde », estimait le quotidien espagnol *El Mundo*. Après une telle débauche de recrutements opérés au cours de ces quatre dernières années, les entreprises n'ont-elles pas refait le plein de ressources humaines qualifiées ?

Certes, les « réajustements » en cours ne sont pas forcément synonymes de récession prolongée. Mais ils contraignent déjà les entreprises à s'interroger sur les erreurs commises, sur la confiance peut-être excessive placée dans certaines promesses technologiques ou certaines évaluations des besoins du marché. Ce « retour au réel » pourraît d'ailleurs profiter à ceux qui, loin des sautes d'humeur boursières, s'évertuent à résoudre au fond des laboratoires les problèmes techniques – et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit – rencontrés par les industriels.

Pourtant, l'optimisme reste de rigueur dans le monde du recrutement et des écoles, peut-être pour ne pas remettre en cause les investissements enfin obtenus pour recruter ou former plus. Les plans de recrutement sont maintenus, et les études sur les besoins des entreprises et des ménages en équipements informatiques et de télécommunications prévoient toujours un enthousiasmant avenir technologique. Les chefs d'entreprise ont un œil sur les nuages qui s'amincissent, mais un autre sur leurs carnets de commandes apparemment toujours bien remplis. Les mois à venir diront si le printemps se poursuit, ou si les froids de l'hiver s'apprêtent à refroidir un marché de l'emploi jusqu'ici euphorique.

Antoine Reverchon
Illustration : Renaud Perrin



MÉTIER

Questions-réponses

1 Comment est délivré le titre d'ingénieur ?

Seules les 240 écoles habilitées par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) peuvent délivrer le diplôme du même nom. Cette commission réunit des représentants de l'Etat, des branches professionnelles et des syndicats, qui évaluent de façon approfondie toute demande d'habilitation et renouvellent régulièrement cette démarche auprès des formations existantes.

Celles-ci regroupent les « grandes écoles » traditionnelles – qu'elles soient sous tutelle de l'éducation nationale (comme l'Ecole centrale de Paris) ou d'autres ministères (l'industrie pour les écoles des mines ou des télécoms, la défense pour Polytechnique, etc.) –, les écoles de création plus récente – liées de près ou de loin aux universités (les écoles nationales supérieures d'ingénieurs, les instituts nationaux de sciences appliquées, les instituts nationaux polytechniques, les filières universitaires d'ingénieurs, etc.) – et enfin les « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), créées à partir de 1990 pour former des techniciens supérieurs en activité, et qui ont diplômé, depuis, environ 5 000 ingénieurs.

Par ailleurs, les instituts universitaires professionnalisés (IUP), créés en 1991 au sein des universités, délivrent un diplôme d'« ingénieur-maître » à bac + 4. Il fut un temps question que la CTI habilité ces formations aussi, mais les réticences des grandes écoles ont conduit à la création d'une commission d'habilitation spécifique à ces instituts.

2 Quelle est la définition du métier d'ingénieur ?

La Commission des titres donne au métier la définition officielle suivante : « Le métier de base de l'ingénieur consiste à résoudre des problèmes de nature technologique, concrets et souvent complexes, liés à la conception, à la réalisation et à la mise en œuvre de produits, de systèmes ou de services. Cette aptitude résulte d'un ensemble de connaissances techniques d'une part, économiques, sociales et humaines d'autre part, reposant sur une solide culture scientifique. »

« L'activité de l'ingénieur mobilise des hommes et des moyens techniques et financiers, le plus souvent dans un contexte international. Elle reçoit une sanction économique et sociale, et associe à son objet des préoccupations de protection de l'homme, de la vie et de l'environnement, et plus généralement du bien-être collectif. »

3 Combien y a-t-il d'ingénieurs en France ?

Selon l'Insee, les effectifs d'ingénieurs et de cadres techniques s'élevaient en 1998 à 746 000 emplois environ, contre 420 000 en 1982. Entre 1982 et 1987, la croissance annuelle de cet effectif a été de 2 %. Elle est montée à 4,7 % entre 1987 et 1994, pour revenir à un rythme plus « raisonnable » de 3 % entre 1994 et 1999. Mais l'effectif a bondi à nouveau entre 1999 et 1998, passant de 680 000 emplois à 746 000 (+ 10 %), puis à 779 000 en 2000 (+ 4,4 %).

Entre 1990 et 1998, a calculé le Comité d'études sur les formations d'ingénieurs (CEFI, www.cefi.org), le taux annuel de croissance du nombre d'ingénieurs informatiques a été de 5,41 %, contre 4,25 % dans la fonction « études », 3,87 % dans la « recherche », 3,2 % dans le transport, 2,69 % pour les directeurs techniques, 0,89 % pour les technico-commerciaux, et 0,76 % seulement dans la production et les fonctions connexes.

4 Combien gagnent les ingénieurs ?

Selon l'enquête du Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (CNISF, www.cnisf.org) menée en 1999 sur les rémunérations auprès de 27 000 ingénieurs issus de 108 formations, le salaire médian (annuel brut, primes comprises) des ingénieurs s'élevait en 1998 à 330 000 francs (50 000 euros). 10 % des ingénieurs gagnent moins de 197 KF, et 10 % plus de 610 KF.

Le salaire médian des débuteants (première année) est de 222 KF pour les hommes et de 190 KF pour les femmes. Ce montant est également influencé par le niveau de diplôme au moment de l'entrée en formation d'ingénieurs : il est de 212 KF après une classe préparatoire, 191 KF après une maîtrise, 185 KF après le bac et 181 KF après un BTS ou un DUT.

Selon le CNISF, l'obtention d'un doctorat n'apporte pas de supplément de rémunération en cours de carrière, sauf pour les ingénieurs agronomes. Enfin, les ingénieurs ayant obtenu leur diplôme par la voie de la formation continue obtiennent le même niveau de rémunération que ceux qui l'ont obtenu en formation initiale. Le salaire moyen était de 386 KF, un chiffre « supérieur de 25 % au salaire moyen des cadres du secteur privé », souligne le CNISF. Enfin, à situation professionnelle égale, les hommes gagnent en moyenne 6 % de plus que les femmes ingénieurs.

Parmi les stratégies adoptées : le recrutement d'élèves à l'étranger et la féminisation des promotions

« Je pense qu'un certain nombre d'entreprises, auparavant plus orientées vers de très grandes écoles du type Centrale, se sont rapprochées d'établissements comme le nôtre, relève Martine Querio, responsable des relations entreprises de l'Esigetel. Nous travaillons parfois déjà avec ces entreprises, mais pas de la même manière. Elles ont développé avec nous des actions de type forums, interventions ou parainage, de manière plus accentuée qu'auparavant. »

Toutes les écoles ne ressentent pas le phénomène de la même manière. « Pour moi, ce n'est pas réellement nouveau, car les entreprises ont toujours veillé à diversifier leur recrutement, souligne Jean-Luc Basille, directeur du service relations industrielles et communication à l'Enseesi. Tou-

Pour l'instant, les ingénieurs restent les vedettes du marché de l'emploi

Tous les moyens sont bons pour recruter les jeunes diplômés, à commencer par des salaires attrayants et des missions à l'international

sonne même le tocsin pour les ingénieurs de production.

Signe visible des tensions du marché ? Les offres d'emploi pleuvent dans les grandes écoles. Pas moins de cinq cents par mois à l'Institut national des télécommunications (INT) ! Autre manifestation symptomatique : les entreprises s'adonnent farouchement à une activité très en vogue, « l'amphi-retape », sorte de grand-messe où les recruteurs dévoilent les charmes incommensurables de leur société devant un parterre d'étudiants qui n'en pensent pas moins. La chasse aux spécimens rares commence d'ailleurs tôt dans la saison. A peine les étudiants de troisième – et dernière année – retrouvent-ils les bancs de l'école en septembre que les prédateurs, à l'affût, entament leurs subtiles manœuvres d'approche. « Environ 3 % des élèves ingénieurs sont sortis en juillet dernier avec, déjà dans la poche, un contrat à durée indéterminée », constate Jean Dorey, patron de l'Ecole centrale de Lyon et responsable de l'insertion professionnelle au bureau de la Conférence des directeurs d'écoles et de formations ingénieurs (CDEFI).

Dans le rapport 2000 de l'Observatoire des stratégies et technologies de l'information et de la communication (Ostic), Marie-Noëlle Blancheau, enseignant-chercheur au département Sciences de gestion de l'INT, va plus loin. Elle estime que le taux des étudiants ayant signé un contrat d'embauche avant la fin de leurs études est supérieur à 50 % dans les écoles télémédias. « Il n'est pas rare de rencontrer des élèves aux prises avec une dizaine de propositions aussi alléchantes les unes que les autres », affirme-t-elle.

Pour faire pencher la balance, tous les moyens sont bons. Salaire attrayant, promesse de carrière à l'international, assurance de mobilité professionnelle. Mais comme les entreprises jouent peu ou prou la même partition, l'imagination des recruteurs est mise à rude épreuve pour faire entendre une petite note personnelle dans le chœur des sirènes.

LE NERF DE LA GUERRE

EDS, une société de services comptant trois mille salariés en France, dont 75 % d'ingénieurs, n'hésite pas à mettre en avant sa politique sociale innovante : 35 heures, comité d'embauche à la baisse. D'ici 2010, les investissements en réseaux et services multimédias devraient doubler. Un rapport du cabinet d'études Pierre Audouin Conseil pour le Groupe des écoles de télécommunications (GET) évalue à plus de 12 000 le futur déficit en spécialistes des NTIC. Les tensions sur le marché du travail des ingénieurs ne semblent donc pas sur le point de s'apaiser. Sauf si les prévisions font fausse route, comme cela a déjà été le cas à la fin des années 1980.

Nathalie Queruel

L'arrivée d'une nouvelle figure : le chercheur industriel

La préparation à la carrière de « manager » est devenue en quelques années une part importante de la formation délivrée par les écoles d'ingénieurs. La gestion, l'économie, le marketing, un peu de sciences humaines, ont conquis leur espace dans les programmes ; la confrontation à la réalité de l'entreprise, au travers des stages, des formations en alternance, des « projets » menés sur des cas réels, voire la création d'activités, est devenue une banalité. Cette évolution n'était pas évidente. Dans les années 1980, il était reproché aux grandes écoles de former des têtes « bien pleines » plutôt que « bien faites », sélectionnées sur leur science mathématique plutôt que sur leur connaissance des réalités sociales, bidouilleurs géniaux plutôt que concepteurs de produits répondant aux besoins du marché. La culture scientifique et le rationalisme imprégnait la figure sociale de l'ingénieur, l'amenant à incarner sa caricature, le technocrate, pouvoir aveugle d'une technicité qui le serait tout autant.

Il existe bien sûr encore moult exemples d'arrogance technique au sein des entreprises. Mais l'arrivée de nouvelles générations mieux prépa-

rées à la réalité des affaires a généralisé un autre discours dominant, celui de la primauté du marché. Une évolution liée à l'intrusion, sur le terrain de la chasse aux fonctions dirigeantes, des diplômés des grandes écoles de commerce. Pour se mesurer à ces concurrents redoutables, les ingénieurs ont dû adopter leur langage, leurs objectifs et... apprendre l'anglais.

L'« ingénieur manager » est ainsi devenu, au fil des années 1980, le profil dominant à la sortie des écoles. Mais ce sont alors la banque, la finance, le conseil, qui captent ces cerveaux aux dépens de l'industrie. A tel point que, soucieux de fournir à celle-ci les compétences nécessaires à sa mutation technologique, les pouvoirs publics ont encouragé la création de nouvelles formations d'« ingénieur technologique ». Mais la figure dominante, parce que socialement plus cotée, reste celle de l'ingénieur généraliste dirigeant une business unit, grande ou petite.

La diffusion des nouvelles technologies de communication a cependant mis en selle un autre concept, venu concurrencer dans l'imaginaire managérial la prédominance du marché : il s'agit de l'innovation. La valeur est captée par l'entre-

prise qui saura proposer au marché un produit ou un service nouveau par sa conception et la technologie qu'il met en œuvre. Or, comme l'explique Pascal Iris, directeur d'Armines, la structure de valorisation de la recherche des écoles des mines, « même si le processus complet d'innovation réunit collectivement des financiers, des gestionnaires, des hommes de marché, son fondement se situe dans la percée technologique qui émerge dans la tête de quelqu'un après des années passées à creuser un sujet déterminé. La technologie est désormais trop complexe et fragmentée pour que ses avancées ne soient pas l'affaire de spécialistes ». Pascal Iris fait remarquer que l'Ecole des mines de Paris, mais aussi d'autres établissements comme l'université technologique de Compiegne ou l'INSA de Lyon forment désormais un grand nombre de titulaires de doctorat. Aux côtés de l'ingénieur manager émerge ainsi la figure du chercheur industriel, expert dans son domaine. Encore faut-il que les entreprises, comme les écoles, sachent en reconnaître l'importance stratégique et la valoriser en conséquence.

Antoine Reverchon

Les écoles tentent de répondre à la pénurie de candidats

La pénurie d'ingénieurs est là. Dans l'immédiat, les entreprises ne disposent que de peu de ressources pour lutter contre le phénomène. Elles peuvent simplement chercher à se montrer plus attrayantes que leurs concurrentes pour attirer les jeunes diplômés. On renonce à leurs écoles de prédilection pour élargir leur champ de recrutement à des écoles peut-être moins cotées que les établissements prestigieux du type Polytechnique, les Mines de Paris, Centrale ou Supélec.

De fait, selon les résultats d'une enquête menée auprès de 300 responsables du recrutement et publiés par l'Usine nouvelle du 1^{er} février dernier, 20 % des entreprises interrogées « avouent élargir leur panel ». Un élargissement qui profiterait notamment aux écoles de province ou à celles spécialisées sur des créneaux porteurs. Ainsi, l'Ecole supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications (Esigetel), créée en 1986, reçoit environ 6 000 offres d'emploi par an depuis 1998, quand elle n'en disposait que de 840 en 1995. Un chiffre à mettre en regard de la centaine de diplômés qui sortent de l'école chaque année.

l'INSA de Lyon et premier vice-président de la Conférence des directeurs d'écoles et de formations d'ingénieurs du ministère de l'éducation nationale (CDEFI). Face à la stagnation, voire à la décrue des effectifs en classe préparatoire, le public recrute va continuer à se diversifier. »

DE VÉRITABLES STRATÉGIES

Diversification qui passera par un renforcement du recrutement direct au niveau baccalauréat par les écoles dont la scolarité dure cinq ans, comme les écoles nationales d'ingénieurs (ENI) ou les instituts nationaux de sciences appliquées (INSA), ainsi que par un plus fort appel aux DEUG et aux DUT. Plus originale, une étude réalisée en mars dernier par le CDEFI auprès de ses 107 établissements adhérents montre que la croissance des effectifs, estimée à 5 % par an de 2000 à 2003, se fera pour un sixième par l'accueil d'étudiants étrangers. Leur nombre devrait passer de 2 350 en 1999-2000 à 3 612 en 2002-2003 et représenter alors 7,6 % des élèves contre 5,8 % auparavant. Les écoles mettent en place de véritables stratégies pour y parvenir. Ainsi, l'INSA de Lyon fait appel à une trentaine d'enseignants d'universités étrangères

pour prospection dans les lycées locaux. Mieux, l'école partage avec d'autres établissements deux agents salariés à plein temps en Chine et au Brésil chargés de recruter de futurs étudiants au niveau baccalauréat ou dans les universités.

Enfin, il est clair que la féminisation des écoles d'ingénieurs peut apporter un véritable souffle d'air. Aujourd'hui limité à 22,6 % des effectifs, la part des femmes devrait logiquement croître. « Beaucoup de parents estiment que le métier et les études d'ingénier ne sont pas adaptés aux filles,

relève Joël Rochat. Il faut donc permettre une évolution des mentalités. C'est pour cela que des actions de sensibilisation dans les collèges et lycées ont commencé dans un certain nombre d'académies et que, lors du dernier salon de l'éducation, nous avons proposé une plaquette sur ce sujet et organisé une table ronde qui a été très suivie. » Il est vrai que la proportion de femmes dans les métiers d'ingénier ne n'excédaient pas 14 % en 1997, même s'il a sensiblement progressé : en 1990, il n'était que de 8,5 %.

Sylvie Mignard

Des flux d'entrée en baisse

En 1999, 240 écoles ou instituts divers étaient habilités par la Commission des titres d'ingénieur et par le ministère de l'éducation nationale à délivrer un diplôme d'ingénieur. A la rentrée 1999, ces écoles rassemblaient 85 751 étudiants, un chiffre en hausse de 3,4 % par rapport à l'année précédente, et ont délivré 23 658 diplômes d'ingénieur et de spécialisation (+2,6 %).

Cependant, le flux d'entrée est en baisse de 1,8 % après avoir progressé de 9,5 % en 1998-1999. Il est vrai que le nombre de nouveaux élèves provenant d'une classe préparatoire aux grandes écoles décroît (14 148 à la rentrée 1999 contre 14 509 en 1998, en recul de 2,5 %). Les candidats issus de « prépas » représentaient 48,4 % des entrées en écoles d'ingénieurs, loin devant les entrées au niveau baccalauréat (20,2 %), en hausse de 3 %. A noter que la féminisation est lente puisque en 1999 les écoles d'ingénieurs comptaient 22,6 % de femmes contre 19,2 % dix ans plus tôt.

Henri Lasserre, sociologue

« Les nouvelles technologies ont redonné du lustre aux spécialistes »

« Qu'est-ce qu'un ingénieur ?

— Si l'on en croit l'étymologie, le mot "ingénieur" ne vient pas d'"ingénieux", mais d'"engin". Il apparaît au temps de Vauban où l'on parle des "ingénieurs", des spécialistes de la balistique. C'est dire que l'origine de l'ingénieur est militaire et l'on en trouve la trace à l'Ecole polytechnique, établissement de statut militaire. Avant de passer au service de l'entreprise privée, l'ingénieur a d'abord été "d'Etat" et se rattachait à un corps qui, lui aussi, rappelait le monde militaire : le génie rural, le génie hydraulique, le génie urbain.

— Pourquoi cette forte identité technicienne s'est-elle brouillée au fil du temps ?

— L'identité de l'ingénieur s'est estompée, car le système français des grandes écoles a dilué ses connaissances techniques au profit de connaissances plus générales. C'était souhaitable, car on a constaté que les deux tiers de la formation de l'ingénieur étaient consacrés à des matières technico-scientifiques alors que ses fonctions étaient de plus en plus managériales, puisqu'il avait à diriger d'autres hommes.

» On a donc saupoudré des sciences humaines, de la philosophie ou de l'économie sur les sciences "dures". Paradoxalement, le futur ingénieur s'est vu proposer le modèle de "l'honnête homme" au moment où les "humanités" désertent l'enseignement secondaire. Cette louable intention s'est heurtée au fait que les élèves s'intéressent d'abord aux maths ou à la physique et qu'ils négligent les sciences humaines à l'exception de l'économie et de la gestion qui ont leur légitimité en raison de la carrière à laquelle ils sont promis.

— Les ingénieurs n'ont jamais été de purs scientifiques ; ils ont toujours prétendu à des fonctions de direction et les carrières les plus brillantes sont aujourd'hui réalisées dans des fonctions non techniques comme la finance ou le commercial...

— Il existe et il existera toujours deux modèles d'ingénieurs. Le premier est généraliste. Il se recrute

dans les milieux les plus aisés et sort des grandes écoles. Sa formation technico-généraliste le rend apte à gérer toutes sortes de problèmes. Il effectue une carrière en spirale qui l'amène de la recherche ou de la technique à des fonctions managériales dans la production ou dans la finance.

» Le modèle de l'ingénieur "technologue" est issu de classes plus modestes. Il sort d'écoles moins prestigieuses. Son domaine de prédilection est le monde de la technique : c'est l'ingénieur informaticien ou l'ingénieur de l'armement. Il y a quinze ans, le généraliste semblait devoir l'emporter sur l'expert. Mais la flambée des nouvelles technologies a redonné du lustre aux ingénieurs spécialistes et les écoles ont rétabli l'équilibre entre le management et l'expertise. Les deux modèles demeurent en concurrence.

— Comment ces modèles s'articulent-ils avec le statut de cadre ?

— Trois faits menacent la spécificité de l'ingénieur-cadre français. Tout d'abord, son confrère allemand n'est pas cadre, et il sort souvent d'une filière technique qui ne le coupe pas des ouvriers : ceux-ci acceptent son autorité parce qu'ils le considèrent comme le meilleur d'entre eux. En France, on sélectionne à coups de maths et de physique théoriques et les ouvriers glissent des peaux de banane – c'est bien connu – sous les pas des jeunes ingénieurs pour les mettre à l'épreuve. Notre système élitaire, que certains nous envient en Europe, présente des inconvénients réels.

» Deuxième risque, un certain nombre d'entreprises françaises sont en train de casser les frontières de l'encadrement et installent un continuum salarial plus souple que le système actuel.

» Troisième élément, les jeunes titulaires de diplômes professionnels comme le diplôme universitaire de technologie (DUT) ou le brevet de technicien supérieur (BTS) ont pris conscience qu'ils n'en savent pas beaucoup moins que les ingénieurs diplômés, mais que leur carrière prend dix ans de retard, faute de la peau d'âne requise. 40 % d'en-

treux reprennent donc des études supérieures et passent une maîtrise ou un DESS pour devenir cadres. Cette formation plus concrète donne un type de manager proche du modèle allemand et diversifie encore la typologie qui comportait déjà, aux côtés de l'ancien élève des grandes écoles, l'ingénieur autodidacte. Cette hétérogénéité va persister.

— La reprise du marché de l'emploi n'a-t-elle pas avantage les ingénieurs par rapport aux élèves des écoles de commerce ?

— Jusque dans les années 1960, les ingénieurs jouissaient d'un quasi-monopole dans les postes de responsabilité. Lorsque les entreprises se sont mises au marketing, les ingénieurs ont été durement concurrencés par les élèves des écoles de gestion. Les commerciaux et les gestionnaires ont conquis des positions fortes dans les firmes. Et, comme en France, on se recrute entre anciens d'une même école... Mais



Henri Lasserre

● Né en 1945, Henri Lasserre est professeur de sociologie à l'université Lumière-Lyon-2 où il est responsable du DESS sociologie et développement des organisations. ● Il est détaché à la DRH de la société Calor (1988-89), puis à l'Institut national du génie urbain (1993-97). Il est l'auteur de deux ouvrages : *Le Pouvoir de l'ingénieur*, L'Harmattan, 1992, 182 p., 98 F, 14,95 € ; *L'Intervention conseil et l'autonomie de l'établissement scolaire*, collectif, L'Harmattan, 1998, 194 p., 98 F, 14,95 €.

la vogue des nouvelles technologies avantage à nouveau les ingénieurs qui retrouvent, grâce à elles, un poids stratégique qu'ils avaient perdu et qui goûtent ainsi une revanche certaine. La lutte pour les fonctions de direction n'est cependant pas achevée, car les ingénieurs affrontent de nouveaux outsiders : les financiers. Leur rêve de reconstituer leur monopole d'autrefois n'est pas encore réalisé !

— La multiplication des ingénieurs peut-elle les banaliser et nuire à leur carrière ? Peut-on craindre un excès d'ingénieurs ?

— Jusqu'à présent, les grandes écoles ont joué leur rôle régulateur en fournissant aux entreprises les ingénieurs strictement nécessaires. Au plus fort de la crise, il y a cinq ou six ans, quelques ingénieurs ont connu des problèmes d'emploi et se sont tournés vers les ressources humaines, pour lesquelles ils n'ont, en général, que mépris. La reprise aidant, les ingénieurs ne font plus concurrence aux spécialistes du social. On est revenu à la situation antérieure : les écoles sauvent réguler les flux et éviter l'envol des salaires qu'on a connu dans l'informatique par exemple.

— Les ingénieurs n'auraient-ils plus grand-chose à craindre pour leur avenir, l'économie et le progrès technologique en réclamant toujours plus ?

— Un jour, les nouvelles technologies se banaliseront, et le retour de balancier viendra favoriser à nouveau l'ingénieur généraliste. En attendant, l'arrivée du téléphone de la troisième génération et la poussée persistante de l'informatique annoncent de beaux jours pour les ingénieurs "technologues". Pour autant, les ingénieurs ne devraient pas se reposer sur leurs lauriers, car les entreprises ont compris qu'elles avaient intérêt à recruter aussi des cadres de formation littéraire qui sont moins gourmands en termes de salaires... et moins arrogants dans le management des hommes. »

Propos recueillis par Alain Faujas

Le soleil de Sophia-Antipolis ne suffit pas à attirer les jeunes talents

NICE
de notre correspondant
Née en 1968 sous les pinèdes de l'arrière-pays antibois par la volonté du sénateur Pierre Laffitte, la technopole de Sophia-Antipolis a grandi et mûri au soleil de la Côte d'Azur. Avec ses 25 000 salariés, le site constitue aujourd'hui le principal bassin d'emploi des Alpes-Maritimes, où le taux de chômage demeure supérieur à la moyenne nationale. Mais, en dépit des aléas du CAC 40, du Nasdaq ou du Dow Jones, Sophia ignore la crise. La technopole a trouvé ses marques. Et sa spécificité : hautes technologies et télécommunications.

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a favorisé l'élosion de start-up qui, bon an mal an, tiennent le coup. Quant aux grands noms de la puce et du sans-fil, comme IBM ou Alcatel, ils se sont réunis pour donner naissance à la « Telecom Valley ». Une spécificité qui fait de l'ingénieur-développeur en langage Java ou du spécialiste en bases de données un profil rare. Et convoité. A Sophia, un salarié sur trois environ est un ingénieur.

Aussi l'emploi est ici un problème pour les entreprises qui peinent à trouver candidats à leurs postes. « Pensez-vous ! A Sophia, il se crée en moyenne 1 200 emplois par an, et les boîtes recrutent presque exclusivement des ingénieurs », précise Roselyne Koskas, assistante du sénateur Laffitte à la Fondation Sophia-Antipolis. Il y aurait actuellement un déficit global d'environ cinq cents ingénieurs. « Une pénurie européenne », nuancent unanimement les chefs d'entreprise de la technopole.

Faute de postulants, les sociétés de la technopole de l'arrière-pays antibois doivent surenchérir pour recruter des perles rares ou aller les chercher à l'étranger

Alors, Sophia fait ses comptes. Il y a le soleil, les pins, les piscines, la douceur du climat... mais la carte postale aurait aussi un revers. Le logement est devenu rare et « il est désormais difficile de trouver à louer à Valbonne ou à Antibes », constate Jean-Pierre Largilet, fondateur du site d'informations économiques sophianet.com. « Il manque aussi des écoles internationales », objecte-t-il. Le site accueille en effet quelque soixante nationalités. Et puis il y a les problèmes logistiques. Faute de transports en commun dignes de ce nom, la technopole n'est accessible qu'en voiture, et, « le matin ou le soir, le trajet entre Nice et Sophia demande plus d'une heure de route », soupire un salarié. « Le coût de la vie est également élevé », reconnaît Roselyne Koskas. Enfin, à l'image de Jacques Lignières, vice-président d'Amadeus, les patrons de Sophia confient que certains candidats sont aussi rebutés par la difficulté de trouver un emploi à leur conjoint.

« Après une période où le choix était large et où les entreprises pouvaient se permettre de recruter sans se fatiguer, avec parfois même quel-

ques excès, maintenant ce sont plutôt les recrutés, en tout cas ceux de très haut niveau, qui choisissent », résume Jacques Lignières. Amadeus emploie près de 1 400 personnes à Sophia-Antipolis, dont environ 60 % de bac + 5 ; 90 % des personnes embauchées sont des ingénieurs.

Alors, pour faire face à ce que Jean-Pierre Largilet qualifierait de « petit défaut d'aura de Sophia auprès des ingénieurs français », lié notamment à « un déficit de communication », les patrons cherchent les parades pour attirer et garder les talents. Stock-options, voiture de fonction, formation, mutuelle, retraite complémentaire... à chacun sa recette. Mais « on trouve toujours les moyens d'attirer les bons candidats », tranche Antoinette Garcia, fondatrice il y a trois ans du cabinet de recrutement AG-Consulting, spécialisé dans la recherche d'ingénieurs en développement. Selon lui, d'ailleurs, la pénurie ne touche que les profils très pointus. « Dernièrement, un laboratoire cherchait un responsable informatique. En une semaine, j'ai reçu une centaine de candidatures », raconte-t-il.

BÂTON DE PÉLERIN

Jacques Lignières constate néanmoins que les tensions sur le marché de l'offre ont eu un effet inflationniste sur les salaires. « Je m'en suis rendu compte il y a dix-huit mois environ, lorsqu'un candidat ne m'a pas retourné sa proposition de contrat signée. » Explications. « Nous lui offrions 300 000 francs par an. Il a signé aux Etats-Unis pour 100 000 dollars... » Alors, pour dénicher les perles rares, Jacques Lignières a pris son bâton de pèlerin. Il écume les salons et drague ses futures recrues directement

ment par les écoles ou sur Internet. Amadeus participera d'ailleurs, le 31 mai prochain, à la première tentative d'eRecruiting lancée par la Telecom Valley. Les candidats qui auront préalablement vu l'annonce pourront alors discuter directement avec les DRH regroupés au Centre d'information et de communication avancée (CICA) et présents à l'écran grâce aux webcams.

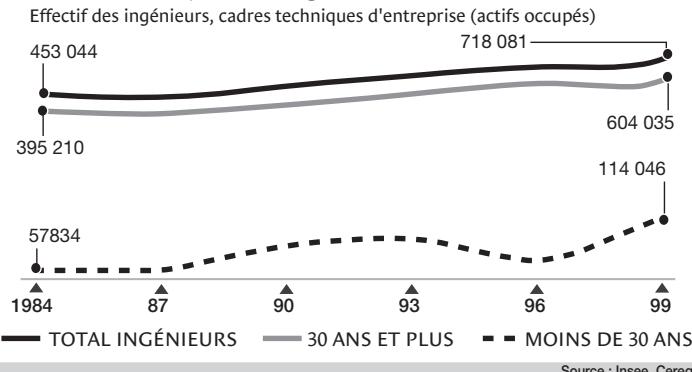
Autre solution : l'étranger. Amadeus recrute ainsi quelques ingénieurs dans les pays de l'Est. Mais « les Russes se servent souvent de la France comme d'un tremplin pour atteindre les Etats-Unis et la Silicon Valley, dont l'attraction est très grande », regrette Jacques Lignières. Alors, les entreprises sophopolitaines se tournent vers l'Inde, grâce au Forum franco-indien créé dans la foulée de la visite de Jacques Chirac en Inde. Nasscom, qui regroupe les industriels du logiciel indien, a d'ailleurs choisi Sophia pour l'implantation d'un bureau européen. Et, vendredi 20 avril, un club franco-indien a vu le jour au siège de la Fondation Sophia-Antipolis.

Considérant que « le principal problème de Sophia est actuellement le recrutement de cadres compétents », Pierre Laffitte estime qu'il est nécessaire de « rendre Sophia-Antipolis plus attractive aux yeux de nombreux spécialistes indiens, malgré l'obstacle supposé de la langue ».

Première application concrète. Amadeus vient de confirmer l'embauche de dix-huit ingénieurs indiens, et l'Institut national de recherches en informatique et automatique (Inria) s'apprête à accueillir douze étudiants indiens le mois prochain.

Bruno Aubry

▼ Le boom des jeunes ingénieurs



Source : Insee, Cereq

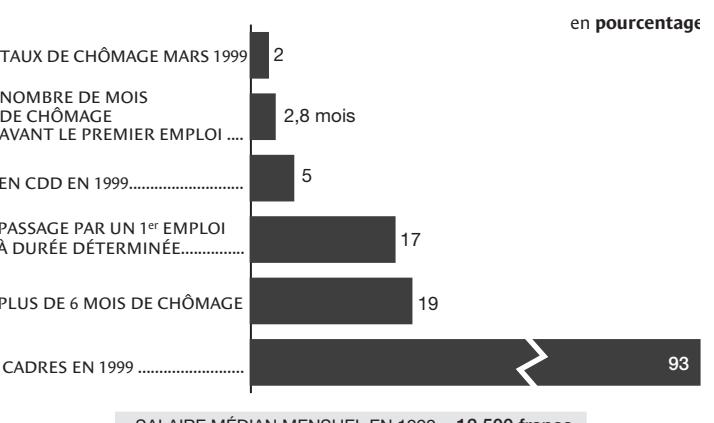
■ ENTRE 1984 ET 1999, le nombre total d'ingénieurs a augmenté de 58 %, mais le nombre d'ingénieurs de moins de 30 ans s'est accru, quant à lui, de 97 %.

■ CES CHIFFRES sont à comparer avec l'évolution de l'emploi total, qui a augmenté sur la même période de 7 %, ou encore de l'emploi des cadres de gestion et de commerce de moins de 30 ans, qui a connu de son côté une croissance de 49 %.

■ LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DES CADRES et professions intellectuelles (y compris les enseignants) a atteint 46 % ; celui des professions intermédiaires (techniciens, maîtrise) a augmenté pour sa part de 12 %.

▼ D'excellentes conditions d'insertion

Situation de l'emploi des diplômés de 1996, en 1999



Source : Cereq

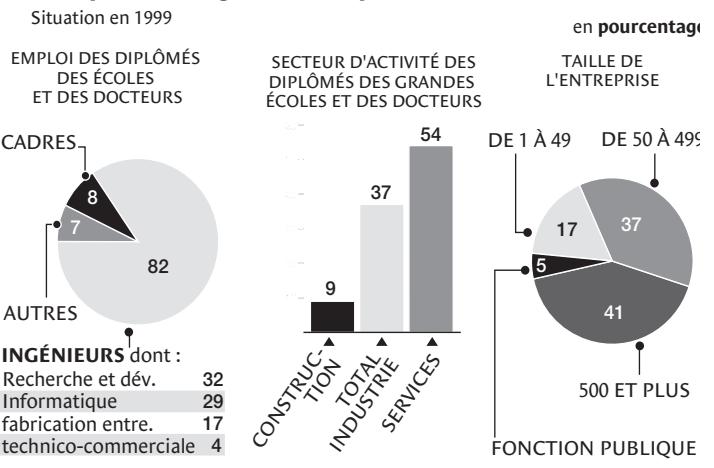
■ PARMI TOUS LES DIPLOMÉS de l'enseignement supérieur, ceux des écoles d'ingénieurs bénéficient des meilleures conditions d'insertion.

■ L'EMPLOI OBTENU, que ce soit le premier emploi après la sortie de l'école ou celui qui est occupé trois ans après, est moins souvent à durée déterminée que pour toutes les autres catégories de diplômés. Le contrat à durée indéterminée semble être quasiment la règle.

■ EN REVANCHE, LES INGÉNIEURS ont connu une plus longue période de chômage que leurs homologues d'écoles de gestion. Mais ils accèdent plus facilement qu'eux aux emplois de cadres. Enfin, ils bénéficient de la meilleure rémunération parmi l'ensemble des diplômés.

▼ L'emploi des ingénieurs diplômés

Situation en 1999



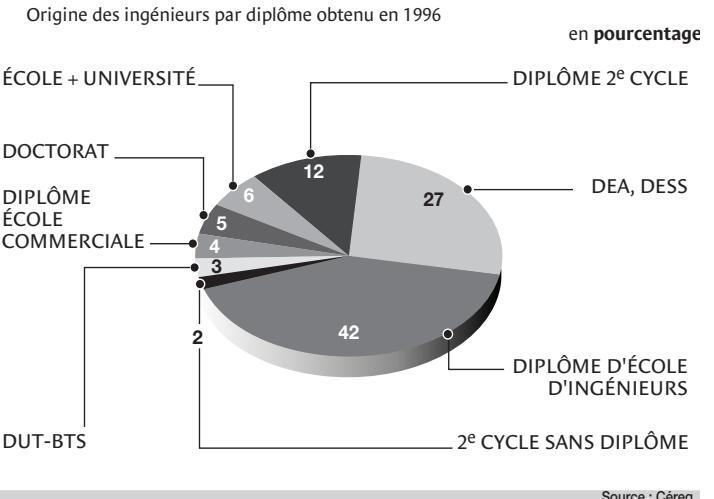
■ BIEN QUE BÉNÉFICIAIRES d'une formation scientifique et technique, les ingénieurs sont plus souvent employés dans le secteur des services que dans celui de l'industrie.

■ EXERCANT à une écrasante majorité une fonction d'ingénieur, ce sont cependant les spécialités de recherche-développement et de l'informatique qui l'emportent largement sur les fonctions traditionnelles d'encadrement de la production.

■ LE MÉTIER d'ingénieur reste, même pour les jeunes diplômés, lié à la grande entreprise de 500 salariés et plus. Les entreprises moyennes, et à fortiori les petites (moins de 50 salariés), ne parviennent pas à les attirer en grand nombre.

▼ Les universités grignotent le monopole des écoles

Origine des ingénieurs par diplôme obtenu en 1996



■ LA FONCTION d'ingénieur n'est plus l'apanage des diplômés des écoles qui en délivrent le titre. Plus de la moitié des diplômés de 1996 occupant cette fonction en 1999 n'étaient pas passés par ces écoles. Un tiers étaient titulaires d'un diplôme universitaire de 3^e cycle.

■ LE PHÉNOMÈNE EST ENCORE plus marqué dans le cas des ingénieurs informaticiens : un tiers d'entre eux seulement provenaient d'une école d'ingénieurs. De même, les diplômés d'écoles de commerce l'emportent en nombre sur ceux des écoles d'ingénieurs dans la fonction technico-commerciale.

■ EN REVANCHE, les ingénieurs en titre demeurent les plus nombreux dans les fonctions traditionnelles d'encadrement de la production.

Et si l'internationalisation et l'entrepreneuriat n'étaient que des tartes à la crème...

Que peuvent avoir de semblable ou de différent deux ingénieurs diplômés, l'un de la Technische Universität München et l'autre de la Hong Kong Polytechnic University ? Le mérite de l'enquête menée par l'agence Noir sur Blanc auprès de 107 facultés, écoles et universités formant des ingénieurs dans 38 pays des cinq continents est de démontrer, au-delà d'une dénomination commune, d'importantes variations dans la conception de la mission, et donc de la formation, des ingénieurs.

Certes, l'échantillon étudié, sur un total de 800 questionnaires envoyés, semble insuffisant pour assurer une représentativité fiable de l'incrovable variété des institutions préparant à ce diplôme dans le monde. La durée des études, le mode de délivrance du titre, la sélectivité à l'entrée de l'établissement ou en cours d'études, la taille des promotions, le fonctionnement des institutions, la pédagogie, les moyens et, enfin, l'image sociale du métier d'ingénieur, suffiraient pourtant à décrire les différences entre l'exercice du même métier par un Allemand ou un Chinois. Mais l'intention de l'enquête était de « *rechercher si, au-delà de toutes ces différences institutionnelles reconnues, se dessinaient des problématiques communes à l'ensemble des universités* » interrogées et donc des façons communes, ou divergentes, de former les ingénieurs.

Le questionnaire adressé aux établissements portait en particulier sur le poids de deux composantes jugées aujourd'hui en France essentielles à une formation d'ingénieur conforme aux besoins des employeurs : l'ouverture internationale et la connaissance du monde de l'entreprise.

Les résultats de l'enquête révèlent l'existence de deux grands modèles de formation d'ingénieur, précisément opposés sur ces deux thèmes. Le premier, appelé par les auteurs de l'étude « *modèle nomade* », décrit un

Pour nombre d'écoles étrangères, le management et la mobilité ne sont pas des priorités

« *ingénieur ayant vocation à évoluer en dehors des fonctions à dominante scientifique et technique. Cet ingénieur a un profil international, des expériences en entreprise et a étudié de façon significative des disciplines le préparant au management* ». Le second modèle, appelé « *ancré* », renvoie à « *un ingénieur formé avant tout pour des fonctions scientifiques et techniques qui peuvent aller du chercheur (dans le cas des universités de haut niveau) au technicien supérieur (dans le cas des universités de moins bon rang)* ».

Mais le plus surprenant est que ces deux modèles s'avèrent « robustes » vis-à-vis des différences institutionnelles constatées par ailleurs. Autrement dit, ils peuvent opposer deux établissements, d'un même pays, d'un même statut institutionnel, d'une même taille. Selon les auteurs de l'enquête, les établissements questionnés ne manifestent d'ailleurs à aucun moment l'expression d'une supériorité d'un modèle sur l'autre : une université du modèle « *ancré* » pourra revendiquer la formation d'un Prix Nobel, une université « *nomade* » sa participation au développement économique. L'enquête estime que 40 % des établissements interrogés se rattachent au modèle « *nomade* », 30 % au modèle « *ancré* », tandis que 30 % se trouvent dans une situation intermédiaire.

Ces données relativisent donc la nécessité absolue de l'internationali-

sation et de l'orientation entrepreneuriale que devraient revêtir, à en croire les recruteurs d'entreprise et les responsables de formation français, les études d'ingénieur. D'ailleurs, 10 % seulement des universités interrogées disent avoir une politique de recrutement d'étudiants étrangers. Si l'importance de l'apprentissage d'une langue étrangère vient en seconde position parmi les éléments importants pour la formation, elle n'est classée qu'en 9^e position sur douze parmi ce que les responsables universitaires jugent être les attentes des entreprises vis-à-vis de leurs diplômés (il est vrai que nombre d'établissements sont anglophones).

10 % considèrent l'apprentissage d'une seconde langue étrangère comme important pour les études de leurs élèves. 20 % des étudiants des universités interrogées bénéficieront d'un séjour à l'étranger au cours de leurs études, mais il s'agit d'une moyenne au sein d'une fourchette de 3 à 90 % des effectifs. La durée moyenne de ces séjours est de quatre mois, mais la médiane se situe entre deux et trois mois. Et l'expérience internationale est classée en 10^e position sur douze dans la rubrique « attentes des entreprises » !

Du côté de l'entrepreneuriat, les résultats sont tout aussi dispersés.

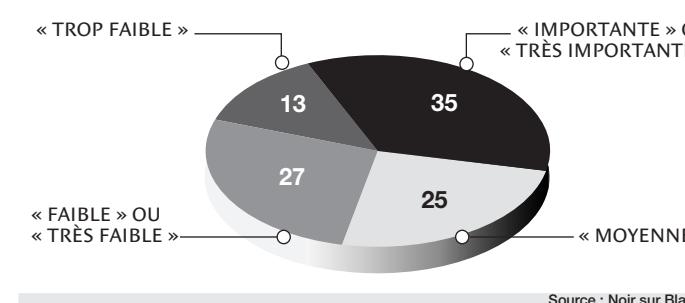
Les stages représentent en moyenne 10 à 15 % du temps de formation (soit quatre à cinq mois sur trois ans de formation, ou huit mois sur cinq ans de formation), mais les réponses varient de 0 à 50 % ! 20 % jugent la durée des stages insuffisante, mais 15 % considèrent que l'intérêt des stages reste faible, et 5 % déclarent avoir des difficultés à trouver des entreprises d'accueil.

Enfin, un bon tiers (35 %) des universités estiment que l'enseignement du management tient une place « importante » ou « très importante » dans leur cursus, contre 25 % pour lesquelles il tient une place « moyenne » et surtout 41 % pour lesquelles cette place est « faible » ou « très faible ». Au total, l'enseignement du management occupe en moyenne 15 % du cursus, mais cette part varie de 3 à 45 %. Surtout, la notion de « place importante » accordée à cet enseignement désigne selon les cas des durées effectives de 5 à 35 % du cursus, et la notion de « faible place » des durées effectives de 3 à 20 % ! Autrement dit, les responsables de la formation des ingénieurs sont, de par le monde, loin d'être unanimes sur ce qui fait en définitive la qualité de leurs diplômés.

A. R.

▼ Le management reste un enseignement marginal

Opinion de 107 universités et écoles d'ingénieurs de 38 pays sur la place du management dans la formation en pourcentage



Source : Noir sur Blanc

Mettons en place de véritables universités de technologie

par Michel Troquet

Lorsque, au lendemain de mai 1968, Olivier Guichard, alors ministre de l'éducation nationale, demanda à trois universités pionnières (Clermont-Ferrand, Lille et Montpellier) de former des ingénieurs en créant leurs propres écoles, il s'agissait d'un acte symbolique fort qui entendait rompre avec deux siècles marqués par la rupture entre université et grandes écoles.

Même si d'autres formations professionnelles se sont développées dans les universités, depuis les IUT jusqu'aux dernières licences professionnelles, les formations universitaires d'ingénieurs restent singulières. Elles se démarquent en effet du modèle des grandes écoles qui, dépendantes de l'éducation nationale ou des ministères techniques, se sont imposées au fil du temps comme standard de la formation d'ingénieur à la française ; elles se démarquent également des formations universitaires traditionnelles par une forte culture de l'évaluation, en raison de leur habilitation par la commission des titres d'ingénieur.

Si pendant les quinze premières années d'existence, les trois formations d'ingénieurs universitaires historiques sont restées relativement marginales, ce nouveau modèle s'est beaucoup développé après 1985 grâce à l'application de la loi Savary qui leur accordait une autonomie raisonnée. En 2000, on pouvait compter 55 formations dans 35 universités. Le phénomène n'est donc plus marginal, puisque ces écoles « universitaires » représentent une petite moitié des formations d'ingénieurs sous tutelle directe du ministère de l'éducation nationale.

Claude Allègre a ouvert, dès son arrivée au ministère, une troisième période dans la vie de ces formations... en leur enlevant leur autonomie ! Il considérait en effet qu'elles devaient être totalement intégrées dans la politique de l'université. Ainsi depuis l'exercice 1998, les écoles ne disposent plus de budget et de postes affectés directement par le ministère, mais doivent négocier leurs moyens avec leur université de tutelle. Venant de ce ministre, cette décision a bien évidemment un caractère idéo-

Plus que d'une politique dogmatique ou d'une stratégie de l'effet d'annonce, les formations d'ingénieurs universitaires réclament une véritable programmation d'implantation et de développement, avec une autonomie d'initiative

logique marqué, lui qui affichait d'entrée son ambition de rapprocher les grandes écoles de l'université. Mais, pragmatisme oblige, commencer cette intégration par les écoles qui sont déjà dans l'université était beaucoup plus facile !

Nous comprenons bien l'intérêt stratégique que peuvent avoir des formations d'ingénieurs pour faire évoluer l'institution de l'intérieur, et nous savons que notre responsabilité sociale se situe bien à ce niveau. Mais la tâche n'est-elle pas démesurée pour des instituts internes rendus extrêmement vulnérables par leur dépendance vis-à-vis des politiques des présidents d'université ? L'adaptation aux besoins nouveaux s'est toujours faite par la création de nouvelles institutions en marge de l'université. Vouloir maintenant que ces nouvelles unités nourrissent l'université et y installent l'esprit d'entreprise et le goût du changement est louable. Mais attention, ces germes de modernité sont encore trop fragiles pour que se cristallise cette mutation.

Les formations universitaires d'ingénieurs ont certes des atouts indéniables pour induire cette transformation : le contact étroit avec la recherche, la pluridisciplinarité, le recrutement diversifié, les liens privilégiés entretenus avec l'entreprise, la taille souvent supérieure à la moyenne des écoles... Mais la conduite de nos formations et leur nécessaire évolution demandent la souplesse et la réactivité que l'université n'a pas encore et qu'elle ne souhaite pas accorder à d'autres. C'est pourtant dans le chemin étroit entre une nécessaire immersion dans l'université, que personne ne remet en cause, et une liberté d'initiative inscrite dans la loi et dans notre culture, que nous pourrons jouer pleinement notre rôle moteur pour entraîner l'ensemble de l'institution. Cette stratégie de contagion doit être éclairée par une analyse des situations particulières de chaque université et inscrite dans les contrats d'établissement.

Or, le contexte de baisse démographique et de réduction des effectifs a conduit certaines universités, dans un souci puéril de maintenir un niveau de vie basé uniquement sur le nom-

bre d'étudiants, à multiplier les offres de formation. Cette diversification à outrance crée de multiples concurrences internes et pose très clairement le problème du gouvernement de l'institution, de sa ligne politique et de son organisation. Chaque université est responsable de sa carte de formations, et elle a le devoir d'éviter les doublons nuisibles à la compréhension du système par les étudiants et à son efficacité.

Le problème est donc aujourd'hui de construire une cohérence interne entre les formations d'ingénieurs, les formations professionnelles (IUT, IUP, licences professionnelles, DESS...) et les formations plus traditionnelles. Les tentatives encore modestes de rationalisation des formations d'ingénieurs, par regroupement au sein d'écoles polytechniques universitaires (EPU), sont un premier signe de cette prise de conscience. Il faut cependant aller beaucoup plus loin.

Plus que d'une politique dogmatique ou d'une stratégie de l'effet d'annonce, les formations d'ingénieurs universitaires réclament pour le présent une véritable programmation nationale d'implantation et de développement, avec une autonomie d'initiative que demande d'ailleurs la commission des titres d'ingénieur. Cette autonomie, garantie par la loi et inscrite dans les contrats d'établissement, pourra seule nous permettre de jouer notre rôle d'aiguillon de l'institution sans nous épouser et sans prêter le flanc aux accusations d'élitisme.

Pourquoi ne pas aller plus loin dans la réflexion et dans l'action ? Pourquoi ne pas mettre en place de véritables universités de technologie à l'européenne où nous retrouvions l'ensemble de la filière technologique et tertiaire de l'université ?

Les mutations profondes de l'économie mondialisée montrent combien les entreprises ont compris que leur avenir était à la confluence de la technologie et de l'organisation, véritable foyer d'innovation. Les universités et leurs écoles internes ont là une superbe occasion de reprendre la main et de renforcer leur rôle d'outil du développement économique.

Michel Troquet est professeur des universités et directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie de l'Université Blaise-Pascal, Clermont 2 (CUST).

Le CUST est membre du réseau Eiffel, qui regroupe également l'Ecole Universitaire d'Ingénieurs de Lille, l'Institut des Sciences de l'Ingénierie de Montpellier et l'Institut des Sciences et Techniques de Grenoble.

LIVRES

par Antoine Reverchon

Requiem pour le management

L'INNOVATION ORDINAIRE

de Norbert Alter

PUF, 148 F, 22,56 euros

La gestion des entreprises demeure fondée sur des idées trop simples pour gérer la complexité du social. Elles sont suffisamment simples pour apparaître comme « rationnelles » : elles permettent de partager les croyances dominantes ». On pourra, pour donner une idée de la façon dont le sociologue Norbert Alter massacre ainsi les crédos du management, se contenter de citer avec gourmandise quelques-unes des perles qui parsèment son dernier ouvrage : « les solutions élaborées avant même de connaître la nature des problèmes posés trouvent toujours preneur » ; et surtout : « les entreprises consacrent beaucoup de temps et d'énergie à solliciter les salariés pour qu'ils mettent en œuvre tel ou tel type de comportement jugé efficace, alors que des comportements d'ores et déjà efficaces sont mis en œuvre par les salariés ».

On peut aussi, plus sérieusement, retracer l'intention de l'ouvrage : décrire le processus par lequel les organisations s'avèrent malgré tout capables d'évoluer, d'innover. Mais l'observation sociologique nous emmène fort loin des recettes de « conduite du changement » assénées par les consultants. Ses enquêtes de terrain conduisent l'auteur à constater que « l'innovation n'a rien d'une action rationnelle, économiquement fondée et pacifique ; elle correspond au contraire à une trajectoire brisée, mouvementée, dans laquelle se rencontrent intérêts, croyances et comportements passionnels ».

L'innovation est ainsi décrite comme un processus par lequel le corps social de l'entreprise va s'approprier - ou rejeter - une « invention » qui lui est présentée. Cette invention ne deviendra innovation que si elle prend sens pour un nombre croissant d'acteurs. Les inventeurs, observe Norbert Alter, ne sont pas forcément les stratégies, ingénieurs ou chercheurs chargés de l'innovation ; ce sont souvent les opérateurs eux-mêmes.

Mais toute invention rencontre la résistance de l'organisation en place ; elle ne se développe que si elle est portée par ceux qui ont une compétence légitime pour la mettre en pratique ; « elle s'appuie sur un réseau d'alliés qui partagent, au moins momentanément, la logique défendue » par les inventeurs ; « elle joue successivement le registre de la publicité ou de la clandestinité », selon qu'elle vise à élargir ce réseau d'alliés ou à esquiver les tentatives menées par l'organisation pour l'abattre. Dernier acte : l'organisation, renonçant à combattre la déviance des inventeurs lorsque celle-ci s'avère légitimée par un nombre d'alliés toujours plus large, l'intègre dans ses propres règles de fonctionnement. Au final, « ce qui permet l'innovation n'est pas l'idée que l'on s'en fait initialement mais les leçons que l'on tire de sa mise en œuvre ».

Au-delà de cette démonstration, Norbert Alter analyse la position des individus soumis à ce processus. « La capacité à vivre dans le trouble » ne peut pas s'appuyer sur les évolutions impulsées par le management, incapable de suivre l'évolution des pratiques réelles, mais sur la « compétence » des individus, que Norbert Alter ne définit pas comme la capacité à effectuer le travail prescrit, mais à organiser avec les autres l'échange de connaissances nécessaires à l'accomplissement des tâches. Ce qui amène cette dernière remarque de l'auteur : « c'est au moment où l'interdépendance entre les opérateurs devient une contrainte quotidienne, aucun d'entre eux ne disposant à lui seul de l'ensemble des données permettant de traiter de manière isolée les affaires, que l'évaluation individuelle des résultats apparaît comme la nouvelle donne de la gestion des ressources humaines. Ces deux dynamiques sont en contradiction parfaite ».

PARUTIONS

● LES INGÉNIEURS : IDENTITÉS EN QUESTION

de Alain Giré, André Béraud et Patrick Déchamps

L'actuelle mise en cause de l'impact des sciences et des techniques sur l'environnement et la montée du concept de développement durable ont-ils modifiés les représentations mentales et les pratiques professionnelles des ingénieurs ? Cet ouvrage de sociologie « de terrain » reproduit et analyse de nombreux témoignages d'ingénieurs de spécialités et de profils variés (L'Harmattan, 2000, 248 p., 130 F, 19,82 €).

● LA GLOIRE DES INGÉNIEURS : L'INTELLIGENCE TECHNIQUE DU XVI^e AU XVIII^e SIÈCLE

de Hélène Vérité

Cet ouvrage d'histoire, quoique déjà ancien, rappelle opportunément que le métier et le terme même d'ingénieur sont d'origine militaire. Des techniciens apparus avec l'artillerie à la Renaissance aux « ingénieurs du Roi » du Grand Siècle, la notion et la fonction passent de l'armée au civil, mais restent toujours, en tout cas en France, l'apanage du prince et de l'Etat (Albin Michel, 1993, 456 p., 198 F, 28,97 €).

● L'ÉCOLE D'APPRENTISSAGE RENAULT, 1919-1989

d'Emmanuel Quenson

Les usines Renault ont créé en 1919 une école de formation initiale destinée autant à faire acquérir une qualification technique spécifique à ses ouvriers, qu'à réguler les relations sociales en embauchant les enfants du personnel, en assurant leur promotion sociale tout en inculquant « l'esprit maison ». Une bonne partie de l'encadrement, du contremaître à l'ingénieur, sont issus de cette école, qui joue alors un rôle comparable au « système dual » à l'allemande. Mais après les deux périodes de reconstruction d'après-guerres, la formation tend à devenir, dans les années 1930 comme dans les années 1970, de plus en plus générale et à s'aligner sur les contenus des écoles de l'Etat. Cette convergence amène la direction de Renault à fermer l'école en 1989 : le recrutement s'opéra désormais exclusivement du côté des diplômés d'Etat (CNRS Editions, 2001, 384 p., 160 F, 24,39 €).

● <http://www.lemonde.fr/education/gecoles/>

Le site Internet du Monde offre une base de données sur 71 formations d'ingénieurs, civiles ou militaires. Les fiches détaillent, école par école, les modalités d'admission, l'organisation des études, les débouchés professionnels. Le champ de l'enquête concerne les écoles publiques ou privées recrutant par concours à partir d'un niveau bac + 2 minimum, majoritairement (mais pas exclusivement) au sein des classes préparatoires.

● BIEN CHOISIR SON ÉCOLE D'INGÉNIEURS

de Céline Manceau

Deux-cent quarante écoles sont habilitées à délivrer le diplôme d'ingénieur. 85 000 élèves y suivent des études en 2000, 24 000 ont été diplômés en 1999. Mais la nature, l'organisation, le fonctionnement de ces établissements sont extrêmement variés, ce qui provoque parfois la perplexité des candidats. Cet ouvrage très pratique fait le choix de présenter les études d'ingénieurs en fonction du niveau d'admission : bac et bac+1, classes préparatoires, bac+2 et plus (Les Guides de l'Etudiant, 2001, 319 p., 69 F, 10,52 €).